
APRÈS DIX ANS...

BILAN ET PROSPECTIVE

les actes du onzième colloque du
Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest
tenu à la Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta
les 17, 18 et 19 octobre 1991

Table des matières

Après dix ans...

Les actes du onzième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu à la Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta les 17, 18 et 19 octobre 1991 (Edmonton, 1992)

SOMMAIRE	PAGES
Présentation par Gratien ALLAIRE	1-3
APRÈS DIX ANS...	
Bilan et Prospective par Annette SAINT-PIERRE	7-11
Après dix ans.. de colloques du CEFCC: bilan et prospective par Gratien ALLAIRE	13-34
ÉTUDES LITTÉRAIRES	
Il y a 150 ans: l'Ouest selon Henri-Émile Chevalier par Paulette COLLET	37-48
Le Portrait de l'indigène dans l'œuvre canadienne de Constantin-Weyer: fiction dans la fiction ou vérité fictive par Donald Aldéric LOISELLE	49-61
<i>La Rivière Sans Repos</i> de Gabrielle Roy par Myo KAPETANOVICH	63-76
Les Prairies dans trois romans de Gabrielle Roy par Robert VIAU	77-89
La Recherche d'appartenance chez Gabrielle Roy par Jeannette URBAS	91-97
Considérations sur Georges Bugnet à l'occasion du lancement des <i>Albertains</i> par Gamila MORCOS	99-103

<i>Du vent, Gatine!:</i> le rêve albertain revu et corrigé cent ans après par Paul GENUIST	105-114
L'Acculturation dans <i>Tchipayuk</i> de Ronald Lavallée par Jules TESSIER.....	115-125
LINGUISTIQUE ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS	
Les Étudiants fransaskois face aux anglicismes et aux régionalismes: un aperçu par Terry COX.....	129-141
Le Français parlé dans l'Ouest canadien: bilan et prospective des études linguistiques par Louise LARIVIÈRE.....	143-154
L'Enseignement de la littérature en milieu francophone : perspective et mise en pratique par Catherine BAZIN-MESNAGE	155-173
L'Enseignement à distance du/en français: le rôle de l'Université Athabaska auprès de la francophonie de l'Ouest par Jean-R. CÔTÉ	175-181
HISTOIRE	
Les Métis du Lac-la-Biche d'après les William Pearce Papers par Juliette CHAMPAGNE	185-192
L'Autogouverne des Métis à l'extérieur du Manitoba entre 1864 et 1875: l'évolution tranquille par Jean-Guy QUENNEVILLE	193-205
Jean L'Heureux: Canadien errant et prétendu missionnaire auprès des Pieds-Noirs par Raymond HUEL	207-222
J.-A.-N. Provencher: le neveu de l'évêque par Brian TITLEY.....	223-228
Les Sœurs Grises: premières infirmières de l'Alberta par Pauline PAUL	229-236

Un colon français en Alberta vers 1905-1909: Antoine Randon par Bernard PÉNISSON	237-253
Le Sénat: une institution importante pour la francophonie albertaine par Kenneth J. MUNRO.....	255-267
L’Affirmation des minorités francophones depuis la Révolution tranquille par Gilles CADRIN	269-283
L’ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET L’AVANCEMENT DES FRANCOPHONES	
Introduction	287-288
Le rôle de l’enseignement postsecondaire dans l’avancement des francophones au Canada par Gérald C. BOUDREAU	289-293
Le rôle de l’enseignement postsecondaire dans l’avancement des francophones au Canada par Roseann RUNTE.....	295-299
Le rôle de l’enseignement postsecondaire dans l’avancement des francophones au Canada par Roger LEGAL.....	301-311
Le rôle de l’enseignement postsecondaire dans l’avancement des francophones au Canada par Jean-Antoine BOUR	313-315
NOUVEAUX HORIZONS	
La Vie de Christophe Tissier, O.M.I., acceptée dans le postmodernisme par Thomas BILODEAU.....	319-326
L’Identité prétendue et l’Identité vécue d’après le discours de Franco-Albertains par Laurent GODBOUT.....	327-349
La Québéco-phobie: essai sur les rapports entre l’establishment francophone et le Québec par Paul DUBÉ.....	351-364

Tradition, Modernité et Canada français par Claude COUTURE	365-383
---	---------

PRÉSENTATION

Gratien Allaire

*Faculté Saint-Jean
Université de l'Alberta*

Après dix ans...

Plusieurs se sont demandés les raisons d'un tel thème. La principale raison est très simple: il fallait souligner que les colloques du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest avaient passé le cap des dix ans. La deuxième raison, et le sous-titre, sont venus s'ajouter après coup. Après une décennie de rencontres, il paraissait important de faire le point, de dresser le bilan des réalisations. Tout bilan demande aussi l'identification des faiblesses et, par ricochet, des avenues possibles de développement ultérieur. D'où l'idée de la prospective.

Le onzième colloque s'est ouvert par un événement: un forum d'écrivains, en soi une indication du niveau de développement de la littérature francophone de l'Ouest. Marie Moser, romancière, Annette Saint-Pierre, romancière et éditrice, Roger Léveillé et Charles Leblanc, poètes, ont été réunis pour parler de l'art d'écrire, de la pulsion — impulsion ou compulsion — qui mène à l'écriture. Le dialogue de ce forum n'a pas été reproduit dans les actes. Par contre — signe des temps? — la publication contient le texte des administrateurs d'institutions universitaires qui ont participé à la table ronde sur le rôle de l'enseignement postsecondaire dans l'avancement des francophones du Canada. Ce deuxième événement a permis peut-être de faire le point sur le sujet, en tout cas de continuer la discussion relative à l'influence de l'éducation postsecondaire sur les groupes minoritaires.

Comme les précédents, le onzième colloque a fait une large place aux études littéraires: des études sur des auteurs bien connus, comme Gabrielle Roy, Georges Bugnet, Maurice Constantin-Weyer et Ronald Lavallée, et d'autres sur des auteurs moins bien connus, comme Henri-Émile Chevalier et Jacques Bertin. Dans certains cas, le texte recoupait études littéraires et histoire. Cette dernière discipline occupait aussi une grande place, avec des sujets comme les Métis, certains personnages

blancs de l'époque des pionniers, les Soeurs Grises et, sujets de grande actualité, le Sénat et les relations entre le Québec et les francophones du Canada. De plus, on trouvera dans les actes des textes intéressants dans le domaine de la linguistique et de l'enseignement du français. On y verra également des articles dans des domaines relativement nouveaux pour les études franco-canadiennes de l'Ouest: les études religieuses (le travail de Thomas Bilodeau) de même que les questions d'identité et de perception de soi (l'étude de Laurent Godbout), de modernité (l'analyse comparative de Claude Couture) et de leadership (l'essai de Paul Dubé).

Rassembler les actes d'un colloque pour la publication constitue un défi. Non seulement faut-il rassembler des textes en provenance de plusieurs auteurs, encore faut-il les mettre ensemble pour former un tout relativement homogène, même s'ils proviennent d'horizons disciplinaires différents, aux exigences diverses. Au niveau technique de la production de la publication, l'itinérance des actes, produit de l'itinérance des colloques, peut être perçue comme une difficulté. Elle n'est pas, en tout cas, la meilleure utilisation des ressources. Chaque année de nouveaux directeurs de publication, un nouvel imprimeur... Et l'expertise acquise dans la préparation des actes n'est pas mise à profit d'une année à l'autre.

Comme par les années passées, les actes du onzième colloque reflète le plus possible le colloque lui-même. Ils contiennent tous les textes qui ont été soumis pour publication. Le comité de rédaction s'est donné pour tâche de suggérer aux auteurs des changements de fonds lorsqu'il le jugeait nécessaire. Il a pris une plus grande liberté pour ce qui est du style et de la langue des textes soumis, afin d'obtenir une publication plus accessible dans son écriture et plus uniforme dans sa facture. L'approbation des auteurs était évidemment requise pour ces changements, particulièrement lorsqu'ils pouvaient affecter les idées exprimées. Il va sans dire que le contenu des articles est la responsabilité entière des auteurs eux-mêmes.

Comme le savent bien les organisateurs des colloques précédents, la préparation d'un colloque et la production des actes requièrent la collaboration de nombreuses personnes et la contribution de plusieurs organismes. La responsabilité du programme et des actes était placée sur les épaules de trois personnes: Gratien Allaire, Paul Dubé et Gamila Morcos. Le financement était assuré par de généreuses subventions en provenance des organismes suivants: le Secrétariat d'État du Canada, le

Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, le Bureau du Québec à Edmonton, la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du nord (CEFAN) de l'Université Laval et le Conference Fund de l'Université de l'Alberta. L'appui de la Faculté Saint-Jean et de son personnel de soutien n'a jamais fait défaut; l'expérience de Monique St-Cyr et sa connaissance des dédales de la trésorerie de l'université ont grandement facilité le déroulement de l'aventure du onzième colloque. La préparation de l'événement lui-même et sa réalisation ont bénéficié des bons services de Claire Lafrenière, de René Ladsous et de quelques autres bénévoles-étudiants. La présentation physique et la qualité technique des actes sont le fruit du travail assidu de Martine Caron et de Dianne Killips et de l'assistance de Magali Laplane-Gibbins. Que toutes ces personnes et tous ces organismes trouvent ici l'expression de notre reconnaissance. Ils sont certainement de ceux qui permettent aux colloques du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest de se répéter, de faire avancer la connaissance de la francophonie de l'Ouest et de contribuer à la vitalité de la communauté francophone.

BILAN ET PROSPECTIVE

Annette Saint-Pierre

*Éditions des Plaines
Saint-Boniface*

Le colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO), qui se tient à la Faculté Saint-Jean pour la troisième fois et qui marque le onzième anniversaire des mini-sociétés savantes de l'Ouest canadien, affiche le thème *Après dix ans...: bilan et prospective*. En effet, il s'agit bien d'une prospective puisque vous êtes des prospecteurs c'est-à-dire des personnes qui explorent, cherchent et, par le truchement de la publication, diffusent le résultat de leurs découvertes. André Gide disait d'ailleurs de Dostoïevky qu'il n'était nullement un témoin mais plutôt un prospecteur. En ce qui vous concerne, chers auditeurs et chères auditrices, je dirais que vous êtes non seulement des prospecteurs mais aussi des témoins: des réalités albertaines, manitobaines... enfin, témoins des réalités de ces provinces de l'Ouest canadien si jeunes, si riches et si invitantes pour tous. De plus, vous réalisez en même temps le but premier du CEFCO qui se résumait en ces trois mots: RECHERCHE, DOCUMENTATION ET PUBLICATION.

Le Centre d'études franco-canadiennes est l'une des belles aventures de l'Ouest canadien. En ce onzième anniversaire, pour vous inviter à en être fiers et à le garder en santé, j'ai choisi de tracer pour vous les grandes lignes de ses origines. Je vous étonnerai en remontant à 1973. Oui, je dis bien 1973. C'était à Ottawa, dans un restaurant de la rue Rideau. Notre fréquentation assidue du Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa avait fait naître en Robert Painchaud et moi-même l'idée d'une réplique au Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB). Les idées de Robert Painchaud tombaient dans des oreilles attentives puisque j'avais été moi-même témoin des humbles débuts de ce centre dans les années soixante. Comme local, une salle de classe où l'on trouvait quelques rayonnages revêtus de plus de poussière que de vieux livres canadiens; l'étudiante qui y travaillait à temps partiel ne semblait pas en savoir plus long que ceux qui la consultaient. Fait curieux, le Centre était dirigé par un

professeur d'ascendance polonaise, dont l'adjoint était d'ascendance irlandaise. Les deux chercheurs étaient profondément convaincus de la valeur de notre littérature canadienne et remplis d'espoir quant à la réussite de leur initiative. Selon moi, nous avions la possibilité au Collège de Saint-Boniface de fonder un centre qui aurait démarré dans de meilleures conditions.

Ancien étudiant du Collège, Robert Painchaud ne voyait que son Alma Mater pour mettre sur pied un centre de recherche; il hésitait cependant à le faire parce qu'il enseignait dans une autre université et qu'il craignait de ne pas se sentir chez lui à Saint-Boniface. C'est de sa prudence — ou de son entêtement — que naquit l'idée de faire appel à la collaboration des trois universités pour composer le bureau de direction. Deux ans plus tard, en 1975, les balises étaient posées après de mûres réflexions sur l'appellation du Centre, sa structure, ses buts, etc., en compagnie des professeurs Paul Wyczynski et Pierre Savard venus en discuter au Manitoba.

Le concept initial était le suivant: le Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO) serait à l'image de l'Université du Québec avec des ramifications dans chacune des trois provinces de l'Ouest. Il y aurait un CEFCO à Saint-Boniface (Collège universitaire de Saint-Boniface, Universités de Winnipeg, de Brandon et du Manitoba), un CEFCO à Régina (Universités de Saskatchewan et de Régina, Collège St. Thomas More), un CEFCO à Edmonton (Faculté Saint-Jean, Universités de l'Alberta et de Calgary). Nous n'avions pas songé à ce moment-là à la Colombie-Britannique. D'ailleurs, on ne cessait de nous répéter de jeter d'abord des bases très solides à Saint-Boniface.

Une fois les centres établis, et pour chapeauter le tout, un comité régional aurait la charge d'organiser un colloque annuel, de publier une revue et d'élaborer des projets communs pour les provinces de l'Ouest. Sachant combien les professeurs universitaires sont isolés, il serait impératif de travailler de concert pour la réalisation de grands projets exigeant des subventions d'un million de dollars et même davantage. Notez, chers amis, que cette structure demeure encore dans le domaine du possible. Si rien n'a été fait pour l'exploiter jusqu'ici, c'est que Régina et Saskatoon ont déjà leur centre de recherche, ainsi que la Faculté Saint-Jean. Un jour viendra, peut-être... Par ailleurs, si le CEFCO à Saint-Boniface en a été la pierre angulaire, on le doit à l'administration du Collège de Saint-Boniface qui a jeté les amarres et beaucoup investi dans cette entreprise.

La première ébauche d'une «constitution juridique» fut donc adoptée en 1975 par Robert Painchaud, Georges Damphousse, recteur intérimaire, et moi-même. Il ne restait plus que l'exécution. Un plan de trois ans fut ainsi établi et tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Le professeur Painchaud bénéficierait d'un congé sabbatique et dirigerait le CEFCO; en 1979, je prendrais la relève.

Malheureusement, le 23 juin 1978, Robert Painchaud, victime d'une tragédie aérienne, ne devait pas revenir vivant de Terre-Neuve. Ma première réaction fut de tout abandonner, après trois années de pourparlers. Cette fois, le recteur, M. Roland Cloutier, et le doyen, M. Origène Fillion, offrirent leur appui total au Centre. Bien plus, le procureur, M. Georges Damphousse, accepta de voir à l'élaboration des budgets, à la rédaction des rapports financiers, à la tenue des livres et la rémunération des employés. Grâce aux conseils de ce dernier, toujours marqués au coefficient de la prudence, le CEFCO pouvait donc prendre son essor et garder un bon rythme de croisière. J'ai toujours pensé que l'encouragement de ces trois administrateurs était la résultante de leur foi en des retombées positives pour le corps professoral.

L'ouverture officielle du CEFCO fut donc annoncée le 11 septembre 1978, après la ratification du projet par le Conseil d'administration du Collège de Saint-Boniface. Le trio fondateur était déjà brisé mais la nomination par le CUSB, au Bureau de direction, des professeurs Gabriel Bertrand et Taïb Soufi du Collège, des professeurs Hubert Mayes de l'Université de Winnipeg et Alexandre Amprimoz de l'Université du Manitoba, devait en quelque sorte combler le vide causé par la disparition d'un co-fondateur.

Pour présenter à ceux et à celles qui ne l'ont pas connu, ce professeur d'histoire qui avait tant à cœur la fondation du CEFCO, permettez-moi d'emprunter le témoignage du président de l'Université de Winnipeg. Le docteur Duckworth, à l'occasion d'une cérémonie religieuse lui disait un dernier adieu en ajoutant ces mots:

I knew Robert Painchaud well and respected him greatly. On this occasion, I think of his high intelligence, his outstanding personal integrity, his remarkable energy and enthusiasm, his burning desire to serve his fellows, his unusual personal charm and his excellent ability to express himself. He cannot be replaced, but his unique contribution to the University, to his home province and to Canada will not be forgotten.

De son côté, Pierre Savard, écrivait dans *le Droit*:

La disparition de ce jeune chef de file arraché brutalement aux siens, à ses collègues historiens et à ses compatriotes francophones de la diaspora canadienne nous fait tout d'un coup mesurer combien, en cet âge si riche d'institutions et de structures de toutes sortes, nous avons encore tant besoin de ces rares personnes qui savent si bien allier les qualités du coeur et de l'esprit. Ceux qui sur leur route ont rencontré Robert Painchaud ont senti d'instinct qu'il appartenait à cette race qui transcende les métiers, les classes et les cultures.

Le CEFCO ouvrit enfin ses portes en septembre 1978, et six mois plus tard, il lançait son premier *Bulletin*. À propos de cette feuille de chou, distribuée gratuitement au départ trois fois par année, un professeur d'histoire nous adressait un mot très chaleureux. Il félicitait le CEFCO de son *Bulletin* qui, selon lui, répondait à un besoin au Manitoba. Plus tard, une fois le volume du *Bulletin* devenu plus impressionnant, le commentaire de Pierre Savard nous avait tout autant réjouis: «Donnez un autre nom à votre publication, disait-il, car c'est plus qu'un bulletin que vous publiez là. Il contient des choses que l'on ne trouve pas ailleurs et, ici à Ottawa, sa qualité nous étonne».

En 1980, les membres du Bureau de direction décidèrent d'organiser le premier colloque; s'il s'avérait un succès, il deviendrait tradition. Notre première demande de subvention a essuyé un refus mais, avec l'aide du sénateur Joseph Guay et du ministre Serge Joyal, nous arrivait l'année suivante la subvention pour le colloque de 1981.

L'initiative était de taille. Toutefois, pour ne pas tomber dans un optimisme effréné, je m'étais résignée à accueillir environ une trentaine de participants. Mais en voyant ce nombre passer vite à cinquante, soixante et finalement soixante-dix, j'ai compris la vérité de ce vieil adage: «qui ne risque rien n'a rien».

Il n'y avait que dix communications au programme, mais les participants étaient venus d'Edmonton, de Lakewood, de Calgary, de Régina, de Brandon et de l'Ontario. Comme preuve de ce véritable succès, voici un extrait d'une lettre reçue au lendemain du colloque:

C'est plein d'enthousiasme que je suis revenu la semaine dernière du congrès du CEFCO. Je vous le dis sérieusement: c'est l'un des congrès les plus intéressants auxquels j'ai assisté, cela aussi bien par la chaleur de l'accueil, que par la diversité

et la qualité des participants et des communications présentées.
Oui, votre premier congrès a été une réussite.

Comme en dramaturgie où tout est basé sur deux forces: l'éclatement et le repliement, on pourrait considérer le colloque du CEFCO comme un éclatement, les mois qui le précèdent ou le suivent comme un repliement pour préparer le prochain éclatement; et de nouveau, encore et encore, repliement et éclatement...

J'aimerais bien faire ici le bilan de toutes les belles réalisations du CEFCO, et parler surtout de ses colloques annuels, mais comme je ne suis plus à la barre depuis 1986, je préfère en laisser l'honneur au professeur Gratien Allaire, devenu à son tour l'un des piliers du CEFCO. Monsieur Gratien Allaire était là dans les débuts et il est encore là après dix ans. Et puisqu'il est fort jeune, espérons qu'il s'adressera de nouveau aux congressistes, dans vingt ans.

Deux professeurs qui ont organisé des colloques et donné plusieurs communications, Gilles Cadrin et Jean-Guy Quenneville, méritent aussi d'être considérés comme des piliers des colloques du CEFCO. Mais gardons-nous d'oublier Paulette Collet, Paul et Monique Genuist et Myo Kapetanovich, ainsi que Bernard Wilhelm, Pierre-Yves Mocquais et Ingrid Joubert. Leur fidélité ne doit pas passer inaperçue.

En terminant, je souhaite à tous les participants et participantes à ce onzième colloque de réintégrer leur domicile avec encore plus d'enthousiasme que le professeur dont je viens de lire le témoignage. J'aimerais aussi vous citer ces mots de Saint-Exupéry: «Le berger qui garde son troupeau sous les étoiles, s'il se sent responsable, est aussi un bâtisseur d'empire». Et voici mon deuxième souhait: sentez-vous tous et toutes responsables de l'avenir du CEFCO et bâtissez son empire en ajoutant aujourd'hui une autre pierre au CEFCO.

Merci et bon colloque!

APRÈS DIX ANS...

DE COLLOQUES DU CEFÇO

BILAN ET PROSPECTIVE

Gratien Allaire

*Faculté Saint-Jean
Université de l'Alberta*

Il y a dix ans, les 20 et 21 novembre 1981, Annette Saint-Pierre, alors directrice du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFÇO), réussissait un tour de force: elle rassemblait au Collège universitaire de Saint-Boniface un groupe de chercheurs des institutions universitaires pour dresser «l'État de la recherche et de la vie française dans l'Ouest canadien». Le programme du colloque comprenait treize communications ou présentations consécutives. Les études littéraires y avaient une place de choix, avec des communications sur la littérature régionale et les auteurs de l'Ouest francophone. L'histoire, le folklore et la linguistique en faisaient aussi partie. Ce premier colloque fut un franc succès, signe évident d'un besoin ressenti par plusieurs. Aussi l'expérience fut-elle répétée les années suivante et les colloques prirent-ils de l'ampleur. Une décennie plus tard, le onzième colloque, du 17 au 19 octobre 1992, aligne la plupart du temps deux séries de communications simultanées et regroupe plus de trente conférenciers et participants. Encore une fois, les études littéraires occupent la première place au programme, mais l'histoire, la linguistique et la pédagogie y figurent également.

La continuité et la régularité des colloques témoignent de leur importance pour les études franco-canadiennes de l'Ouest. Après dix ans, il est bon de regarder en arrière et de revoir le chemin parcouru, afin de dresser un bilan des progrès réalisés à la suite de ces rencontres annuelles. C'est le premier objectif poursuivi par cette étude. L'analyse portera sur les textes publiés dans les actes au cours des dix premières

années¹ et fera ressortir les tendances ainsi que les lignes de force. Elle montrera que les études littéraires occupent l'avant-scène des colloques et qu'à quelque distance derrière viennent l'histoire, puis le domaine des écoles et la pédagogie. Les sujets qui font partie de ces domaines de concentration seront présentés brièvement.

Le deuxième objectif découle de ce bilan; il consiste en une analyse prospective de la situation des études franco-canadiennes de l'Ouest. Il s'agit, d'une part, d'identifier les points forts et d'insister pour qu'ils soient mieux exploités et, d'autre part, de signaler le manque ou le peu de représentation de plusieurs disciplines des humanités et des sciences sociales, comme la sociologie, les sciences politiques, la géographie et la démographie, tout en indiquant des directions possibles de recherche qui favoriseraient encore davantage la rencontre des disciplines et l'interdisciplinarité.

Bilan

Comme pour toute rencontre de ce genre, certains résultats des colloques sont, à toutes fins pratiques, intangibles et, par conséquent, très difficiles à mesurer. De fructueux échanges ont eu lieu en dehors des séances elles-mêmes, au moment des pauses, des repas, des banquets et des réceptions. Chaque année une cinquantaine de chercheurs se sont rencontrés, ont échangé des idées et discuté de projets, dont certains ont porté fruit au cours des années suivantes. Ne pourrait-on pas attribuer aux colloques la rencontre de Jean-Marcel Duciaume et de Guy Lecomte, dont la collaboration a donné par la suite une édition critique de *Nypsis*, un des romans de Georges Bugnet? Il est incontestable qu'à cause des colloques, les études franco-canadiennes ont pris de l'importance au cours des années. Les chercheurs sont plus nombreux dans les universités à s'intéresser aux études littéraires, à l'histoire et aux divers aspects de la francophonie de l'Ouest. Ces champs eux-mêmes se sont aussi étendus.

¹ La description détaillée des publications a été placée en Appendice, selon l'ordre chronologique des colloques. Les références aux actes ont généralement été placées entre parenthèses à la suite de la mention, le premier chiffre représentant le numéro d'ordre du colloque et les suivants les pages des actes.

Paradoxalement, le fait d'être itinérant a contribué à la durabilité des colloques. Cette qualité a été décidée dès la deuxième année de leur existence. Au cours des années, les chercheurs se sont réunis à Saint-Boniface, à Edmonton, à Regina, à Saskatoon et à Vancouver. Ces annuels changements de venue ont été l'une des bases du progrès des études franco-canadiennes. Ils ont permis d'élargir l'auditoire, d'atteindre de nouveaux chercheurs et, surtout, d'attirer les étudiants des divers campus. Parmi ces derniers, plusieurs ont assisté aux sessions et certains y ont présenté les résultats de leur recherche. La formation de cette relève est de toute première importance pour assurer la continuité et le développement de ce champ d'étude dans les milieux scientifiques et universitaires.

Mais le principal résultat des colloques se situe au niveau scientifique et se trouve consigné dans un produit durable, les actes, publiés fidèlement pour chacun des colloques. Ces ouvrages regroupent, à quelques exceptions près, les textes présentés lors des rencontres annuelles. Les cinq premiers comprennent aussi le programme intégral du colloque.

Pour ce qui est des thèmes, l'approche a changé au cours des années: d'abord très généraux, ils sont devenus plus précis, pour fournir une indication plus nette des sujets que les organisateurs voulaient voir traités, ou de l'orientation qu'ils entendaient donner à la rencontre, sans restreindre pour autant l'accès au programme. Les deux premiers colloques visaient, comme leur titre l'indique, à dresser «l'État de la recherche et de la vie française dans l'Ouest canadien». Personne n'a véritablement tenté de dresser un tel «état», mais le contenu des actes en donne un excellent aperçu. Les organisateurs du troisième colloque, tenu à Regina, ont décidé, comme l'a écrit André Lalonde, «de choisir un thème regroupant tous les champs d'intérêt de la recherche sur les francophones de l'Ouest» (3, 7). Le quatrième colloque, à Saint-Boniface, a aussi placé sous ce thème de «la Langue, la Culture et la Société des francophones de l'Ouest». Les questions de linguistique ont alors été introduites avec plus de force: lexique, traduction et enseignement du français.

Par la suite, les organisateurs des colloques proposèrent aux intéressés un thème, qui a influencé, jusqu'à un certain point, les présentations. Le cinquième colloque, tenu à Saskatoon, était centré sur «Héritage et Avenir des francophones de l'Ouest», avec une table ronde sur le sujet et des communications sur des terrains neufs, entre autres la démographie. À Vancouver, l'année de l'Expo 86, l'on a traité des

«Outils de la francophonie», plus particulièrement des associations francophones. Le septième colloque, intitulé «Écriture et Politique», est resté mémorable par la visite de la célèbre Antonine Maillet, dont l'éloquence a électrisé le très nombreux auditoire. Quant au huitième colloque, à Regina, si l'idée initiale de ses organisateurs s'était réalisée, le Conseil de la vie française en Amérique aurait tenu sa réunion annuelle en même temps que le colloque, d'où le titre «l'Ouest canadien et l'Amérique française». Le programme comprenait quand même des présentations sur la francophonie minoritaire, entre autres celle de Martin J. Légère du Conseil de la vie française sur «Développement économique et minorités — un brin d'histoire» (8, 51-56), le seul texte de tous les colloques sur une question économique. Quant au neuvième colloque, à Saint-Boniface, il portait sur la question de «Langue et Communication». Plusieurs auteurs se sont inspirés de ce titre, comme Henriette Ricou avec «Langue et Communication en milieu minoritaire: les erreurs qui compromettent la transmission du langage» (9, 197-215). Il en a été de même du dixième colloque, intitulé «À la mesure du pays...», où l'on trouve plusieurs études sur la vitalité des communautés et sur l'espace et l'imaginaire. Finalement, le onzième colloque visait à faire le point avec «Bilan et Prospective».

On obtient une image plus claire de la contribution scientifique de ces rencontres au moyen de la compilation des articles publiés et de leur répartition selon les disciplines représentées. Une telle catégorisation ne saurait toutefois être d'une rigueur absolue, puisque plusieurs articles, comme ceux qui portent sur l'école française et la gestion scolaire et ceux qui traitent des droits linguistiques, pourraient être classés dans plus d'une catégorie. Ce sont là quelques exemples d'approche interdisciplinaire, mais la très grande majorité des 198 articles relèvent d'une seule discipline.

Bien qu'elle comporte une part d'arbitraire, la répartition par catégories permet de faire ressortir les grandes tendances, les principales disciplines contribuant aux études franco-canadiennes de l'Ouest. Elle montre une nette concentration autour des études littéraires, avec 70 articles (35,4 %), concentration qui serait encore plus importante si l'on y ajoutait des articles comme «la Parole» de Pierre Mathieu (4, 1-6), classé dans «divers», ou l'analyse du conte folklorique métis intitulé «l'Origine des canards gris» de Marie-Louise Perron (7, 119-130) ou le texte de Jacques Julien sur l'«Implication socio-politique de la chanson populaire» (7, 105-118), classés dans «arts et traditions populaires», ou encore certaines études de linguistique et de didactique du français.

L'histoire vient au second rang avec 38 articles (19,2 %). À cette catégorie pourraient être ajoutés les descriptions d'archives (7 articles) et certains écrits divers comme ceux de Roger Motut, «le Passé tel que je l'ai connu en Saskatchewan» (3, 13-22), et de Lucille Tessier, «Une Fransaskoise se raconte» (5, 11-17). Au troisième rang, viennent les études relatives aux écoles et portant sur la pédagogie: 25 articles (12,6 %). La linguistique regroupe 13 articles (6,6 %), pour la plupart des études sur la langue française et son enseignement. Les autres disciplines ont joué un rôle très secondaire: sciences politiques (8 articles), sociologie (8 articles), géographie (2 articles), démographie, ethnographie et psychologie (1 article chacune). Les arts et traditions populaires, incluant le folklore, comptent 7 articles. Finalement, 17 articles ont été placés dans la catégorie «divers»: présentation de dictionnaires, récits d'expérience personnelle, table ronde sur «Héritage et Avenir», texte de Guy Lacombe sur «le Bilan de la francophonie dans l'Ouest canadien» (8, 43-50), etc.

Les Études littéraires

L'un des principaux bénéfices des colloques, c'est la promotion de la littérature régionale de l'Ouest. Plusieurs facteurs ont concourru à donner aux études littéraires une place aussi grande. En ouvrant le premier colloque, René Dionne avait souligné l'importance et l'à propos de la littérature régionale: «c'est le temps de la littérature régionale», et encore, «depuis une dizaine d'années les études régionales sont à la mode» (1, 11). De plus, Annette Saint-Pierre, la créatrice des colloques du CEFCO et leur première force motrice, est une spécialiste de la littérature francophone de l'Ouest. Enfin et surtout, chaque université de l'Ouest a un département où s'enseignent le français et les littératures de langue française. Certains professeurs se sont intéressés à la littérature régionale et ont trouvé dans ces colloques un véhicule pour leur recherche. De là vient aussi la forte propension à définir les études franco-canadiennes de l'Ouest comme un prolongement, une partie même, des études littéraires.

On peut classer les travaux publiés selon les genres littéraires. Le roman tient le haut du pavé, puisque des romanciers comme Gabrielle Roy, Georges Bugnet, Maurice Constantin-Weyer, Marguerite Primeau et Henri-Émile Chevalier dominent la production littéraire. Le théâtre a fait l'objet de cinq communications, trois par Ingrid Joubert sur le

théâtre en général², une par Richard Chadbourne sur «Quelques images de l'Ouest dans le théâtre québécois» (2, 93-102) et une de Gamila Morcos sur «la Défaite» de Bugnet (9, 181-195). La poésie y trouve aussi une petite place: Glen Campbell a analysé la poésie de Louis Riel et de Pierre Falcon³, Tatiana Arcand celle de Falcon⁴, Rosmarin Heidenreich celle de Roger Léveillé⁵. On trouve même une étude de la poétesse féministe Nicole Brossard par Évelyn Voldeng⁶. Les journaux intimes ont aussi leur place, bien mince toutefois, avec l'article de Pierre-Yves Mocquais sur «Gaston Giscard et Marcel Durieux, chroniqueurs?» (4, 117-126), et Bernard Wilhelm voudrait augmenter leur importance⁷.

On peut aussi analyser les textes des colloques en utilisant une classification par auteurs, oeuvres ou thèmes, selon que le chercheur concentre son étude sur un auteur et ses oeuvres, sur une oeuvre en particulier ou encore sur un thème à travers plusieurs oeuvres. Dans ce cas, il est nécessaire de créer une catégorie à part pour chacun des deux auteurs qui occupent une très grande place dans la littérature francophone de l'Ouest: Gabrielle Roy et Georges Bugnet.

À tout seigneur, tout honneur! Ou plutôt à toute seigneuresse... L'oeuvre magistrale de Gabrielle Roy occupe sans conteste la première place dans les recherches en littérature francophone de l'Ouest. Cette oeuvre fascine et ne saurait être ignorée. Plusieurs y ont touché: Myo Kapetanovich, à plusieurs reprises, Paulette Collet, Paul Dubé, Carol Harvey, Monique Genuist, Paul Genuist, Pierre-Yves Mocquais, Estelle Dansereau. Au total, dix-huit articles analysent Gabrielle Roy, non

² «Le Manitoba français et son théâtre: recherches et renouveau dramatique» (2, 77-92); «Théâtre et Minorité: la réception de *Zone* au Québec et au Manitoba français» (7, 93-104); «Tendances actuelles du théâtre franco-manitobain» (9, 135-149).

³ «Le Nationalisme poétique de Louis Riel» (1, 19-26); «Pierre Falcon et Louis Riel: deux bardes métis» (2, 143-153); «les Femmes dans la vie de Louis Riel: une perspective poétique» (4, 23-34).

⁴ «Les Chansons de Pierre Falcon: reflets poético-historiques» (9, 19-36).

⁵ «Lecture d'un texte de Roger Léveillé: l'oeuvre littéraire comme objet de consommation» (4, 109-115).

⁶ «Nicole Brossard: le corps, le texte et l'espace» (8, 235-249).

⁷ «L'État premier de la littérature française de l'Ouest: les récits de pionniers» (7, 259-264).

seulement l'auteure elle-même⁸, mais aussi des oeuvres comme *la Détresse et l'Enchantement*⁹ et *la Route d'Altamont*¹⁰ (4 articles chacune), et encore des thèmes comme la prairie¹¹, la petite soeur¹², le vent¹³ et le symbolisme¹⁴. Le style de la romancière a fait également l'objet d'une étude¹⁵.

Vient ensuite Georges Bugnet, auquel les Kapetanovich, Collet, Harvey, Morcos ont consacré 9 articles. En fait, une partie importante du deuxième colloque lui a été accordée. Jean Papen a alors fait ressortir l'originalité de l'oeuvre de Bugnet dans «cette unité de thème centré sur un sens profond et poétique de la grandeur majestueuse de la nature» (2, 30). Kapetanovich y traite de «la Nostalgie du surnaturel chez Georges Bugnet», à partir de *Siraf* et de *la Forêt* (2, 35-48). À côté du «Coup d'oeil bibliographique récent...» de Georges Durocher (2, 61-66), on trouve une analyse du «Lexique "canadien" dans "la Forêt"...» de David F. Rogers (2, 49-60). Les études sur Bugnet reviennent lors du septième colloque, avec un texte de Guy Lecomte sur

⁸ Paul Genuist, «Gabrielle Roy, personnage et personne» (9, 117-125).

⁹ Jean Morisset, Myo Kapetanovich et Paul Dubé, «Entre la détresse et le déchirement: nature et signification de l'oeuvre de Gabrielle Roy» (4, 235-251); Thérèse Lafontaine, «le Vocabulaire de l'embaras d'argent dans *la Détresse et l'Enchantement*» (5, 53-63); Paul Dubé, «le discours du destin: prolégomènes à une étude de l'autobiographie de Gabrielle Roy» (7, 9-21); Monique Genuist, «Une Canadienne française de l'Ouest à la recherche de son identité» (8, 225-234).

¹⁰ Dennis Essar, «Gabrielle Roy et la création littéraire: de l'espace et du temps dans *la Route d'Altamont*» (4, 47-66); Carol J. Harvey, «Structures et Techniques narratives dans *la Route d'Altamont*» (4, 97-107); Paulette Collet, «*La Route d'Altamont* et *Who Has Seen the Wind*: deux enfants des prairies face au mystère de la vie et de la mort» (5, 65-75); Ben Jukpor, «*la Route d'Altamont* de Gabrielle Roy: la recherche de soi» (7, 23-34).

¹¹ Pierre-Yves Mocquais, «la Prairie et son traitement dans les oeuvres de Gabrielle Roy et de Sinclair Ross» (3, 151-168).

¹² Christina H. Roberts-van Oordt, «D'Odette à Bernadette: la figure de la 'petite' soeur dans l'oeuvre de Gabrielle Roy» (9, 217-224).

¹³ Monique Genuist, «les Voix du vent chez Gabrielle Roy» (10, 157-164).

¹⁴ Carol J. Harvey, «Symbolisme et Communication dans l'oeuvre manito-baine de Gabrielle Roy» (9, 127-134).

¹⁵ Claude Romney, «l'Inversion du sujet: son utilisation par Gabrielle Roy dans la description de l'espace» (10, 181-189).

«le sens de la minorité» (7, 35-45). Plusieurs écrits du neuvième porte sur son oeuvre: une analyse de *Nypsia* par Collet (9, 65-72), une autre de *la Forêt*, que Jean R. Côté compare à *Maria Chapdelaine* (9, 73-88) et une de la pièce de théâtre «la Défaite» par Morcos (9, 181-195). Enfin, lors du dixième colloque, Harvey a étudié «l'homme et la nature» dans *Nypsia* et *la Forêt* (10, 265-273).

Si les deux grands écrivains, Roy et Bugnet, sont l'objet de 27 des 70 articles en études littéraires (près des deux-cinquièmes), le reste de la production est réparti selon une multitude de sujets: auteurs, oeuvres ou thèmes. Parmi les auteurs traités, on retrouve Maurice Constantin-Weyer¹⁶, Louis Riel (poète)¹⁷, Pierre Lamy¹⁸, Pierre Falcon¹⁹, Marguerite Primeau²⁰, Henri-Émile Chevalier²¹, Marie-Anna Roy²². La liste des oeuvres ayant fait l'objet d'un article comprend des romans anciens de Constantin-Weyer²³ et *Valcourt ou la Première Étape* de Marie-Anna Roy (1958)²⁴ et surtout des publications ou des rééditions récentes comme *Sauvage, Sauvageon* de Marguerite Primeau (1984)²⁵,

¹⁶ Roger Motut, «Maurice Constantin-Weyer: quelques miscs au point» (1, 27-38); Paulette Collet, «Voyageurs et Sédentaires dans l'oeuvre de Constantin-Weyer» (10, 233-243).

¹⁷ Glen Campbell, «Le Nationalisme poétique de Louis Riel» (1, 19-26); Campbell, «Pierre Falcon et Louis Riel: deux bardes métis» (2, 143-153); Campbell, «les Femmes dans la vie de Louis Riel: une perspective poétique» (4, 23-34); Jean-Maurice Morisset, «Louis Riel: écrivain politique, écrivain des Amériques» (7, 47-55).

¹⁸ Paul Genuist, «l'Itinéraire spirituel de Jules Lamy» (5, 77-88).

¹⁹ Glen Campbell, «Pierre Falcon et Louis Riel: deux bardes métis» (2, 143-153); Tatiana Arcand, «Les Chansons de Pierre Falcon: reflets poético-historiques» (9, 19-36).

²⁰ Jules Tessier, «la Dialectique du conservatisme et de l'innovation dans l'Oeuvre de Marguerite Primeau» (6, 186-204).

²¹ Lise Gaboury-Diallo, «l'Exotisme chez Henri-Émile Chevalier» (4, 67-75).

²² Paul Genuist, «les Errances d'une institutrice dans l'Ouest canadien» (10, 191-199).

²³ Robert Viau, «la Mythification de l'espace dans *Un homme se penche sur son passé* de Maurice Constantin-Weyer» (10, 219-231).

²⁴ Monique Genuist, «Lecture féministe de *Valcourt ou la dernière étape* de M.-A. Roy» (4, 77-86).

²⁵ Paul Dubé, «la Métaphore théâtrale dans *Sauvage, Sauvageon*» (5, 37-51).

la Fille bègue d'Annette Saint-Pierre (1982)²⁶, *la Métisse* de Jean Féron (1983)²⁷, *Tchipayuk* de Ronald Lavallée (1987)²⁸ et *Counterpoint* de Marie Moser (1987)²⁹. Les études sur des thèmes particuliers ne sont pas très nombreuses. Collet s'est intéressée aux romanciers français et à l'image qu'ils présentaient des Canadiens français de l'Ouest (3, 169-180) et de la Métisse (4, 35-45), de même qu'à leur «Portrait de l'immigrant français dans l'Ouest et l'Est canadiens...» (8, 203-223). Pour sa part, Paul Genuist a élaboré sur les idées politiques de Jean Féron et de Jules Lamy (7, 83-91). Quant à Jacques Julien, il a recherché la représentation du «Farouest, pays incertain» dans les *Contes* de l'auteur québécois Jacques Ferron (10, 285-295).

De l'ensemble de ces articles, on peut dégager certaines caractéristiques. Il apparaît clairement que, tout en se concentrant sur l'Ouest francophone, les études littéraires ont dépassé le cadre de la littérature régionale. Elles traitent non seulement des auteurs francophones originaires de l'Ouest, mais aussi de la perception de l'Ouest par d'autres écrivains. Même le cadre linguistique a pu être écarté, comme dans le travail de Dubé sur le *Counterpoint* de Marie Moser. Il faut aussi souligner que les chercheurs font très rapidement porter leur analyse sur des oeuvres nouvellement publiées et sur de jeunes auteurs. À titre d'exemple, l'autobiographie de Gabrielle Roy, *la Détresse et l'Enchantement*, parue en septembre 1984, faisait l'objet de premières observations dès les actes du colloque de cette même année et de l'analyse de Thérèse Lafontaine l'année suivante. De même pour le roman de Ronald Lavallée, *Tchipayuk ou le Chemin du loup*, paru en 1987, sur lequel portèrent les analyses d'Ingrid Joubert et de Paul Dubé lors du colloque d'octobre 1988. On pourrait dire que les chercheurs attendent avec impatience la nouvelle production et s'y intéressent

²⁶ Myo Kapetanovich, «Une cendrillon franco-manitobaine» (6, 205-215).

²⁷ Pierre-Yves Mocquais, «*la Métisse* de Jean Féron: dit, non-dit et récupération idéologique» (7, 57-67).

²⁸ Ingrid Joubert, «la Narration décentrée dans *Tchipayuk ou le chemin du loup* de Ronald Lavallée» (8, 259-274); Paul Dubé, «Histoire d'hier, Discours d'aujourd'hui: la portée de l'oeuvre de Ronald Lavallée - *Tchipayuk ou le Chemin du loup*» (8, 275-284).

²⁹ Paul Dubé, «la Trahison des clercs ou la loyauté du discours: premier regard sur l'oeuvre de Marie Moser» (9, 103-115).

immédiatement, ce qui peut servir de stimulant pour la création littéraire.

Ce n'est certes pas la France, ce n'est pas non plus le Québec, mais c'est bel et bien francophone, et vivant. La littérature et les études littéraires de l'Ouest francophone sont un domaine en formation, qui possède des valeurs sûres et des bases solides. Elles sont un terrain d'expérimentation, leurs produits augmentent constamment et ils touchent de plus en plus de sujets. L'un des principaux moyens d'étendre le champ littéraire des études franco-canadiennes de l'Ouest serait de suivre la piste tracée par certains chercheurs comme Paul Genuist, qui déterre les écrits antérieurs, ou celle que propose Bernard Wilhelm pour ce qui est des écrits des pionniers, poursuivant ainsi le travail des Motut³⁰ et Durocher³¹ par la mise en forme et la publication de ces écrits.

L'Histoire

La seconde discipline la plus représentée dans les actes des colloques est l'histoire. Elle compte un total de 38 articles, ou 45, si l'on ajoute les présentations sur les archives. Chacune des publications contient au moins deux articles; les actes du septième colloque en comptent 8. De nombreux sujets ont été abordés, du gouvernement des Métis à la fondation des paroisses «nationales», en passant par la biographie du «saint de la Coal Branch», le sacre de Mgr Taché et l'architecture religieuse. Les articles renforcent l'interprétation courante, qui utilise principalement la biographie et qui accorde une place de premier plan à l'Église catholique. En fait la majorité des études touchent, de près ou de loin, à l'histoire et à l'influence de cette institution.

La biographie est le genre historique privilégié. Ce sont 13 articles qui décrivent les principales étapes ou étudient un aspect particulier de la vie de personnes ayant joué un rôle dans la francophonie de l'Ouest. Jean-Guy Quenneville a présenté quatre personnalités laïques de la Saskatchewan: l'institutrice Onésime Dorval et le peintre René Richard (1, 47-53), le «traiteur» et marchand Jean-Louis Légaré (3, 23-35) et le

³⁰ Marcel Durieux, *Un héros malgré lui*, Saint-boniface, les Éditions des Plaines, 1986.

³¹ Gaston Giscard, *Dans la prairie canadienne/On the Canadian Prairie*, Regina, Canadian Plains Research Center, 1982.

sénateur Onésiphore Turgeon (7, 293-296). André Lalonde a brossé à grands traits la biographie de Raymond Denis (5, 19-27), celui qui «toujours passionné de politique, [...] se dévoua corps et âme à l'affermissement des associations provinciales et [...] participa activement aux pourparlers à huis clos et aux manoeuvres de coulisse concernant l'amélioration de l'enseignement français à travers la Saskatchewan» (5, 21). Dans le cadre de sa recherche sur l'architecture religieuse, Gilles Cadrin a retracé la biographie de deux architectes: Franz Xavier Deggendorfer (6, 229-254) et Joseph-Azarie Sénécal (8, 133-159). Selon Virgil Benoit, le charpentier Charles Morin a passé cinq ans sur l'île de Vancouver pour établir sa carrière; de plus, il aspirait à devenir architecte. Il bénéficia lui aussi de contrats de construction d'églises catholiques (10, 113-119).

Le plus grand nombre d'articles biographiques porte sur des religieux, qu'il s'agisse d'un dignitaire comme Mgr Taché, dont Hubert Mayes relate le sacre à Viviers-sur-Rhône (4, 197-205), ou d'un missionnaire-colonisateur comme l'abbé Jean-Isidore Gaire, dont René Rottiers détaille les plans de colonisation pour le sud de la Saskatchewan (3, 37-54). Les missionnaires des Amérindiens ont leur place: Maurice Legris raconte la vie difficile et l'héroïsme de Louis Culerier, le «saint de la Coal Branch» (7, 279-288), et l'oblat Tom Lascelles décrit les principes qui ont régi le travail missionnaire de l'oblat Léon Fouquet auprès des Kootenays (6, 224-228).

On retrouve dans l'ensemble de la production historique l'équivalent de cette importance accordée aux personnalités religieuses pour ce qui est de la biographie. Les articles sur l'Église catholique et sur les domaines s'y rapportant sont les plus nombreux. Un nombre important d'articles portent sur les communautés religieuses. Pour le Manitoba, le jésuite Gérard Jolicoeur s'est intéressé à sa communauté et aux sources documentaires relatives à la présence de la Société de Jésus au Collège de Saint-Boniface (4, 181-186), alors qu'Edmond Cormier décrit les circonstances de l'établissement des Carmélites, une communauté religieuse cloîtrée, à Saint-Boniface en 1912 (5, 89-100). Soeur Flore Houde a relaté les péripéties de l'établissement des soeurs de l'Assomption au lac d'Oignon (2, 155-160) et Raymond Huel s'est servi de la mission Saint-Pierre du lac Caribou pour illustrer les conditions prises en considération par les oblats lors de la mise en place d'une mission (7, 151-163).

On comprendra que les oblats occupent la première place, puisqu'ils eurent une très grande influence dans l'Ouest et le Nord canadiens. Ils

font d'ailleurs l'objet d'un imposant projet de recherche, dont les principaux paramètres ont été décrits par Guy Lacombe et dont quelques résultats se trouvent dans l'article de Huel et l'exposé d'Alice Trottier sur les paroisses blanches (7, 289-291). Gilles Cadrin, dont les travaux ne font pas partie du projet, s'est penché sur la pensée ethnographique des membres de cette communauté religieuse, plus particulièrement les Européens qui ont établi des contacts étroits avec les populations autochtones. Il examine plus particulièrement «la Question de l'origine des Indiens d'Amérique et la pensée de certains Pères oblats», dont Émile Petitot (5, 111-124), et les travaux scientifiques de lexicographie, de linguistique et d'ethnographie de l'oblat Valentin Végréville (9, 51-64).

À part les communautés religieuses, d'autres sujets se rapportant à l'Église catholique ont retenu l'attention. Soeur Joséphine Ouellet a traité de l'établissement du diocèse de Prince-Albert (5, 101-110), Cadrin de celui de paroisses «nationales» (7, 173-183) et Antoine Lussier de la position de Mgr Provencher sur l'enseignement aux autochtones (3, 183-194). Les recherches de Cadrin sur l'architecture religieuse, dont il a présenté certains résultats lors du deuxième colloque (2, 121-141) lui ont ouvert d'autres avenues sur la francophonie albertaine.

Par ailleurs, l'actualité a fortement influencé les chercheurs dans leur sélection de sujets laïcs. Depuis la mise en place de la *Charte des droits et libertés*, les droits linguistiques des francophones de l'Ouest sont à l'ordre du jour. L'évolution de la législation sur ce sujet en Saskatchewan a fait l'objet d'une communication de Wilfrid Denis (3, 75-110). Jacqueline Blay s'est attachée à rappeler les péripéties judiciaires et politiques des droits linguistiques des Franco-Manitobains (7, 185-201). Adoptant les méthodes de l'ethnographie historique, Gratien Allaire et Laurence Fedigan ont tenté, pour leur part, d'élargir le débat et de faire intervenir un plus grand nombre de facteurs influençant le processus du transfert linguistique et l'évolution des communautés francophones (9, 1-18; 10, 55-65).

Dans d'autres domaines se rapportant à l'histoire des francophones de l'Ouest, Allaire a fait une partie de l'histoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta (6, 67-100) et Catou Lévesque celle de la Fédération des Franco-Colombiens (6, 55-66). Daniel Savas a étudié l'impact du financement de cette association par le Secrétariat d'État à partir de la fin des années 1960 (5, 11-54). Un dernier sujet a

fait l'objet de quelques communications: les Métis dont Lussier a évoqué les relations avec les Canadiens français au début du XX^e siècle (1, 73-86) et dont Jean-Guy Quenneville a présenté sommairement le gouvernement avant la mise en place de celui des Blancs (5, 157-166).

À quelques exceptions près, l'approche historique contenue dans les études franco-canadiennes de l'Ouest reste plutôt traditionnelle. Elle favorise la biographie et l'influence de certains personnages sur le cours de l'histoire. Elle fait surtout la description des événements et leur séquence. Elle n'en a pas encore véritablement amorcé l'analyse. La recherche devrait être stimulée par une meilleure connaissance des fonds d'archives, en particulier de ceux des oblats, dont on trouve quelques descriptions sommaires dans les actes³². Ces données devraient permettre aux chercheurs de mieux cerner leurs projets.

L'École

Un troisième domaine a fait l'objet des préoccupations des chercheurs qui ont participé aux colloques du CEFCO: les écoles et la pédagogie. Ce domaine regroupe au moins 25 présentations, dont un grand nombre portent sur l'école française et sur les conséquences juridiques de l'article 23 de la *Charte des droits et libertés*. Le deuxième colloque, à Edmonton, a joué un rôle important dans l'amorce de la discussion sur ce sujet, par une table ronde sur l'école française à laquelle participaient Angéline Martel, l'une des parties demandresses dans la cause Bugnet, et Roger Bilodeau, l'un des premiers experts à aborder ces questions juridiques. Dans ses «Quelques modalités éducationnelles pour une minorité linguistique: le français à l'école», Martel a fait valoir l'importance de l'école française pour le développement du jeune francophone (2, 161-169); Bilodeau a analysé les implications de la toute nouvelle charte, dans un texte intitulé «la Charte canadienne des droits et libertés et les droits scolaires des minorités francophones» (2, 171-186).

Comme l'école française était, et est encore, l'une des principales préoccupations actuelles des francophones de l'Ouest, plusieurs

³² Claude Roberto, «le Traitement de (sic) fonds Oblat (1824-1986) aux Archives provinciales de l'Alberta: des concepts traditionnels à l'ère de l'informatisation» (6, 216-223); Roberto, «Historique des archives oblates de l'Alberta-Saskatchewan» (7, 175-171); Gaston Montmigny, «les Archives oblates de la province Grandin» (7, 269-272).

présentations ont poursuivi l'étude de cette question. Dans certains cas, il s'agissait pour Louis Julé de faire le point sur «le Statut de l'éducation française en Saskatchewan» (3, 231-244; et aussi 5, 197-212), et pour Robert Roy de le faire sur «l'École publique française en Colombie britannique» (4, 145-152). Les sujets traités dans les articles ont suivi de près, parfois devancé, les développements socio-politiques. La question de la «gestion scolaire pour les Fransaskois» a été soulevée dès le cinquième colloque (1986) par Gustave Dubois (5, 213-227), mais elle a été posée plus sérieusement et de façon plus critique lors du dixième colloque à Saskatoon. Paul Dubé a présenté une communication montrant «comment l'espace réel et symbolique de notre francité [...] a été usurpé, et comment la judicialisation a opéré, dans une grande mesure, la ré-appropriation de cet espace vital» (10, 45). Le fait marquant de ce colloque a cependant été une table ronde réunissant Paul Dubé, Wilfrid Denis et Raymond Thériage dont l'objectif était d'analyser la situation scolaire francophone dans les provinces de l'Ouest à la suite de l'arrêt *Mahé* de la Cour suprême du Canada. Dubé a fait un «pronostic pessimiste» sur l'école française en Alberta (10, 3-10); Denis a lui aussi présenté une perception assez pessimiste du jugement pour ce qui est de la gestion scolaire (10, 11-29); quant à Thériage, il a analysé «l'Impact du jugement *Mahé* sur l'éducation au Manitoba» et les modèles de gestion scolaire possibles dans cette province (10, 31-36). Comme le concluait Thériage, «le processus est en marche et on attend les résultats» (10, 36).

L'enseignement du français constitue un aspect complémentaire de cette discussion sur l'école française. L'histoire de l'enseignement du français a fait l'objet de trois communications, celle de William Bruneau «Pour une histoire de l'enseignement du français en Colombie-Britannique et au Canada» (6, 101-141), celle d'Yvette Mahé sur «l'Évolution de l'enseignement du français en Alberta: reflet d'orientations culturelles et idéologiques» (7, 205-213) et finalement celle d'Anand Ramanjooloo sur «l'Évolution de l'enseignement du français langue seconde dans les écoles en Amérique du Nord» (8, 303-311). Au niveau postsecondaire, Paul Genuist, un professeur expérimenté, a fait part de ses «Réflexions sur une expérience d'enseignement du français aux Francophones de milieu minoritaire au niveau universitaire» (3, 219-229). Cette somme d'expérience et de réflexion devrait influencer le curriculum, puisque, selon François Tochon, «le plan d'études écrit

ne devient une réalité vécue que s'il se confond à la connaissance pratique de l'enseignant» (9, 253)³³.

Les questions de curriculum et d'environnement scolaire ont aussi été traitées dans des perspectives différentes. Frank McMahon et Laurence Fedigan ont fait part des résultats de leur vaste enquête sur «le projet culturel des Franco-Albertains» dont l'école serait le lieu de promotion (7, 215-232). France Levasseur-Ouimet a posé les premiers jalons de la «Pédagogie générale et Pratique du français langue maternelle en milieu minoritaire» qui ont servi de point de départ à d'importants changements au programme de pédagogie de la Faculté Saint-Jean (6, 142-159). L'étude de Roberte Salerno sur les «Effets négatifs de l'environnement anglais sur la scolarité de l'enfant franco-phone minoritaire. Une solution? La maternelle d'immersion dans un bain d'écrit en français» (9, 225-238) a présenté une perspective renouvelée, étendue de l'espace d'apprentissage. Pour leur part, Claudette Tardif et Sandra Weber ont cherché à atteindre une meilleure compréhension de la salle de classe dans «Une étude ethnographique de la salle de classe d'immersion française» (7, 247-255). Enfin, Joan Boyer a examiné les nombreuses raisons qui motivent «l'Apprenant adulte du français langue seconde en Saskatchewan», de «la recherche de son héritage» à la préparation de son avenir (5, 237-243).

Il faut noter que, tout compte fait, ces recherches ont porté sur tous les niveaux d'enseignement, de la pré-maternelle à l'université. On en a vu plusieurs exemples; on peut en ajouter d'autres. Pour le niveau préscolaire, Normand Fortin s'est posé de nombreuses questions relatives à l'enseignement des «petits Canadiens-français», compte tenu de l'évolution continue et du changement des milieux familiaux et scolaires (3, 195-201). Hermann Duchesne a établi certaines données manitobaines pertinentes à l'évaluation des maternelles (5, 229-236). Annette Saint-Pierre a fait en 1983 un tour d'horizon des manuels scolaires disponibles dans les écoles du Manitoba (3, 203-217), tout en insistant sur le fait qu'ils doivent répondre aux besoins particuliers des élèves de l'Ouest. Un chercheur, William Walter Bostock, a examiné les questions relatives à l'enseignement à distance (5, 245-257) pour conclure au «besoin de créer une université internationale pour un enseignement à distance et en français» (5, 254).

³³ François Tochon, «Deux courants d'innovation pour un curriculum de français» (9, 253-274).

Prospective

Les principaux acquis des colloques du CEFCO, bien qu'inégaux, se situent à trois niveaux: les études littéraires, l'histoire et le domaine des écoles et de la pédagogie. Les autres domaines d'enquête et de réflexion des chercheurs francophones de l'Ouest font figure de parent pauvre. Cette «prospective» en fait état dans le but d'ouvrir certaines avenues de développement de ces domaines et, par extension, des études franco-canadiennes de l'Ouest.

De l'analyse précédente, il ressort que des chercheurs se sont intéressés aux Métis comme groupe francophone. C'est un sujet qui revient régulièrement dans les actes, abordé sous l'angle de l'histoire, des études littéraires ou d'une autre discipline. On a traité des Métis dans la recherche linguistique de Robert Papen (3, 121-136), dans les descriptions politiques de Quenneville (5, 157-166) ou les études sur Riel de Campbell (2, 140-150 et 4, 23-34); on a aussi traité de leurs relations avec la population canadienne-française ou française dans les articles de Lussier (1, 73-86), de Collet (4, 35-46) et de Pierson (5, 167-175). Cet intérêt pour les groupes métis devrait non seulement se continuer, mais aussi être stimulé, parce que ces groupes sont une expression de la diversité de la francophonie de l'Ouest. Cette diversité originelle apparaît parfois dans les sujets traités, comme dans le texte de Wilhelm sur «le Pot de terre contre le pot de fer: la lutte entre Notre-Dame d'Auvergne et Gravelbourg» (10, 121-131). Pourtant, elle devrait ressortir encore plus et ses implications étudiées davantage.

Les études franco-canadiennes de l'Ouest doivent dépasser la notion d'études littéraires et de leur extension. Elles doivent devenir un champ multidisciplinaire, interdisciplinaire, transdisciplinaire... Cet objectif peut être atteint de plusieurs façons: d'abord par des chercheurs qui utilisent les méthodes, les concepts, les moyens de plus d'une discipline, ce que certains des chercheurs de la francophonie de l'Ouest ont déjà, ensuite par la rencontre de spécialistes de plusieurs disciplines. Ils sont de plus en plus nombreux dans l'Ouest, et ils devraient devenir des assidus des colloques. Pour y arriver, il faut leur ouvrir grandes les portes et, s'il y a lieu, faire énergiquement du recrutement.

La géographie n'a été représentée que par un article de François Baudouin sur «la Toponymie française des provinces de l'Ouest» (3, 59-74) et un tout récent de Fauchon sur «Quelques aspects géographiques de l'Ouest canadien dans l'oeuvre de Maurice Constantin-Weyer: esquisse d'un projet de recherche» (10, 203-217). Pourtant, de nombreux

ses questions peuvent être posées, comme la distribution géographique des francophones et les «niveaux», les «degrés» de minorité, l'impact de la géographie sur le mode de vie et, ultimement, sur la culture. On ne trouve que très peu d'analyse du phénomène de l'urbanisation des communautés francophones, considéré pourtant comme dévastateur. Le processus même de l'urbanisation, de même que ses résultats présentent un intérêt indéniable. On peut se demander comment se répartissent les francophones dans les villes depuis une dizaine, une vingtaine d'années. Y a-t-il une tendance au regroupement, à la concentration? On a beaucoup fait état de l'église paroissiale comme point de rencontre des habitants des communautés rurales; en est-il de même pour ceux des villes?

Les sciences politiques ont été un peu mieux servies par une étude marquante de Daniel Savas sur le rôle du Secrétariat d'État auprès des associations francophones, par celles de Raymond Hébert sur «les Implications de décisions juridiques récentes pour l'éducation française dans l'Ouest» (4, 171-179) et d'Annie Brisset sur «Du droit à la traduction: le lieu problématique du français au Manitoba» (4, 7-22), ainsi que par quelques écrits par Quenneville sur les gouvernements métis, dans la foulée de la théorie de la frontière. Mais il existe un important champ d'études politiques des communautés francophones. Comment s'assurait leur gouvernement, au niveau municipal, au niveau scolaire et au niveau des équipements communautaires? Il s'agit ici de gouvernement local, mais de gouvernement quand même. Si l'on examine les associations francophones, peut-on parler d'élite politique?

L'organisation sociale des communautés de l'Ouest n'a pas été une matière d'analyse. Aussi restons-nous avec l'impression d'une communauté égalitaire, sans «classe», sans étage, sans élite. Cette notion est peut-être juste, mais elle n'a pas été démontrée. Si elle était juste, elle mériterait en elle-même d'être analysée, décortiquée et expliquée. Sur un autre plan, il est curieux que les questions d'identité, qui forment l'un des noyaux importants de la recherche dans d'autres régions du Canada francophone, aient eu si peu de place dans les délibérations scientifiques annuelles. La présentation de McMahon et Fedigan portait sur ce sujet, mais elle était surtout orientée vers la pédagogie et l'enseignement. Même la question d'ethnicité a été peu abordée: seul Jean-Marc Fontan a écrit sur le sujet, dans «le Concept 'd'ethnicité' et son application pour l'étude de la francophonie au Manitoba» (4, 153-161).

Les questions démographiques ont été à peine touchées, en dépit du fait que le nombre revient constamment dans les discussions relatives aux communautés francophones. En plus des habituelles données sur la population d'origine française, de langue maternelle française ou de «français, langue d'usage», il serait intéressant de connaître les taux de reproduction, les effets du vieillissement et une foule d'autres caractéristiques compilées et analysées par les démographes contemporains: niveau de scolarité, revenus et richesse, taille des familles, taux de nuptialité et âge au mariage, divorce, religion, etc.

Quant aux questions économiques, elles n'ont fait l'objet que d'une présentation très générale, celle de Martin J. L'Égère sur «le Développement économique et les minorités — un brin d'histoire» (8, 51-56). Cet aspect est pourtant d'une grande importance, pour atteindre une meilleure compréhension des francophones. Quelle a été et quelle est la base économique des communautés francophones? L'esprit d'entreprise est-il aussi vivace chez les francophones que dans l'ensemble de la population? Peut-on parler d'une économie qui serait l'apanage des francophones de l'Ouest? Quel est le poids économique de ces derniers, comme consommateurs, comme travailleurs, comme propriétaires?

Le bilinguisme et les francophones bilingues ont été un important domaine de recherche psychologique au cours des années 1970, alors que l'on a tenté de mieux comprendre les mécanismes d'acquisition du langage. On ne retrouve cette préoccupation qu'une seule fois dans les actes, avec le texte d'André Samson sur la «Localisation hémisphérique des fonctions verbales chez le bilingue» (9, 239-252). En plus de ces questions de psychologie expérimentale, on pourrait s'intéresser à l'effet du bilinguisme et du biculturalisme sur le fonctionnement des personnes. Ces caractéristiques ont-elles pour résultat l'harmonie ou la tension chez les individus? Les modèles de développement psychologique s'appliquent-ils de la même façon chez les francophones minoritaires, ou bien sont-ils ralentis ou accélérés?

Un dernier point: la place des femmes, il faut la dire. En dehors du fait que le principal sujet des articles publiés dans les actes des colloques est une auteure et que plusieurs autres auteures ont écrit sur l'Ouest francophone, les femmes y ont peu de place. À l'article de Voldeng sur Brossard, on peut ajouter celui de Houde sur les soeurs de l'Assomption (2, 155-160), l'étude de Jean Lafontant sur «le Mouvement des femmes et l'État» (9, 151-158), et — comme on parle de la soeur de Mozart — l'article d'Alexander Sokalski sur Marguerite Constantin-Fortin, la soeur de Maurice Constantin-Weyer, et son

ouvrage intitulé «Une femme se penche sur son passé» (10, 245-262). De nombreuses professeures ont apporté une contribution importante aux études franco-canadiennes de l'Ouest, mais les études féministes, l'approche féministe n'a encore eu que des effets plutôt limités.

Conclusion

Au cours de leur première décennie, les colloques du CEFCO ont donné d'excellents résultats, en particulier du côté des études littéraires, de l'histoire et du domaine des écoles et de la pédagogie. Les auteurs francophones de l'Ouest et leurs écrits sont beaucoup mieux connus, tout comme le rôle historique de l'Église catholique dans la région. La francophonie de l'Ouest a bénéficié directement des discussions se rapportant aux écoles françaises. Mais il y a encore beaucoup de pain sur la planche. Si les études littéraires, comme la littérature, permettent de rejoindre l'unicité de l'expérience, et c'est là leur force, il faudrait aussi essayer d'atteindre une plus grande généralisation, utiliser davantage des méthodes de recherche qui, sans être quantitatives à outrance, permettront de vérifier, de nuancer, d'enrichir la connaissance de la francophonie de l'Ouest que présente le CEFCO.

Pour compléter ce bilan et cette analyse prospective, il faut remarquer que les actes ne sont pas très sélectifs. Au cours des années, les responsables ont adopté comme politique de publier le texte de tous ceux qui le soumettaient pour publication, puisque les actes devaient refléter le plus possible le colloque lui-même. Il fallait le faire ainsi, pour favoriser le développement des études franco-canadiennes de l'Ouest. Mais, l'état présent de ce domaine demande une plus grande sélectivité et une plus grande rigueur. Des contraintes de toutes sortes amènent ailleurs les directeurs de publication à devenir plus sélectifs. Les exigences proviennent aussi des contraintes académiques auxquelles la plupart des chercheurs sont soumis, tant au niveau de la carrière et de l'avancement qu'au niveau de l'obtention des crédits et subventions permettant la tenue des colloques annuels et les recherches qui sous-tendent les présentations.

On devrait devenir plus rigoureux dans la définition de ce que sont les études franco-canadiennes de l'Ouest. Jusqu'à date, et ici aussi il fallait qu'il en soit ainsi, cette définition a été plutôt élastique et on trouve dans les actes des textes sur d'autres régions, comme celui d'Alain Nabarra sur «la Présence francophone dans le nord-ouest de l'Ontario: jalons historiques» (1, 55-71), ou la présentation par Gaétan

Gervais et Jean-Pierre Pichette du «Dictionnaire des écrits de l'Ontario français» (6, 160-185) ou, encore, celle par Pierre Savard du «Dictionnaire de l'Amérique française — francophonie nord-américaine hors Québec» (8, 181-187). Il y a même le texte de la conférence d'Alex.-L. Gordon sur l'Écosse: «Langue, Culture et Société: l'exemple de l'Écosse pays trilingue» (4, 87-96). Ces «sorties» demeurent importantes, car elles peuvent servir de points de comparaison et de sources d'inspiration pour la poursuite des études canadiennes-françaises de l'Ouest. On peut se poser la question de l'importance d'inclure, à l'avenir, des textes comparables à celui d'Évelyn Voldeng sur «Nicole Brossard: le corps, le texte et l'espace» (8, 235-249) ou de Robert Viau sur «le Mal et le Pouvoir: *les Engagés du Grand Portage* de Léo-Paul Desrosiers» (7, 69-82). De quelle façon font-ils progresser le champ d'études?

Les organisateurs et les participants sont les forces vives des colloques du CEFÇO; leur travail et leur détermination ont fait avancer le domaine. Il leur reviendra de se poser ces questions et de leur donner une réponse qui les satisfasse. L'ambition des colloques est de couvrir l'ensemble des études franco-canadiennes de l'Ouest, d'être leur lieu de convergence. Le défi de la seconde décennie consiste à promouvoir la diversité d'analyse et de réflexion sans pour autant perdre en spécificité ni sacrifier la rigueur méthodologique.

Appendice

L'État de la recherche et de la vie française dans l'Ouest canadien, les actes du premier colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface, les 20 et 21 novembre 1981. Saint-Boniface, Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 1982. 111 p.

L'État de la recherche et de la vie française dans l'Ouest canadien, les actes du deuxième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu à la Faculté Saint-Jean (Edmonton), les 3 et 4 décembre 1982. Edmonton, Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean, 1983. 188 p.

Mocquais, Pierre Yves, André Lalonde et Bernard Wilhelm (dir.). *La Langue, la Culture et la Société des francophones de l'Ouest*, les actes du troisième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Centre d'études bilingues, Université de Regina, les 25 et 26 novembre 1983. Regina, Institut de recherche du Centre d'études bilingues, The University of Regina, 1984. 258 p.

Saint-Pierre, Annette et Liliane Rodriguez (dir.). *La Langue, la Culture et la Société des francophones de l'Ouest*, les actes du quatrième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface, les 23 et 24 novembre 1984. Saint-Boniface, Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 1985. vii-256 p.

Genuist, Monique, Paul Genuist, Frann Harris et Jean-Guy Quenneville (dir.). *Héritage et Avenir des francophones de l'Ouest*, les actes du cinquième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu au Collège St-Thomas More, Université de la Saskatchewan, 18 et 19 octobre 1985. Saskatoon, Collège St-Thomas More, Université de la Saskatchewan, 1986. v-260 p.

Bournot-Trites, Monique, William Bruneau, Robert Roy (dir.). *Les Outils de la francophonie*, les actes du sixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu à Richmond, Colombie-Britannique, les 10 et 11 octobre 1986. Vancouver, CEFCO, Université de Colombie-Britannique, 1988. viii-327 p.

- Allaire, Gratien, Gilles Cadrin et Paul Dubé (dir.). *Écriture et Politique*, les actes du septième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu à la Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, les 16 et 17 octobre 1987. Edmonton, Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean, 1989. iv-296 p.
- Mocquais, Pierre-Yves (dir.). *L'Ouest canadien et l'Amérique française*, les actes du huitième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Centre d'études bilingues, Université de Regina, les 21 et 22 octobre 1988. Regina, Centre d'études bilingues, University of Regina, 1990. 315 p.
- Fauchon, André (dir.). *Langue et Communication*, les actes du neuvième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface, les 12, 13 et 14 octobre 1989. Saint-Boniface, Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 1990. xi-274 p.
- Quenneville, Jean-Guy, Monique Genuist, Paul Genuist et Jacques Julien (dir.). *À la mesure du Pays...*, les actes du dixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Collège Saint-Thomas More, Université de la Saskatchewan, les 12 et 13 octobre 1990. Saskatoon, Unité de recherches pour les études canadiennes-françaises, Collège Saint-Thomas More et le Département de Français, Université de la Saskatchewan, 1991. xiv-316 p.

IL Y A 150 ANS L'OUEST SELON HENRI-ÉMILE CHEVALIER

Paulette Collet

*Saint Michael's College
University of Toronto*

Le Canada a beau être vaste, il n'est guère d'endroit de l'immense territoire dont Henri-Émile Chevalier n'ait parlé dans ses «Drames de l'Amérique du Nord». Les personnages de *la Huronne*¹ (H) traversent le pays d'un océan à l'autre. *Trente-neuf hommes pour une femme*² se situe à l'île de Sable. *Les Derniers Iroquois*³ (DI) ont pour cadre Montréal et ses environs. *La Fille des Indiens rouges*⁴ se passe en partie à Terre-Neuve. Les bandits de *Peaux-Rouges et Peaux-Blanches*⁵ commettent leurs crimes aux alentours du lac Supérieur et du Sault Sainte-Marie. *L'Enfer et le Paradis de l'autre monde*⁶ est sans doute le premier roman français dont l'action se situe à Toronto. Mais dans l'impressionnante production de Chevalier — une trentaine de volumineux romans — c'est l'Ouest qui semble avoir la part du lion. Ceci peut tout de même surprendre quand on considère que l'auteur, forcé à s'exiler par le coup d'état de 1851, a vécu environ huit ans à Montréal. S'il a beaucoup voyagé, il n'a certainement pas visité tous les endroits

¹ *La Huronne*, scènes de la vie canadienne, Paris, M. Lévy, 1867. Pour faciliter la lecture, les références aux ouvrages de Chevalier seront autant que possible indiquées entre parenthèses par un sigle suivi du numéro de page. On trouvera la table des sigles à la fin du texte.

² *Trente-neuf hommes pour une femme*, épisode de la colonisation du Canada, Paris, E. Dentre, 1862.

³ *Les Derniers Iroquois*, Paris, Lécivain et Toubon, 1863.

⁴ *La Fille des Indiens rouges*, Paris, M. Lévy, 1866.

⁵ *Peaux-Rouges et Peaux-Blanches*, Paris, Toubon, 1864.

⁶ *L'Enfer et le Paradis de l'autre monde*, Paris, Librairie Centrale, 1866.

qu'il décrit, souvent en détail. Il se targue pourtant de toujours respecter la vérité:

Je ne crois pas inutile de prévenir mes lecteurs que toutes les localités que je cite existent et que, dans mes descriptions, je tâche et tâcherai toujours d'être aussi exact que possible, mon but en publiant ces ouvrages, étant de raconter, sous une forme anecdotique, mes voyages en Amérique septentrionale.

Il faut toutefois se méfier des affirmations de Chevalier, souvent porté à l'exagération, surtout lorsqu'il s'agit de faire sa propre publicité. N'affirme-t-il pas, en effet, qu'il a vendu au Canada 50 000 exemplaires de *l'Enfer et le Paradis de l'autre monde* — et cela en 1857⁷! S'il est vrai qu'il a beaucoup voyagé, il n'a certainement pas vu tous les endroits qu'il décrit, à une époque où le chemin de fer ne permettait pas encore de se rendre d'un océan à l'autre.

L'Ouest semble certes un endroit privilégié dans son oeuvre. Il le peint avec force détails topographiques, à tel point que l'on serait tenté de croire qu'il l'a visité. Mais l'érudition de Chevalier est telle qu'il a pu puiser ses renseignements chez d'autres auteurs. Il cite fréquemment Samuel Hearne et, surtout, Paul Kane, mais la plupart du temps, s'approprie sans façon le bien d'autrui. Il situe en Oregon, «sur le rio Columbia», et dans l'actuelle Colombie-Britannique les événements de *la Tête-Plate*⁸ (TP) et des *Nez-Percés*⁹ (NP), ainsi que la fin de *la Huronne*. La majeure partie de *Poignet d'acier*¹⁰ (PA) a pour cadre le territoire compris entre le lac de la Truite et le fort Prince-de-Galles à l'embouchure de la rivière Churchill, mais se termine sur les bords du lac Témiscamingue. L'action des *Pieds-Noirs*¹¹ (PN) a lieu dans les environs de Selkirk, et celle du *Chasseur noir*¹² (CN) quelque part sur la rive orientale de la «Saskatchouane». Notons, cependant, que ces deux dernières oeuvres sont de simples traductions, ce qui explique que les détails topographiques y soient beaucoup moins précis que dans les autres ouvrages de Chevalier et que les allusions aux coutumes

⁷ *Ibid.*, préface, p. 2.

⁸ *La Tête-Plate*, Paris, Poulet-Malassis, 1862.

⁹ *Les Nez-Percés*, Paris, Poulet-Malassis, 1862.

¹⁰ *Poignet d'acier ou les Chippouais*, Paris, Lécirvain et Toubon, 1863.

¹¹ *Les Pieds-Noirs*, Paris, M. Lévy, 1867.

¹² *Le Chasseur noir*, Paris, Calmann Lévy, 1877.

indiennes y soient moins fréquentes. D'autre part, d'apparentes contradictions sont dues aussi au fait que nous avons affaire à des traductions. Ainsi, dans les romans, la Compagnie de la baie d'Hudson est généralement représentée comme une puissance néfaste dont les agents véreux exploitent les Indiens; mais dans *le Chasseur noir*, le héros est un employé de la Compagnie de la baie d'Hudson et les vauriens sont à la solde de la Compagnie du Nord-Ouest.

Bien que Chevalier écrive la plupart de ses «dramas» après son retour en France, en 1860, la majorité des événements qu'il y décrit se situent entre les années 1822 et 1853. Nous retrouvons, d'un roman à l'autre, les mêmes héros, dont Nick Whiffles, le franc trappeur emprunté à J.H. Robinson et, surtout, Poignet d'acier, alias le Capitaine Mathieu, alias Villefranche. Ce superhéros a juré de libérer le Canada du joug anglais, mais pour y parvenir, il ne lui faut pas seulement du courage; il lui faut de l'or, «le nerf de la guerre». Et cet or, c'est sur le «rio Columbia», comme l'écrit souvent l'auteur, au pied du Mont Sainte-Hélène, qu'il espère le trouver. Voici donc qui explique en partie l'importance de cette région dans l'oeuvre de Chevalier.

Bien sûr, il y a d'autres raisons pour lesquelles l'Ouest occupe une place de choix dans ces ouvrages. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les titres pour s'en rendre compte: *la Tête-Plate*, *les Nez-Percés*, *Poignet d'acier ou les Chippouais*. Le roman de Robinson, *Nick Whiffles*¹³ devient, sous la plume de Chevalier, *les Pieds-Noirs*. Seul, le titre a été changé. Il est évident que nous sommes en plein exotisme, exotisme susceptible de plaire au public français, et dont les tribus indiennes font les frais. D'autre part, quelle magnifique occasion d'introduire le suspense (chaque arbre peut dissimuler un «Peau-Rouge» armé de son tomahawk), de peindre avec complaisance les tortures raffinées dont les Indiens sont censés détenir le secret, d'inventer des amours passionnées entre de belles Indiennes et des Blancs ou, plus rarement, entre une Blanche et un Indien. Voilà donc de quoi chatouiller les sens des amateurs de romans populaires. Bien sûr, il y a des Indiens dans le Bas-Canada et ils ont, eux aussi, inspiré des romans, tels *la Huronne* et *les Derniers Iroquois*, mais ces Indiens sont, somme toute, moins intéressants, ayant subi depuis trop longtemps l'influence des

¹³ Dr. J. H. Robinson, *Nick Whiffles, the Trapper Guide: A tale of the North-West*, New York, G.W. Carleton & Co., 1877.

Blancs. On imagine mal une scène de torture chez les Hurons des Lorettes vers 1830.

Qu'est-ce donc que l'Ouest, à cette époque, pour Henri-Émile Chevalier? Ainsi que nous venons de le faire remarquer, c'est d'abord une immense région, étonnamment peuplée. Dans ce vaste territoire, on ne peut pour ainsi dire faire un pas sans tomber sur quelqu'un et, souvent, sur quelqu'un qu'on a déjà vu ailleurs. Les Indiens sont partout et Chevalier connaît les différentes tribus et leurs caractéristiques. Il ne se contente pas de les nommer; il les décrit. Ainsi, les Têtes-Plates,

éparses sur les bords de la Colombie, ou rio Columbia, entre la rivière Umqua et le détroit de Juan de Fuca, près de l'île de Vancouver et les montagnes rocheuses, ont la tête aplatie en forme de coin [...] Leurs membres longs et [...] entièrement nus [sont] bariolés de peintures bizarres qui ajoutent encore à la laideur de leurs faces, affreusement défigurées autant par les tatouages qui les coutur[ent] que par la pratique de se malaxer le crâne. (TP, 5)

Il y a parfois des exceptions à cette laideur générale. Ouaskéma, amoureuse de Poignet d'acier, se doit de n'être pas repoussante. Pour la décrire, Chevalier dit s'être inspiré d'un portrait qu'il a vu à la bibliothèque du Parlement canadien (TP, 102) (il s'agit d'une peinture de Paul Kane). Les Chinouks portent généralement un anneau dans la cloison du nez — d'où leur nom, les Nez-Perçés — et sont affligés d'une déviation des jambes due aux longues heures passées dans des canots étroits (TP, 7). Leur bouclier est de forme ovale, les armes différant d'une tribu à l'autre. Jacques, serviteur de Poignet d'acier, est à même de distinguer les Chinouks des Challomes par leurs armes (TP, 151). Outre l'habituel tomahawk, les Challomes portent un grand bouclier de buffle et des lances terminées par des arêtes de poisson (TP, 121). Les armes sont, évidemment, très importantes pour les Indiens qui sont perpétuellement en guerre: les Challomes avec les Chinouks (PA), les Kristeneaux avec les Assiniboines (H, 312), les Chippiouais avec les Blancs (RA). Quant aux Pieds-Noirs, qui hantent les environs de la Saskatchouane, ils sont «les brigands du désert» (H, 319).

Mais il n'y a pas que des Indiens dans l'Ouest. À en juger par les nombreuses rencontres, les francs trappeurs aussi sont légion. Deux de ceux-ci sont le fameux Nick Whiffles et son ami Louis-le-Bon. S'ils sont des inventions de J. H. Robinson, ils reparaissent dans les romans de Chevalier. Nick est toujours accompagné de son cheval Firebug, alias

Hérissé, et de son chien Calamité, alias Infortune (CN, 16). Notons que ces êtres, hommes et bêtes, ont le don de surgir partout au moment opportun. Les francs trappeurs sont vêtus de la casaque en peau de daim des chasseurs du Nord-Ouest, de mitasses unies et de mocassins (CN, 3). Malgré leur courage et leur générosité foncière, les hommes qui entourent Poignet d'acier ne se mériteraient pas le prix de vertu. Souvent, les trappeurs libres «attachent plusieurs femmes à leurs inconstantes amours» (H, 328), car «c'est une morale facile et élastique que l'on suit sur le territoire du Nord-Ouest américain» (PA, 30-31). Certains francs trappeurs sont de francs vauriens. Jack Wiley est le type du trappeur nomade «sur lequel les mœurs indiennes ont fortement déteint» (CN, 24). Comme il se doit, sa laideur égale sa méchanceté. Sa bouche ressemble à «celle d'un animal carnassier» (CN, 24-25), tandis que son co-équipier, Bill Brace, est devenu «le type de la bestialité humaine» (CN, 42). Ces hommes parlent un langage «mêlé d'indien, d'anglais et de français qu'on ne peut entendre que dans le Nord-Ouest», parmi les trappeurs, «livrés à tous les excès d'une vie désordonnée» (CN, 54). Il faut, toutefois, tenir compte du fait que ces deux super-vauriens ont été créés par Robinson. Il y a aussi, bien sûr, les nombreux trappeurs de la Compagnie de la baie d'Hudson, tels ceux avec qui voyagent les héros de *la Huronne*.

Il est surprenant qu'on ne rencontre guère de Métis dans ces romans. Il y a bien James McCarthy. Doté de tous les vices et dépourvu de toutes les qualités, il est méprisé à la fois des Indiens et des Blancs (PA). Le Dompteur de buffles est aussi un Métis, quoique ses origines soient mystérieuses. Il est cruel et fourbe, mais ne manque pas de courage (TP).

La Compagnie de la baie d'Hudson a ses forts un peu partout dans la région. Les «facteurs» sont, en général, des hommes peu recommandables, des fripons débauchés, tel McCarthy, «chef facteur» du fort Prince-de-Galles. Les belles indiennes qui lui servent de servantes sont aussi ses maîtresses, car «il est rare que les commandants des forts de la Compagnie [...] ne pratiquent pas — devant la nature au moins — la polygamie», bel exemple suivi par leurs subordonnés (PA, 30). McCarthy se vante d'avoir une cinquantaine de fils bâtards (il ne parle pas des filles!). Lorsqu'il gifle son fils James qui a osé faire des avances à une de ses femmes, et que celui-ci menace de le traduire en justice, le chef facteur ricane:

L'imbécile, qui parle de tribunaux à la baie d'Hudson. Il se croit à Québec, parmi les civilisés! Mais sot que tu es, il n'y a qu'un tribunal ici, c'est le mien [...] S'il me plaisait de te tuer comme un chien, il n'est personne qui osât me demander compte de ta vie. (PA, 30)

Et Chevalier d'ajouter en note:

Les personnes qui ont vécu avec les agents de la Baie d'Hudson ne m'accuseront pas d'avoir [...] chargé les couleurs de cette scène.

Malgré son titre, Sir William King, chef facteur du fort Langley, ne vaut guère mieux. Lorsqu'il ne réussit pas à faire subir à la belle Ne-a-pa-ah «le dernier des outrages», il fait enlever l'Iroquoise par les Grosses-Babines (DI).

La Compagnie exerçait un empire absolu depuis le lac Supérieur jusqu'au-delà du Rio Columbia et de la baie York jusqu'à la côte du Pacifique puisqu'elle avait droit de vie et de mort sur tous les habitants. (DI, 11)

C'est pour échapper à cet empire que Nar-go-tou-ké, l'Iroquois qui a quitté Montréal pour faire la traite dans l'Ouest, s'établit sur la rivière Fraser (DI, 11). Bien en vain d'ailleurs car la compagnie a le bras long. Elle exploite les Indiens et réalise des «bénéfices monstrueux» (H, 223). Un chapitre entier de *la Huronne*, intitulé «le Désert américain», est consacré à l'histoire de la Compagnie de la baie d'Hudson. Chevalier y donne la liste des produits vendus par celle-ci et des prix exorbitants qu'elle exige (H, 217-226). Il se défend d'ailleurs d'avoir noirci le tableau, ce dont on l'avait accusé. Pour se disculper, il cite une phrase des «Ordres et Instructions» donnés à Samuel Hearne lors de son expédition à la rivière de la Mine de cuivre en 1769:

Vous ne manquerez pas de les [les Indiens] inciter à porter la guerre chez leurs voisins, AFIN DE SE PROCURER DES FOURRURES ET AUTRES ARTICLES DE COMMERCE, en les assurant qu'on leur en paiera un très bon prix à la factorerie de la Compagnie. (PA, 16-17)¹⁴

¹⁴ En italique et en majuscules dans le texte.

Il est pourtant une loi qu'on respecte partout dans le Nord-Ouest, et c'est aux Indiens qu'on est redevable de cette loi:

L'hospitalité entière, sans restriction, est pratiquée dans le désert américain. Du moment que vous êtes dans le wigwam de l'Indien, il oublie qu'il a été votre ennemi mortel [...] il met tout ce qu'il possède, souvent même ses femmes ou ses filles, à votre disposition [...] et se passera de manger s'il n'a des provisions que pour vous seul. (TP, 171)

Dans les forts,

Ennemis ou amis étaient reçus. Comme dans l'antiquité, comme dans les tribus indiennes, une fois le seuil passé, l'hôte, quel qu'il fût, était sacré. (NP, 245)

Ainsi, on donne aux francs trappeurs, bêtes noires de la compagnie, le gîte, la nourriture, des vivres même quand ils partent, mais, bien entendu, ni armes, ni poudre, ni plomb (PA, 173). Dans la grande salle du fort Colville, l'ambiance est joyeuse. On y entend parler tant d'idiomes qu'on se croirait aux temps de Babel. Toutes les modes y sont de saison, depuis le costume d'Adam «jusqu'à celui du fashionable londonais (sic!) moderne». «L'on fest(oie) en compagnie: blancs, rouges, noirs, cuivrés». Loin de se quereller, on danse et on chante en chœur (NP, 245).

Toutefois, Chevalier doute qu'individuellement, le Blanc remplisse aussi ponctuellement ses devoirs que l'Indien et que, chez le civilisé, l'hôte soit toujours en sûreté dans la cabane de son adversaire (TP, 173). Si son oeuvre n'est pas exempte de racisme, le romancier est tout de même prêt à reconnaître la supériorité de l'Indien dans certains domaines. Somme toute, grâce aux lois de l'hospitalité, trappeurs et Peaux-Rouges trouvent un bref répit à leurs perpétuelles et sanglantes querelles.

Au-dehors, tout n'est que pièges et dangers: escarmouches, viols, enlèvements, assassinats. Les Blancs méprisent les Indiens. Nick Whiffles les traite constamment de «vermines». Il est vrai que celui-ci n'a pas été créé par Chevalier, mais même dans les ouvrages de notre auteur, il conserve son vocabulaire choisi. Et Jacques, le sympathique serviteur de Poignet d'acier, déclare:

Ce serait, ma foi, bien dommage d'être né blanc si on ne pouvait faire la nique à des Peaux-Rouges. (TP, 13)

Faut-il s'étonner que méprisés, exploités, les Indiens n'aient guère de sympathie pour les Blancs et cherchent à se venger?

S'il fait souvent allusion à la vie dans les forts, c'est aux coutumes indiennes que Chevalier consacre le plus grand nombre de pages, enrichissant souvent ses descriptions de notes. Peu convaincante, l'anecdote saugrenue n'a qu'une importance toute secondaire. *Les Nez-Percés, les Chippouais, la Tête-Plate* constituent d'abord, comme leur titre l'indique, un répertoire des coutumes indiennes. L'érudition de Chevalier est étourdissante. Ainsi que le fait remarquer Beatrice Corrigan dans son article «Henri-Émile Chevalier and his Novels of North America», le romancier avait lu presque tout ce qui avait été publié, en anglais et en français, sur le Canada¹⁵. Un grand nombre de coutumes, qui paraîtront étranges au lecteur français, sont décrites en détail. Chevalier nous apprend l'art du scalpage (H, 269; TP, 5), celui de l'aplatissement du crâne chez les Têtes-Plates (TP, 9), du percement du nez chez les Nez-Percés (PA, 249). Comme on fait souvent la guerre, on fume aussi souvent le calumet de la paix (NP, 140). Chevalier note que les Indiens marchent les pieds tournés en dehors. Ainsi, Nick Whiffles distingue les empreintes des Peaux-Rouges de celles des Blancs (TP, 258). Le romancier parseme ses ouvrages d'un grand nombre d'expressions indiennes en prenant soin d'expliquer leur sens et même leur origine. Dans *les Nez-Percés*, s'inspirant surtout des *Wanderings of an Artist* de Paul Kane, Chevalier, qui situe toujours le lieu de l'action avec exactitude, allant jusqu'à indiquer les degrés de latitude et de longitude, nous peint en détail la pêche sous la glace (NP, 118-119) et la pêche au saumon (NP, 250-256); dans *la Tête-Plate* nous assistons à une pêche à la baleine (TP, 303-313). Dans *la Huronne*, il nous décrit une chasse au bison et un carnage de buffles (H, 279, 301-302).

Les rites funéraires semblent beaucoup l'intéresser. Ceux des Grosses-Babines sont particulièrement cruels pour la veuve. La malheureuse doit, de ses mains nues, maintenir sur le bûcher le cadavre de son mari jusqu'à ce qu'il soit consumé. Ensuite, elle doit porter au cou, pendant trois ans, sans se laver ni apporter aucun soin à sa toilette, un sac contenant les cendres de son époux (DI, 15). Certains vieillards

¹⁵ Beatrice Corrigan, «Henri-Émile Chevalier and His Novels of North America», *Romantic Review*, vol. XXXIV (1944), p. 228.

chippiouais, incapables de subvenir à leurs besoins, s'enferment dans des fosses de neige durcie. Ils expirent sans une plainte, leurs têtes saillant au-dessus du trou, «comme des têtes de bronze» (PA, 245). Quant aux Blancs, s'ils meurent dans un poste, ils ont quelque chance d'être ensevelis de façon convenable. La cour du fort Prince-de-Galles est parsemée de petites croix grossières, mais pour les trappeurs, «les fossoyeurs ordinaires» sont «les loups des prairies ou les carajoux (sic), les vautours et les corbeaux» (PA, 120-121).

Si les Indiens sont hospitaliers, il est douteux que leur cuisine grasse et huileuse plaise aux Blancs. Chez les Chippiouais, on offre aux guerriers un banquet de chair de chien et de graisse de caribou (PA, 111), ou, parfois, de chair de phoque et d'huile de baleine (PA, 251); à des alliés, on sert également du chien et de la «bécatie» (sorte de gros boudin) de daim arrosé d'huile de phoque (PA, 142). Un repas de graisse d'ours fondue, qu'on boit liquide, accompagné de tranches de viande à moitié crue et de miel, fait les délices des Têtes-Plates (TP, 125). Chevalier recommande un mets où l'estomac d'un gros animal sert de chaudière. Des graillons, mâchés par les femmes et les enfants, sont ensuite recrachés dans l'estomac où bout un mélange d'eau, de suif et d'herbes aromatiques (PA, 94). Et l'auteur d'assurer en note que c'est là un plat succulent malgré le dégoût qu'il inspire d'abord: «La plupart des voyageurs comme Franklin, le prince de Neuwied, Samuel Hearne l'affirment». Les langues et les bosses de bison sont très prisées dans l'Ouest (CN, 103; H, 261) et le pemmican y est une condition *sine qua non* de survie. À la factorerie de Colville, on ne fait guère la traite des pelleteries: on prépare et on vend le pemmican et le saumon fumé. Et Chevalier explique en détail comment on fabrique le pemmican (NP, 247-249).

La viande est, sans aucun doute, le mets préféré de guerriers et trappeurs, mais on se nourrit aussi de fruits et de légumes. À l'est des Rocheuses, les personnages de *la Huronne* mangent des poires — sans doute s'agit-il de saskatoons. Faute de saumon, Jacques et son maître se soutiennent grâce à une soupe de shanatangué, «sorte de chardon dont la racine, très farineuse, a le goût de sucre» (PA, 193). Le pemmican contient des «atocas», «nom indien de la canneberge dans le Nord-Ouest», précise Chevalier (PN, 203) dont les connaissances en botanique sont tout aussi surprenantes que son érudition dans le domaine ethnographique. Il se révèle d'ailleurs un écologiste avant la

lettre. Décrivant le paysage autour du fort Prince-de Galles, il se plaint de la nudité de la plaine:

Jadis des forêts magnifiques l'ombrageaient, mais ces forêts on les a abattues, sans mesure, sans préoccupation de l'avenir, et aujourd'hui les gens du fort sont obligés d'aller chercher leur combustible à trente et quarante milles à l'intérieur des terres. (PA, 18-19)

Les femmes jouent un rôle secondaire, mais non négligeable, dans les romans. L'Indienne septentrionale porte «un chaud bonnet de peau de cygne sur lequel (est) étendue une couverture brune à liséré jaune en un tissu de poil de daim et de buffle», le ouabiouou, et au cou, des colliers de ouampums (PA, 39-40). Alors que leurs soeurs méridionales sont plutôt «molles et apathiques», les Indiennes du Nord sont «hardies, belliqueuses». Ouaskèma est le chef de sa tribu (TP), comme plus tard, Mérellum, sa fille adoptive, sera l'idole des Challomes (PA). Les Chippiouaises suivent souvent leurs hommes à la guerre (PA, 192). Si l'Indienne est soumise d'abord à son père et, ensuite, à son mari, il ne sied pas à un homme de frapper une femme. Quand James McCarthy lève la main sur la Grande Femme, celle-ci s'écrie: «Il a battu une femme [...] Il faut le fouetter» (PA, 194). Lorsqu'un jeune homme soupire pour une belle Indienne, il «court l'allumette»: il allume un brin de bois et s'approche du lit de celle qu'il aime; si elle éteint la flamme, c'est signe qu'elle lui accorde ses faveurs (PA, 45, note). Les Peaux-Rouges ont, selon le romancier, une grande admiration pour les prouesses sexuelles féminines et certaines Indiennes, si nous l'en croyons, sont dotées d'un appétit étonnant. La Grande Femme a «renouvelé l'exploit de Messaline» avec quarante jeunes guerriers (PA, 108). Et Chevalier s'appuie sur le *Voyage de l'Amérique septentrionale* de Carver.

L'Ouest n'est pas seulement peuplé d'humains, mais aussi d'animaux multiples. Sans doute sont-ils la source principale de nourriture pour Indiens et trappeurs, mais il sont souvent dangereux. Ainsi, une bande de coyotes dévorent les chevaux de Poignet d'acier et de Jacques alors que ceux-ci sont endormis (TP, 195). Ouaskèma est attaquée par un carcajou (TP, 319). Une baleine, qui pénètre dans le rio Columbia, fait sombrer le canot de Poignet d'acier (TP, 98). Le plus menaçant des animaux est, sans doute, le serpent à sonnettes qui, chez Chevalier, devient un reptile monstrueux (H, 292-293; PN, 92-93). Heureusement, l'Ouest est aussi l'habitat d'animaux moins féroces, tels les chevaux

sauvages rencontrés dans une prairie du Mont Sainte-Hélène, et dont le chef est un cheval blanc. Ce cheval blanc, affirme le romancier, n'est pas un mythe:

Comme une foule d'autres voyageurs, nous l'avons aperçu dans les prairies d'Amérique septentrionale, mais il est notoire que jamais ni blanc ni Indien n'a réussi à le capturer. (TP, 280, note 1)

Gageons que c'est en songe que Chevalier a aperçu le cheval blanc.

Si l'on peut reprocher à l'auteur sa tendance à l'exagération et à la mythomanie, ses plagiats, son racisme, sa psychologie rudimentaire, ses intrigues farfelues, défauts, en grande partie, inhérents au genre qu'il pratique, il faut tout de même reconnaître qu'il présente à ses contemporains une vaste fresque de l'Ouest canadien à une époque où la grande majorité des Français n'avaient entendu parler que du Bas-Canada. Son oeuvre constitue une sorte de répertoire des coutumes de l'Ouest. Sa vaste érudition, la solidité de sa documentation ne manquèrent pas d'éblouir ses contemporains, comme elles nous éblouissent encore de nos jours. Il n'est pas étonnant qu'on l'ait considéré dans son pays comme une autorité sur le Canada¹⁶.

¹⁶ *Ibid.*

Table des sigles

CN	Le Chasseur noir
DI	Les Derniers Iroquois
H	La Huronne
NP	Les Nez-Percés
PA	Poignet d'acier ou les Chippiouais
PN	Les Pieds-Noirs
TP	La Tête-Plate

LE PORTRAIT DE L'INDIGÈNE DANS L'OEUVRE CANADIENNE DE CONSTANTIN-WEYER FICTION DANS LA FICTION OU VÉRITÉ FICTIVE

Donald Aldéric Loïselle

*Département des langues romanes
Université de l'Alberta*

L'authenticité du portrait de l'indigène moderne dans l'oeuvre de Maurice Constantin-Weyer a suscité à travers les années des commentaires contradictoires. Par «indigène moderne», il faut entendre l'Amérindien et le Métis qui existaient au début du vingtième siècle, à l'époque du séjour du romancier au Manitoba, de 1904 à 1914. Les commentaires sont ceux de Donatien Frémont, de Zachary Ralston, de Roger Motut et d'Henri Barbusse.

Dans un article qui date de 1931, Donatien Frémont, un journaliste et historien du Manitoba, caractérise ainsi l'image des Métis dans l'oeuvre du romancier:

ils sont peints sous un jour délibérément faux et odieux. Ivrognes, paresseux, menteurs, débauchés, blasphémateurs, superstitieux, exploiters d'enfants: tels ils nous apparaissent à travers l'Épopée canadienne sans rien pour atténuer ce lot de qualités peu enviables.¹

D'après Frémont, les Métis des textes situés au début du siècle se font moins mépriser que ceux des romans ayant comme cadre le siècle

¹ Donatien Frémont, *Sur le ranch de Constantin-Weyer*, Winnipeg, Édition de la «Liberté», 1932, p. 69.

précédent, mais ceci est dû au fait qu'ils apparaissent moins souvent². Malgré son intérêt pour le Métis, Frémont s'intéresse peu au sort textuel de l'Indien: il néglige de faire une analyse formelle de la fonction des personnages indigènes dans les textes de Constantin-Weyer.

Zachary Ralston complétait en 1950 une thèse consacrée à l'étude des Métis dans l'oeuvre de Constantin-Weyer. Le critique accuse l'écrivain de ne pas avoir respecté l'honneur de la nation métisse, mais il maintient toutefois que le type de Métis ivrogne et dégénéré que l'on retrouve si souvent dans les récits du romancier avait véritablement existé à l'époque du séjour de l'auteur au Canada, et «en grand nombre»³. D'après lui, l'auteur n'était coupable que d'avoir transposé sur la société métisse du dix-neuvième siècle, les caractéristiques des Métis qu'il rencontra pendant son séjour au Canada⁴.

En 1969, le professeur Roger Motut termine une thèse sur la vie et l'oeuvre de l'auteur, qui fut publiée en 1987 sous le titre *Maurice Constantin-Weyer, écrivain de l'Ouest et du Grand Nord*. Il y souligne l'origine des idées racistes qui ont tellement contribué à la conception de l'Amérindien présentée par Constantin-Weyer⁵. Tout en admettant que les textes de celui-ci sont imbus d'un certain degré de racisme, Motut semble manifester une certaine complaisance vis-à-vis du portrait du Métis peint par l'auteur:

Ce Napoléon est un type sympathique et représente bien un genre de Métis qui a existé au temps où Constantin-Weyer travaillait au Manitoba. Ce livre n'a guère eu de succès et pourtant, comme étude de personnages et de mœurs, il laisse un portrait réel des Métis de l'époque.⁶

Pour ce qui est du type de l'Amérindien dans l'oeuvre de Constantin-Weyer, il faut voir le résumé qu'en fait Henri Barbusse dans un article publié en 1927:

² *Ibid.*

³ Zachary Ralston, *le Métis dans l'épopée canadienne de Maurice Constantin-Weyer*, thèse de maîtrise, Québec, Université Laval, 1950, p. 130.

⁴ *Ibid.*, p. 129.

⁵ Roger Motut, *Maurice Constantin-Weyer, écrivain de l'Ouest et du Grand Nord*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 1987, p. 151.

⁶ *Ibid.*, p. 50.

Il [Constantin-Weyer] s'est approché [...] du vrai "sauvage", de l'Indien, qui refoulé dans une patrie de neige, chasse autour du campement fait de cinq ou six huttes coniques, de branchages et de peaux, l'Indien, esclave et roi silencieux de ces terres de silence. L'homme de chez nous sympathise avec ces simples qui sont plus méfiants que sournois, qui vivent au delà du monde de la civilisation et que leur pure ignorance enrichit de profondeurs insoupçonnées, tel ce géant maigre à grosse tête qui s'appelle Le Soleil et qui mérite ce nom par l'éclairement qu'il sait en quelques mots apporter sur les choses.⁷

Ces commentaires font preuve d'études bien partiales, même superficielles, de l'image de l'indigène dans l'oeuvre weyerrienne. La présente étude se donne donc comme tâche de réexaminer cette question en suivant la démarche suivante: en premier lieu, elle jettera un nouveau regard sur l'image de l'indigène dans l'oeuvre de Constantin-Weyer; celle-ci sera ensuite comparée à celle qui émerge d'une étude de l'historiographie de l'époque en question afin de voir s'il y a concordance entre les deux. Dans le cas contraire, on tentera d'identifier la source d'un tel manque de concordance, pour conclure par une analyse-synthèse.

Dans la majorité des récits weyerriens, l'Amérindien est présenté dans un environnement naturel, et son intimité avec la terre est d'une puissance telle qu'elle lui confère une sorte de perfection. C'est un être doté d'une force remarquable et d'une grande beauté physique, d'une virilité et d'une sensualité ainsi que d'une lubricité mythiques. Le meilleur exemple de cet être idéalisé est Castor, le héros de la nouvelle «le Danseur rouge»: vers la fin du récit, il a cinquante ans mais n'a rien perdu de la beauté de son adolescence. La femme indigène aussi possède plusieurs de ces qualités idéalisées, mais elle n'arrive jamais à rivaliser de beauté avec son frère. Issue de la terre, elle ne craint point le sexe, mais elle ne peut être assouvie que par un homme de sa race qui sait comment la satisfaire.

Les Amérindiens vivent dans un univers dont la perfection n'est rompue que par l'homme blanc, «civilisé». Ce sont des êtres innocents et simples qui se réfugient dans le Nord afin de vivre dans cet univers

⁷ Henri Barbusse, «Homme de partout et de toujours», *l'Humanité*, 20 février, 1927.

idéalisé. Le manque de prévoyance qui semble les caractériser peut passer pour de l'indolence et les amener à avoir recours aux Blancs, pour se nourrir, par exemple. Lorsque l'Amérindien entre en contact avec le monde civilisé, il risque d'être corrompu et de perdre la dimension mythique que confère l'espace sauvage. La femme devient putain sous l'effet de l'alcool, tandis que l'homme s'affole et devient cruel, une espèce de diable. Les unions entre Amérindiens et Européens n'aboutissent qu'au malheur, comme le démontre le cas du Castor qui devient danseur dans les cabarets de Paris afin de satisfaire les caprices de son amante blanche.

En somme, les personnages amérindiens de Constantin-Weyer sont des êtres indolents et bestiaux, à qui manquent les facultés adaptatives nécessaires pour vivre dans le monde du vingtième siècle. Ce sont des êtres passifs, voués à l'extermination par l'empiétement de la civilisation. Ils ne vivent pas dans les réserves, mais dans les périphéries, peuple générique, fantôme et silencieux, destiné à disparaître.

Dans la préface de *Napoléon*, Constantin-Weyer avertit le lecteur que le Métis ne ressemble guère à ses aïeux canadiens-français. Il affirme qu'il n'a pas toujours hérité du meilleur des deux mondes de ses origines. Le Métis est affligé des mêmes défaillances que son ancêtre amérindien, mais il cherche toutefois à se prouver dans le monde des Blancs. Dans le texte, le narrateur n'insiste pas sur l'héritage français du Métis, sauf dans les occasions où un trait de caractère du Métis renforce la conception positive que le narrateur français a de lui-même. De plus, le Métis est un être vaniteux, illettré, qui n'est pas conscient de ses défaillances. Esclave de ses désirs, il ne peut se contrôler dans aucun aspect de sa vie. Comme l'Amérindien, le Métis vit loin du monde civilisé et se réfugie dans le nord des provinces de l'Ouest. Le personnage stéréotypé de l'homme métis est Patrice Laronde, un père sans-cœur qui force son jeune fils à prendre soin des bêtes de son voisin blanc et qui préfère jouer du violon et boire avec ses amis tandis que sa famille vit dans la misère⁸. De ses ancêtres canadiens-français, Laronde ne semble avoir hérité que la joie de vivre et l'esprit frondeur, qualités elles aussi stéréotypées, soit dit en passant.

La femme métisse est victime d'hommes comme Laronde. Elle vieillit jeune et devient amère. Lorsqu'elle est présentée sous un jour

⁸ Maurice Constantin-Weyer, *Clairière*, Paris, Stock, 1929, pp. 30-32.

favorable, elle est associée à la Japonaise⁹. Ce surprenant rapprochement devient compréhensible à quiconque connaît la classification raciale du Comte de Gobineau, classification sur laquelle nous reviendrons plus loin. La femme métisse est mère d'un peuple superstitieux, illettré, fermé et maudit, semble-t-il, par Dieu lui-même.

Le peu de sympathie qu'éprouve le romancier pour le Métis se limite surtout au personnage de Napoléon, qui revient constamment d'un roman à l'autre. Il s'effectue un dédoublement au niveau physique entre le héros et Napoléon; en fait, ils seraient jumeaux si ce n'était la différence de race¹⁰. Toutefois la supériorité morale et intellectuelle du héros weyerien n'est jamais remise en question. Dans *Napoléon*, le héros et son patron vivent une amitié qui frise l'homosexualité, semblable en cela à l'amitié qui lie les deux personnages du roman *Un homme se penche sur son passé* et qui se retrouve dans de nombreux autres textes du romancier. Lorsque Napoléon quitte Monge, celui-ci ressent tout à coup le besoin de trouver une femme. Ce n'est qu'avec son Métis cependant que Monge trouve la vie douce. Dans sa thèse, qui date de 1970, Normand Côté est le premier à souligner l'homoeotisme dans les textes de Constantin-Weyer, mais les préjugés de ce critique l'empêche d'en faire une analyse approfondie¹¹.

Il est intéressant d'aller au-delà de la représentation que le romancier se fait du Métis et d'étudier sa conception de l'histoire de l'Ouest canadien. Une constatation générale se dégage de ses descriptions historiques: l'auteur escamote certains aspects de la colonisation de l'Ouest. Il laisse entendre que le peuple métis se disperse vers les territoires du Nord et fait souvent mention de leur misère, sans jamais se pencher sur les causes de cette dispersion et de cette pauvreté.

Lorsque l'on étudie cette époque dans une perspective historique, un portrait beaucoup plus complexe et nuancé se dégage. C'est une période qui reste assez méconnue des historiens. Pour l'indigène, elle en est une de désespoir et de lutte et, contrairement au siècle précédent, elle n'est pas marquée par le genre de grands événements qui rendent

⁹ Frémont. *Sur le ranch*, p. 71.

¹⁰ Maurice Constantin-Weyer, *Un homme se penche sur son passé*, Paris, Rieder, 1928, pp. 10-11.

¹¹ Normand Côté, *Un retour sur soi et sur le passé: Maurice Constantin-Weyer, Un homme se penche sur son passé*, thèse de maîtrise, Université de Montréal, 1970.

mémorable l'histoire d'une nation. Ceci explique en partie l'oubli dans lequel est tombée l'indigène de cette période historique. S'en dégage toutefois une image de l'indigène que l'on pourra ensuite comparer à celle que nous offre Constantin-Weyer.

Le romancier est arrivé au Manitoba en 1904, soit une trentaine d'années après l'établissement du système de réserves destinées à la population autochtone, établissement qui coïncide plus ou moins avec la disparition du bison de la prairie canadienne¹². Afin de nourrir les Amérindiens, d'assurer leur «survivance» et de faire d'eux des citoyens honorables, le gouvernement fédéral avait choisi l'agriculture, la religion et l'éducation comme agents civilisateurs.

À cette époque avait lieu la tentative de transformer en agriculteurs les peuples autochtones nomades de la prairie. Tout ce qui était nécessaire pour faciliter cette tâche était inclus dans les traités que le gouvernement venaient de signer avec les populations amérindiennes du Manitoba¹³. Quoique plusieurs groupes amérindiens aient fait preuve d'initiative et d'industrie pour défricher leurs terres, leurs efforts ont été vains, et ce pour plusieurs raisons. La majorité des réserves étaient situées dans des régions trop isolées pour que leurs habitants puissent vendre leur produits agricoles¹⁴. Il n'y avait pas d'infrastructure routière pour permettre à l'Amérindien de s'intégrer à l'économie des Blancs¹⁵. L'équipement agricole et les semences n'étaient pas livrés, ou bien arrivaient trop tard dans l'année¹⁶. Parce que l'Amérindien était considéré comme un dépendant de l'état, il n'avait pas le droit d'utiliser sa terre comme garantie d'un prêt bancaire; il ne pouvait donc pas se financer comme les cultivateurs blancs¹⁷. D'ailleurs, les réserves n'étaient pas situées sur les meilleurs terres et, souvent, elles

¹² Ian Getty, *As Long as the Sun Shines and Water Flows, A Reader in Canadian Native Studies*, (Nakoda Institute Occasional Paper No. 1), Vancouver. University of British Columbia Press, 1983, p. 209.

¹³ Sarah Carter, *Lost Harvests: Prairie Indian Reserve Farmers and Government Policy*, Montréal. Queen's University Press, 1990, p. 121.

¹⁴ *Ibid.* p. 13.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*, p. 320.

¹⁷ *Ibid.*

n'étaient pas fertiles¹⁸. Lorsqu'il considéra que les Amérindiens n'avaient pas obtenu les résultats auxquels il s'attendait, l'État abandonna la tentative.

Ce sont les missionnaires qui ont été chargés de l'éducation des Amérindiens. Au début, ils avaient les fonds nécessaires pour bien faire leur travail¹⁹. Mais vers 1910, l'État a introduit des réformes qui ont diminué le taux de scolarisation des Amérindiens. Il a ouvert des écoles résidentielles dans le but avoué d'assimiler d'une manière plus efficace les jeunes autochtones²⁰. Bien que plusieurs parents ne voulaient pas que leurs enfants aillent à l'école, plusieurs autres désiraient que leurs enfants apprennent à lire et à écrire. En 1910, l'État a réduit les fonds accordés aux missionnaires pour gérer ces écoles et est aussi devenu plus sévère en matière de réglementation sanitaire²¹.

Selon la documentation connue, les Blancs se plaignaient que les Amérindiens instruits leur faisaient concurrence. On trouve aussi dans ces documents l'accusation selon laquelle une fois instruits, les jeunes Amérindiens retournaient à leur réserve, devenaient des leaders dans leur société traditionnelle et luttait contre l'agent de la réserve²². Il y a eu plusieurs cas d'abus et souvent, des missionnaires ont essayé d'empêcher les jeunes de parler leur langue. Mais dans d'autres cas, les langues autochtones étaient permises dans certaines occasions. On y trouve également le témoignage de plusieurs Amérindiens qui se souviennent de cette époque comme d'un temps heureux²³.

Le système scolaire a souvent eu comme résultat de faire de l'Amérindien, un être qui n'était accepté ni dans le monde blanc ni dans le monde indien. Mais il est arrivé souvent aussi que les jeunes des écoles résidentielles soient devenus les chefs des populations amérindiennes et les leaders des groupes qui luttent contre le gouvernement. L'effet du christianisme n'a pas été aussi prononcé que l'ont considéré

¹⁸ Donald Bruce Sealey, *Indians Without Tipis, A Resource Book by Indians and Métis*, Winnipeg, William Clare Limited, 1973, p. 31.

¹⁹ Jean Barman, *Indian Education in Canada, Volume 1: The Legacy*, (Nakoda Institute Occasional Paper No. 2), Vancouver, University of British Columbia Press, 1986, p. 6.

²⁰ *Ibid.*, p. 9.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*, p. 7.

²³ *Ibid.*

les historiens. Une grande partie de la religion amérindienne traditionnelle était dissimulée aux yeux de l'Église et du gouvernement et elle a survécu.

En somme, cette période a été une époque de lutte. L'Amérindien a beaucoup souffert, isolé sur sa réserve, mais le gouvernement n'a pas réussi à l'assimiler comme il l'avait espéré. L'isolement ou la création de ghettos autochtones a permis de sauvegarder une bonne partie de ses traditions et des langues amérindiennes. Le simple fait d'avoir survécu à une période tellement marquée par les injustices et la misère est un témoignage de la volonté de survie des nations amérindiennes.

Le Métis, à cette époque, était en train de se déplacer vers le nord des provinces de l'Ouest. Parce qu'il ne le considérait pas comme membre d'une tribu, le gouvernement ne le reconnaissait pas comme autochtone; le Métis n'avait pas droit à l'éducation, au système médical et à une réserve garantie comme les Amérindiens²⁴. En fait, le gouvernement le traitait comme un Blanc. Après l'échec de la tentative du gouvernement fédéral de distribuer des terres aux Métis, la plupart d'entre eux ont soit vendu leur terre, soit quitté le sud du Manitoba pour aller se réfugier dans le nord de l'Alberta et de la Saskatchewan ou dans les Territoires du Nord-Ouest²⁵. Les Métis traversaient une période très difficile dans leur histoire car les révoltes du siècle précédent avaient laissé un héritage de racisme à leur égard. En fait, les préjugés contre eux étaient si répandus que tous les Métis qui pouvaient passer soit pour Amérindien, soit pour Blanc, s'assimilaient²⁶. Un recensement du début du siècle montre par exemple que 50 % de la population est disparue en une dizaine d'années. On a aussi tenté d'installer les Métis sur des terres réservées, comme à Saint-Paul, mais la mauvaise gestion des autorités a causé l'échec.

Ni Blanc, ni Amérindien, le Métis ne pouvait pas se faire instruire. Il existait trop de racisme pour qu'ils puissent s'intégrer dans le monde des Blancs. Ceux qui ne se sont pas réfugiés dans le nord des provinces de l'Ouest ont été réduits à vivre des «road allowances» et dans les «shantytowns». D'autres ont émigré aux États-Unis.

²⁴ Sealey, *Indians Without Tipis*, p. 25.

²⁵ Antoine S. Lussier (ed.), *The Other Natives: the — les Métis*, Volume One — Tome premier 1700-1885. Winnipeg, Manitoba Métis Federation Press and Éditions Bois-Brûlés, 1978, p. 85.

²⁶ Sealey, *Indians Without Tipis*, p. 35.

Il devient évident que le portrait de la société indigène de cette époque que peint Constantin-Weyer dans ses romans est très simpliste et que l'auteur a tendance à insister sur ses défaillances et sa misère, surtout dans le cas des Métis, sans se préoccuper d'en expliquer les causes. La possibilité de s'intégrer dans le monde des Blancs n'existait tout simplement pas pour les Amérindiens. Où donc est la source de ce curieux portrait?

Au cours de ses dix années au Manitoba, Constantin-Weyer a épousé Diane Proulx, une jeune métisse de Saint-Claude. De cette union, trois enfants sont nés, le dernier mourant l'époque où son père quittait le Canada pour participer à la Première Guerre mondiale. Après la guerre, la mère de l'auteur entre en France avec ses deux petits-enfants, mais la femme de Constantin-Weyer n'est pas jugée digne de les accompagner. Selon Donatien Frémont, une source pas toujours fiable, il est peu probable que le romancier ait eu l'occasion d'avoir des contacts avec beaucoup d'Amérindiens pendant son séjour au Canada. Il est donc possible qu'il ait jugé l'ensemble de la société indigène du Manitoba à partir de ce qu'il a vu de la famille Proulx et de sa parenté amérindienne. Nous savons aussi que le romancier a travaillé au nord de la province, ce qui lui a donné l'occasion d'entrer en contact avec les Amérindiens.

Parmi les autres sources pertinentes à la conception de l'indigène dans les textes de Constantin-Weyer, il faut mentionner l'historiographie de l'époque. Sarah Carter résume le portrait de l'Amérindien de l'époque tel que le décrit l'historien G. F. G. Stanley:

In *The Birth of Western Canada* (1936), Stanley argued that the Indians fundamental problem was that by "character and upbringing" they were unfitted to compete with the whites in the competitive individualism of white civilization, or to share with the duties and responsibilities of citizenship. Indians were unable to adapt; they wished to preserve traditional values, which were incompatible with economic development. They were a people concerned only with immediate necessities; it was not in their nature to accumulate property and to look to the future. The Indians were content to live off relatives and then the government. They socialized, travelled, and shared too much. The cultural traditions the Indians cherished and

refused to relinquish made them notoriously poor farmers, stockmen, and businessmen.²⁷

Cette vision de l'indigène correspond dans ses grandes lignes à celle qui ressort des textes de Constantin-Weyer.

La perception de l'indigène à l'époque était aussi influencée par la tradition littéraire du «bon sauvage», vanté par de nombreux écrivains tels Rousseau, Renald et Buffon: c'est l'homme primitif sans roi, sans loi ni foi. En croyant ennoblir le sauvage, les partisans de ce courant de pensée lui enlèvent au contraire son épanouissement autonome en lui imposant une identité qui ne relève pas de lui.

On distingue également dans les écrits de l'auteur l'ascendant des nombreux courants racistes influents à l'époque, comme le darwinisme social, les théories de J.H. Lefèvre ainsi que celles du Comte de Gobineau. Ce dernier établissait une hiérarchie des races, les classant par ordre de supériorité: les Blancs, les Jaunes, les Bruns et, en bas de la liste, les Noirs. D'après lui, le degré d'adaptation et donc de supériorité d'une culture relevait de sa capacité impérialiste. Est-il surprenant d'apprendre que ces théories ont grandement influencé Hitler?

La philosophie nietzschéenne est aussi importante dans la conception de l'Amérindien. Le héros weyerrien semble se modeler sur la philosophie de Nietzsche, sur sa conception du surhomme: dans ce cas-ci, c'est un homme d'action qui cherche l'aventure dans le Grand Nord du Canada afin de lutter et de devenir un être supérieur. Si le personnage indigène n'est que le témoin de cette lutte nietzschéenne, il remplit en revanche une foule d'autres fonctions auprès du héros weyerrien. Il est possible d'en faire la synthèse. Les personnages secondaires tels que les Amérindiens et les Métis renforcent la supériorité du héros. Ils sont ses témoins et participent au mythe épique, toujours à l'intérieur d'un rapport de force ou de dépendance. L'Amérindien n'a pas d'identité en dehors de celle que lui donne son rapport avec l'Européen, narrateur ou héros. Cette identité n'existe que dans un contexte épique.

Ce contexte, le héros le trouve dans l'univers proprement épique du Grand Nord où il va en quête d'exploits afin de prouver sa supériorité. Ce désir d'aventure est l'essence même du héros; il se manifeste comme une force, un magnétisme qui le pousse à agir. Cette force ne se

²⁷ Carter, *Lost Harvests*, p. 4.

maintient qu'à deux conditions: d'une part, le coolie autochtone du héros doit être témoin, dépendant et subordonné, d'autre part, cette dialectique doit se déployer dans un environnement hostile, loin de toute civilisation.

En effet, cette dimension épique n'existe pas dans le monde civilisé, et le héros n'a pas la possibilité de démontrer sa supériorité. En outre, la civilisation est l'univers de la femme, plus précisément de la femme blanche, qui n'a pas de fonction en dehors. Lorsqu'elle se trouve dans l'univers sauvage, on la protège et on la ramène au village où l'on peut lui redonner une identité. La femme représente la civilisation, corrompue et corruptrice, et le héros la perçoit comme ayant les mêmes désirs de domesticité que celles de la civilisation européenne. Hors de son monde épique, le héros a moins de pouvoir. Dans le monde civilisé, la femme n'est peut-être pas aussi faible et la lutte entre elle et le héros peut se perpétuer, comme entre Monge et Hannah dans *Un Homme se penche sur son passé*.

Le rapport de dominant/dominé établi entre le héros et les personnages secondaires prend parfois une dimension sexuelle, frôlant par moments l'homosexualité. Ce rapport de domination est fréquemment présent dans le texte et l'identité sexuelle du héros peut sembler en dépendre. Le désir sexuel de ce dernier se manifeste par conséquent non seulement envers la femme faible, mais pourrait vraisemblablement se porter sur le personnage secondaire masculin, parfois de race blanche, plus souvent amérindien. Dans un épisode de *Napoléon*, le héros, rentrant chez lui après avoir perdu aux cartes, découvre le Métis nu:

Un spectacle m'attendait, qui me laissa tout d'abord pantois. À la lueur du feu, un homme parfaitement nu, assis sur une vieille caisse de conserves, méditait, dans la pose exacte du Penseur de Rodin. Les reflets de la flamme mettaient sur ce corps des rougeurs extraordinaires. À présent que je revois la chose avec calme, cela était d'une beauté incontestable.²⁸

Cet attrait du héros pour l'indigène se remarque également dans une scène tirée du «Danseur rouge»:

²⁸ Constantin-Weyer, *Napoléon*, 1931, p. 86.

Tout en s'entretenant avec moi, le Castor se costumait, c'est-à-dire qu'il se dévêtait. Le temps d'enlever un smoking bien coupé, un linge taillé sur mesure, il m'apparut dans sa splendide nudité. J'estime qu'il pouvait avoir une quarantaine d'années. Mais son corps était plus encore celui d'un jeune homme, que d'un homme jeune. Je lui fis la réflexion, et il me répondit en Cree, d'une façon assez crue, que cette jeunesse du corps le mettait dans l'obligation de se défendre aussi contre d'autres admirations que celles des femmes.²⁹

La présence d'un sous-texte homoérotique dans l'oeuvre weyerrien est discutable. Néanmoins quiconque a étudié le roman d'aventure américain reconnaît que même dans cet univers «homosocial», c'est-à-dire dénué de femmes, le désir sexuel du héros ne peut être complètement refoulé et se manifeste dans l'amitié entre lui et le personnage secondaire, ce dernier étant souvent un indigène. Aussi, certains indices provenant de l'étude des allusions à la mythologie grecque dans les textes de Constantin-Weyer indique que ce dernier a peut-être consciemment voulu que cet aspect y soit présent. En 1966, Simone Farquhar consacrait la moitié de sa thèse à démontrer l'importance du mythe d'Anthé pour interpréter l'oeuvre canadienne de Constantin-Weyer³⁰. La dimension homoérotique et le fait qu'Anthé soit avant tout l'un des fondateurs mythiques de l'homosexualité initiatique sont passés sous silence dans cet ouvrage³¹. Il reste que souvent un désir homoérotique colore les amitiés entre les personnages de sexe masculin dans les textes de Constantin-Weyer. Cette relation joue un rôle important dans la transmission de la philosophie weyerrienne d'un personnage à l'autre, du dominant au dominé, du héros européen au personnage inférieur tel Napoléon.

Pour conclure, le portrait de l'indigène dans l'oeuvre de Constantin-Weyer est un mélange de vérité fictive et de fiction dans la fiction. Il est vérité fictive: vérité dans la mesure où il correspond à l'historiogra-

²⁹ *Ibid.*, p. 194.

³⁰ Simone Farquhar, *Anthé ou l'Ouest canadien dans l'oeuvre de Maurice Constantin-Weyer et de George Bugnet*, thèse de maîtrise, Vancouver, University of British Columbia, 1966, p. 2.

³¹ Bernard Sergent, *l'Homosexualité dans la mythologie grecque*, Paris, Payot, 1984, p. 282.

phie de l'époque, mais fiction dans la mesure où cette dernière est elle-même mythifiée. Nous nous retrouvons ainsi devant une fiction dans la fiction. Cette désignation de fiction dans la fiction est encore renforcée par le fait que le personnage autochtone n'agit pas de sa propre volonté, mais qu'il est un être dont l'identité a été modelée par sa fonction dans le texte weyerrien ainsi que par une conception de l'indigène qui a sa source dans le canon de la littérature européenne. L'indigène ne fonctionne que par rapport au mythe: mythe non seulement sur le plan historique, mais sur le plan textuel et discursif également, car dans l'univers de Constantin-Weyer, l'indigène n'a pas droit à une identité en dehors des constructions mythiques auxquelles il est subordonné. La présence d'un discours homosexuel dans l'oeuvre du romancier reste à étudier...

LA RIVIÈRE SANS REPOS

DE GABRIELLE ROY

Myo Kapctanovich

*Faculté Saint-Jean
Université de l'Alberta*

La création romanesque chez Gabrielle Roy s'avère vite un culte de la souffrance humaine. D'une manière symptomatique, son texte expose la misère et l'humiliation au sein de la condition dont ses semblables héritent sur notre village planétaire. La perte des gens dépouillés, délaissés et inexorablement isolés y est omniprésente. Pourtant, cette abondance d'injustices, d'inégalités et de dégradation économique n'inspire jamais cette écrivaine franco-canadienne, d'origine manitobaine, dans le sens d'une orientation politique plus précise ou d'une contestation sociale de coloration idéologique. Elle semble laisser au lecteur présent ou futur ce souci, cette recherche à tout prix d'un engagement de l'écriture dans ce feu de l'actualité où l'homme brûle ou cuisine ses perspectives.

Son premier roman, *Bonheur d'occasion*, offre déjà et exploite la misère sociale comme un prétexte à ses lamentations, à un étalage de la situation absurde, de l'impasse et du piège métaphysique. Alexandre Chenevert, le protagoniste d'un autre roman, considère au fond sa cage de caissier, dans une banque, comme des barbelés d'un camp de concentration. Pierre Cadourai, le personnage principal du roman *la Montagne secrète*, poursuit sa chasse picturale et onirique comme un calvaire artistique où le dépouillement et la détresse se font de plus en plus envahissants. Sa montagne était d'ailleurs, dès le départ, inaccessible. Ce dégoût, cette inutilité de vivre, reste une obsession thématique évidente, aveuglante. Il n'y a pas d'abri pour les persécutés.

Dans «la Rivière sans repos¹» plus précisément, le point de départ est encore une fois assez prometteur au niveau social. Il concerne directement une situation minoritaire particulièrement accablante. Le sujet aurait pu évidemment inspirer et orienter l'auteure vers un itinéraire militant sur le champ de bataille politique. Pourtant, la minorité ethnique esquimaude reste la dimension spatiale qui s'abîme ou s'enlise dans un désert existentiel qui dépasse vite l'intérêt de la communauté en question et ses conflits avec la race blanche. Le malheur d'une femme et le destin tragique d'une mère autorisent la miséricorde littéraire de Gabrielle Roy à continuer son exploration des humbles et des épaves psychologiques. Les dominés sur le plan ethnique ou social restent, pour cette écrivaine, comme les écoliers pour une institutrice, une sorte de moule spirituel où l'artiste ne semble adorer l'innocence et la vulnérabilité de ses victimes scolaires ou littéraires que pour mieux imposer son accent sur une vision du monde si pessimiste qu'elle frise le plus radical des jansénismes que le catholicisme puisse imaginer.

Comme dans *la Petite poule d'eau* ou dans *la Montagne secrète*, le cadre nordique de plus en plus désertique n'est qu'un moyen plus efficace pour cette tendance accusatrice de sa plume à noircir, défoncer et enfin éliminer toute perspective. Et cette invasion ingrate presque ricanante d'un climat farouche triomphe plus que jamais dans «la Rivière sans repos». Il alimente et décore de sa fiction romanesque son habitude à cultiver l'échec de sa progéniture. Le froid décourageant freine et gèle tout effort d'accomplissement. Elsa, la protagoniste et le martyr de ce roman, s'abandonne piteusement à son sort et à son néant de glace aux abords d'une rivière sans repos et sans espoir. Tout le sang d'une révolte future ou possible, et d'une revendication quelconque, se fige dans cet isolement arctique.

Ce n'est pas une détérioration progressive de conditions sociales ou internationales qui peut intriguer la sensibilité artistique de l'auteure. La dimension économique, historique ou plus directement politique s'esquive sans cesse et trop vite devant les tenailles de l'emprise métaphysique. Le sentiment intime du monde reste profondément

¹ Gabrielle Roy, *la Rivière sans repos*, Montréal, Alain Stanké, 1979 (Québec 10/10). Pour faciliter la lecture, les références subséquentes à cet ouvrage seront indiquées dans le texte par le numéro de la page inscrit entre parenthèses.

affligeant et comme inné chez elle. La tyrannie d'un conditionnement géographique atroce arrive ainsi à entretenir la disgrâce de cette prise de vue irréversible. Elsa aussi est une victime avant d'être une héroïne! Elle part aussi de plus en plus loin, s'égare et ne cherche plus que la mort. Elle ferait n'importe quoi pour que son fils ne soit pas récupéré par la culture des blancs. Elle déteste leur école et surtout leur conception de la vie. Mais son appartenance au paysage arctique est dès le départ récupérée pour les besoins de cette cause défaitiste que l'oeuvre de Gabrielle Roy défend et affiche.

Cette finale d'une poursuite infernale de la narration royenne ne s'arrête pas non plus au sein du village esquimau. La fiction romanesque se démène dans une sorte d'exil progressif. Les gradations de la séparation aboutissent à une chute intégrale. Il faut s'éloigner même des remparts du nouveau Fort-Chimo. Elsa traverse la frontière, la rivière Koksoak, et s'installe dans l'enfer d'un village abandonné par ses compatriotes, pourtant si peu exigeants. Son oncle Ian y végète dans un détachement ascétique digne du plus acharné des misanthropes. Les privations coutumières de sa race s'aggravent grâce à lui avec une complaisance presque avilissante dans ce renoncement le plus poussé que le roman incarne. Pourtant, et encore une fois, ce n'est pas suffisant! Il reste toujours un autre seuil à franchir dans la dégradation. La course est sans fin. Il faut courir de nouveau. Flatter encore plus follement ce néant du nord. Flirter avec l'extrême et l'impossible. «À présent, c'était le visage décharné de la création au point où il n'est pas possible de l'être davantage. De la neige, à l'infini, n'émergerait même pas de pauvres herbes... le soleil, tôt disparu, un froid intense et une désolation sans borne gagnait de partout» (236).

Cette aliénation indomptable affecte tout projet romanesque. Une rage suicidaire domine. Les caprices de l'écriture raillent toute illusion. Le besoin furieux de se couper du reste du monde résiste aux épreuves d'endurance les plus pénibles. La souffrance et l'aveuglement, aussi bien que la recherche du silence et de la solitude, donnent cependant à cette hantise thématique une cohérence évidente. Ils accordent certainement l'unité à la création romanesque. Dans ce sens, les contes qui précèdent le texte principal font partie du roman. Il faut bien les considérer comme les chapitres de l'ouverture, le prologue de «la Rivière sans repos». L'image d'Isaac, à la fin du récit «le Fauteuil roulant», résume bien l'indifférence minérale et la perdition sidérale que ce texte doublement glacial exprime et explore. Ce «vieillard assis au milieu du ciel, cheveux au vent, par ailleurs immobile, et qui, dans sa

pose attentive, les yeux fixés dans l'infini, paraissait écouter, venu de la mer, de l'horizon et de l'air, une sorte de grand sermon silencieux» (99-100).

La région désertique sert la cause défaitiste et se prête si bien à la douleur sans fin des humbles. Mais ce monde où personne ne s'accomplit reste une expérience pénible pour le lecteur. Le froid n'appartient pas seulement au sol dur où l'action traîne et se fige, il est intégral. Ce climat imperturbable trahit une option métaphysique. La sobriété flagrante du style emprunte son inertie à cette frigidité thématique. Sans aucun doute, la dictature toute blanche de la neige est un symbole intarissable. Sa clarté éblouissante, sa pureté même semble imprégner l'âme d'une manière foncièrement, instinctivement défensive sinon asilaire. Et elle exprime aussi une sorte de neutralité morose, toute une nécrose au sein de la retraite narrative.

L'inclination quêtiste de Gabrielle Roy conduit inexorablement à cette impasse esquimaude. Assise sur le seuil de sa demeure, en attendant le retour de son fils adoré, Jimmy, Elsa scrute le morne paysage qui l'entoure: «Le ciel sans étoiles, le sol sans vie, l'horizon éteint, tout lui parut cette nuit-là frappé d'une immobilité effrayante» (284). Le départ de son fils et la perfidie même de sa défection sont peut-être l'exagération d'une donnée autobiographique: ce sentiment de culpabilisation que Gabrielle Roy traverse en quittant sa mère et le Manitoba. Quoi qu'il en soit, c'est le prélude indispensable à l'égarement foncier, à l'abdication primitive d'Elsa. «Elle n'avait vraiment plus pour elle que la rivière et ne cessait de lui prêter l'oreille, assise sur les galets, ou, dans son trou de maison, couchée sur le plancher, le visage immanquablement tourné vers le dehors» (294). Gagné une fois pour toute, ce droit «de rester ensuite à ne rien faire auprès de la rivière pour se sentir, comme elle, emportée, délivrée...» (295). Inexorablement elle finit par ressembler à sa mère. Elle la comprend enfin! Dorénavant, inutile tout effort «de se redresser pour ne pas tellement ressembler à sa mère qu'elle comprit pourtant alors comme jamais, dans sa chair délabrée, dans une sorte de honte de l'âme» (305).

La privation et la détresse règnent. «La Rivière sans repos» reste ainsi un texte sans éclaircie possible. L'exil géographique correspond à la condition humaine la plus dépouillée d'illusions. La situation esquimaude traduit ainsi et le plus directement possible la vision pessimiste du monde. Un humanisme curieux, surprenant y réside pourtant au sein de l'individualisme le plus étroit! La poussière de la neige aveuglante est le butin des vents qui sifflent et mordent. L'homme

n'est que la proie d'une conjoncture rédemptrice rapace. L'apparence fantomatique d'un chasseur esquimau complète ce panorama des ombres. Il s'enfonce de plus en plus dans un banc dévorant et sans frontière. Le paysage s'ajuste à l'idée! C'est la soumission déprimante à la nudité glaciale d'un fatalisme morbide. Toute idée de révolte est frappée d'exclusion. Aucune dérobade n'est possible pour cette âme à la dérive.

La rivière sans repos débouche ainsi sur un désarroi existentiel sans précédent. Une conception extrémiste y semble réclamer ses droits aux apanages philosophiques. Cet hiver qui domine en maître absolu, cette ambiance bestiale par rapport à tout effort humain, ce quotidien qui gèle le corps et l'esprit, tout semble propager une attitude de renoncement. L'élan nihiliste de l'auteure rend de plus en plus passif son protagoniste féminin. Elsa est un être dépossédé à l'extrême! Dans quelle mesure le choix d'un tel messager exprime-t-il la désorientation idéologique de Gabrielle Roy? Le monde est un exil. L'identité est introuvable. Et la vie n'est plus qu'une attente de la mort. Incapable de vivre, l'individu ne peut que végéter ou se suicider!

Cette version esquimaude de l'enfer peut être considérée par conséquent et sans aucun doute comme un bilan existentiel effrayant et une vision du monde particulièrement déprimante. Le mythe du grand Nord aiguillonne ce bilan catastrophique. Il aboutit à ses conséquences ultimes. L'histoire est irrévocablement triste. Le devenir disparaît. L'absence de l'espoir est définitive. Toute autre séquelle de cette romance à rebours ne pourra que répéter la même marche funèbre. La vie s'est confondue avec une dissipation banale. Le message est lugubre à jamais. Le malheur est sans repos possible. Aucune promesse ne peut survivre dans la simplicité de cet absurde! Le rudimentaire esquimau achève l'itinéraire. Inconsciemment ou non, la conception s'identifie à la dénonciation. Les principes et les sentiments éclatent et s'anéantissent. Il vaut mieux se laisser faire. Elsa s'enfonce dans son propre labyrinthe de l'amour et du sacrifice maternels comme dans un piège. Au plus profond de cet engagement suicidaire de sa sensibilité, la déception la plus féroce l'attend. Le triomphe d'un accouplement sadomasochiste est percutant!

La plainte des chiens affamés dans l'austérité abominable d'un panorama lugubre sans arbres serait le meilleur symbole de cette agonie spirituelle. La distance seule avance entre les âmes et les choses. La mère se donne et s'achève dans cette aberration tragique de l'instinct

maternel. Le fils prend en horreur ses propres origines. Entre le passé et l'avenir, l'être humain sent que rien n'arrive plus à le définir, à le composer.

Si elle jetait alors un coup d'œil devant elle sur l'avenir toujours aussi brumeux, il lui paraissait néanmoins devoir l'éloigner de plus en plus de sa vraie nature, l'entraîner loin d'elle-même. Elle ne voyait vraiment pas vers quoi elle allait. Par ailleurs, si elle regardait en arrière dans la direction d'où elle venait, elle s'apercevait qu'il lui était impossible de retourner à cette façon de vivre. Elle se voyait condamnée à avancer à travers l'inconnu. (261)

Rien de plus caractéristique que la première phrase du roman: «Nulle part le rude pays nu sous son ciel insistant n'avait de retraite pour l'amour» (117). Cette frugalité abusive aussi bien de l'action que de la passion humaine fait du roman un vrai lieu de perdition. Le martyr d'Elsa serait-il le résultat excessif et presque monstrueux d'un penchant permanent de l'auteure? Dans son autobiographie inachevée et posthume, Gabrielle Roy nous expose sa définition de l'amour. La définition en question est le résultat de sa rencontre avec Stephen, un intellectuel apparemment plus ukrainien que canadien. Cette jeune fille manitobaine n'éprouve plus que de l'angoisse devant l'emprise d'un sentiment qu'elle considère inévitablement trop possessif. Et, malgré la prévision onirique d'un prince inconnu et parfait, toute fantaisie amoureuse lui apparaît dégradée et condamnée dès le départ.

À cause de lui, après que j'en fus sortie, j'ai gardé pour longtemps, peut-être pour toujours, de l'effroi devant ce que l'on appelle l'amour... Je croyais voir que m'avaient gardée de l'amour la peur qu'il m'inspirait, la certitude qu'il n'était presque jamais heureux, mais aussi que malgré tout il s'en trouverait peut-être un pour combler un jour ce désir aigu du parfait inconnu.²

La rencontre d'Elsa et du soldat américain dans un buisson rachitique à côté d'une rivière sans repos offre ainsi, et avec un sarcasme forcé, une édition frappante de cette définition de l'amour,

² Gabrielle Roy, *La Détresse et l'Enchantement*, Montréal, Boréal Express, 1984, pp. 348-349.

ou plutôt cette peur de l'amour que toute l'oeuvre de Gabrielle Roy exprime. Les promesses de l'enchantement sont vite noyées dans cette détresse qui contamine l'univers. Une vraie romance à rebours se cache entre les lignes de *la Rivière sans repos*. Ce refus atroce d'une sensibilité blessée imprègne tout de son poison glacial. La relation amoureuse et le contact sexuel y prennent figure d'un rut bestial. Il n'y a plus qu'une caricature répugnante par rapport à cette apparition princière parfaitement inconnue et impossible que le texte directement autobiographique énonçait. Au lieu d'une scène érotique, l'élan et le bilan sexuels sont broyés par un refus obscur, morbide de la chair, du désir lui-même. C'est un moment éphémère grotesque. Il englobe pourtant toute une parodie du désir et de la séduction. Violée, consentante? Comme Florentine dans *Bonheur d'occasion*, Elsa semble confondre le viol et l'invitation au viol. Peu importe d'ailleurs ce que l'écrivaine elle-même en pense! Ce qui compte avant tout, c'est que le sentiment de l'amour soit infirme et que tout plaisir soit mutilé d'avance.

Une jeune fille esquimaude est à la fois attirée et assaillie par un soldat américain? Elle s'y attendait en quelque sorte. La peur ou l'espoir, comment savoir? Comme les responsables militaires défendent tout contact avec les indigènes, les procédures de la rencontre composent une image primitive barbare de ce qui représente la beauté des premiers pas dans toute intrigue amoureuse normale. Le silence grotesque de l'instinct animal remplace les promesses et les ferveurs de l'accouplement passionnel authentique. Tout ce qu'il y a de plus fruste, de plus cru! L'animalité qui frise le nauséabond. Un misérable boqueteau et le nuage de moustiques. La réduction fulgurante de la volupté, ce puritanisme macabre d'un homme en uniforme! Même ses yeux sont cachés par des lunettes fumées! Tout est là pour que la romancière puisse se lancer dans ce bannissement intégral de la plus éloquente et la plus jubilante des passions humaines.

À un moment donné, l'écrivaine constate pourtant qu'Elsa aurait pu aimer! Un Esquimau la courtise sans lui parler! «Mais c'est vraiment tout ce qu'elle devait jamais connaître dans sa vie qui se rapprochât de l'amour» (272). Après les ébats amoureux furtifs et d'avance sabotés de Florentine, la privation plutôt louche de Pierre Cadrai et une sorte de masturbation conjugale chez Alexandre, «la Rivière sans repos» propose son décor de la scène amoureuse, cette caricature de la fornication même qui donnera naissance à ce prodige de Jimmy.

L'amour, la plupart du temps, devait se faire à la sauvette, sous l'oeil narquois de quelques témoins. Privé de mystère, il était donc, ici encore plus qu'ailleurs, ramené à ce que l'on ose en dire l'essentiel. Les êtres humains, parfois, comme les bêtes, s'accouplaient au hasard des rencontres, sur la mousse rêche de la toundra face au ciel sévère. (117)

Mais si la sexualité se laisse ainsi bafouer dans l'univers romanesque de Gabrielle Roy, elle n'en reste pas moins bavarde et subversive. Cet érotisme mis au rancart et raté n'en cache pas moins un besoin morbide de se tromper et une curiosité consternante, dévorante, qui n'ose pas dire son nom.

Dans *la Rivière sans repos*, le rôle maternel aussi devient une preuve démoralisante de la servitude omniprésente et aliénante. À la place d'une idéalisation du sacrifice, la démission sans retour possible de la femme devant la trahison de sa progéniture! À un certain moment, ce discours romanesque semble inspirer une déviation que l'idéologie chrétienne inspire. Il réduit non seulement l'attrait de la chair au péché et à la souillure, mais fait aussi de la maternité ainsi que de toute option féministe le domaine d'un illusoire irrémédiable. La femme n'est plus qu'objet du désir, un instrument du plaisir. «Ses propres sens furent mis en émoi par le violent désir de l'homme» (241). Toute contestation y tombe dans le piège d'une collaboration démissionnaire. Il existe alors toute une conspiration défaitiste entre les femmes au-delà de différences raciales. Comme dans le cas d'Elsa et de sa patronne. Elles cultivent une dépression nerveuse? «Mais du moins vint-elle à accorder à Elsa, l'attention d'une prisonnière à une autre prisonnière dans la même cage» (152).

Quant à ce fils d'Elsa, ce Jimmy dont la couleur de peau pousse les Esquimaux vers l'adoration, il est lui aussi un avorton, un enfant trouvé. Tout le monde l'aime mais il n'aime personne. Corrompu par cet entourage qui le dorlote, ses charmes maléfiques l'empêchent d'atteindre la maturité. Pourtant, la panique existentielle de l'écrivaine reste surtout exprimée d'une manière inquiétante par la figure d'Elsa. C'est elle avant tout qui incarne ce malaise de l'artiste. Le cercle vicieux de son passage terrestre est bouclé dans un écroulement exécrable. Son agonie se prolonge dans une nostalgie de l'état prénatal. Sa rentrée aux entrailles maternelles flatte la mort. Elle s'effectue ainsi en harmonie avec la plus accablante des prostrations, avec son refus du monde: «Parce qu'elle eut froid peut-être, ou se sentit trop seule, elle se recroquevilla, les genoux

au menton, dans la posture craintive de la créature humaine avant la naissance» (282).

Le moins que l'on puisse dire c'est que la communication fait défaut à tous les niveaux. Cette séparation est cruciale! Si les autres tissent les mailles de sa malédiction terrestre, un instinct de l'auto-punition commande en définitive tous les gestes d'Elsa. Il oriente le comportement de ses amis ou parents les plus proches. Ses intimes les plus chers deviennent ses pires ennemis. Condamnés à l'avance et damnés, Elsa et Jimmy sont à la fois victimes et bourreaux. L'amour et la haine à jamais soudés! La même relation et ablation sadomasochiste se retrouve dans l'affrontement tragi-comique entre Elsa et sa mère Winnie. Comme entre Florentine et sa mère, Alexandre et son épouse, Pierre et sa peinture, Christine et ses souvenirs manitobains. C'est pourquoi Elsa dévisage le masque raviné de sa mère d'un regard superstitieux. Tous les romans de Gabrielle Roy ne serait plus alors qu'un monologue! Et le monologue si confidentiel continue pour que cette édition esquimaude de la condition humaine fasse gagner à l'écriture son paroxysme.

Chassez le confessionnal et il revient au galop. Elsa

vit alors, comme pour la première fois de sa vie, une Esquimaude bouffie de sommeil et de trop manger, toujours à fumer ou à rouler quelque bouchée entre ses gencives usées, l'être humain auquel elle tenait le moins à ressembler, peut-être même sa pire ennemie, en tout cas un obstacle dans la marche qu'elle poursuivait vers un but d'ailleurs sans cesse se dérobant. (162)

Quel jeu infernal dans ces chinoiseries du bonheur! La joie qui était à la portée de sa main tombe vite dans l'abîme de ses rêves. Ce personnage et cette humanité malheureuse pétrifient tout dessein et toute possibilité. La vie et ses moments heureux ne sont que des produits précaires d'un provisoire vite figé et rendu dérisoire. À l'image des vieilles pierres de la toundra. Elsa «tente encore une fois d'attirer l'enfant, lui ouvrant les bras, mais il court se blottir dans ceux de sa grand-mère. Winnie, tâchant tout juste de s'en cacher, triomphait, le visage creusé par le bonheur à en paraître fendillé à l'égal des vieilles pierres de la toundra» (162).

Cette extermination de l'élan existentiel que le texte romanesque propage semble tempérée de temps en temps par une ironie discrète. À un moment donné, l'exploration souterraine de l'auteure prend l'aspect

d'une force perverse. Une sorte de ricanement s'annonce. Seul, il pourrait peut-être alléger l'impitoyable condamnation du monde humain! Les voisines d'Elsa font des efforts grotesques et burlesques! Pourquoi? Elles s'imaginent pouvoir boucler les raides cheveux noirs de leurs enfants et imiter ainsi la souplesse de la chevelure blonde de Jimmy! Mais cette scène, au lieu de nous faire rire, insuffle le propos du narrateur d'un ton railleur inconsciemment teinté de racisme. L'ironie se dégrade aussi sur cette pente et devient vite une sorte de persiflage, d'humour noir! «Eux, les pauvres enfants, de patients qu'ils avaient été, n'eurent plus en tête que d'arriver à se cacher à présent de leur mère. Mais en ce pays à ciel ouvert rien n'était plus difficile justement que de s'y trouver une bonne cachette» (147).

La solution religieuse emboîte le pas à la consolation sexuelle dans cette aporie entre le ciel ouvert et le dieu caché. Avec la crudité de son réalisme instinctif et son indolence légendaire, Elsa pulvérise les arguments pourtant si émoussés, si indulgents du père Eugène. La tâche de ce missionnaire du village n'échappe pas non plus à la contamination de l'absurde. C'est le rejet complet et nonchalant du salut! La vie s'abrège dans une apathie consacrée. La connivence est contagieuse entre l'âme et le paysage. La mort seule y garde un aspect sublime. Mais, par contre, elle semble effacer toute trace du passage divin. Un monde buté où la solitude reste la seule certitude! Le temps coule comme la vie monotone, minérale du vieil Isaac. Occupé à rouler tout le temps entre ses doigts un galet rond, il résume le réquisitoire de l'ouvrage. La présence obsédante de cette rondeur du galet offre au roman un autre symbole, une incarnation de l'absurde.

Les humains ne sont que des satellites de la peine universelle. La concubine de cette pensée centrale, la malade esquimaude Deborah est encore plus terrassée par l'accalmie de la douleur que par sa constance et sa reprise. Entre la nostalgie du chagrin et l'adulation des tourments, son cœur hésite et son âme balance. «Des larmes roulèrent des yeux sombres, plus que jamais étranges. Car elles ne lui venaient plus cette fois de la peine de l'ennui, mais au contraire de ce que cette peine tout d'un coup lui avait été enlevée» (43). Entre la maladie aux aguets, la guérison provisoire et la santé fragile, la privation est le seul aliment de cette conception de l'existence. Entre sa nostalgie de l'igloo et le confort dans l'hôpital des Blancs, Deborah traîne son insatiable vénération du dénuement, de l'effondrement. Son esprit à jamais corrompu par ce bref contact avec l'air du sud, «comme le déclic du piège sur une capture» (57). Le principal c'est que la condition humaine

reste aux griffes de la maîtrise insaisissable d'une divinité tyrannique. Elle ne se mesure qu'à la faim et à la plainte, la vie. Elle ressemble à ces chiens que Jonathan ménage et punit, surveille et apprivoise, tyrannise et courtise. «Est-ce qu'on n'aurait pas pu, une bonne fois, donner assez à manger aux chiens? Jonathan l'avait regardée de travers. Était-elle folle? Rassasier les chiens? Mais autant rassasier les bêtes de la toundra, toute la création affamée!» (57)

Si Elsa ne retrouve son identité que dans le sacrifice maternel poussé à l'extrême, cet engagement totalitaire devient vite le refus total de poursuivre un semblant d'existence. Son escapade dans l'isolement arctique colore son pessimisme d'un anarchisme pittoresque et imperturbable. Et elle divulgue ainsi l'exaspération de l'écrivaine devant les contradictions flagrantes d'une civilisation technicienne de consommation! Elsa n'arrive plus à trouver un emplacement propice pour la grande hutte de son désespoir. Au moment où son fils, adoré par tout son peuple, semblait incarner des promesses enivrantes, elle s'embrouillait déjà dans cet intermédiaire inextricable, ni en haut ni en bas, étrangère de deux côtés:

Où, en effet, placer la grande hutte? Au village esquimau? Mais alors Elsa serait "loin de tout" et peut-être mal vue des siens, si bien logée à côté de leurs misérables cabanes. Tandis que dans le village des Blancs, la hutte attirerait certainement moins l'attention. Elsa ne se fit pas la réflexion que si, "là-bas", elle aurait été loin de tout, ici, au village des Blancs, elle le serait aussi, d'une autre manière. (254)

L'amélioration même de ses conditions matérielles alimente ainsi sa perte. Elle comprend alors encore mieux son état incurable d'asservissement. Sa prise de conscience se fait d'une manière stridente, aigre, farouche. Mais une fois encore, la servitude inéluctable du personnage exacerbe l'accusation croissante du monde en général. Une sorte de conversion sournoise et chancelante aux valeurs de la civilisation blanche accélère sa débâcle. Elle détruit les prestiges de sa différence. Son évolution n'est qu'une dégradation galopante qui ne fait qu'abolir les avantages de l'authenticité. La vie n'est qu'un cul-de-sac! Même la qualité primordiale et purement raciale et, en définitive, plus plausible de la souffrance s'abîme. La contestation des autres s'annule devant cette perte de l'originalité ethnique, dans cette aliénation omniprésente.

Les deux univers incompatibles et le drame des indigènes sont ici avant tout pour exprimer et épouser la gravité émouvante d'une situation indécise et imprécise de l'écrivaine elle-même. Le conflit reste un prétexte et l'antinomie un choix thématique juste, précis et incontestablement favorable. Sur le plan personnel ou dans la toundra de la fiction, le progrès est mis en question de la part de l'écrivaine. La stabilité s'avère impossible. Le discours critique y apparaît amer, plus ambivalent qu'ironique. Toujours l'absence irrémédiable d'issues! L'impasse esquimaude n'est qu'une tribune comme une autre. Un tremplin pour évangéliser le suicide? L'inspiration littéraire et les tourments personnels peuvent-ils donner au roman «la Rivière sans repos» une signification qui concerne plus directement la minorité manitobaine en particulier et la communauté franco-canadienne en général? Entre le passé dont les amarres tiennent encore si fort et l'avenir sans visage et à l'image d'une clôture, l'insatisfaction personnelle, politique et artistique de l'écrivaine et les frustrations collectives se rejoignent.

Le temps révolu reste aussi bien une entrave qu'une inspiration fructueuse. Impossible de renoncer à l'héritage, qu'il soit péniblement familial ou glorieusement patriotique! Gabrielle Roy traîne le bagage de ses souvenirs comme cette malle proverbiale qui imprègne de son image les pages de son texte autobiographique. L'importance du passé est capitale, cruciale. Mais il est aussi bien le port et le gouffre, la détresse et l'enchantement. Drôle de passé que l'on sonde interminablement. Que l'on adore et que l'on méprise! Le passé et le présent, le progrès et le conformisme à jamais confondus? Winnie est impressionnante quand elle enlace cet éloquent embarras du choix qui devient automatiquement l'impuissance d'option.

Elle trouvait aussi bien curieux qu'il lui revînt à elle de défendre le progrès qu'elle avait été accusée de méconnaître... Pour les Blancs, il était déjà difficile de distinguer, dans le cours toujours mouvant des choses, ce qui était le progrès, ce qui ne l'était pas. Pour eux, les Esquimaux, c'était encore mille fois plus ardu et délicat. La pauvre Winnie s'était trouvée prise, comme peu de créatures humaines le sont, dans les cruelles cisailles des temps: que changer, que garder?» (267)

Elsa scrute une sorte d'incompréhensible gratuité dans le chagrin et la langueur psychique de son étrange patronne. Elizabeth Beaulieu. L'inquiétude et la neurasthénie de cette femme augmentent la défiance

et la perplexité de son esprit. Une hésitation lancinante ébranle ses perspectives. L'insistance sur les bénéfices du progrès sonne comme une raillerie. Toute solution semble importune. Mais si tout inspire à la fuite, la dérobade et la déroute remplacent tout projet d'évasion. Les alibis qu'Elsa cherche pour justifier son retour à la nature et à la sauvagerie de ses ancêtres ressemblent aux grimaces d'une divinité fataliste.

La tristesse des Blancs devait être le signe que personne n'y échappait. Vaguement le progrès lui en paraissait parfois la cause. Alors elle prenait peur de cette force terrifiante qui était peut-être au-delà de toute endurance humaine. C'était pour elle-même presque autant que pour sauver Jimmy qu'elle entretenait à présent sans répit l'idée de s'échapper par delà la Koksoak. (192)

La procédure romanesque, cette renonciation presque routinière chez Gabrielle Roy, ne trahit jamais. Les supplices personnels alimentent l'univers romanesque. Dans ce sens, la docilité presque débilite de ses personnages fictifs, s'avère inévitable. De n'importe quel élément de la structure narrative peut s'échapper une nouvelle dose de cette affabulation segmentée de carnets intimes. C'est ainsi que le mari d'Elizabeth, le policier qui intervient auprès d'Elsa après son escapade puérile, exprime lui aussi la situation et la solitude de l'auteure. Ses paroles ne font que répéter la rengaine! C'est toute une sortie confidentielle de Gabrielle Roy, le triomphe de l'énonciation autobiographique:

Lui, c'était le contraire; il ne se trouvait pas à l'aise dans le Sud, éprouvant que les places y étaient prises, les jeux faits et la concurrence cruelle sous les dehors d'une fausse douceur. Ici seulement, face à face, il lui semblait voir à nu le visage de la vie, dure extérieurement, mais, à se le demander, n'était-ce pas au fond le moins inhumain. (230)

Avant de quitter à jamais le nouveau Fort-Chimo, c'est Ian qui fait le bilan de cette attitude omniprésente. Son abandon compromet l'auteure lui-même! La position est prise dès le départ par son écriture. L'isolement inconsolable et jamais achevé. Le progrès, un sujet intraitable et toujours contradictoire. Le bonheur insaisissable mais démesurément convoité. Tous les aspects du refrain s'inscrivent à l'unisson dans cette invitation à la perte au fond du purgatoire terrestre, dans un détachement sauvage de la civilisation.

Aux yeux de Ian c'était là une concentration insensée de vie humaine. Il n'aurait pu y passer une nuit de plus sans risquer l'étouffement. On lui avait dit qu'il était un vieux réactionnaire acharné à combattre ce qui faisait avancer les hommes, et peut-être était-il ainsi, mais qu'y pouvait-il? Son âme était triste à mourir de ne plus se sentir à sa place dans ce monde. (248)

La Rivière sans repos confirme la règle. L'auteur et le protagoniste à jamais confondus. La littérature et la vie, le progrès et l'impasse inextricablement liés.

LES PRAIRIES DANS TROIS ROMANS DE GABRIELLE ROY

Robert Viau

*Département d'Études françaises
Université du Nouveau-Brunswick*

Nous chercherons dans cette communication à jeter une lumière nouvelle sur la question de l'espace chez Gabrielle Roy. Nous analyserons en particulier le rôle et la fonction des Prairies dans *la Petite Poule d'eau* (PPE), *Rue Deschambault* (RD) et *la Route d'Altamont* (RA)¹. Malgré la diversité des récits, le décor des Prairies réapparaît à intervalles réguliers et confère à ces romans de l'Ouest canadien une unité au moins spatiale et un sens spécifique, lié non pas à une réalité géographique, mais au travail de création romanesque.

En général, les romans de Gabrielle Roy qui ont comme cadre les Prairies persévèrent dans l'exploitation d'une fiction vraisemblable et persuasive. Ils supposent l'homme encore capable d'ordonner et d'unifier sa vision de la réalité contrairement à ce qui se passe dans les nouveaux ou anti-romans publiés à la même époque. Ils s'opposent au bruit et à la fureur d'un monde dont la signification échappe à l'homme contemporain et dont nous retrouvons l'écho dans les romans urbains de l'auteure. D'ailleurs, ce qui fait tout le charme de *la Petite Poule d'eau*, c'est cette vision traditionnelle de la réalité, cette croyance en un monde qui a retrouvé une signification et une dimension proprement humaines.

¹ *La Petite Poule d'eau* (1950), Montréal, Stanké, 1980, 292 p. (Québec 10/10, no 24); *Rue Deschambault* (1955), Montréal, Stanké, 1980, 307 p. (Québec 10/10, no 22); *la Route d'Altamont* (1966), Montréal, HMH, 1969, 257 p. (l'Arbre, no 10). Pour faciliter la lecture, les références subséquentes à ces ouvrages seront indiquées entre parenthèses par le sigle du roman suivi du numéro de la page.

La Petite Poule d'eau (1950)

Ce roman est le premier qui manifeste l'imagination paradisiaque de Gabrielle Roy. L'auteure elle-même en explique les fondements autobiographiques dans un court texte intitulé «Petite Histoire de *la Petite Poule d'eau*» (PPE, 275-281). Pendant l'été de 1937, Gabrielle Roy passa un mois comme institutrice dans la région dite de la Petite-Poule-d'Eau, avant d'entreprendre son premier séjour en Europe. Puis elle s'empessa d'oublier ce qui n'avait été pour elle qu'un emploi d'été. En 1949, après son mariage, elle retourna dans une France ravagée par la folie guerrière des hommes et elle fut bouleversée par «les traces des grandes souffrances, du mal profond que s'infligent les vieilles nations» (PPE, 279). Pour se détendre des hantises contemporaines et pour espérer en un monde qui, n'ayant rien compris, semblait se diriger aveuglément vers un nouveau cataclysme, l'auteure se mit à retourner en imagination au pays de la Petite-Poule-d'Eau qu'elle entrevoyait, pour les fins de son roman, comme un pays «intact, comme à peine sorti des songes du Créateur» (PPE, 279).

Le roman repose donc sur un fait réel, mais cette réalité est transformée et embellie par la mémoire et par l'écriture. Cette île où l'auteure fut saisie d'«ahurissement», éprouva «un effarement voisin de la panique» et chercha à s'occuper continuellement afin d'échapper à «l'ennui dévorant», comme elle l'explique dans *la Détresse et l'Enchantement*², se transforme dans le roman en un endroit d'harmonie intérieure et de plein épanouissement. Nous assistons ici à un phénomène typiquement régional: celui du processus d'idéalisation qui permet à l'auteure de donner libre cours à sa nostalgie et à sa soif de réconciliation avec le passé et le pays délaissé. L'éloignement, à la fois spatial et temporel, le rêve d'un monde meilleur et le travail de création littéraire ont transformé en un lieu d'innocence et d'amour cette île où Gabrielle Roy s'était si fortement ennuyée.

L'originalité de *la Petite Poule d'eau* se comprend davantage si nous opposons l'île manitobaine du deuxième roman de Gabrielle Roy au lieu clos, sombre et tragique de Saint-Henri, dans son premier roman. Dans *Bonheur d'occasion*, l'auteure se tourne vers le présent, vers la vie immédiate. Avec André Brochu, nous y voyons «l'expression d'une

² *La Détresse et l'Enchantement* (1984), Montréal, Boréal, 1988, pp. 225-226, (Boréal Compact, no 7).

prise de conscience tragique [...] de la misère et des conflits sociaux qui rong[ent] un quartier canadien-français perdu dans une ville trop grande, à laquelle il n'[est] pas accordé»³. Dans ce roman, le passé merveilleux, lié à la campagne et à l'enfance, est perdu à tout jamais. L'excursion de la famille Lacasse à Saint-Denis, dans la vallée fertile du Richelieu, ne représente pour Rose-Anna qu'une suite de désillusions qui soulignent son impossible retour aux sources, à la terre paternelle⁴. Dépossédés, coupés d'un lieu d'épanouissement, dépourvus de toute sécurité, les personnages urbains rêvent d'un monde meilleur; ils sont à la recherche d'un univers plus humain, d'entente, de reconnaissance et de possession. En ce sens, *la Petite Poule d'eau* répond à *Bonheur d'occasion* et réalise toutes les conditions d'épanouissement dont l'absence se faisait tant sentir dans ce roman. Les premières descriptions de l'île de la Petite-Poule-d'Eau reprennent le thème d'un monde informe, avant le troisième jour de la création et la séparation de la terre de la mer. En effet, cette île dans le nord du Manitoba où la terre n'est pas départagée de l'eau, cet éden d'avant toute chute, présente une sorte d'existence humaine idéale. L'éloignement préserve l'île de la corruption urbaine et l'ennui incite les personnages à une plus grande disponibilité et ouverture d'esprit. Le silence et la paix infinie de ces lieux apaisent les passions, font disparaître les faux problèmes liés à l'orgueil et à l'ambition, et infléchissent l'être humain pour l'amener à savourer les beautés de la création et à méditer sur l'exemple de la nature (PPE, 13).

Les trois récits qui composent *la Petite Poule d'eau* se déroulent dans ce même décor composé de «quelques villages perdus, de lacs, de rivières, de forêts giboyeuses et d'habitations clairsemées»⁵. Ce décor a une importance privilégiée puisque le premier soin de l'auteure, lorsqu'elle amorce son roman, est d'y situer ses personnages. Les premières pages décrivent la région de la Petite-Poule-d'Eau et le trajet que parcourt Luzina quand approche son «congé» (l'accouchement).

³ André Brochu, «Thèmes et Structures de *Bonheur d'occasion*», *Écrits du Canada français*, no 22 (1966), p. 165.

⁴ *Bonheur d'occasion* (1945), Montréal, Stanké, 1978, pp. 192-202, (Québec 10/10, no 6).

⁵ François Ricard, «*la Petite Poule d'eau*», *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*, tome III, 1940 à 1959, Montréal, Fides, 1982, p. 752.

Les lieux décrits — l'île de la Petite-Poule-d'eau, Portage-des-Prés (Meadow Portage), Rorketon, Sainte-Rose-du-Lac, lieux géographiques réels métamorphosés par l'écriture — sont intimement mêlés à l'action romanesque et à l'évolution du destin des personnages.

Luzina et le père Joseph-Marie s'intègrent bien au décor paradisiaque. D'une grande mansuétude, ils ne cherchent pas à décèler le mauvais côté de la nature humaine, mais à saisir la bonne volonté des gens, «l'inépuisable somme de bonté dans le monde» (PPE, 241). Nous ne retrouvons pas dans *la Petite Poule d'eau* les plongées profondes dans le tourment des personnages, comme dans *Bonheur d'occasion*, mais une façon de les voir «du dehors, dans la simplicité de leurs attitudes, la spontanéité de leurs gestes et même leur naïveté»⁶, bref, ce que Phyllis Grosskurth appelle «a mother's-eye view of the world»⁷, une vision de bonté et d'indulgence qui ne blâme ni ne condamne. Cependant, ce paradis, comme tout paradis, porte en son sein le germe de la mort. Le serpent de la Genèse tenta Ève de sorte qu'elle goûta au fruit de l'arbre de la connaissance, rompant ainsi l'équilibre, introduisant la vieillesse et la mort dans le premier jardin. De même, Luzina prend la route une fois l'an, ramenant dans son île un nouveau-né, mais aussi des cartes postales, des crayons, de nouvelles amitiés, des anecdotes, tout ce qu'il faut pour éveiller la curiosité des enfants et leur donner le goût de voyager et de rencontrer des gens. De plus, les enfants Tousignant se sont ouverts par l'éducation à l'immensité du monde et à leur manque de connaissances; ils quitteront l'île pour parfaire leurs études. Ce besoin de partir s'inscrit dans la géographie des lieux: ce pays de marécages et d'îles est régulièrement traversé par les oiseaux en route vers le Sud (PPE, 42). Une fois instruits, les enfants Tousignant ne reviendront pas à leur lieu d'origine, ils ne pourront plus y revenir, poursuivant une carrière dans les villes du sud. Enfin, ils se sentiront coupables d'avoir abandonné leur mère vieillissante (PPE, 165). Étrange paradoxe où les personnages doivent s'exiler pour s'accomplir pleinement, tout en sachant que l'humanité, la sécurité et la communion des êtres n'existent réellement que dans leur île.

Cette fin mélancolique est compensée par la mise en valeur d'un dernier personnage qui suit la route inverse et qui, ayant vécu dans le

⁶ François Ricard, *Gabrielle Roy*, Montréal, Fides, 1975, p. 73.

⁷ Phyllis Grosskurth, «Gabrielle Roy and the Silken Noose», *Canadian Literature*, No. 42 (Fall 1969), p. 7.

Sud, choisit le Nord. Le père Joseph-Marie, qui a tant voyagé de par le vaste monde, qui parle «une bonne douzaine de langues» (PPE, 169) et qui a assisté à des événements historiques, tels la proclamation de l'indépendance de l'Ukraine en 1917, est le seul personnage qui met sciemment une grande distance entre lui et la civilisation. Pour reprendre les propos de Jacques Allard, le capucin est devenu à la suite de telles expériences «le centre mouvant de [son] univers qui se déplace vers le Nord»⁸. Ayant renoncé au miroir aux alouettes du Sud et ayant appris à vivre en paix avec lui-même, le père Joseph-Marie tire sa force de sa montée vers le Nord, là où l'être humain, en harmonie avec ses concitoyens et avec la nature ambiante, est «libre d'aimer» (PPE, 272).

Cette liberté d'aimer et cet espoir en l'être humain se manifestent à merveille dans la scène finale de la fête chez les Métis où tous les personnages, d'origines diverses et venus vivre au «fin fond du bout du monde» (PPE, 12), sont réunis en une amitié parfaite. L'oeuvre acquiert alors une dimension mythique. Nous assistons à l'élargissement de son univers, passant de la famille à l'humanité entière, et à l'abolition de la temporalité, passant du temps immédiat du voyage de Luzina au début du roman à une sorte d'éternité, de durée apaisée et vaste, où les personnages se voient éternellement jeunes (PPE, 270). *La Petite Poule d'eau* se clôt sur cette peinture naïve, à la William Kurelek, de la danse dans les Prairies.

Rue Deschambault (1955)

Ce recueil de récits nous ramène dans l'Ouest canadien, donc dans un univers qui devrait en être un de joie et de réconciliation. Cependant, la souffrance et la solitude font de fréquentes apparitions dans cette oeuvre. La rue Deschambault est située à la périphérie de la grande ville, à la frontière de la ville et de la campagne. La famille de Christine connaîtra les épreuves et les joies liées à ces espaces.

Dans «les Déserteuses», le lieu de résidence, la maison, est aux yeux du père, le «paradis» (RD, 106); en revanche, la mère souhaite quitter la maison et parcourir le pays; l'un est un nomade qui rêve de s'établir, l'autre une sédentaire qui rêve de voyager. Édouard, est un «coureur de plaines», souvent absent de la maison, qui, par son métier d'agent d'immigration, est amené à établir des immigrants sur des terres

⁸ Jacques Allard, «le Chemin qui mène à la Petite Poule d'eau», *Cahiers de Sainte-Marie*, no 1 (mai 1966), p. 68.

éloignées. Si le rayon d'action du père s'inscrit dans l'Ouest, la mère, lorsqu'elle «déserte» la famille, se dirige vers l'Est, vers les vieilles terres du Québec. Outre cette escapade, Éveline voyagera peu et deviendra de plus en plus nostalgique.

Dans ces récits, les Prairies demeurent un lieu idyllique nouvellement créé par la main de Dieu. Ce que le père de «Petite Misère» regrette le plus du temps où il allait établir des immigrants dans les Prairies, ce sont les «espaces et [...] la pureté» (RD, 44). C'est d'ailleurs pour cette même raison que, dans «Mon chapeau rose», les parents envoient Christine se refaire le teint et la santé à la campagne (RD, 49). Loin de la ville, dans un espace immense et pur, l'enfant se refait une santé, tout comme l'homme se refait une âme. C'est aussi sur cette terre vaste et vierge que les nouveaux arrivants se refont une vie. «Le Puits de Dunrea» présente cette colonie de la Saskatchewan, comme un paradis, une «oasis dans la nudité de la plaine» (RD, 142).

Mais dans l'oeuvre de Gabrielle Roy, les paradis terrestres ne durent qu'un temps. Les «Petits-Ruthènes» perdent leur colonie alors même qu'elle prospérait le mieux. La tante de «Ma tante Thérésina Veulleux» meurt peu après s'être installée en Californie. Dans cet oeuvre, le bonheur s'envole au moment même où il est atteint: «Souvent, disait ma mère, c'est au moment où l'on va toucher au désir de toute une existence que tout à coup il nous est ravi!» (RD, 98). C'est pourquoi Christine, dans «Ma coqueluche», craindra de mourir de sa maladie tellement elle avait été heureuse cet été-là (RD, 86). Il y a dans ce recueil une série de drames racontés comme si on avait «voulu tôt nous mettre en garde contre une trop grande aspiration au bonheur» (RD, 37). Pourtant, Christine traverse ces épreuves et demeure confiante en l'avenir. Elle parvient à effectuer la synthèse entre ses besoins de solitude (se retirer dans le grenier) et de communication (connaître ses voisins) grâce, premièrement, à sa découverte de l'écriture comme mode de connaissance de soi et moyen de communication avec autrui, et, deuxièmement, au sentiment de chaleur humaine, d'amour, que lui confère l'enseignement aux tout-petits dans son école isolée, dans son «île» au bout du village. Semblable en cela à *la Petite Poule d'eau*, *Rue Deschambault* se termine, malgré des incidents tragiques, sur une note optimiste, sur l'amour, la confiance et l'espoir.

La Route d'Altamont (1966)

Dans ce récit, nous retrouvons des expériences et des révélations marquantes de la vie de Christine qui la conduisent vers le détachement du giron maternel et l'autonomie. Ainsi, Christine apprend à sortir du cercle familial, à s'éloigner de plus en plus de Saint-Boniface, à opposer ses besoins à ceux de sa mère, de sorte qu'à la fin de l'oeuvre, elle part s'éprouver et se parfaire en Europe. Mais cette simplification trop sommaire des récits appauvrit l'oeuvre, la réduit aux tentatives successives de Christine de quitter l'Ouest canadien et d'aller vers le monde. En fait, ces récits illustrent le désir de retour et de sécurité tout autant que la nécessité de rupture et de départ.

Quelques exemples de ce désir de retour et de sécurité sont parsemés dans l'oeuvre. Ainsi, Christine désobéit à sa mère afin de parcourir la ville, mais ce voyage devient un cauchemar quand l'enfant devient le témoin du déménagement d'une famille pauvre qui se voit forcée de trouver à se loger dans un quartier encore plus défavorisé. Le désarroi ramène alors cette déserteuse vers sa mère. De même, à un autre niveau, que représentent les collines d'Altamont pour Éveline sinon un retour à la patrie première, originelle, celle de son enfance? Le départ et le retour, la solitude et l'appartenance, ce mouvement cyclique revient de façon constante dans *la Route d'Altamont*.

on n'avait jamais su chez mon oncle ce qu'on aimait le mieux:
le bois de trembles qui nous abritait, nous servait de cachette,
nous faisait nous sentir chez nous; ou le grand pays étalé qui
appelait au voyage. Cependant, comme disait mon oncle, les
deux avaient du charme, l'un nous reposant de l'autre. (RA,
83)

Dans ce récit, les plaines sont polysémiques, perçues différemment par les diverses interlocutrices. La grand-mère de Christine considère les plaines comme une terre d'ennui et d'exil, «un infini pays monotone, toujours pareil à lui-même» (RA, 16). Éveline, vieillissante, se remémore les collines perdues de son enfance au Québec et cherche désespérément à les retrouver dans les collines du sud du Manitoba. Ces deux femmes, au terme de leur vie, veulent revivre leur enfance, reconstituer avec précision, en leur mémoire, leur pays d'origine, y retourner, ne serait-ce qu'en imagination, avant qu'il ne soit trop tard, un peu comme M. Saint-Hilaire qui veut revoir le lac Winnipeg une dernière fois.

Christine a vécu son enfance à Saint-Boniface et ses rapports avec la plaine sont tout autres. Jeune fille confrontée aux mille possibilités du destin, Christine aime ce pays infini, ouvert à l'aventure, à la vie. Les plaines représentent pour elle un espace pur, une image du lointain par excellence, du voyage jamais terminé. Perdue sur les routes du sud du Manitoba, Christine est heureuse, comme rarement elle l'a été, car elle est à l'aube de sa vie, tout est encore possible; l'inconnu de la route correspond à l'inconnu de sa vie.

À quoi tenait ce bonheur? Je n'en sais trop rien encore. Sans doute s'agissait-il de confiance, de confiance illimitée en un avenir lui-même comme illimité. Alors que ma mère pour ses joies devait retourner au passé, les miennes étaient toutes en avant, presque toutes intactes encore, et n'est-il pas merveilleux cet instant où tout ce qu'il y a à prendre en cette vie apparaît intact à l'horizon, à travers les charmes et les sortilèges de l'inconnu? (RA, 198)

Pour Éveline, écrasée entre ciel et terre, l'horizon manitobain est étouffant. Dans cette terre d'exil, elle cherche un accident géographique pour briser cet horizon trop plat, trop horizontal. Éveline est à la quête d'un haut sommet (Alta-mont) qui lui rappellerait les Laurentides dont elle a la nostalgie. Ayant découvert les collines d'Altamont, elle a le rare bonheur de se libérer de la prison du temps normal et d'accéder à l'époque révolue de son enfance. Arrivée à la fin de sa vie, elle retrouve, au cours de ses déplacements vers les hauteurs, «sa joyeuse âme d'enfant» (RA, 206). L'ascension physique de la colline se double ainsi d'une expérience mnémonique extraordinaire.

Ce qui est joie pour Éveline est plutôt symbole de désespoir pour Christine, car elle pressent que la vie d'Éveline tire à sa fin: «Et si c'est cela la vie: retrouver son enfance, alors, à ce moment-là, lorsque la vieillesse l'a rejointe un beau jour, la petite ronde doit être presque finie, la fête terminée» (RA, 207). Confrontée à la condition humaine, Christine, plutôt que de céder au désespoir, entreprend de voyager, de vivre pleinement et de profiter du moment présent. Face à ces vieillards qui ne peuvent plus voyager ou qui n'ont jamais pu voyager, elle décide de s'en aller. Certes, Christine a vécu au Manitoba jusqu'à présent; ce lieu est peuplé d'êtres qu'elle connaît. Mais après son dernier hiver à Saint-Boniface, elle ne se sent plus à l'aise parmi «[les] gens et [les] choses» (RA, 232). Elle en conclut qu'en fait elle n'a plus le choix: il faut partir.

En somme, le référent manitobain est perçu comme vide par Éveline vicillissante qui rêve d'un retour au passé et qui s'ennuie de la diversité géographique des collines québécoises. Christine, en revanche, n'est plus à sa place dans sa ville natale, elle n'est plus à l'aise en ce présent et elle cherche à voyager afin de s'accomplir et de se créer une unité.

Ainsi avons-nous vécu là-bas, comme au reste un peu tout le monde, j'imagine, sur la face de la terre, peu satisfaits du présent, mais en attente toujours de l'avenir, et au regret souvent du passé. Et béni soit le ciel qu'il y ait malgré tout, de chaque côté de nous, ces deux portes ouvertes. (RA, 77)

Analyse comparative

Les enfants de Luzina et d'Éveline réaliseront le rêve de leur mère: ils partiront visiter les «belles villes de la terre» (RA, 140). Cruelle ironie, l'instinct migrateur que les enfants ont hérité de leur mère se retourne contre elle (Voir RA, 211-212). L'un après l'autre, ils quittent la maison, abandonnant leur mère qui reste seule à leur écrire ou à suivre leurs allées et venues sur la vieille carte «gaufrée et verdissante» (PPE, 152) du Manitoba. Plus tard, les enfants de Luzina se sentiront coupables d'avoir abandonné leur mère (Voir PPE, 165) et Christine s'accusera d'avoir provoqué la mort prématurée de sa mère (Voir RA, 242, 255).

Comme l'explique Allan Brown⁹, le bonheur et la curiosité sont des caractéristiques de l'innocence; le savoir et le regret, celles de l'expérience. Gabrielle Roy décrit avec minutie cette curiosité qui mène au savoir et le regret de celui qui, ayant agrandi la sphère de ses connaissances, médite sur le bonheur perdu. L'homme s'est expulsé lui-même du Paradis terrestre en cédant à la curiosité et au désir de savoir, mais il ne peut oublier ce qu'il a vécu là-bas: il est hanté par le souvenir du passé. En un sens, Gabrielle Roy a retenu la même vision du temps révolu que Marcel Proust: «Les vrais paradis sont les paradis qu'on a perdus»¹⁰.

⁹ Allan Brown, «Gabrielle Roy and the Temporary Provincial», *The Tamarack Review*, Fall 1956, p. 61.

¹⁰ Marcel Proust, *le Temps retrouvé; À la recherche du temps perdu*, tome III, Paris, Gallimard, 1954, p. 870.

En somme, dans les milieux qu'il a créés, l'homme trouve difficilement le bonheur. La grande ville est le milieu artificiel par excellence; c'est là que règnent l'angoisse et le désespoir. Cela est surtout vrai de Montréal. D'autres petits centres urbains, ayant d'autres valeurs, sont pourtant évoqués: Rorketon, Saint-Boniface, Dunrea, Cardinal, etc., chacun avec sa caractéristique propre: village frontière polyglotte, centre canadien-français, colonie ruthène, village peint en rouge... Mais pour trouver le bonheur, le personnage régien doit quitter la ville et retourner au milieu originel de la nature. Au contact de celle-ci, il retrouve le paradis perdu, le bonheur simple fait d'acceptation et d'amour.

À première vue, nous pourrions croire que l'auteure ne fait que reprendre les thèses régionalistes québécoises traditionnelles: le Canadien français ne saurait être heureux qu'à la campagne, à faire fructifier la terre paternelle; en ville, il est condamné à la prolétarianisation et à la déchéance physique et morale. Mais Gabrielle Roy n'exhorte pas ses compatriotes à peupler le nord du Manitoba; elle ne vante pas les bienfaits de l'agriculturisme. Certes, elle décrit une région particulière, mais la réalité géographique de l'Ouest canadien est transcendée, transformée et embellie par une mémoire sélective et le travail d'écriture.

Dès *la Petite Poule d'eau*, nous pouvons dégager certaines constantes de l'oeuvre. Premièrement, Gabrielle Roy idéalise le donné vécu, donne libre cours à sa nostalgie et à sa soif de réconciliation avec le passé et le pays délaissé. Les lieux sont transformés à la suite de l'éloignement (à la fois spatial et temporel), du remords peut-être, du rêve d'un monde meilleur certainement, et du travail de création littéraire. Deuxièmement, l'auteur privilégie un certain type de décor. Comme elle l'explique elle-même, ce n'est souvent que très loin, au bout du monde, dans une très petite communauté humaine, que l'espoir est encore vraiment libre et que les hommes peuvent recommencer à neuf (PPE, 280).

Ce désir de retrouver le paradis perdu et de tout recommencer revient tel un leitmotiv de roman en roman. Le paradis perdu prend souvent la forme d'une île, d'un lieu où l'on se croirait aux premiers jours de la création. Ce monde mi-terrestre, mi-aquatique, offre la possibilité d'une existence humaine idéale. Que ce soit l'île sauvage des Tousignant ou même l'île de corail d'Alexandre Chenevert, en ces lieux, l'être renoue avec les origines de la vie et redécouvre le bonheur

simple de vivre en communion avec la nature, loin des bonheurs d'occasion de la ville. De plus, le cercle de l'île entourée d'eau rejoint le cercle de la danse, le cercle de la vie et «le cercle enfin uni des hommes»¹¹, c'est-à-dire tout ce qui exprime la joie, la fraternité et le rêve d'éternité des hommes.

À un autre niveau, il y a aussi, dans cette oeuvre, plusieurs îlots de verdure et de sérénité traversés par des rivières qui irriguent les terres brûlées par le soleil. Notons la rivière perdue des Ruthènes. Dans ce cas précis, l'élément aquatique est symbole de vie, de recommencement possible, et s'oppose à l'élément terrestre marqué par la sécheresse et le feu destructeur.

Pour Christine, les plaines sont associées au départ, à la liberté et à l'aventure. Elles représentent la foi en un avenir où les choix sont illimités et le recommencement toujours possible. En revanche, les collines sont liées à la nostalgie du pays perdu et ce, pour elle comme pour tous ceux qui ne sont pas nés dans l'Ouest, qui ont été forcés par les circonstances, entraînés par leur famille ou attirés par un rêve, à immigrer dans cette terre étrangère. Pour ces gens, perdus dans l'immensité des plaines, seules les collines «ancr[ent] enfin l'errance de la vie»¹², leur rappellent leur origine et leur confèrent un sentiment de sécurité.

Êtres doubles ou partagés, les personnages de Gabrielle Roy sont déchirés entre leur besoin de liberté, de voyager de par le monde, et leur besoin de sécurité, d'une maison qui les protège. Solitaire ou solidaire, ils sont attirés à la fois par l'âge adulte et l'enfance, la nuit et le jour, la ville et la nature, le Sud et le Nord, l'Est et l'Ouest. Insatisfaits, ils voyagent, mais aussi ils reviennent périodiquement à leur lieu d'origine pour se ressourcer, retrouver à nouveau l'intimité familiale avant de repartir.

Christine part à la quête du bonheur par les moyens de l'enseignement, de l'écriture et du voyage. Certes, devenir écrivain implique voyager, connaître d'abord l'univers autour de soi et tout ce qu'il contient, mais voyager implique aussi se découvrir, «frotter et limer [sa] cervelle contre celle d'autrui» (Montaigne), et, par le fait même,

¹¹ *Fragiles Lumières de la terre* (1978), Montréal, Stanké, 1982, p. 158, (Québec 10/10, no 55).

¹² *Un jardin au bout du monde* (1975), Montréal, Stanké, 1987, p. 102, (Québec 10/10, no 93).

explorer sa propre vie intérieure. Le voyage extérieur traduit donc, dans une certaine mesure, une démarche de la pensée en route vers l'intérieur de soi. Ainsi, Christine quitte le Manitoba pour explorer simultanément le monde extérieur et sa vie intérieure, et s'exprimer. Voyager, penser et écrire signifient, dans son cas, s'accomplir, se connaître et se nommer. Pourtant, le désir de sécurité revient dès que ce désir de liberté est comblé. L'existence de Christine, comme nous l'avons vu, est une alternance d'errance et de vie familiale, de départs et de retours. Christine quitte le Manitoba pour écrire, mais elle y reviendra par l'écriture et la fiction.

Il semble y avoir chez Gabrielle Roy un lien entre la rupture et l'écriture. Elle a dû quitter les Prairies pour devenir romancière. Mais ce départ est aussi lié à une forme de retour. Si l'écriture est séparation, elle est aussi, en un sens, réconciliation. Dans ses voyages, dans son exil pleinement consenti, l'écrivaine éprouve la nostalgie du pays natal et se met à vouloir le recomposer, à garder le contact avec le passé, à communiquer avec la famille abandonnée. L'écriture romanesque compense la solitude (qui est nécessaire à l'acte d'écrire) en recréant le monde délaissé et en permettant ainsi à l'écrivaine de tenter de le rejoindre. Comme l'explique François Ricard, l'écrivaine «part pour écrire, mais [elle] revient en écrivant»¹³ et, d'après ce critique, on peut, d'une façon générale, interpréter l'oeuvre de Gabrielle Roy comme «un effort en vue de recréer dans l'imaginaire la réalité que le départ a abolie»¹⁴. L'oeuvre écrite rétablit ainsi les liens que l'oeuvre en devenir avait auparavant brisés¹⁵ avec la mère et le pays natal.

De même, en ce qui a trait à l'Ouest canadien, l'écriture transforme et recrée ce qui était connu et abandonné. L'écrivaine quitte l'Ouest mais, malgré l'éloignement spatial, lui redonne vie, créant par l'alignement de signes graphiques un monde qu'elle a fait sien. Elle nomme le pays et par cet acte se l'approprie. Règle générale, l'espace ouvert et le voyage apparaissent comme une promesse de bonheur, l'inédit et l'exaltant ne pouvant se manifester que dans cet éternel «autre lieu». Christine erre dans les Prairies. Elle est heureuse; elle voyage constamment; elle recherche la liberté, la mobilité, le changement; elle est libre de réaliser son destin comme elle l'entend. L'élément

¹³ Ricard, *Gabrielle Roy*, p. 29.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Ibid.*, p. 30.

dynamique de ce projet d'affirmation de soi, c'est sa passion de vivre pleinement.

Conclusion

Ce que l'Ouest canadien pourrait avoir de désespérant et de cruel (songeons ici aux personnages de Luzina, d'Éveline et même de Martha), Gabrielle Roy l'enveloppe d'un halo de rêverie qui s'accorde aux lignes du paysage. Des critiques ont tenté de définir cette rêverie¹⁶ ou, inspirés en cela par l'oeuvre proustienne, cette musique, cette petite phrase de Vinteuil, qui, dès le premier chapitre d'un livre de Gabrielle Roy nous saisit et ne nous quittera qu'à la dernière ligne. Musique qui porte sur la communion des êtres en accord avec le monde qui les entoure. Notons tout simplement, dans cette courte communication, que ces paysages de l'Ouest sont introspectifs et ce, dans la mesure où les horizons matériels — les îles, les rivières, les plaines et les collines — et les âmes se pénètrent et se prêtent mutuellement leurs lumières et leurs espoirs. Souvent à mi-route entre le visible et l'invisible, nous entrons dans une de ces zones chères aux poètes comme aux visionnaires. Inscrites en cela dans une épopée de l'âme en quête de valeurs humaines et spirituelles, les Prairies de Gabrielle Roy sont, pour reprendre les paroles de Maurice Barrès, l'auteur de *la Colline inspirée*:

des lieux qui tirent l'âme de sa léthargie, des lieux enveloppés, baignés de mystère, élus de toute l'éternité pour être le siège de l'émotion. [...] Oubliés ou à naître, de tels lieux nous entraînent, nous font admettre insensiblement un ordre de faits supérieurs à ceux où tourne à l'ordinaire notre vie. Ils nous disposent à connaître un sens de l'existence plus secret que celui qui nous est familier, et, sans rien nous expliquer, ils nous communiquent une interprétation religieuse de notre destinée. [En un mot...] il est des lieux où souffle l'Esprit.¹⁷

¹⁶ Voir surtout Annette Saint-Pierre. *Gabrielle Roy: sous le signe du rêve*, Saint-Boniface, Éditions du Blé, 1975.

¹⁷ Maurice Barrès, *la Colline inspirée*, Paris, Larousse, 1954, pp. 17-19.

LA RECHERCHE D'APPARTENANCE CHEZ GABRIELLE ROY

Jeannette Urbas

*Collège universitaire de Glendon
University of York*

Gabrielle Roy a trouvé sa vocation d'écrivaine après un long et difficile apprentissage qu'elle raconte dans son autobiographie posthume, *la Détresse et l'Enchantement*¹. Ce qui transparaît surtout dans cette oeuvre, comme dans quelques autres d'ailleurs que j'aborderai très brièvement plus loin, c'est une sorte de déchirement qu'elle a vécu toute sa vie. Déchirement entre l'exil volontaire qui favorise et stimule l'imagination, et sa contrepartie l'isolement qui suscite une quête nostalgique d'appartenance.

Dans un interview que m'accordait Gabrielle Roy en mars 1979, elle a abordé tout de suite le sujet qui la préoccupait: «Quel étrange trajet ai-je fait dans ma vie — de Saint-Boniface à Paris puis à Saint-Henri!» Là, elle était à la fois à la recherche de soi et à la recherche d'une communauté à laquelle elle pourrait s'intégrer. Réussira-t-elle à trouver cette communauté? Éprouvera-t-elle enfin un sentiment d'appartenance? Ce sont des réponses à ces questions que je vais essayer de fournir ici.

Dès la première phrase de *la Détresse et l'Enchantement* Gabrielle Roy expose le dilemme en termes non équivoques: «Quand donc ai-je

¹ Gabrielle Roy, *la Détresse et l'Enchantement*, Montréal, Boréal Express, 1984. Gabrielle Roy est décédée à Québec le 13 juillet 1983 à l'âge de 74 ans. Commencée en 1976 et publiée un an après sa mort, son autobiographie comprend deux volets: «le Bal chez le gouverneur» et «Un oiseau tombé sur le seuil». Pour faciliter la lecture, les références subséquentes à cet ouvrage seront indiquées dans le texte par le numéro de la page inscrit entre parenthèses.

pris conscience pour la première fois que j'étais, dans mon pays, d'une espèce destinée à être traitée en inférieure?» (11) Née dans la «petite ville française», de Saint-Boniface, elle découvre assez tôt en traversant le pont Provencher pour aller faire des achats à Winnipeg, que la capitale la reçoit en étrangère. Plus elle avance dans la ville avec sa mère, plus elle se sent mal à l'aise. «Nous continuions à parler français, bien entendu, mais peut-être à voix moins haute déjà, surtout après que deux ou trois passants se furent retournés sur nous avec une expression de curiosité» (13). Arrivées chez Eaton, le comportement de sa mère dépendait de son humeur. Si elle avait le moral haut ce jour-là, elle réclamait un commis qui parlait français pour la servir. Si elle était fatiguée et lasse de lutter, elle trouvait plus simple de «sortir, comme elle disait, son anglais», parfois avec des résultats amusants, comme le jour où elle a demandé “a yard or two of chinese skin to put under the coat...”, ayant en tête d'acheter une mesure de peau de chamois pour en faire une doublure de manteau» (14).

Gabrielle Roy a douze ans quand la notion de patrie commence à la tracasser véritablement. En écoutant l'histoire de sa famille racontée par sa mère, elle découvre que ses descendants étaient des Acadiens du pays d'Évangeline. Après la dispersion ils sont allés au Connecticut et de là, un prêtre-colonisateur est venu les chercher pour les mener au Québec où il y avait des terres fertiles non loin de Joliette. «Alors, c'est le Québec, notre patrie?» demande-t-elle à sa mère. Celle-ci doit avouer que ce n'est pas exactement le cas.

Une fois au Québec, avec plusieurs autres familles nombreuses, comme toutes les bonnes familles canadiennes-françaises, ils se trouvent à l'étroit dans leur canton et les terres fertiles commencent à manquer. C'est alors, qu'un autre prêtre-colonisateur est venu vanter «le Manitoba et l'accueil qu'on [leur] y ferait». Il leur prêchait que c'était un devoir d'aller peupler l'Ouest avant les «Écossais et les Anglais qui arrivaient à grand flot. Il disait que tout le pays, d'un océan à l'autre, [leur] revenait, à [eux], de sang français, à cause des explorateurs de France qui l'avaient les premiers parcouru» (27). Est-ce que c'était là finalement la patrie qu'ils cherchaient un peu partout? Pas encore, car ils étaient accablés de nouveau quand la loi de 1890, qui interdisait l'enseignement de la langue française dans les écoles du Manitoba, est entrée en vigueur. La patrie ne semblait exister nulle part pour eux.

Gabrielle Roy a été marquée par la longue lutte pénible qui s'est engagée au Manitoba pour la préservation de la langue française. Au cours de sa dernière année à l'Académie Saint-Joseph, il lui est même

arrivé de sauver sa classe et son peuple devant le Department of Education et ses exigences de l'enseignement en anglais. Il s'agissait d'étudier *Macbeth*. Mais la maîtresse de littérature, ne connaissant pas très bien l'anglais, avait trouvé comme solution de faire apprendre par coeur aux élèves des morceaux choisis. L'exercice n'intéressait pas du tout les jeunes; il enthousiasmait par contre Gabrielle Roy qui adorait Shakespeare et tout particulièrement le grand monologue de Macbeth *Is this a dagger which I see before mine eyes...*

L'inspecteur envoyé par le Department of Education est arrivé. Il a demandé d'abord si quelqu'un connaissait les titres que les sorcières des landes ont utilisés pour saluer Macbeth. Sur les trente-cinq élèves, seule Gabrielle Roy a levé la main pour répondre «*The Thane of Glamis! The Thane of Cawdor!*»

Que je connusse ces salutations bizarres eut l'air de rendre l'inspecteur si heureux que c'était à n'y rien comprendre. Apparemment il se sentait chez nous en territoire ennemi et peut-être avait-il aussi peur de nos réactions que nous des siennes. Il me demanda si je connaissais quelque passage de la pièce. Je ne perdis pas une minute, imprimai sur mon visage le masque de la tragédie et me lançai à fond de train: *Is this a dagger...*

La romancière continue le récit de cet événement:

Notre inspecteur [...] paraissait ému. Comprenait-il quelque chose à cette scène aussi étrange pour le moins que celle des sorcières sur la lande? Avait-il quelque sentiment de ce que c'était que d'être une petite Canadienne française en ce temps-là au Manitoba, et éprouva-t-il, à cette heure, de la compassion pour nous et même peut-être une secrète admiration?

- Why do you love Shakespeare so, young lady? me demandait-il.

La *young lady*, ainsi dénommé pour la première fois de sa vie, en éprouva un éblouissement. Elle répondit à tout hasard, ayant dû entendre cela quelque part:

- Because he is the greatest.

- And why is he the greatest?

Là je fus un peu embêtée et cherchai avant de risquer:

- Because he knows all about the human soul.

Cette réponse parut lui faire mille fois plus plaisir encore que ma bonne réponse à propos des sorcières. Il me considéra avec une amitié touchante. C'était la première fois que je découvrais à quel point nos adversaires anglophones peuvent nous chérir quand nous jouons le jeu et nous montrons de bons enfants dociles. (74-75)

C'était une tragi-comédie qui se jouait entre deux forces opposées et méfiantes l'une de l'autre. La tactique qu'elle avait employée jusqu'ici contre l'adversaire anglais était le tact, la diplomatie, la désobéissance polie. Elle croyait maintenant que le temps était venu de passer à l'action, à l'affrontement direct. C'est alors, à l'École normale de Winnipeg qu'elle a côtoyé la tragédie.

Dans une classe d'à peu près soixante-quinze étudiants, il n'y en avait que cinq ou six qui étaient d'origine française. Une semaine après la rentrée le directeur a fait un discours sur le rôle de l'école dans l'épanouissement de la personnalité des enfants. Gabrielle Roy a aussitôt levé la main pour demander la parole. Si elle était d'accord qu'en éducation on devait prendre en considération la personnalité de l'enfant, elle voulait quand même poser une question à propos de la contradiction qu'elle voyait entre la théorie et la pratique: «Prenez le cas, pas exemple, d'un petit enfant de langue française qui arrive pour la première fois de sa vie à l'école, et c'en est une de langue anglaise. De force, dès l'entrée, on va le mettre dans le moule à fabriquer des petits Canadiens anglais. Quelle chance a-t-il jamais d'atteindre l'épanouissement de sa personnalité?» (84). Son audace provoqua «un silence de mort» car elle avait touché le point sensible, le sujet maudit qui menaçait de déclencher un scandale. Le directeur, pris de court, lui a suggéré de passer à son bureau pour continuer la discussion.

Le moment d'exaltation passé, Gabrielle Roy commençait à s'inquiéter de son audace; elle avait peur d'être congédiée de l'école. Heureusement pour elle, le directeur était un vieil Écossais qui avait été témoin dans son pays des mêmes injustices nationales et linguistiques que le groupe francophone au Manitoba. Il lui a conseillé de rester toujours fidèle à sa langue mais de devenir excellente en anglais aussi: les minorités doivent être supérieures ou disparaître.

Gabrielle Roy connaissait déjà cette idée de venger la misère des siens par l'étude. Elle y était arrivée en réfléchissant à la vie de sa mère qui n'avait fréquenté qu'une pauvre école de village jusqu'à la sixième année. Ayant reçu, année après année, la médaille décernée par

l'Association des Canadiens français du Manitoba pour les meilleures notes en français, elle s'appliquerait désormais à atteindre également l'excellence en anglais.

Les études terminées, elle devient institutrice. Après huit ans dans l'enseignement Gabrielle Roy avait assez d'économies pour réaliser son désir de quitter Saint-Boniface. Encore fallait-il essuyer la désapprobation de sa famille et l'opposition de la communauté. Les francophones de Saint-Boniface interprétaient ce départ comme une trahison de leurs valeurs nationales, un abandon de la lutte acharnée pour la survivance de la langue et de la culture françaises. Mais elle ne pouvait pas rester. Elle se sentait trop à l'étroit; elle avait besoin d'élargir ses horizons, de sortir d'elle-même et des restrictions de sa petite communauté: «notre vie en était une de repliement sur soi, menant presque inévitablement à une sorte d'assèchement. Le mot d'ordre était de survivre, et la consigne principale, même si elle n'était pas toujours formellement énoncée, de ne pas frayer avec l'étranger» (139).

La recherche d'une patrie, d'un chez-soi, où elle serait accueillie avec bienveillance et même amour, l'a menée d'abord au Québec. Elle rêvait d'y être reconnue et acceptée, mais elle a tôt fait d'être désenchantée: on la regardait avec curiosité, cette Franco-Manitobaine qui parlait encore le français! Elle restait toujours quelque peu étrangère, pas tout à fait de la famille. «J'ai beaucoup souffert, écrivait-elle, de cette distance que les Québécois mettaient alors et mettent encore entre eux et leurs frères du Canada français» (140). Dans l'espoir d'être mieux reçue ailleurs, elle a choisi en 1937, d'aller étudier l'art dramatique en France. Mais la France n'était guère plus accueillante. Au bout de deux ans, son budget épuisé et la Deuxième Guerre mondiale devenant de plus en plus imminente, elle décide de rentrer au Canada.

Au lieu de retourner au Manitoba, où son poste d'institutrice l'attendait encore, elle est restée à Montréal, travaillant comme journaliste à la pige et demeurant juste à la limite où se rejoignent les quartiers de Westmount et de Saint-Henri. Avec le côtoiement des habitants de Saint-Henri a commencé l'élaboration du roman qui lui a valu une renommée internationale: *Bonheur d'occasion*, Prix Femina 1947.

La recherche d'appartenance est un thème majeur de l'autobiographie mais il n'apparaît dans les romans que de façon épisodique, et presque toujours lié à des affrontements raciaux. Dans *Bonheur d'occasion*, par exemple, l'aliénation de Rose-Anna est apparente au chapitre XVIII quand elle va visiter Daniel à l'hôpital. C'est grâce au monde

anglais que son enfant malade occupe une chambre ensoleillée avec des fenêtres, qu'il dispose de beaux jouets et des soins de la charmante infirmière, Jenny, à laquelle il a déjà transféré ses affections. «Jamais il n'avait été si heureux. Elle ne comprenait pas, et elle s'entêtait à chercher une raison. Et un sentiment la saisit à la gorge qui avait le goût du poison. "Ils me l'ont pris, lui aussi, pensa-t-elle"»². L'aliénation que ressent Rose-Anna en tant que Canadienne française pauvre et démunie est exprimée par une réaction physique quand elle sort de l'ombre du couloir de l'hôpital et qu'un pan de lumière la frappe soudainement au visage: «Ses mains vides se tendirent les premières, tâtonnant dans le soleil comme si elles cherchaient»³.

Cinq ans plus tard, paraît la première édition de *la Petite Poule d'eau*. Dans le roman, Gabrielle Roy ébauche le portrait de Miss O'Rorke, la vieille fille de l'Ontario, protestante de surcroît, qui ne parlait pas un mot de français et qui ne comprenait pas du tout pourquoi la famille Tousignant, favorisée par un gouvernement anglais, persistait à rester française. On peut rire de ses manigances pour faire hisser et descendre l'Union Jack dans cette île éloignée mais ce rire, à vrai dire, est un peu amer.

En faisant un saut de vingt ans, on retrouve encore dans *la Rivière sans repos* le choc des cultures mais à un niveau différent. Chez Christine, dans la nouvelle *la Route d'Altamont*, le désir d'évasion de la petite communauté où elle est née est d'une très grande intensité.

Pour conclure, je dirais que le conflit que représente la recherche d'appartenance de l'auteure bien qu'implicitement exprimé dans ses romans, a néanmoins marqué sa sensibilité et sa vision du monde. Elle décrit le plus souvent une dualité dans la vie des êtres, comme le traduit le titre même de l'autobiographie, *la Détresse et l'Enchantement*.

Sa recherche d'appartenance s'est terminée au Québec où elle a été finalement comblée de récompenses littéraires et de maints témoignages d'affection, peut-être à cause de *Bonheur d'occasion*. Elle a écrit dans son autobiographie: «Maintenant [...] je vis depuis longtemps au Québec, heureuse — en tout cas plus heureuse que nulle part ailleurs dans le monde —» (140). Cependant, son acceptation n'était pas sans réserve. Elle sentait parfois chez certaines gens comme un regret que l'auteure

² Gabrielle Roy, *Bonheur d'occasion*, Montréal, Éditions Beauchemin, 1966, p. 203.

³ *Ibid.*

de *Bonheur d'occasion* ne soit pas née au Québec. D'autres lui faisaient grief de ce que, solidaire du Québec, elle ne l'était pas à l'exclusion du reste du Canada.

«En tout cas plus heureuse que nulle part ailleurs dans le monde» ne semble pas infirmer le pressentiment de sa jeunesse que «le malheur d'être Canadien[ne] français[e] était irrémédiable» (15).

CONSIDÉRATIONS SUR GEORGES BUGNET À L'OCCASION DU LANCEMENT DES *ALBERTAINES*

Gamila Morcos

*Faculté Saint-Jean
Université de l'Alberta*

De Georges Bugnet, l'auteur le plus aimé des Albertains, je ne savais strictement rien jusqu'au 11 janvier 1981, jour de sa mort. Il était pourtant déjà fort célèbre et j'ai vu plus tard qu'il avait fait l'objet de plusieurs articles dans les actes des colloques du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO). C'est donc avec un plaisir anticipé que je me suis mise à la lecture de l'oeuvre de Bugnet. Cruelle déception! J'ai découvert un écrivain d'un esprit noblement scolaire, qui abuse de citations illustres souvent en latin pour la montre. Je dois avouer, cependant, que je me suis laissée charmer par le brio et l'élégance de son style, malgré les énumérations, les symétries et l'érudition à fleur de texte. Sur le plan des idées, son jeu de variations sur le même thème m'a exaspérée, sans compter que son prosélytisme religieux et sa misogynie intransigeante étaient loin de m'enthousiasmer. Tout compte fait, j'étais contente d'avoir pris connaissance de quelques ouvrages de Bugnet, mais je n'avais nullement l'intention d'en faire mes livres de chevet.

Un an plus tard, Georges Durocher, alors bibliothécaire à la Faculté Saint-Jean, me confiait le manuscrit d'une anthologie de Bugnet préparée par l'auteur, et ajoutait qu'il souhaiterait la faire publier. Les années passent. Georges Durocher pour des raisons de santé prend sa retraite et l'anthologie que Bugnet avait intitulée «*Albertaines*» sommeille gentiment dans un tiroir. D'autres années passent et je deviens éligible à un congé sabbatique. Par solidarité à la francophonie albertaine, je m'attaque à l'anthologie sans trop d'enthousiasme, comme vous pouvez le deviner, jusqu'au jour où j'ai décidé de visiter l'ancien homestead de l'auteur.

Et là, dans cette immensité défraîchie et abandonnée, j'ai frissonné d'émotion, comme si l'âme d'un Bugnet méconnu planait encore dans les lieux. Toutes mes idées étaient bouleversées et je me suis sentie en communion parfaite avec lui. Une fois rentrée, j'ai mis de côté le travail que j'avais fait et j'ai recommencé à neuf. Comment cela s'est-il passé, je n'en sais rien. Une chose est sûre, j'avais changé, j'avais pris goût à Bugnet; il ne m'agaçait plus. Même son pédantisme m'amusait parce qu'il est toujours compensé par son humour. Oui, je m'étais mise à l'aimer et j'ai tenu à le faire connaître sous ce nouveau jour, du moins aux lecteurs qui souffriraient encore d'occlusion intellectuelle, comme c'était mon cas. Aussi ai-je décidé de ne pas me contenter d'une simple réédition, mais de consacrer à chacun des textes une rapide présentation, d'y inclure des notes ou des commentaires pour situer l'auteur dans un contexte historique, et d'ajouter, à la fin du volume, un glossaire, un résumé chronologique, un index thématique et une bibliographie exhaustive.

Qu'y a-t-il donc de si captivant dans les *Albertaines*¹? D'une part, c'est une anthologie établie par l'auteur lui-même, et formée d'œuvres complètes qui, bien que déjà parues dans diverses revues, sont inaccessibles aujourd'hui. Ce sont donc pour la grande majorité des lecteurs des textes nouveaux. D'autre part, les sujets abordés dans cette anthologie, notamment dans les essais (j'y reviendrai plus loin), sont encore débattus de nos jours. Lorsque Bugnet écrivait à Mgr Arthur Maheux qu'il se sentait «un homme du passé et de l'avenir, mais très peu du présent»², il semblait pressentir que le débat sur ces sujets ne serait pas clos de si tôt. En plus de son propre passé qui apparaît en filigrane dans tous ses textes, Bugnet a su consigner dans ses écrits les luttes difficiles d'un pionnier, aussi bien que celles d'un écrivain francophone hors du Québec. Mais ce qui ne peut nous laisser indifférents, c'est sa vision de l'avenir: l'avenir menacé des francophones, du Canada et de la planète.

¹ Georges Bugnet, *Albertaines*, anthologie d'œuvres courtes en prose présentée et annotées par Gamila Morcos, préface de Guy Lecomte, Saint-Boniface, Éditions des Plaines et Éditions universitaires de Dijon, 1991, 420 p. [Erratum: à la page 383, 9^e ligne, lire «quatre fils et cinq filles»]

² Citée dans Jean Papen, *Georges Bugnet: homme de lettres canadien*, Saint-Boniface, Éditions des Plaines, 1985, p. 207.

Mon tort était d'avoir sous-estimé l'étendue de l'angoisse qui tiraillait Bugnet. Observée avec le recul du temps, cette angoisse n'est que trop compréhensible. Jusqu'ici, personne ne s'inquiétait outre mesure de l'éducation en français, de la qualité de la langue, des tensions entre anglophones et francophones, des conséquences du progrès ou du déséquilibre climatique. Les séquelles en étaient encore modestes, certes, mais elles n'étaient pas insignifiantes pour qui savait discerner dans le présent l'image du futur. Or, l'expérience de Bugnet dans le journalisme et l'horticulture lui permettait de lire, dans le comportement de ses contemporains et dans les métamorphoses des plantes, les dangers qui menaçaient l'avenir, car l'avenir se trouve tout entier dans le présent quoique masqué, codé, dispersé. Sur ces questions, nul n'a été prophète infaillible, mais certains ont été moins aveugles que d'autres: ainsi Bugnet. S'il en parle avec amertume, c'est qu'il était persuadé que le mal a longtemps été curable; mais tant qu'il l'était, on l'avait négligé. Aujourd'hui, presque un demi-siècle après la rédaction de ces textes, c'est comme si des sociétés entières prenaient soudain conscience des problèmes qu'elles avaient réussi, tant bien que mal, à se dissimuler.

Si le romancier est assez bien connu du public actuel, il n'en est pas de même du conteur, de l'essayiste et de l'horticulteur. Ce sont ces aspects de Bugnet qui sont dévoilés dans les *Albertaines*, et mis en valeur par «la longue et substantifique préface de [Guy Lecomte], préface où se voit la très grande sympathie du professeur français pour Bugnet et son oeuvre et qui prépare éminemment bien à la lecture»³ de cette anthologie. Vingt-quatre ans après l'envoi de son manuscrit à l'Université d'Ottawa, voilà que le recueil des *Albertaines* voit le jour, et Bugnet pourra «une fois de plus [se] présenter au public avec l'espoir d'être, une fois de plus aussi, écouté et approuvé»⁴. Je suis convaincue que les lecteurs seront enchantés de découvrir ou de redécouvrir Bugnet dont le mérite est non seulement d'avoir su donner à son oeuvre un souffle authentiquement canadien, mais d'y avoir pressenti et exposé des problèmes qui sont aujourd'hui d'une brûlante actualité.

Après dix ans. Bugnet tout comme le CEFCO est à l'honneur. Pour commémorer le dixième anniversaire de la mort de l'auteur,

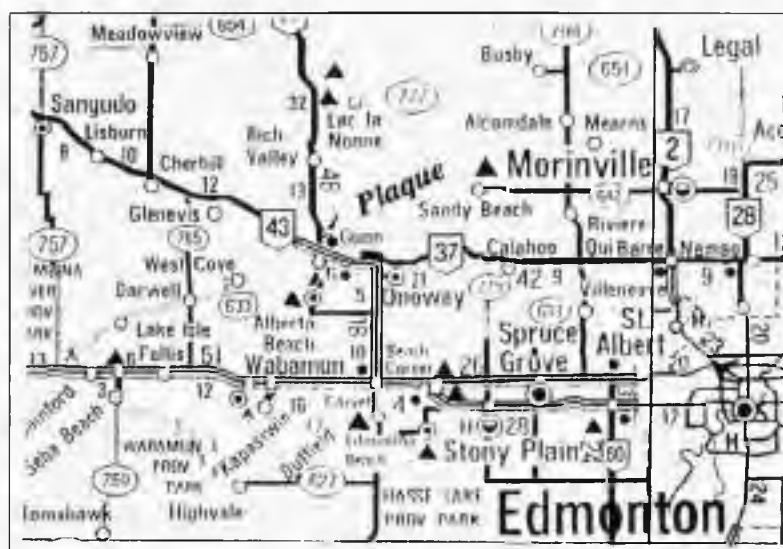
³ Suzanne Lafrenière, compte rendu des *Albertaines*, *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 45, no 4 (printemps 1992), p. 599.

⁴ Bugnet, *Albertaines*, "Préambule", p. 1.

Annette Saint-Pierre, directrice des Éditions des Plaines, dont la collaboration inconditionnelle m'a été très précieuse, a bien voulu accélérer la parution des *Albertaines* pour cette occasion. De son côté, la Société Radio-Canada a diffusé en septembre 1991 sur les ondes de CHFA l'adaptation radiophonique du «Conte du bouleau, du mélèze et du pic rouge»⁵. Enfin, l'Honorable Doug Main, ministre de la Culture et du Multiculturalisme, a donné son accord pour que l'ancien homestead de Bugnet soit reconnu site historique et qu'un texte bilingue soit gravé sur une plaque commémorative (voir la photo à la page suivante). Quant à moi, tout en espérant que la culture et la verve de Bugnet serviront de modèle à la relève, j'estime que mon propre rôle s'arrête ici. Après tout, «lorsqu'on lance une bouteille à la mer, on souhaite bien entendu que quelqu'un la repêche; mais on ne l'accompagne pas à la nage»⁶.

⁵ Bugnet, *Albertaines*, pp. 37-52, adaptation radiophonique de Jocelyne Beaulieu.

⁶ Amin Maalouf, *le Premier Siècle après Béatrice*, Paris, Grasset, 1992, p. 298.



Plaque commémorative de Georges Bugnet, installée en juillet 1992 et située du côté est de l'autoroute 33, à un demi-kilomètre au nord de l'intersection de l'autoroute 43.



DU VENT, GATINE!

LE RÊVE ALBERTAIN REVU ET CORRIGÉ

CENT ANS APRÈS

Paul Genuist

*Department of French
University of Saskatchewan*

Soixante-quinze lettres et autant de cartes postales rangées dans une boîte et remises dans un grenier de Chalonnes-sur-Loire sont à l'origine du livre de Pierre Bertin intitulé *Du vent, Gatine!*, publié en France en 1989.

Ce récit, qui reconstitue la vie d'un pionnier français en Alberta, est la chronique habituelle de colons au tournant du siècle dernier. Émigré au Canada il y a cent ans, René Gatine s'installe d'abord à Saint-Laurent, Manitoba. L'année suivante, 1892, arrivent dans la région cent soixante-sept colons français. Il épouse une compatriote, Aimée Langlet, et, quelques années plus tard, le couple s'enfonce encore plus vers l'Ouest naissant pour occuper une terre à l'est de Calgary. Gatine devient éleveur et, ensuite, fermier. René et Aimée auront six enfants, mais ne soyons pas tentés d'ajouter trop vite *et ils furent heureux*. Au contraire, Gatine ne réussit pas à faire fortune et, en 1926, il part pour la Floride où il avait acquis des terrains. Le conte se termine sur cette spéculation, désastreuse à cause de la crise économique, et sur la mort de René là-bas, en 1930, dans la plus grande pauvreté.

Voilà donc l'histoire, et l'auteur a le mérite de remettre à la mode l'installation et la vie du pionnier au Canada pour un public français, volontiers indifférent à l'égard de ces mutants d'un autre siècle.

La matière du livre serait assez maigre si elle n'était faite que des lettres de René et de sa femme. Les copieux extraits cités sont intégrés

au récit, mais Pierre Bertin dépasse ce banal «journal de bord»¹ pour s'informer à d'autres sources: «je complétais ma documentation par des recherches dans les bibliothèques françaises ainsi qu'à Montréal et à Québec. Pendant ce temps, j'écrivais, moi aussi, et en particulier à certains descendants des époux Gatine qui vivent toujours en Alberta» (119).

Prudent, il n'accorde qu'un crédit limité à cette correspondance en provenance de l'Alberta contemporain, comme à la «cinquantaine de pages inédites, rassemblant les souvenirs de toute une vie» (120), qui sont ceux de Marguerite, dernière enfant du couple Gatine, et que lui fait parvenir la fille de celle-ci. Venu sur place en juin 1988, il reste méfiant face aux déformations que les traditions familiales font subir à la vérité historique: «Il me faudra prendre des précautions avec les témoignages oraux» (140). Il n'a pourtant pas la même retenue pour les photos dont trente-deux illustrent l'ouvrage, la plupart provenant des Archives Glenbow de Calgary ou des albums de la famille Gatine en France et de ceux des enfants de René et Aimée éparpillés en Alberta, en Colombie-Britannique et jusqu'en Floride et en Californie.

À son travail de recherche, ajoutons que, pour éviter de se tromper dans ses évocations historiques, Pierre Bertin a bénéficié selon ses propres mots de l'aide précieuse de Jean Provencher, l'historien québécois bien connu, qu'il remercie en fin de volume. Cela nous vaut, dès les premières pages, un rapide tour d'horizon de l'histoire de l'Ouest avant l'arrivée des Gatine. Les Indiens, les Métis, Louis Riel et les francophones y sont présentés sous l'angle idéologique d'irréductibles vaincus et opprimés, ce qui convient tout à fait à l'auteur puisque son personnage rejoint lui aussi le camp des vaincus.

Armé de cette solide documentation, Pierre Bertin tient bien en main un récit qu'il ne veut surtout pas laisser lui échapper. Il domine et son histoire et même l'Histoire. Il fait aussi appel à son imagination, une imagination qui déborde parfois les bornes du bon goût, mais grâce à laquelle il comble avidement les vides entre les lettres des Gatine. Il s'engage donc sur ces terres inconnues en rendant romanesque à souhait cette aventure en terre américaine destinée, rappelons-le, au public de France.

¹ Pierre Bertin, *Du vent, Gatine!*, Paris, Arléa, 1989, p. 104. Pour faciliter la lecture, les références subséquentes à cet ouvrage seront indiquées dans le texte par le numéro de la page inscrit entre parenthèses.

Lui, si suspicieux des témoignages de la famille Gatine, ne montre guère de modération quand il élabore ses propres réflexions. Fantaisiste, il feint de s'éprendre de l'aînée des Gatine qu'il prénomme Anne et qui, toute jeune enfant et déjà cavalière émérite, caracole à travers la Prairie et incarne la réalité d'un Ouest libre et sauvage: «Et il y a cette enfant blonde aux yeux noirs, dont je suis déjà amoureux» (30). Supérieur, il juge un peu naïfs tous ces colons, s'amuse ou s'indigne des circonstances historiques, économiques ou sociologiques qui les ont menés vers ces territoires: «Comment ces gens sont-ils arrivés là? Pourquoi sont-ils arrivés là?» (32). Omniscient, il ajoute ses commentaires aux lettres, se livre à des spéculations sur ce qui doit inévitablement arriver, cite l'économiste John Kenneth Galbraith (197) et porte des jugements désabusés sur l'Histoire.

Remarquant que la vallée où se situe le ranch de Gatine est entourée de collines, il transforme l'amphithéâtre naturel en une scène digne de la tragédie classique qu'il se prépare à nous livrer: «Voici le décor où vont évoluer nos personnages» (30), «Les Gatine entrent en scène» (30). «Mais [nous voilà prévenus] c'est leur vie qu'ils perdront dans cette tragédie» (30). Pour rendre plus intense l'impression de tragique, il parsème son texte de petites phrases du genre de: «un drame est arrivé» (39), «on a froid dans le dos» (44), «Suit cette scène, un psychodrame, avec le point culminant dans la tragédie» (45), «René nous joue à nouveau le drame, le psychodrame du colon vaincu. Le soir tombe sur l'échec et la solitude» (183-184).

Quand Gatine perd dix-huit chevaux égarés sur la voie du chemin de fer lors du passage d'un convoi, il recrée la scène dans un débordement de lyrisme:

il court d'un cheval à l'autre et sa fille aussi et chacun des enfants et chacun pleure et appelle et prend chaque muscau dans ses bras, René tourne en rond comme une toupie folle sur la glace de la rivière, au milieu de la scène, au milieu de son cirque, monsieur Loyal, le jour de la grande représentation finale prévue par Dieu depuis plus de trente ans. Canada! Canada! Un ranch au Canada! Ma vie au Canada! Musique! Musique! Canada! Ah quelle cacophonie dans la tête! Un ranch! Des chevaux! Une voie ferrée dans mes terres! La fortune au Canada! La fortune au Canada! (195-196)

Si la mésaventure du malheureux Gatine rend Pierre Bertin volubile, voire délirant, dans un style dont les quelques extraits cités

nous donne un aperçu, c'est que le malheur l'inspire. À la fin du livre, il ne se contrôle plus: «Oui, René veut aller au bout de son rôle, faire plaisir au destin, finir seul, tout perdre vraiment, tout, crever seul, perdre Aimée, crever seul» (205). Puis, délaissant sa fonction de chorège de tragédie grecque, dans la même page il change de mythologie: «Novembre. Une nouvelle station dans le chemin de croix, la dernière gifle du bon Dieu» (205-206). Libre à chacun de vibrer devant un tel style.

L'attrait qu'a le malheur s'explique par l'idée bien précise que Pierre Bertin garde en tête en écrivant son récit: faire la démonstration de l'échec de ce rêve américain. Le titre même, *Du vent, Gatine!*, nous renseigne sur les intentions de l'auteur: «Le vent qui vient du nord-ouest de la Loire, on l'appelle le vent de galerne. Le vent de galerne apporta un jour à René Gatine un mirage ou un appel» (11). Mais dans ce titre le mot vent acquiert une signification métaphorique bien claire. Pour notre auteur contemporain, ce que Gatine a entrepris en engageant sa vie sur les terres d'Amérique, ce ne peut être que «du vent», une aventure futile et dérisoire. Le point d'exclamation souligne la vanité du projet. Quant au sous-titre, «un rêve américain», il situe sans doute l'action mais renforce l'impression d'échec, car pour bien des esprits français, souvent bornés aux limites de la civilisation de l'Hexagone, tout rêve américain peut-il se terminer autrement qu'en cauchemar?

La vision un peu courte de cet *a priori* pourrait agacer le lecteur de l'Ouest canadien puisqu'elle n'est jamais équilibrée de commentaires positifs sur d'autres aspects, très réels eux aussi, de la vie des Gatine. En choisissant de colorer son récit de tons très sombres, Pierre Bertin lui ôte une dimension documentaire véritablement authentique. Mais son propos reste sans appel: tout désir de s'installer en Amérique est une absurdité puisqu'il n'apporte pas la fortune instantanée. Même chanson, d'ailleurs, au sujet du frère de René parti pour le Brésil et bientôt de retour sans y avoir fait fortune: «Il rentrera bredouille — j'allais écrire 'bien sûr'» (132).

Face à de telles convictions si catégoriquement affirmées, le lecteur est prévenu: le rêve se doit de tourner court, le destin, tel un dieu tout-puissant et malfaisant, triomphera et terrassera ceux qui décident de prendre en main leur vie. Pierre Bertin n'échappe pas à ce déterminisme culturel familier au XVII^e siècle, belle époque de la tragédie classique où tout personnage qui voulait transformer son humaine condition se retrouvait impitoyablement puni par un destin cruel.

Le thème de l'échec, annoncé dans le titre, revient comme un *leitmotiv* au cours des pages. Ne le cherchons pas trop dans les extraits des lettres des Gatine qui, eux, ne sont guère portés à philosopher et parlent surtout de leur vie au quotidien dans ce territoire où tout est à construire, c'est-à-dire où tout manque, mais plutôt dans les commentaires de l'auteur qui tient à son interprétation.

La vie de pionnier n'est pas facile et elle a été maintes fois racontée. Le climat continental est dur aux nouveaux arrivants. Un jour de février 1899, René risque de laisser sa peau dans une tempête. Or, dans le récit que fait Aimée de la mésaventure (31), rien n'indique le désespoir, elle insiste plutôt sur la chance qu'a eue René de s'en être sorti indemne. Vivant dans des conditions entièrement nouvelles et difficiles, ces gens semblent les accepter et paraissent disposés à voir la vie de façon pragmatique plutôt qu'avec désarroi. Ils passent beaucoup de temps à soigner les animaux, charroyer le foin et le bois. Ils construisent leur maison. Parfois le foin brûle lors d'un feu de prairie (41), parfois il ne donne rien pour cause de sécheresse (174). La sécheresse encore laisse les terres sans récolte: «Il pleut. Enfin. Tout le monde aspire à une bonne année car c'est dur. Pas de récolte depuis trois ans» (192). Il n'y a pas de route, pas d'école, les enfants grandissent sans instruction formelle. Et il y a les maladies d'Aimée, les accidents, la fatigue de René (192). Enfin la baisse du prix des chevaux qui le force à lâcher le ranch pour se faire agriculteur, puis la chute du prix du blé, et finalement celle des terrains, ce qui achève de le ruiner définitivement.

Il y aurait, en effet, de quoi en désespérer plus d'un dans ces conditions inhérentes aux débuts de la colonisation de l'Ouest, là où travail ardu, privations, pauvreté sont le lot de chacun. Or, si le constat d'échec est le sens même de la prose de Pierre Bertin, les citations tirées des lettres des premiers intéressés montrent surtout une famille de pionniers aux prises avec les difficultés de l'heure, mais non pas une famille en plein égarement qui regarderait constamment avec une nostalgie éplorée vers le pays de douce France qu'elle a quitté.

C'est pourtant à cette extrapolation hasardeuse que se risque Pierre Bertin. Son héros ayant décidé d'emmener femme et enfants passer l'hiver 1907 à Chalonnes, il se fie à son imagination pour évoquer l'arrivée des Gatine dans un récit très carte postale d'une France provinciale du début du siècle: «Je ne sais rien de cette journée. Je l'ai imaginée» (89). Il n'imagine pas seulement les retrouvailles familiales,

les promenades dans la paisible bourgade, mais aussi les moindres pensées et sentiments de René:

René est aux anges. René est heureux. Chalonnnes est immobile depuis toujours. Ou bien c'est lui qui n'est jamais parti. Il n'est jamais allé fonder le Canada; tout ça n'était qu'un rêve idiot. [...]

Il fait humide, ici, mais que c'est bon! Cette nuit, René, de son lit, écoute la Loire qui ne se tait jamais. Ses enfants sont réunis à la maison, protégés de tout, sauvés de tout et tout est bien. (90-91)

D'autorité, voilà Gatine tout à fait heureux et comblé dans son village natal. Par spéculation purement gratuite et abusive de l'auteur, il baigne dans la moite béatitude de l'immobilisme provincial français, et s'en réjouit. Aussi, quand six mois plus tard il est de retour, la nostalgie est-elle censée atteindre un nouveau sommet, tout aussi imaginaire. Pendant le voyage, l'auteur a fait fredonner de vieilles chansons françaises à Aimée du genre «Il y a longtemps que je t'aime, jamais je ne t'oublierai» (98). À Calgary, il fantasme que rien ne peut

effacer ce cafard que René traîne et traînera, sa vie durant, au long des plaines américaines. Comme ce paysage est froid! Ces rues trop larges, cette ville trop vaste, ces alignements, ce quadrillage, ces angles droits! Comme il faudra de temps pour lui donner une âme à ce pays! Comme étaient douces les rues de Chalonnnes, ronronnant dans une odeur de sulfate au soleil de juin! Comme était chaleureux son Anjou des tufcaux et des sables! Et la douceur des plages de l'île, le soir! Et le triomphe des vignes, vers Ardenay! Le vallon de Monplaisir et son ruisseau, l'Armangé dont les noms sonnent comme une chanson du XVIIIe... La sieste aux Pirouets, dans la cabane à outils, cette chapelle à Bacchus édifée au milieu de chaque vigne... Retournerons-nous jamais? (99-100)

Pierre Bertin fait donc à ses lecteurs le coup de la douceur angevine joyeusement retrouvée par un Du Bellay moderne, et de cette autre douceur des noms du terroir qu'un autre Français fera chanter aux oreilles de Maria Chapdelaine. Mais jamais la moindre citation pour nous prouver que Gatine aimait vraiment respirer les sulfates dans les champs de vigne de l'Anjou.

Un autre accès de nostalgie encore purement théorique, puisque nulle citation ne vient étayer ces inventions, a lieu le 14 juillet:

Nul doute qu'à La Briangais comme dans toutes les fermes françaises du Canada, on a ce jour-là célébré la fête nationale: drapeaux tricolores, tartes aux prunes, verres de vin... Puis un regard par la fenêtre vers la Prairie dont la couleur est celle d'une mer déteinte où ne vogue plus aucun fantasme. Un regard enfin vers l'intérieur, dans l'ombre, vers la France où naquit le rêve. On y entend la clique de l'harmonie municipale de Chalonnès qui évolue sur le champ de foire dans un fracas de lumière. (102)

Ce «nul doute» est bien impératif et mérite d'être lui-même mis en doute. Mais la nostalgie attribuée aux Gatine fait partie de la thèse à prouver et quand, à leur retour au Canada, les Gatine écrivent quatorze fois en douze mois, l'auteur jubile: «Ils n'ont jamais été aussi français; et oui, le Canada est bien leur exil» (102). En réalité, la vérité se fait jour à la page suivante: «Une grande partie de la correspondance va être, cette année, occupée par l'odyssée du petit Gustave» (103), onze ans, qui, malade, était resté en France, et va revenir au Canada chaperonné pour une partie du trajet par un prêtre qui lui vole son argent, ce qui rend Gatine justement furieux.

Pierre Bertin interprète donc la vie des Gatine à la lumière de préjugés qui rendent le monde nord-américain des pionniers inacceptable et même incompréhensible. Ainsi, l'importance qu'il attache à l'orthographe est significative. Il feint bien de ne point s'étonner que dans ces lieux sauvages l'ancien premier prix de composition française trouve désormais «plus pénible de faire une longue lettre que de galoper toute la journée à travers la prairie» (47). Mais, découvre-t-il une faute, qu'il s'empresse de la souligner et de se montrer sarcastique: «les fautes de français voguent vers le pays natal» (84). En France, la forme est souvent plus respectée que le fond, le paraître compte plus que l'être et, ici, l'orthographe semble être la mesure des qualités d'un être humain. Relever les fautes de Gatine revient à accumuler les signes de son échec.

Comme à plaisir, et avec un incroyable manque de tact, il se gausse aussi des fautes de Marguerite qui n'a pas eu d'instruction en français; puis, de Madame Jean Whitlock, la fille d'Anne, qui conclut une lettre par ces mots: «Je regrette d'avoir tant regardé à écrire» (121). Il saute à nouveau sur l'occasion pour railler d'un jeu de mots la formule

malheureuse: «Mais non, chère madame, ne regrettez rien. Et ni d'avoir "regardé" à écrire comme on regarde à la dépense» (121). Quand Peggy Mason, petite-fille de René, a l'amabilité de répondre à sa demande de renseignements en 1988 et accepte même de lui faire visiter le ranch de Gatine, l'indélicat persiste: «Le français de madame Peggy Mason, angevine, pourtant, au troisième degré, laisse un peu à désirer» (119).

Or, Pierre Bertin se trompe quand il persiste à voir des Français dans ces descendants de Gatine qui, même avant le troisième degré, ne sont plus des Angevins. D'ailleurs, c'est l'anglais que parlent déjà les enfants de René, et cela même à la maison (169).

L'expérience de Gatine s'apparente à celle des premiers colons venus en Nouvelle-France deux cents ans auparavant. Loin d'être nostalgique de la France, ils avaient, au contraire, rapidement développé une mentalité nouvelle, nord-américaine. Les historiens l'affirment. Citons Jean Hamelin: «Talon lâcha le grand mot en 1670: il parla des Canadiens, par opposition aux Français»². Pour Gustave Lanctôt, «les fils et les petits-fils des émigrants de France sont amenés à s'intégrer des expériences et des réactions qui modifient progressivement leur mentalité et leurs comportements ethniques»³. Les sociologues partagent le même point de vue si l'on en croit Marcel Rioux et Yves Martin: «En 1763, le groupe colonial français commençait à se différencier de la métropole: subjectivement — à se penser différent — et objectivement — un certain nombre de traits culturels avaient acquis une certaine différenciation»⁴.

Comme eux, mais cette fois dans l'Ouest qui devient anglophone, les Gatine s'acclimatent au milieu. Et ce n'est pas en France — ce pays qui leur est totalement étranger — que les enfants iront faire leur vie adulte: «ils se dispersent dans la Province, de Carbon à Trochu, de Drumheller à Calgary, travaillant ici et là, changeant d'emploi et d'amoureux, rentrant à La Briançais quelques semaines pour se refaire une santé. Ils préparent le grand définitif exode» (184). Quel exode? Nés dans l'Ouest canadien, ne sont-ils pas chez eux, ici?

² Jean Hamelin, *Histoire du Québec*, Montréal, France-Amérique, 1978, p. 106.

³ Gustave Lanctôt, *Histoire du Canada*, vol. 3, Montréal, Beauchemin, 1964, p. 291.

⁴ Marcel Rioux et Yves Martin, *la Société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, p. 180.

Les commentaires visant à démontrer la folie des Gatine qui ont choisi de vivre dans l'Ouest canadien tout neuf plutôt que de végéter dans l'immobilisme de leur coin de France, ont peut-être alors une valeur sécuritaire propre à satisfaire le lecteur sédentaire de France. «Ah! comme la vieille Europe était chaude, où les gens vous observaient à travers les persiennes» (45), s'exclame l'auteur pour nous convaincre que les Gatine ont passé leur vie dans le regret de leur choix et dans la nostalgie.

Quand il apprend que les filles de René traient dix vaches matin et soir, il s'empresse de conclure: «C'est une consolation que le vieux grand-père, le vicil avoué, n'ait pas su que ses héritières se livraient à cette activité comme n'importe quelle fille de ferme de l'île de Chalonnès! [...] Quelle défaite!» (174). Non, les filles de Gatine ne sont pas des filles de ferme au sens où s'entend ce terme en France, et qui implique un rang social, bas, évidemment, celui d'une servante méprisée et incapable de tout autre emploi. Ce n'est pas le cas des filles de Gatine. En outre, elles ont certainement un sens de l'espace et de la liberté, un sens absolu de l'indépendance auxquels s'interdisent de rêver les filles de ferme des villages de France, et même bien des bourgeois. Cela, Pierre Bertin ne peut le comprendre. Il n'est d'ailleurs pas le seul puisque ce genre de contre-sens est volontiers commis par les excégètes français de la réalité nord-américaine. Etienne lui-même n'insistait-il pas pour traduire «cow-boy» par «garçon vacher»?

Pierre Bertin révèle donc une incapacité de voir toute la réalité. Les activités des Gatine montrent qu'ils avaient trop le tempérament de gens d'actions pour se contenter d'user leur vie dans l'ennui provincial derrière des persiennes ou dans le bureau d'avoué d'un village qui n'a à leur offrir qu'une éternelle immobilité: «Les quais de Chalonnès n'ont pas changé depuis un siècle» (46).

Dans la prairie canadienne, ils expérimentent des satisfactions autrement vigoureuses. Dans le ranch, situé au croisement de deux rivières, René fait «des pêches bibliques» (53). Sur ses terres il a tout le charbon qu'il lui faut, qui ne lui coûte que l'extraction, «soit quatre à cinq jours» (127) de travail. Il se lance en grand dans la volaille, énumère la quantité de poulets, dindes, canards qu'ils élèvent (115), achète une couveuse artificielle (115), construit un second poulailler (128), se diversifie dans l'élevage du porc (155) et ses chevaux remportent des premiers prix (117).

Devenu agriculteur à 46 ans, il envoie même à sa famille en France, et parce qu'ils sont de bonne qualité, des haricots-beurre

wardwell et des pommes de terre beauty (104). Il s'est acheté un tracteur (184), les enfants ont leurs chevaux, Aimée un piano (130). Elle aussi est une vraie femme de la frontière qui sait se débrouiller. Elle vend les oeufs, le beurre et le fromage car René a construit une crèmerie et une fromagerie (116).

Il semble que, pour eux, une forme de bonheur, parallèlement aux déboires, existe aussi dans l'action. Marguerite écrit:

nous apprîmes à faire toutes sortes de travaux. Tous, nous sûmes très jeunes monter à cheval. Les garçons étaient bons cavaliers et ne manquaient aucun rodéo ou *sports day*, comme on les appelait alors. Je me souviens que papa jouait du cor de chasse le jour de l'ouverture. Le dimanche, à la ferme, nous tenions de petits rodéos. De nombreux cavaliers venaient monter des chevaux sauvages. Maman avait toujours une place pour les visiteurs de passage [... qui] avaient leur part de lapin aux pruneaux, spécialité de maman. (123)

Aimée rapporte avoir lu dans un journal l'article d'une personne qui a visité le pays entre Calgary et Edmonton: «Cette personne disait que le frenchman qui habitait cette vallée devait se sentir et se croire un roi. Cet article nous a bien fait rire. Récoltant toutes sortes de légumes, tomates, melons, citrouilles, etc.... notre terre passe pour être une des meilleures» (126). Il leur arrive aussi d'apprécier pleinement un temps printanier en février (84) ou un début d'hiver doux (153).

Tout compte fait, peut-on dire qu'une vie aussi riche en activités que le fut celle des Gatine soit un échec? Il est vrai que René n'est jamais devenu un Rockefeller, qu'il porte une part de responsabilité personnelle à sa ruine finale. Mais si l'existence se mesure à autre chose qu'à un compte en banque bien garni, celle de Gatine a connu une tout autre richesse, celle où sa vigueur a pu s'exercer pleinement de façon entreprenante et même créatrice dans ce pays où l'enracinement ne semble jamais définitif. Il est douteux qu'il eût préféré une vie de gratte-papier dans un village étriqué de l'Anjou à la découverte qu'il vécut, plaies et bosses comprises, du Nouveau Monde.

L'ACCULTURATION DANS *TCHIPAYUK* DE RONALD LAVALLÉE¹

Jules Tessier

Département de Lettres françaises
Université d'Ottawa

Dès les premières lignes, le romancier nous plonge au coeur de la problématique des «cultures en contact» en nous faisant assister aux préliminaires d'un rite mortuaire: le jeune Askik Mercredi, grâce à la participation d'un passeur — évocation à peine voilée du nautonier de la mythologie — s'en va chercher un prêtre pour assister son grand-père mourant. Son étonnement devant les parquet cirés, les murs blancs de l'évêché de Saint-Boniface — digne des *Lettres persanes* — montrent bien l'ampleur du fossé qui sépare les deux cultures en présence, celle des Métis et celle des Blancs.

Il y a fort à parier que l'auteur, Ronald Lavallée, a sciemment fait débiter son roman par une scène semblable. En tout cas, Octave Mannoni, dans son ouvrage *Prospéro et Caliban, psychologie de la colonisation*², souligne, en parlant des rites et du culte des morts, qu'il s'agit là d'«un ensemble de coutumes et de croyances extrêmement solide et profond», et ce chez tous les peuples. Ce créneau ethnographique illustre bien la situation particulière du peuple Métis qui participe de deux traditions, l'amérindienne et la blanche, et qui doit relever le redoutable défi de maintenir un délicat équilibre entre deux courants culturels, sans que l'un ne prenne le pas sur l'autre au risque de l'occulter, à la limite. Les Mercredi, pour ce qui est du rite mortuaire, ont réussi un remarquable syncrétisme religieux: le prêtre fera une visite

¹ Ronald Lavallée. *Tchipayuk ou le Chemin du loup*, Paris, Albin Michel, 1987. Pour faciliter la lecture, les références subséquentes à cet ouvrage seront indiquées dans le texte par le numéro de la page inscrit entre parenthèses.

² Octave Mannoni. *Prospéro et Caliban. psychologie de la colonisation*, Paris, Éditions universitaires, 1984, p. 56.

au malade et les funérailles auront lieu à l'église, mais le corps du défunt passera par la fenêtre et on ira faire de petits feux sur sa tombe afin que l'âme du grand-père gagne plus sûrement le chemin du loup, le tchipayuk. Dans le reste du roman, on verra évoluer différents personnages, qui représentent, chacun à sa façon, divers niveaux d'acculturation, avec, au centre, Askik-Alexis, qui, lui, accomplit le parcours complet, à partir de l'initiation, en passant par l'éducation et la dépossession, pour, enfin, boucler la boucle avec un retour au pays natal et ce qui semble être un début de réappropriation.

Incidemment, pour les besoins de cette analyse, nous allons nous inspirer d'études qui portent sur les relations entre colonisateurs et colonisés, particulièrement celles d'Albert Memmi qui n'hésite pas à accoler l'étiquette de «colonisés» aux Amérindiens tout en insistant sur le fait que «toute domination est spécifique»³. La relation de dominateurs à dominés, au centre de la problématique évoquée dans *Tchipayuk*, engendrera, entre autres méfaits, l'acculturation, définie par le *Petit Robert* comme étant le «processus par lequel un groupe humain assimile tout ou partie des valeurs culturelles d'un autre groupe humain. Ex.: l'acculturation des Amérindiens.» Même si la spécificité coloniale ne s'applique pas, à proprement parler, au contexte socio-politique évoqué dans le roman de Ronald Lavallée, il n'en reste pas moins que le terme générique de domination y est partout présent et que ce rapport de forces produit des effets comparables à ceux d'une situation strictement coloniale, ainsi que nous le constaterons en surimposant le *Portrait du colonisé* de Memmi au personnage d'Alexis Mercredi.

Le père d'Askik, Jérôme Mercredi, domine la première partie du roman. Cette chasse aux bisons, ritualisée et colossale, tout en évoquant un peuple en marche vers quelque terre promise, prend une dimension proprement mythique grâce à ce don qu'à le chef de l'expédition pour aller puiser ses inspirations dans la méditation et le rêve. La scène de l'initiation où il emmène avec lui son jeune fils pour lui faire partager cette vision de «bôfflo» à la crinière étoilée (82) compte parmi les passages les plus intenses du roman parce que l'expédition de chasse est reléguée à l'arrière plan et sert simplement de décor pour camper un personnage qu'on dirait sorti d'un roman picaresque: un peu indolent, insoucieux du lendemain, enclin à la fête, mais en revanche profondément humain, rusé, fier, et, tout compte fait, des plus attachants. Tel un

³ Albert Memmi, *l'Homme dominé*, Paris, Gallimard, 1968, p. 87.

barde des temps moderne, en jouant de l'onirisme et du mythe. Ronald Lavallée réussit, à travers Jérôme Mercredi, à reconstituer l'archétype du Métis «accordé» avec lui-même⁴.

Il ne faut pas s'y méprendre: cette première partie qui nous fait assister à l'une des dernières chasses aux bisons nous montre non seulement la fin d'un style de vie, mais annonce également, la disparition d'un type de Métis incarné par Jérôme Mercredi qui avait assez bien réussi à synthétiser les deux héritages dont il était le point de convergence: l'utilisation de la charrette et les invocations à la Bonne Vierge ou au Dieu des chrétiens ayant un faible pour les catholiques faisant bon ménage avec la tente, les cayousses et les supplications adressées aux dieux amérindiens divisés en deux clans, les bons et les mauvais, tels Kitché Manitou et Mahtsé Manito.

Dans le même chapitre, l'auteur se sert du frère de Jérôme, l'homme d'affaires Raoul, pour nous montrer ce qui arrive à un personnage issu des mêmes parents mais devenu complètement acculturé et gagné aux valeurs des Blancs. Il pense comme eux, mange à leur façon, habite une maison encore plus belle que les leurs, et, comportement caractéristique du parvenu, il éprouve honte et mépris pour ceux des siens qui, volontairement ou non, perpétuent le style de vie traditionnel. Il y a un prix à payer pour tout. Et le tribut que Raoul doit acquitter pour avoir abandonné les valeurs des siens, c'est d'être devenu un détestable personnage de roman dépourvu de tout sens onirique, tant il est vrai qu'on ne peut prospérer dans les affaires et continuer à fréquenter les dieux qui peuplent les cieux de l'Ouest canadien.

Albert Memmi, en brossant le portrait du colonisé acculturé, énonce une des lois du processus aliénant: «Le colonisé semble condamné à perdre progressivement la mémoire»⁵. Il était donc capital que le romancier fasse d'Askik un personnage récupérable, à la fin du chapitre suivant, alors que le jeune homme, éduqué par les Blancs, aboutit à un constat d'échec du mimétisme. Dans cette perspective, Pennisk, tout en incarnant la mémoire collective, représente l'assurance du retour aux sources.

⁴ Le participe adjectif «accordé» a été employé dans ce sens par Félix-Antoine Savard pour qualifier ses paysans de Charlevoix.

⁵ Albert Memmi, *Portrait du colonisé*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1973, p. 131.

En bonne pédagogue, la vieille indienne fait alterner l'enseignement théorique dispensé dans la tente avec les stages pratiques dans la grande nature, sous la gouverne des dieux dont on peut décoder et jusqu'à un certain point infléchir les humeurs, le tout accompagné de mises en garde contre l'influence impérialisante et dépossédante des «poilus», des Blancs.

Personne n'est dupe de l'artifice auquel a recours l'auteur. Les enseignements de Pennisk, dans la trame romanesque, visent à rééduquer le jeune Askik; en fait, c'est le lecteur, encore plus ignorant dans la majorité des cas, qu'on cherche à instruire en lui servant un véritable petit traité d'ethnographie amérindienne. Le procédé comportait certains dangers, dont celui de verser dans un didactisme lourd et, à la limite, de donner dans le roman à thèse. Fort heureusement, Ronald Lavallée a non seulement évité ces écueils mais encore produit un chapitre fort réussi, parfaitement intégré au déroulement du récit.

À la fin du chapitre deux, Askik arrive en vue de Montréal où, grâce aux bons office de son oncle Raoul, il ira terminer ses études. Son compagnon de voyage, l'Amérindien Numco, refuse d'aller plus loin et annonce tout de go: «Je m'en retourne chez moi, petit frère.» Il refuse de céder aux instances du jeune Métis qui le supplie de l'accompagner dans la grande ville, mais enjoint ce-dernier de persévérer dans son projet: «Reste, et apprends les manières des Poilus. Ce sont eux, désormais, qui décideront de tout. [...] Eux aussi sont tes parents. [...] Tu es un petit Métis. Reste» (253).

Le chapitre troisième, «Vieilleterre», nous fait faire un bon en avant de quinze ans et nous présente un Askik métamorphosé. Même le nom a été francisé en Alexis et nous avons maintenant affaire à un jeune avocat qui évolue dans la société du Montréal de cette seconde moitié du XIX^e siècle. On pourrait s'attendre à ce qu'il ait réussi une parfaite synthèse entre les enseignement de Pennisk et ceux des Sulpiciens chez qui il est allé faire son cours classique, de façon à devenir le prototype du Métis éduqué. Il n'en est rien puisque la société québécoise a exercé sur lui une telle influence qu'elle l'a acculturé et a fait de lui un être qui a tout mis en oeuvre pour devenir un Blanc francophone.

Cependant, dans son entourage, personne n'est dupe de cette pseudo-intégration à la communauté qui l'avait accueilli, hormis, bien sûr Alexis lui-même, au début, et peut-être son bienfaiteur, monsieur Sancy, qui déclare, sur le ton péremptoire: «Aucune différence d'avec nous. Un Canayen, un vrâ de vrâ.» Ce à quoi réplique le neveu Hubert resté sceptique parce qu'il subodore l'Amérindien chez Alexis: «Mais

ne trouvez-vous pas, mon oncle, qu'il lui reste un fond... un fond sauvage, imprévisible?», jugement repris tout au long du chapitre, avec infiniment moins de ménagement, par tout un chacun, tel ce paysan jaloux, par exemple: «T'as beau l'envoyer à l'école, un sauvage reste sauvage» (395), tant il est vrai, qu'aux yeux de ces gens, la caque sent toujours le hareng.

Alexis devra apprendre à ses dépens que la voie du mimétisme mène invariablement à un échec. La société dominante impose à ceux qu'elle considère injustement comme inférieurs une barrière virtuellement infranchissable à quiconque tente de fuir son statut de dominé pour passer dans le clan des dominateurs. Albert Memmi a souligné cette constante dans la dialectique qui règle les rapports entre colonisateurs et colonisés: «Pour s'assimiler, il ne suffit pas de donner congé à son groupe, il faut en pénétrer un autre» et c'est alors que survient «le refus du colonisateur», malgré «l'effort obstiné du colonisé de surmonter le mépris, (malgré) sa soumission admirative, son souci appliqué de se confondre avec le colonisateur, de s'habiller comme lui, de parler, de se conduire comme lui, jusque dans ses tics...»⁶.

Memmi enchaîne ensuite en esquisant son portrait du colonisé dont la plupart des traits correspondent au personnage d'Alexis, par exemple la «faute de goût dans le vêtement ou le langage» résultant d'une impossibilité de trouver le «ton juste»:

Un homme à cheval sur deux cultures est rarement bien assis, en effet, et le colonisé ne trouve pas toujours le ton juste⁷.

On n'a qu'à songer ici aux difficultés qu'éprouve Alexis à régler sa garde-robe pour être dans le ton, justement. Le «beau gilet à fleurs en damas doré» acheté pour impressionner Elisabeth était peut-être un peu voyant (301), aussi, plus tard, sent-il le besoin de refaire «sa garde-robe, en choisissant des vêtements plus sobres, plus simples, et chose curieuse, plus chers» (313). Mais quand vient le moment de revêtir son manteau de pékan, force est de constater qu'il «le grossissait de trente livres et [que] ses belles bottes chères n'avaient pas l'effet voulu auprès de la fourrure» (318), alors que le neveu Hubert, lui, est naturellement «revêtu d'une élégante pelisse de vison» (310) tout à fait seyante. Quant à la faute de langage, c'est Elisabeth qui se charge de la corriger, en

⁶ Memmi, *Portrait du colonisé*, p. 152.

⁷ *Ibid.*, p. 153.

soulignant à son auteur que «grand-chambre» plutôt que «salon», «Ça fait tellement campagne» (303).

Retournons à Memmi qui poursuit son portrait du colonisé:

le colonisé en mal d'assimilation cache son passé, ses traditions, toutes ses racines enfin, devenues infamantes.⁸

Ici, c'est la racine amérindienne qui est en cause chez le jeune homme métis et le professeur Étienne Prosy se fera fort d'en régaler la galerie, lors de cette brillante réception chez les Sancy, en commençant par évoquer la signification du prénom Askik, qui veut dire «chaudron». Alexis Mercredi est profondément humilié, et pour cause, mais il est devenu assez homme du monde pour tourner la situation embarrassante à son avantage en racontant des histoires de son enfance à un auditoire qui en redemande; ce lui vaudra un commentaire insultant sur ses antécédents amérindiens qui le poursuivent comme une tare: «Parle ben en maudit pour un sauvage...» (304-307).

Le refus de son identité peut mener jusqu'à la haine de soi, jusqu'à l'endossement de l'attitude méprisante du dominateur envers ses propres valeurs, ce qui a produit, dans d'autre milieux, la «nérophobie du nègre» ou «l'antisémitisme des Juifs»⁹. Il ne faut donc pas s'étonner si Askik, à un moment donné, reprend à son compte l'insulte dont on l'a si souvent abreuvé et qualifie à son tour de «sauvages» les fermiers envieux qui sabotent son travail (341).

En effet, Alexis Mercredi a dû faire face à beaucoup d'hostilité de la part de la société québécoise d'alors, et ce comportement, de prime abord, peut étonner, puisqu'on serait tenté de croire plus plausible une attitude d'empathie entre colonisés, entre dominés. Les Canadiens français de cette époque avaient, eux aussi, des comportements inspirés par la servilité vis-à-vis des classes dominantes, ainsi que le révèle, par petites touches, Ronald Lavallée. Par exemple, il nous signale qu'au spectacle, les Anglais de Montréal occupent les meilleures places, dans les loges (292). Et que dire du personnage d'Elzéar Grandet qui incarne à merveille le Québécois entiché de tout ce qui est anglais au point de parler une langue généreusement entrelardée d'expressions anglaises?

Entre dominés d'espèce différentes, on reproduit les comportements de colonisateurs à colonisés, tant il est vrai qu'on trouve toujours plus

⁸ *Ibid.*, p. 150.

⁹ *Ibid.*

petit que soi à mépriser. C'est ce que Memmi appelle la «pyramide des tyranneaux» ainsi explicitée:

chacun, socialement opprimé par un plus puissant que lui, trouve toujours un moins puissant pour se reposer sur lui, et se faire tyran à son tour.¹⁰

Ajoutons au syndrome de la «pyramide des tyranneaux», le statut du Métis promu intendant de Vieilleterre, et donc constitué en autorité auprès des paysans conservateurs et fermés à toute influence extérieure, et qui s'enhardit même jusqu'à dévoiler son amour pour la fille de ses bienfaiteurs, et on obtient l'explication de ces débordements verbaux, de ces attitudes haineuses dont le jeune homme a été la victime. Et c'est lui-même qui en fait le constat, avec une implacable lucidité:

Tant que je me comporterai avec gratitude, tant que je leur raconterai des histoires pittoresques, ils seront heureux de moi. Mais que j'essaie seulement de prendre un peu d'ascendant, et ils me détestent. Des médiocres et des fourbes peuvent prétendre aux positions d'autorité, pas moi. Il n'y a pas un seul ivrogne du Québec qui ne me soit supérieur. Je suis, et je serai toujours, pour les Canadiens, un sauvage. (399)

S'être donné tant de peine pour en aboutir là! L'auteur a fait faire à Askik l'expérience de l'acculturation à l'autre ethnie qu'il portait en lui afin qu'il se rende compte par lui-même de la tragique erreur ainsi commise. Et ce constat a été précédé par un aveu d'anomie, à la fois touchant et tragique:

Mais moi, où est ma place? Ici? Il suffit que je dérange un peu pour qu'on se souvienne que je suis moitié sauvage. Dans le Nord-Ouest? J'ai des goûts et des exigences de Blanc. Mes félicitations, mes pères. Bravo, mes maîtres. On peut dire que vous m'avez réussi! (398)

Fort heureusement, le romancier, en sa qualité de créateur, a tous les pouvoirs sur ses personnages. Et puisque l'avenir est irrémédiablement bouché du côté de Montréal et qu'Alexis a atteint un état qui confine au désespoir, Ronald Lavallée fait subir au héros de son roman la seule

¹⁰ *Ibid.*, p. 46.

thérapie qui ait quelque chance de succès en le rapatriant dans l'Ouest de son enfance.

Mais les méfaits produits par l'acculturation ne disparaissent pas du coup, car un tel gauchissement de l'être intérieur ne peut être redressé qu'en y mettant du temps. C'est d'ailleurs un des mérites du romancier que d'avoir montré toute la vulnérabilité de son personnage principal, devenu ainsi beaucoup plus crédible. Albert Memmi, dans *L'Homme dominé*, souligne l'invraisemblance de ces théories dites «romantiques» — et il fait allusion ici à Franz Fanon — selon lesquelles le colonisé redevient normal dès le moment où cesse la situation de domination:

pour la plupart des romantiques sociaux, la victime reste intacte et fière, à travers l'oppression, qu'elle traverse en souffrant, mais sans se laisser entamer. Et, le jour où l'oppression cesse, on doit voir apparaître immédiatement l'homme nouveau. Or, je le dis sans plaisir, ce que la décolonisation nous démontre précisément, c'est que ce n'est pas vrai; c'est que le Colonisé survit longtemps encore dans le Décolonisé, qu'il nous faudra attendre encore longtemps pour voir cet homme nouveau réellement nouveau.¹¹

À la lumière de ce témoignage, il ne faut donc pas s'étonner que la reprise de contact avec le pays de son enfance ne produise pas d'effet immédiat. Investi de la fonction de guide pour les Blancs de l'Est qui veulent «couvrir» l'offensive armée menée par Ottawa contre le peuple métis, l'ambiguïté de son personnage le poursuit: Alexis vient près de se faire fusiller par les soldats anglais à cause de son faciès (488), et un de ses compatriotes tente de le lyncher ayant cru reconnaître dans ce Métis trop bien habillé «l'un de ces jeunes ambitieux qui jouent aux caniches pour les Blancs» (496). En somme, c'est la quadrature du cercle.

À ce problème de fausse perception s'en greffe un autre infiniment plus profond, et c'est celui d'être exclu de sa propre histoire. C'est encore Albert Memmi qui a diagnostiqué cette autre carence: «La carence la plus grave subie par le colonisé est d'être placé hors de l'histoire...»¹². Dans le premier chapitre, les Métis dirigent la chasse aux bisons et Askik en fait partie de plein droit, et c'est même lui qui en devient le héros lors de l'épisode très réussi de la tente mortuaire

¹¹ Memmi, *L'Homme dominé*, p. 66.

¹² Memmi, *Portrait du colonisé*, p. 121.

désaffectée. Dans le dernier chapitre, qui a à nouveau les prairies de l'Ouest comme théâtre, on assiste à un singulier renversement de situation: de «chasseurs» qu'ils étaient au début du roman, les Métis sont maintenant devenus les «chassés» et il n'y a qu'un pas à franchir pour continuer la comparaison et voir dans ce peuple poussé jusque dans ses derniers retranchements une espèce culturelle menacée de disparition, comme les bisons du début. Or Alexis Mercredi, lors de cette confrontation capitale pour l'avenir des siens, ne peut que jouer un rôle d'observateur et rester à la périphérie de la scène quand le destin de son peuple se joue sous ses yeux. On peut voir là le châtiment suprême réservé à ceux qui ont perdu contact avec leur héritage: se voir ainsi exclus de la distribution quand un peuple a rendez-vous avec l'histoire, même si cette dernière s'apprête à sceller une injustice collective.

Signalons en passant l'échec total de l'ami Grandet, fervent admirateur des Anglais. Lui aussi, en dépit de toutes ses tentatives pour leur ressembler, s'est rendu compte que ses modèles le tenaient toujours à distance. Les Anglais ont le nez fin pour détecter l'odeur de «swamp» qui émane des «frogs», même quand elles s'évertuent à camoufler leurs coassements... Ridiculement déguisé en militaire, sur un champ de bataille où les troupes canadiennes tournent en rond, le sous-lieutenant Elzéar Grandet fait un bilan bien négatif de sa «vie médiocre»: «Plus gogo que moi, [...] il ne s'en est jamais fait» (503). Preuve, s'il en fallait une supplémentaire, qu'à vouloir trop singer les autres, on ne réussit qu'à se couvrir de ridicule.

Alors qu'Askik venait de s'écrier une fois de plus «Je ne suis vraiment rien du tout» (493), voilà que surgit, au détour d'une route, son jeune frère Mikiki. Cette rencontre fortuite a pour but de mettre en contraste le Métis acculturé et celui qui est resté fidèle à lui-même. Mikiki fait le procès des Blancs qui lui ont servi «condescendance, paternalisme, mépris» pour exalter le Métis «libre, responsable» (494). Cette authenticité lui a valu de rencontrer Louis Riel et de combattre pour les siens. Le romancier prend soin de nous montrer un Mikiki non seulement réconcilié avec lui-même, mais vivant en harmonie avec son environnement: «Il était alerte et calme tout ensemble, comme les chevreuils qui vivent et se reposent au milieu des dangers» (495).

Point n'est besoin d'épiloguer sur ce qu'il est advenu d'Askik Mercredi, à la fin du roman. L'auteur ne nous renseigne pas sur les questions de détails qui s'apparentent aux faits divers, mais par le truchement de la lettre du journaliste Lemer cier, il nous donne tous les indices nécessaires pour conclure qu'Askik Mercredi est sur la voie de

la «reculturation». Tout d'abord, il a repris son nom amérindien, Askik, ainsi que le souligne Lemercier, qui ajoute:

J'ai revu Askik la veille du départ. Retrouver les siens, dans des conditions pénibles, avait été dur pour lui. Mais il reprenait espoir. Il me faisait l'effet d'un homme qui se relève d'une longue maladie, et qui mesure mieux l'importance des choses. (503)

Cette dernière phrase, à n'en pas douter, constitue un diagnostic positif. Le héros a commencé sa convalescence et sa hiérarchie des valeurs a été retravaillée. Lemercier continue sa lettre et rapporte le récit fait par Askik «au sujet d'un Indien mort et d'un loup», en prenant soin de noter son humour bien particulier, «assez sec, un peu moqueur, très métis». La boucle est bouclée. Tchipayuk, le chemin du Loup: on revient à l'enfance, à la culture originelle, à l'authenticité des débuts. Le journaliste nous transmet enfin l'image finale: «il est monté en selle. Il s'est retourné une dernière fois à la sortie du village pour me faire signe de la main, et j'ai eu l'impression, à ce moment-là, de voir un homme heureux. La dernière fois que je l'ai vu, il fonçait à bride abattue vers un village de Saint-Paul, en Alberta. Dieu sait pourquoi» (503-504).

Il semblait heureux, il retournait parmi les siens. A-t-on besoin d'en savoir davantage? Askik Mercredi venait de se retrouver et le processus de la réappropriation de son identité de Métis est bien enclenché. La convalescence est une question de temps. Peu importe le reste.

Tchipayuk est un roman complexe qui permet plusieurs lectures, différentes analyses. Ainsi, dans une autre étude, nous avons montré que les quatre chapitres du roman correspondent à autant de types de roman:

- «La Plaine» (9-142), un roman de mœurs;
- «La Forêt» (143-256), un roman d'éducation (*Erziehungsroman*);
- «Vieilleterre» (257-406), un roman d'apprentissage (*Bildungsroman*);
- «La Plaine» (407-504), un roman historique¹³.

Ronald Lavallée a donc réussi à dresser le bilan du patrimoine métis pour le préserver de l'oubli, sans négliger la contre-partie

¹³ Cette étude intitulée «*Tchipayuk* de Ronald Lavallée, un roman en quadrichomie» paraîtra sous peu dans un ouvrage collectif offert sous forme de «Mélanges» au professeur Réjean Robidoux de l'Université d'Ottawa.

négative, soit la présentation d'un véritable réquisitoire contre les divers types d'acculturation incarnés par autant de personnages. De plus, il a intégré tous ces éléments dans un récit de fiction, en évitant le piège de la littérature à thèse, sans que l'unité ou la qualité du roman en souffre. Pareil tour de force confine à la prouesse littéraire.

LES ÉTUDIANTS FRANSASKOIS FACE AUX ANGLICISMES ET AUX RÉGIONALISMES: UN APERÇU

Terry Cox

*Département de Français
Université de la Saskatchewan*

Introduction

En juillet 1990, j'ai découvert dans *l'Eau vive*, hebdomadaire fransaskois, une série de chroniques intitulées «La Parlure fransaskoise», écrites par Laurier Gareau, un Fransaskois de Saint-Isidore de Bellevue. L'auteur y discute des mots et des expressions qu'il retient comme propres à la Saskatchewan française. Comme les Fransaskois constituent jusqu'à 10 % de certaines de nos classes de français, j'ai décidé de contrôler leur connaissance d'un corpus formé de 128 mots et expressions tirés de ces chroniques. Avant de le faire, j'ai dépouillé tous les vocabulaires, dictionnaires et glossaires du français canadien, aussi bien que *le Petit Robert*, pour tester l'authenticité du corpus du point de vue de sa fransaskoisie. Seulement 14 % des items du corpus ont survécu à ce test¹.

¹ J'ai présenté la liste des mots et des expressions et expliqué la méthode de sélection dans ma communication au dixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest. Terry Cox, «Nos étudiants fransaskois et la "parlure fransaskoise de Laurier Gareau"», dans Jean-Guy Quenneville, Monique Genuist, Paul Genuist et Jacques Julien (dir.), *À la mesure du pays...*, les actes du dixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu au Collège Saint-Thomas More, Université de la Saskatchewan, les 12 et 13 octobre 1990, Saskatoon, Unité de recherche pour les études canadiennes-françaises, Collège Saint-Thomas More et le Département de Français, Université de la Saskatchewan, 1991, pp. 99-111.

Lors du colloque de CEFCO de l'année dernière, j'ai présenté les résultats de mes entretiens avec 38 de nos Fransaskois, pour ce qui est des caractéristiques générales lexicales du corpus et de certaines tendances relatives à la connaissance et à l'utilisation des mots du corpus par les personnes consultées. Depuis ce dernier colloque, j'ai repris mes entretiens avec nos nouveaux Fransaskois, ajoutant encore 7 personnes à l'effectif, et j'ai continué mon analyse lexicale.

Pour en faire une étude plus approfondie, j'ai trouvé utile de diviser le corpus en trois groupes: les mots et les expressions qui sont communs à la francophonie canadienne, voire québécoise, ceux qui sont des anglicismes évidents et ceux qui semblent être des régionalismes saskatchewanais². Pour la présente étude, j'ai tourné mon attention vers les deux derniers groupes: les anglicismes et les régionalismes, dont on trouvera la liste en appendice. Il s'agit de savoir si le fait de reconnaître et celui d'utiliser les mots et les expressions de ces deux sous-groupes varient selon l'âge et/ou le sexe des personnes consultées. Suivra une analyse détaillée de ces deux groupes en vue d'établir ce que la connaissance et l'utilisation nous disent des personnes consultées.

Le Corpus

Dans cette étude, je retiens comme anglicisme tout mot ou toute expression qui l'est évidemment *et* qui figure dans un ou plusieurs des vocabulaires du français canadien déjà consultés. Tout autre mot ou toute autre expression qui ne figure pas dans ces ouvrages et qui est reconnu par un(e) Fransaskois(e) est retenu comme régionalisme. Il se peut que certains de ces régionalismes soient aussi des anglicismes. Pour les fins de cette étude c'est leur fransaskoisie qui importe.

Traits du corpus des anglicismes

Les 28 mots et expressions retenus comme anglicismes contiennent 13 noms, 9 verbes, 1 adjectif et 5 locutions verbales. Seulement ces dernières, appelées des anglicismes locutionnels, contiennent une partie purement française: «entrer en scrape»(18), «avoir un scrape»(19), «être sur la traque»(26), «être entre deux traques»(27), et «perdre la tra-

² Ces mots constituent mon petit lexique saskatchewanais; aucun d'entre eux ne figure dans les vocabulaires, dictionnaires ou glossaires du français canadien consultés.

que»(28). Les autres sont des mots anglais plus ou moins adaptés morphologiquement et/ou phonétiquement. Seulement 11 éléments de ce corpus (39 %) ont trait à la vie de campagne (identifiés par un [c] sur la liste en appendice).

Traits du corpus des régionalismes

Ce groupe de 16 éléments comprend 8 noms, 3 verbes, 3 locutions nominales et 2 locutions verbales. Cinq sont basés sur des mots anglais, même si le sens est parfois modifié³. Deux anglicismes locutionnels, «blanchir les logues»(2), et «brander les animaux»(5) sont un mélange de français et d'anglais. Le mot «coupe-vent»(7) est un calque. Sur les 16 éléments de ce groupe, 11 (69 %) ont trait à la vie de campagne.

Les Répondants

Depuis octobre 1990, j'ai augmenté à 45 l'effectif des Fransaskois interviewés⁴; le tableau 1 donne la répartition du groupe total selon les variables d'âge, de sexe et de lieu d'origine (nord ou sud de la province).

TABLEAU 1
CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS

	Femmes		Hommes		Total
	Nord	Sud	Nord	Sud	
Moins de 25 ans	8	6	8	4	26
De 25 à 45 ans	12	-	2	1	15
Plus de 45 ans	3	1	-	-	4
Total	23	7	10	5	45

³ Les mots «bluff»(3), «hauler»(8), «patroler»(10), «phôner»(11) et «swipe»(13).

⁴ La procédure de l'entretien a déjà été décrite dans ma présentation au dixième colloque. Cox, «Nos étudiants fransaskois.», pp. 102-103.

TABLEAU 2
PERSONNES RECONNAISSANT ET UTILISANT
LES ANGLICISMES

Mots	Tous N=45		Moins de 25 ans N=26		25 à 45 ans N=15		Plus de 45 ans N=4	
	R	U	R	U	R	U	R	U
1. bâleur	5	0	3	0	1	0	1	0
2. boghei	35	20	18	7	13	10	4	3
3. cabousse	23	12	11	2	9	7	3	3
4. câl(l)er	20	7	9	3	8	3	3	1
5. cauxer	36	27	18	12	14	12	4	3
6. chède	38	32	19	16	15	12	4	4
7. chope	38	27	20	14	14	10	4	3
8. combine	45	40	26	21	15	15	4	4
9. crinque	40	26	22	14	14	9	4	3
10. crinquer	41	28	23	16	14	9	4	3
11. déconnecter	42	31	24	15	14	12	4	4
12. discarter	31	19	18	10	12	9	1	0
13. fanne	40	27	22	13	15	11	3	3
14. filer	37	25	20	13	13	9	4	3
15. gang	40	28	24	15	13	12	3	1
16. luncher	39	26	22	13	14	10	3	3
17. patcher	38	24	21	14	14	9	3	1
18. scrape, entrer en	17	5	12	4	5	1	0	0
19. ---, avoir un	25	13	18	10	7	3	0	0
20. séparateur	37	24	19	10	14	11	4	3
21. sloche	38	28	23	15	14	12	1	1
22. stouque	25	11	11	2	10	6	4	3
23. stouquer	25	10	11	2	10	5	4	3
24. rîme	40	26	22	12	14	11	4	3
25. toffe	38	29	21	13	14	14	3	2
26. traque, être sur la	25	11	12	3	11	7	2	1
27. ---s, être entre deux	11	3	5	0	4	2	2	1
28. ---, perdre la	21	9	13	3	6	5	2	1

Les Anglicismes: analyse des réponses

*La Reconnaissance*⁵

On pouvait prévoir que les plus jeunes, sortis rapidement du milieu rural et moins exposés, donc, au foyer francophone, auraient été plus familiers avec le monde anglophone. Cette prévision s'appuyait aussi sur le fait que la majorité des plus jeunes déclarent avoir été élevés en ville, bien que presque tous nés à la campagne. Pourtant, une rapide consultation du tableau 2 nous montre que la situation n'est pas si simple.

À part le «bâleur»(1), connu par un très petit nombre de répondants, et «combine»(8), connu de tous, ce sont en général les *moins* jeunes qui sont les plus nombreux à reconnaître cette liste d'anglicismes. Comme les personnes âgées de plus de 45 ans sont si peu nombreuses, je les ai combinés avec celles de 25 à 45 ans pour les fins de l'analyse statistique⁶. Effectivement, nous trouvons qu'une plus grande proportion moyenne des répondants plus âgés connaît ces anglicismes (valeur de $t = 3,06$, $p < 0,01$). C'est surtout le cas pour les *mots de la campagne* qui comprennent «boghei»(2), «cabousse»(3), «chède»(6), «chope»(7), «crinque»(9), «crinquer»(10), «séparateur»(20), «stouque»(22), «stouquer»(23) et «tîme»(24). Ce qui frappe, c'est que, si l'on fait exception des mots «cabousse»(3), «câl(1)er»(4), «entrer en scrape»(18), «stouque»(22), «stouquer»(23), «être sur la traque»(26) et «être entre deux traques»(27), c'est au moins 50 % des *plus* jeunes qui reconnaissent ces anglicismes et ce qu'ils représentent. Je souligne ce fait car beaucoup de ces mots rappellent des objets/activités du passé et font donc partie d'un *héritage* culturo-linguistique. Les répondants ont été exposés à ce vocabulaire quand ils étaient très jeunes et ils le sont toujours dans les réunions de familles. Là où les jeunes prévalent, c'est pour les mots ou expressions «gang»(15), «entrer en scrape»(18), «avoir un scrape»(19) et «perdre la track»(28). J'en déduis que ce sont ou des innovations des jeunes ou des mots ou expressions que les jeunes favorisent plus que les moins jeunes.

⁵ Le terme «reconnaissance» a été retenu pour désigner *le fait*, pour répondant, *de reconnaître* un mot ou une expression du corpus.

⁶ Je tiens à remercier le professeur Dave Scott pour ses conseils précieux dans ce domaine.

Je n'ai pas pu établir de corrélation entre le lieu de naissance des répondants et tel ou tel anglicisme; autrement dit, aucun anglicisme n'est exclusif à une région ou à une localité donnée.

L'Utilisation

Le tableau 5 met en évidence la différence relative à l'utilisation *déclarée* entre nos deux groupes de répondants. Les données révèlent non seulement qu'une plus grande proportion moyenne des répondants plus âgés utilise ces mots (valeur de $t = 6,03$; $p < 0,001$), mais que l'écart entre les deux groupes d'âge est plus grand pour l'emploi que pour la reconnaissance.

Comment peut-on expliquer que, pour un groupe, il y a un plus grand écart entre la reconnaissance et l'utilisation que pour les deux autres combinés? Si les résultats relatifs à reconnaissance ne sont pas en cause, il n'en est pas de même pour l'utilisation. Je soupçonne qu'entre en jeu au niveau de l'utilisation ce que l'on appelle la norme prescriptive. La majorité des plus jeunes ont passé au moins une partie de leurs années scolaires en français. L'école inculque explicitement ou implicitement des normes sur l'usage. De tels points de repère, pour ainsi dire, ont manqué aux moins jeunes, bien qu'ils puissent maintenant exister pour eux. L'étude d'Annette Paquot⁷ sur l'usage des régionalismes lexicaux par les Québécois semble confirmer en partie mon hypothèse. Paquot est allée plus loin que moi dans le sens qu'elle a demandé à ses répondants d'évaluer les régionalismes. Je crois que la déclaration de beaucoup de mes jeunes interviewés à l'effet qu'ils n'utilisent pas certains anglicismes est une évaluation négative implicite.

⁷ A. Paquot, *les Québécois et leurs mots*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1988. J'ai noté dans Cox, «Nos étudiants fransaskois...», que j'avais déjà entamé mon étude lorsque j'ai découvert cette oeuvre, mais elle me sert de guide depuis.

TABLEAU 3
LES ANGLICISMES ET LES MOINS DE 25 ANS

Mots	Reconnus		Utilisés	
	Hommes N=12	Femmes N=14	Hommes N=12	Femmes N=14
1. bâleur	3	0	0	0
2. boghei	9	9	2	5
3. cabousse	5	6	0	2
4. câl(l)er	3	6	2	1
5. cauxer	8	10	6	6
6. chède	10	9	7	9
7. chope	11	9	7	7
8. combine	12	14	10	11
9. crinque	11	11	7	7
10. crinquer	11	12	8	8
11. déconnecter	12	12	8	7
12. discarter	8	10	4	6
13. fanne	11	11	7	6
14. filer	9	11	6	7
15. gang	12	12	7	8
16. luncher	12	10	6	7
17. patcher	10	11	7	7
18. scrape, entrer en	7	5	2	2
19. ---, avoir un	10	8	5	5
20. séparateur	7	12	3	7
21. sloche	10	13	6	9
22. stouque	5	6	0	2
23. stouquer	5	6	0	2
24. tîme	11	11	5	7
25. toffe	11	10	5	8
26. traque, être sur la	6	6	1	2
27. ---s, être entre deux	3	2	0	0
28. ---, perdre la	6	7	1	2

Les Moins de 25 ans et la Variable de sexe

Si on considère les réponses des moins de 25 ans (tableau 2) et qu'on les répartit selon le sexe des répondants (tableau 3), il est possible de constater que dans au moins 11 cas les hommes déclarent utiliser un plus faible pourcentage des mots qu'ils reconnaissent que les femmes. Ce qui rend cette observation plus significative, c'est que les hommes *utilisent* des mots et des expressions tels que «entrer en scrape»(18), «sloche»(21), «tîme»(24) et «toffe»(25) moins que les femmes de leur âge. Est-ce l'influence de leur mère (comme le disent certains) ou d'une institutrice ou même un d'instituteur? L'analyse statistique, néanmoins, démontre que la variable de sexe n'influence d'une façon significative ni la reconnaissance (valeur de $t = 0,053$) ni l'emploi (valeur de $t = 0,014$) des anglicismes dans cette étude.

Les Régionalismes: analyse des résultats

La Reconnaissance

Comme les mots et les expressions de ce groupe ont trait à la vie de campagne, à l'exception de «blanchir les logues»(2), «bousille»(4), «phôner»(15), «tête de rabiole»(15) et «tortue»(16), et que «blanchir les logues»(2), «bousille»(4) et «tortue»(16) relèvent de la vie d'antan, on aurait anticipé que les plus jeunes les reconnaissent moins que les moins jeunes. Les résultats des entretiens présentés au tableau 4, démentent ma prévision.

Chacun des mots et expressions du groupe est reconnu par au moins UN jeune. De plus, pour la majorité de ces mots, le pourcentage des moins de 25 ans qui les reconnaissent est plus ou moins semblable au pourcentage qu'ils représentent du total des personnes consultées. Leur effectif de 26 équivaut à 58 % du total et pour 4 des mots et des expressions, «brander les animaux»(5), «hailer»(8), «phôner»(11) et «ramasser»(12), c'étaient les plus jeunes qui formaient plus de 58 % du nombre total de ceux qui les reconnaissent. Il est à noter, néanmoins, que 3 de ces mots et expressions sont des anglicismes. Représenteraient-ils aussi des innovations apportées par ces jeunes? Pour ce qui est des personnes âgées de 25 à 45 ans, qui ont eu plus de rapports soutenus avec la ferme, il n'est même pas évident qu'ils sont plus nombreux à reconnaître ces régionalismes. Ils ne sont unanimes que pour le mot «carreau»(6).

TABEAU 4
PERSONNES RECONNAISSANT ET UTILISANT
LES RÉGIONALISMES

Mots	Tous N=45		Moins de 25 ans N=26		25 à 45 ans N=15		Plus de 45 ans N=4	
	R	U	R	U	R	U	R	U
1. bizaine	5	4	1	1	3	3	1	0
2. blanchir les logues	2	0	1	0	1	0	0	0
3. bluff	25	18	11	5	10	10	4	3
4. bousille	5	2	1	1	1	0	3	1
5. brander les animaux	41	17	25	10	13	5	3	2
6. carreau	42	22	23	11	15	10	4	1
7. coupe-vent	19	11	9	4	9	6	1	1
8. hauler	30	18	19	12	8	5	3	1
9. labour d'été	36	28	20	14	12	11	4	3
10. patrole	26	22	13	11	11	9	2	2
11. phoner	21	9	13	6	6	3	2	0
12. ramasser (personnes)	43	40	26	24	14	13	3	3
13. swippe	3	2	1	1	2	1	0	0
14. tas de foin	34	28	18	15	13	10	3	3
15. tête de rabiole	3	1	1	0	2	1	0	0
16. tortue	2	0	1	0	1	0	0	0

Quant à l'influence potentielle du lieu de naissance, je n'ai trouvé qu'une corrélation positive avec le mot «bizaine»(1)⁸. Parmi les personnes consultées, seules celles qui sont originaires de Saint-Isidore de Bellevue et de la région le reconnaissent.

⁸ Ce mot désigne l'animal fouisseur appelé «gopher» en anglais. Bélisle proscrit le mot «gaufre» qui est courant en Saskatchewan. L.-A. Bélisle, *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Montréal, Beauchemin, 1979.

L'Utilisation

On a noté que pour le groupe d'anglicismes, ce sont les plus jeunes qui *déclarent* n'utiliser qu'un peu plus de 50 % des mots qu'ils reconnaissent. Pour les régionalismes, l'écart entre les groupes est réduit mais cette différence entre les plus âgés et les moins âgés relative à la connaissance de ces mots n'est pas significative (valeur de $t = 2,035$). Il en est de même pour l'emploi de ces régionalismes (valeur de $t = 1,986$). À l'exception des mots que j'ai mentionnés plus haut et qui risquent d'être des mots *introduits* par les moins de 25 ans, l'usage des *mots de la campagne* n'est pas négligeable. Si mon hypothèse sur la stigmatisation institutionnelle de certains mots et expressions est valable, il apparaît que ce groupe de mots y échappe.

Les Moins de 25 ans et la Variable de sexe

Il reste à déterminer s'il y a, pour les régionalismes aussi, un écart entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le fait de les reconnaître et celui des utiliser. Le tableau 5 rassemble les données pertinentes. Si l'on compare les résultats relatifs aux mots reconnus et ceux relatifs à l'utilisation déclarée, il n'y a pas de différence évidente entre les hommes et les femmes de moins de 25 ans. À part «coupe-vent»(7) et «labour d'été»(9), pour lesquels le faible taux d'utilisation par les hommes surprend, les hommes déclarent utiliser les régionalismes autant que les femmes. C'est le cas même pour les anglicismes évidents, tels que «bluff»(3), «brandir les animaux»(5), «hauler»(8) et «phôner»(11). En effet, la variable de sexe n'est significative pour ce groupe d'âge ni pour la reconnaissance (valeur de $t = 0,286$) ni pour l'emploi (valeur de $t = 0,037$).

Conclusion

La présente étude, de proportions très modestes, ajoute à mon étude originale, qui a commencé par l'examen d'un corpus de mots et d'expressions populaires «fransaskois» très hétérogènes. J'ai trié le corpus et défini un groupe d'anglicismes et un groupe de régionalismes. L'examen et l'analyse des réponses des personnes consultées m'ont permis de préciser davantage mes conclusions antérieures. J'ai d'abord pu confirmer qu'effectivement il existe un groupe de mots et d'expressions qui porte sur la vie rurale agricole des pionniers fransaskois et que ce petit trésor linguistique est bel et bien transmis aux plus jeunes de la

TABLEAU 5
LES RÉGIONALISMES ET LES MOINS DE 25 ANS

Mots	Reconnus		Utilisés	
	Hommes N=12	Femmes N=14	Hommes N=12	Femmes N=14
1. bizaine	0	1	0	1
2. blanchir les logues	0	0	0	0
3. bluff	6	5	3	2
4. bousille	0	1	0	0
5. brander les animaux	12	13	5	5
6. carreau	10	13	8	3
7. coupe-vent	6	3	1	3
8. hauler	10	9	7	5
9. labour d'été	9	11	5	9
10. patrole	5	8	5	6
11. phôner	5	8	2	4
12. ramasser (personnes)	12	14	11	13
13. swippe	1	0	1	0
14. tas de foin	7	11	5	10
15. tête de rabiole	0	1	0	0
16. tortue	0	1	0	0

communauté fransaskoise. J'ai pu aussi constater des détails intéressants sur la connaissance et l'utilisation des anglicismes. Il y a des mots et des expressions qui circulent dans la francophonie canadienne en général et qui sont connus et utilisés par les moins jeunes de nos Fransaskois; bien qu'ils les connaissent aussi, les plus jeunes de nos Fransaskois surtout les jeunes hommes, hésitent à les utiliser. D'autres mots et expressions semblent être des néologismes locaux, moins connus et moins utilisés par les moins jeunes, mais connus et utilisés par les plus jeunes Fransaskois, hommes et femmes.

Est-ce que ces découvertes peuvent nous être utiles en tant qu'enseignants? Pour ma part, cette petite enquête me sert d'appui pour condamner d'emblée la plupart des éléments de la liste d'anglicismes traités auparavant car il existe un équivalent français pour chacun, sauf

pour «sloche»(21). Je ne retiendrais que «cabousse»(3), «combine»(8), «séparateur»(20) et «sloche»(21). Le rejet d'une grande partie de ces anglicismes est d'ailleurs, déjà bien amorcé par les plus jeunes des interviewés.

Par la même occasion, mes résultats me convainquent d'accepter la plupart des régionalismes comme valables dans le contexte culturo-linguistique fransaskois. Les activités et/ou objets qu'ils représentent relèvent de la vie rurale fransaskoise et ne trouvent pas d'équivalent, à ma connaissance, dans un français pan-canadien. Je ne rejetterais que «hauler»(8) et «phôner»(11), qui sont des anglicismes, et je remplacerais le mot *log(ue)s* dans «blanchir les logues»(2) par «rondins».

L'intérêt de quelques-uns de nos étudiants fransaskois au cours des entretiens et leur désir d'offrir d'autres régionalismes me laissent comprendre qu'ils revalorisent une partie de leur français régional et que je suis sur le bon chemin aussi bien avec mon enquête qu'avec mes conclusions.

Appendice

A. Anglicismes	B. Régionalismes
1. bâleur, le 'boiler'	1. bizaine, la [c]
2. hoghei, le 'buggy' [c]	2. blanchir les log(ue)s
3. cabousse, la 'caboose' [c]	3. bluff, le [c]
4. câl(l)er 'call'	4. bousille, la
5. cauxer 'coax'	5. brander les animaux [c]
6. chède, la 'shed' [c]	6. carreau, le [c]
7. chope, la 'shop' [c]	7. coupe-vent, le [c]
8. combine, la 'combine' [c]	8. hauler [c]
9. crinque, la 'crank' [c]	9. labour d'été, le [c]
10. crinquer [c]	10. patrole, le/la [c]
11. déconnecter 'disconnect'	11. phôner
12. discarter 'discard'	12. ramasser (personnes) [c]
13. fanne, la 'fan'	13. swippe, la [c]
14. filer 'feel'	14. tas de foin, le [c]
15. gang, la 'gang'	15. tête de rabiole, la [c]
16. luncher 'lunch'	16. tortue, la
17. patcher 'patch'	
18. scrape, entrer en 'scrape'	
19. scrape, avoir un	
20. séparateur, le 'separator' [c]	
21. sloche, la 'slush'	
22. stouque, la 'stook' [c]	
23. stouquer [c]	
24. tîmc, la/le 'tcam' [c]	
25. toffe 'tough'	
26. traque, être sur la 'track'	
27. ---, être entre deux	
28. ---, perdre la	

Note: On trouvera le sens de plusieurs de ces mots dans Terry Cox, «Nos étudiants fransaskois et la «parlure fransaskoise» de Laurier Gareau», dans Jean-Guy Quenneville, Monique Genuist, Paul Genuist et Jacques Julien (dir.), *À la mesure du pays...*, les actes du dixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu au Collège Saint-Thomas More, Université de la Saskatchewan, les 12 et 13 octobre 1990, Saskatoon, Unité de recherche pour les études canadiennes-françaises, Collège Saint-Thomas More et le Département de Français, Université de la Saskatchewan, 1991, pp. 99-111.

LE FRANÇAIS PARLÉ DANS L'OUEST CANADIEN BILAN ET PROSPECTIVE DES ÉTUDES LINGUISTIQUES

Louise Larivière

*Université de Montréal
Université Concordia*

Comme le titre l'indique, cette communication va, dans un premier temps, tenter de dresser un bilan de ce qui s'est fait en matière de recherches linguistiques dans l'Ouest canadien puis, dans un deuxième temps, proposer des pistes de recherche pour l'avenir.

Bilan

L'étude du bilan soulève deux questions:

1. Existe-t-il des études linguistiques sur les parlers de l'Ouest canadien?

À lire la présentation de Raymond Mougeon et Édouard Beniak dans leur ouvrage *le Français canadien parlé hors Québec: aperçu sociolinguistique*, on ne le croirait pas puisque ces auteurs limitent leur étude au français ontarien et acadien. Ils justifient leur choix en disant qu'«il faut se rendre à la pénible évidence que le français parlé à l'Ouest de l'Ontario reste presque «inexploré», d'où l'impossibilité dans laquelle nous nous sommes trouvés de découvrir un véritable spécialiste de la question»¹. Ils soulignent, cependant, «l'existence d'un vaste corpus sociolinguistique portant sur le français parlé en Alberta, recueilli

¹ Raymond Mougeon et Édouard Beniak, *le Français canadien parlé hors Québec: aperçu sociolinguistique*, (Langue française au Québec, 1re section, no 10), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1989, p. 1.

sous la direction de Stephen Carey du Collège Saint-Jean à Edmonton»², qui n'a pas été exploité à l'exception d'une étude pilote de Beniak, Carey et Mougéon (1984, v. plus loin).

Or, nous avons relevé une quarantaine d'études diverses, effectuées sur le français parlé dans les quatre provinces de l'Ouest, dont une thèse très élaborée sur l'idiolecte parlé à Maillardville en Colombie-Britannique.

2. Les parlers étudiés diffèrent-ils des parlers des autres provinces?

Pour Mougéon et Beniak, à la lumière de l'étude pilote mentionnée plus haut, «le français albertain apparaît être, pour l'essentiel, semblable au français ontarien»³, donnant ainsi raison à Ernest Haden⁴ à propos des observations duquel Robert Papen a écrit:

Quant aux parlers québécois de la diaspora parlés en Ontario et dans les provinces de l'Ouest, Haden ne se trompe pas lorsqu'il constate que partout, on parle à peu près le même dialecte. S'il existe certaines particularités dans une région ou dans un village donné, celles-ci sont relativement marginales et si certains traits semblent caractériser globalement les «parlers de l'Ouest», ceux-ci sont dus surtout à des phénomènes de transfert linguistique: anglicismes, calques, etc. Il n'en reste pas moins que ces parlers sont fondamentalement identiques au(x) parler(s) québécois.⁵

C'est également l'avis de Pierre Léon, cité par Mougéon et Beniak, lorsqu'il traite de la prononciation du français canadien:

les francophones canadiens, hors du Québec, sans doute pour des raisons historiques, ont conservé la plupart des traits généraux de la langue commune, relevés par Gendron. Il apparaît ainsi un phonétisme canadien «général» où l'acadien

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 2.

⁴ Ernest Haden, «French dialect geography in North America», dans T. Sebeok (dir.), *Current Trends in Linguistics*, Vol. 10 : *Linguistics in North America*, La Haye, Mouton, 1973.

⁵ Robert Papen, «Quelques remarques sur un parler français méconnu de l'Ouest canadien: le métis», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 14, no 1 (1984), pp. 115-116.

est peut-être seul à avoir gardé quelques traits bien particuliers.⁶

et celui d'Armand Renaud, cité par Carol J. Harvey:

Wherever the descendants of the early settlers continued to speak French one heard and still today hears across a thousand miles and more in any direction much the same pronunciation, intonation and grammatical peculiarities of so-called «French-Canadian» and «Cajun». With not much exaggeration one can speak of a «Standard North American French...»⁷

Or, en dépit de similitudes certaines, il n'est pas prouvé que tous les francophones de l'Ouest aient le même parler que les francophones du Québec ou de l'Ontario, ni qu'ils aient exactement le même parler d'une province de l'Ouest à l'autre, ni à l'intérieur de la même province.

Par exemple, il est possible de percevoir au Manitoba, pour une oreille le moins exercée, des différences phonétiques selon les régions — Saint-Boniface, Lourdes, Lorette/La Broquerie et Saint-Laurent —, sans compter les différences phonétiques associées aux différents groupes d'âge. D'ailleurs Antoine Gaborieau avait déjà noté que:

Ce parler n'est pas uniforme à travers le Manitoba français. Ici comme ailleurs, la langue diffère d'une région à l'autre selon l'origine des habitants. L'accent de Saint-Claude se distingue facilement de celui de Saint-Jean-Baptiste [...]. Le registre de

⁶ Pierre R. Léon, *Recherches sur la structure phonique du français canadien*, cité dans Mougeon et Beniak, *le Français canadien parlé hors Québec*, p. 2.

⁷ Armand Renaud, «The Mute Heritage: Perspective on the French of America», *l'Héritage tranquille: The Quiet Heritage*, cité dans Carol J. Harvey, «Langues en contact: aujourd'hui et hier», dans Gratién Allaire, Gilles Cadrin et Paul Dubé (dir.), *Écriture et Politique*, les actes du septième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 16-17 octobre 1987, Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, Edmonton, 1989, p. 140.

langue varie aussi selon l'éducation reçue, selon la couche sociale ou encore l'époque de l'immigration.*

De même, en Saskatchewan, Michael Jackson et Bernard Wilhelm avaient noté des différences phonétiques dans les parlers de Willow Bunch et de Bellegarde attribuables à l'origine différente des informateurs⁹.

Par ailleurs, il y a le vocabulaire qui peut aussi être différent. Terry Cox a relevé, lors du colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest de 1990, certains termes typiques de la Saskatchewan¹⁰. Notons également un exemple au Manitoba: «œil-de-bouc» (acception populaire de «parhélie»), terme inconnu dans l'Est, pour la raison évidente que ce phénomène n'existe pas, et que certains ont voulu traduire par «chiens de soleil» alors qu'il est attesté, entre autres, dans le Dictionnaire canadien Bélisle et par Liliane Rodriguez¹¹.

Pour Mougeon et Beniak, les différences qui existent entre le français de l'Ouest canadien et celui du Québec tiennent à des conditions sociologiques telles la minorisation des francophones, l'absence d'écoles de langue française, le contact étroit avec l'anglais, lesquelles conditions se retrouvent également en Ontario. À cause des similitudes évoquées plus haut par Papen et Léon et des conditions similaires de divergence, ils en concluent que «pour toutes ces raisons, le manque d'études sur le français de l'Ouest canadien, tout regrettable qu'il soit,

* Antoine Gaboricau, *À l'écoute des Franco-Manitobains*, Saint-Boniface, les Éditions des Plaines, 1985, avant-propos non paginé.

⁹ Michael Jackson et Bernard Wilhelm, «Willow Bunch et Bellegarde en Saskatchewan», *Vie française*, vol. 27, no 11-12 (juil.-août 1973), pp. 281-322.

¹⁰ Terry Cox, «Nos étudiants fransaskois et la "parlure fransaskoise" de Laurier Gareau», dans Jean-Guy Quenneville, Monique Genuist, Paul Genuist et Jacques Julien (dir.), *À la mesure du pays*, les actes du dixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 12-13 octobre 1990, Unité de recherches pour les études canadiennes françaises, Collège Saint-Thomas More et Département de français, Université de la Saskatchewan, 1991.

¹¹ Liliane Rodriguez, *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui*, Saint-Boniface, les Éditions des Plaines, 1984, p. 8.

n'est pas une lacune aussi importante qu'on pourrait imaginer au premier abord»¹².

Toutefois Mougeon et Beniak espèrent qu'«après avoir déjà gagné l'Ontario la linguistique du français canadien continuera sa poussée vers l'Ouest»¹³. C'est donc cette poussée vers l'Ouest, déjà entamée depuis bien longtemps, que nous allons maintenant examiner. Pour ce faire, nous avons regroupé les études relevées en quatre catégories.

Études sur les parlers par province

Les études qui font partie de cette catégorie et qui sont regroupées par province, ne relèvent pas toutes de la linguistique descriptive, dont l'objet est d'analyser les différentes composantes structurelles d'une langue: phonétique, morphologique, syntaxique ou sémantique. Certaines envisagent la langue dans ses relations avec d'autres disciplines: pédagogie, psychologie ou sociologie.

Manitoba

Linguistique descriptive

AMPRIMOZ, Alexandre L. et Antoine GABORIEAU. «Les Parlers franco-manitobains», dans *l'État de la recherche et de la vie française dans l'Ouest canadien*, les actes du premier colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface, les 20 et 21 novembre 1981, Saint-Boniface, Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 1982, pp. 99-109.

GABORIEAU, Antoine. *À l'écoute des Franco-Manitobains*. Saint-Boniface, les Éditions des Plaines, 1985. 146 p.

HARVEY, Carol J. «Langues en contact: aujourd'hui et hier», dans Gratien Allaire, Gilles Cadrin et Paul Dubé (dir.), *Écriture et Politique*, les actes du septième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu à la Faculté Saint-Jean, les 16 et 17 octobre 1987, Edmonton, Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean, 1989, pp. 139-147.

¹² Raymond Mougeon et Édouard Beniak, *le Français canadien parlé hors Québec*, p. 2.

¹³ *Ibid.*

RODRIGUEZ, Liliane. *Mots d'hier, mots d'aujourd'hui*. Saint-Boniface, les Éditions des Plaines, 1984. 95 p.

RODRIGUEZ, Liliane. «Langue et Tradition au Manitoba d'expression française», dans Annette Saint-Pierre et Liliane Rodriguez (dir.), *la Langue, la Culture et la Société des francophones de l'Ouest*, les actes du quatrième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface, les 23 et 24 novembre 1984, Saint-Boniface, Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 1985, pp. 137-143.

RODRIGUEZ, Liliane. «Diglossie et Bilinguisme au Manitoba», *Vie française*, vol. 41, no 1 (jan.-déc. 1989), pp. 55-62.

Langue et pédagogie

BARIL, Paul. «Évaluation des facteurs qui influencent la compétence linguistique», dans André Fauchon (dir.), *Langue et Communication*, les actes du neuvième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface, les 12, 13 et 14 octobre 1989, Saint-Boniface, Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 1990, pp. 37-49.

BARIL, Paul. «Dominance linguistique et maintien de la langue chez la jeunesse franco-manitobaine», dans Raymond Thériault et Jean Lafontant (dir.), *Demain, la francophonie en milieu minoritaire?*, Saint-Boniface, Centre de recherche, Collège de Saint-Boniface, 1987, pp. 43-61.

RICOU, Henriette. «Langue et Communication en milieu francophone minoritaire: les erreurs qui compromettent la transmission du message», dans Fauchon (dir.), *Langue et Communication*, pp. 197-215.

Psycholinguistique

Samson, André. «Localisation hémisphérique des fonctions verbales chez le bilingue», dans Fauchon (dir.), *Langue et Communication*, pp. 239-252.

Saskatchewan

Linguistique descriptive

CHOUL, Jean-Claude. «Esquisse d'une étude du lexique fransaskois», dans Pierre-Yves Mocuais, André Lalonde et Bernard Wilhelm

- (dir.), *la Langue, la Culture et la Société des francophones de l'Ouest*, les actes du troisième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Centre d'études bilingues, Université de Régina, les 25 et 26 novembre 1983, Régina, Institut de recherche du Centre d'études bilingues, The University of Regina, 1984, pp. 137-150.
- COX, Terry. «Nos étudiants fransaskois et la "parlure fransaskoise" de Laurier Gareau», dans Jean-Guy Quenneville, Monique Genuist, Paul Genuist et Jacques Julien (dir.), *À la mesure du pays...*, les actes du dixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Collège Saint-Thomas More, Université de la Saskatchewan, les 12 et 13 octobre 1990, Saskatoon, Unité de recherches pour les études canadiennes-françaises, Collège Saint-Thomas More et le Département de Français, Université de la Saskatchewan, 1991, pp. 99-111.
- GAREAU, Laurier. «La Parlure fransaskoise», 126 chroniques parues dans *l'Eau vive* (hebdomadaire fransaskois), octobre 1988-juin 1991.
- JACKSON, D. Michael. «Étude du système vocalique du parler de Gravelbourg (Saskatchewan)», dans Pierre R. Léon (dir.), *Recherches sur la structure phonique du français canadien*, Montréal, Didier, 1968, 232 p. (Studia Phonetica 1.)
- JACKSON, Michael et Bernard WILHELM. «Willow Bunch et Bellegarde en Saskatchewan», *Vie française*, vol. 27, no 11-12 (juil.-août 1973), pp. 281-322.
- LÉON, Pierre R. et Michael JACKSON. «La Durée vocalique en français canadien du Sud de la Saskatchewan», *Revue canadienne de linguistique*, vol. 16, no 2 (1971), pp. 92-109.
- SENIOR, Nancy et Bernadette LONGPRÉ. «Le Français de la Saskatchewan: étude de lexique», *Revue canadienne des langues vivantes*, vol. 43, no 3 (mars 1987), pp. 493-506.
- WILHELM, Bernard. «Montmartre», *Vie française*, vol. 27, no 5-6 (jan.-fév. 1973), pp. 115-150.

Alberta

Sociolinguistique

BENIAK, Édouard, Stephen CAREY et Raymond MOUGEON. «A sociolinguistic and ethnolinguistic approach to Albertan French and its implications for French-as-a-first-language pedagogy», *Revue canadienne des langues vivantes*, vol. 41, no 2 (novembre 1984), pp. 308-314.

Psycholinguistique

McEWEN, Nancy. «Language dominance of Francophone students in Northeastern Alberta», *Revue canadienne des langues vivantes*, vol. 41, no 2 (novembre 1984), pp. 353-364.

Langue et pédagogie

SALERNO, Roberte. «Effets négatifs de l'environnement anglais sur la scolarité de l'enfant francophone minoritaire. Une solution? La maternelle d'immersion dans un bain d'écrit en français», dans Fauchon (dir.), *Langue et Communication*, pp. 225-238.

Colombie-Britannique

Linguistique descriptive

McDONALD, Monique. *Étude morphologique et syntaxique du français parlé par un groupe de jeunes gens à Maillardville (C.B.)*. Simon Fraser University, Burnaby, 1968, 197 f. (Thèse de M. A.)

Études sur les parlers: le métis

Dans cette catégorie, nous avons regroupé des études qui traitent d'une certaine forme de parler français: le métis.

Linguistique descriptive

PAPEN, Robert. «Un parler français méconnu de l'Ouest canadien: le métis». "*Quand même qu'on parle français, ça veut pas dire qu'on est des Canayens!*", dans Mocquais et al. (dir.), *la Langue, la Culture et la Société des francophones de l'Ouest*, pp. 121-136.

PAPEN, Robert A. «Quelques remarques sur un parler français méconnu de l'Ouest canadien: le métis», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 14 (1984), pp. 113-139.

Études thématiques

Les études de cette catégorie envisagent la langue sous différents aspects: la langue à travers les oeuvres littéraires, la langue et la traduction, la langue et les médias, la langue et la correction grammaticale.

La langue à travers les oeuvres littéraires

LAFONTAINE, Thérèse. «Le Vocabulaire de l'embarras d'argent dans *la Détresse et l'Enchantement* de Gabrielle Roy», dans Monique Genuist, Paul Genuist, Frann Harris, Jean-Guy Quenneville (dir.), *Héritage et Avenir des francophones de l'Ouest*, les actes du cinquième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Collège St-Thomas More, Université de la Saskatchewan, 18 et 19 octobre 1985, Saskatoon, Collège St-Thomas More, Université de la Saskatchewan, 1986, pp. 53-63.

MACDONELL, ALAN. «Le Bon usage dans le roman de l'Ouest», dans Fauchon (dir.), *Langue et Communication*, pp. 171-180.

ROGERS, David F. «Le Lexique "canadien" dans "La Forêt" de Georges Bugnet», dans *l'État de la recherche et de la vie française dans l'Ouest canadien*, les actes du deuxième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu à la Faculté Saint-Jean (Edmonton), les 3 et 4 décembre 1982, Edmonton, Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean, 1983, pp. 48-60.

STÉPHAN, Andrée. «La Langue populaire dans *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy», *Présence francophone*, vol. 31 (1987), pp. 99-111.

Langue et traduction

BRISSET, Annie. «Du droit à la traduction: le lieu problématique du français au Manitoba», dans Saint-Pierre et Rodrigucz, *la Langue, la Culture et la Société des francophones de l'Ouest*, pp. 7-22.

LARIVIÈRE, Louise. «Traduction et Perfectionnement en français», dans Pierre-Yves Mocquais (dir.), *l'Ouest canadien et l'Amérique française*, les actes du huitième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Centre d'études bilingues, Université de Regina, les 21 et 22 octobre 1988, Regina, Centre d'études bilingues, University of Regina, 1990, pp. 287-301.

LARIVIÈRE, Louise. «Les Problèmes de la traduction en milieu minoritaire: le cas du Manitoba», communication présentée dans le cadre du neuvième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, Saint-Boniface, 12-14 octobre 1989.

Langue et médias

LARIVIÈRE, Louise. «Une langue à la mesure du pays: l'influence des médias», dans Quenneville *et al.* (dir.), *À la mesure du pays*, pp. 87-97.

La langue et la correction grammaticale

MONOD, Pierre A.R. *Danger...anglicismes*, Saint-Boniface, les Éditions du Blé, 1982.

Études paralinguistiques

Dans cette catégorie, la langue n'est plus envisagée pour elle-même comme un objet de description, mais en fonction de considérations diverses plus extérieures: son statut juridique, son avenir, la conception que l'on s'en fait, etc.

ALLAIRE, Gratien et Laurence FEDIGAN. «D'une génération à l'autre: le changement linguistique en Alberta», dans Fauchon (dir.), *Langue et Communication*, pp. 1-18.

BLAY, Jacqueline. «Les Droits linguistiques au Manitoba: un accident ou une volonté politique», dans Allaire *et al.* (dir.), *Écriture et Politique*, pp. 185-201.

BLAY, Jacqueline. *L'Article 23: les péripéties législatives et juridiques du fait français au Manitoba 1870-1986*, Saint-Boniface, les Éditions du Blé, 1988. 394 p.

BOCQUEL, Bernard. «Le Français et les Minorités francophones dans l'Ouest canadien», *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 2, no 2 (1990), pp. 113-121.

CAREY, Stephen T. «La Vitalité ethnolinguistique des Franco-Albertains en 1976», dans Allaire *et al.* (dir.), *Écriture et Politique*, pp. 233-245.

DENIS, Wilfrid. «Les Lois et la Langue: l'oppression des Fransaskois de 1875 à 1983» [La législation linguistique en Saskatchewan et ses effets sur la communauté francophone de 1875 à 1982], dans

Mocquais *et al.* (dir.), *la Langue, la Culture et la Société des francophones de l'Ouest*, pp. 75-110.

DUBÉ, Paul. «L'Arrêt Mahé et l'avenir du français et des minorités francophones dans l'Ouest canadien», *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 2, no 2 (automne 1990), pp. 137-149.

HÉBERT, Raymond et Marcel BILODEAU. «Le Français au Manitoba: quelques tendances socio-démographiques», dans Thérberge et Lafontant (dir.), *Demain, la francophonie en milieu minoritaire?*, pp. 209-224.

LEBLANC, Paul-Émile. *Le Statut de la langue française comme langue d'enseignement au Manitoba, de 1916 à nos jours*. Ottawa, Université d'Ottawa, 1968.

LE TOURNEAU, Léo. «La Francophonie de l'Ouest: après l'école, quoi?», dans Monique Bournot-Trites, William Bruneau et Robert Roy (dir.), *les Outils de la francophonie*, les actes du sixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu à Richmond, Colombie-Britannique, les 10 et 11 octobre 1986, Vancouver, CEFCO, Université de Colombie-Britannique, 1988, pp. 303-313.

Prospective

Le bilan que nous venons d'établir et qui regroupe 43 titres n'est sûrement pas exhaustif à cause de la difficulté de repérer des études qui, trop souvent, font partie d'ouvrages qui ne sont pas répertoriés dans des bulletins signalétiques. D'autres recherches pourraient allonger cette liste qui constitue, néanmoins, un corpus suffisant pour justifier l'existence d'études sur le français parlé dans l'Ouest canadien. C'est pourquoi, à la suite de ce relevé, nous suggérons les démarches suivantes à entreprendre afin d'approfondir la connaissance des parlers de l'Ouest et d'en assurer la diffusion.

1. Faire connaître les études déjà existantes par la publication de deux ouvrages: un recueil de textes qui regrouperait les études les plus significatives et une bibliographie thématique annotée de toutes les études qui serviraient de base à la poursuite d'études ultérieures.
2. Créer des départements de linguistique dans les facultés francophones et former des linguistes désireux et désireuses d'entreprendre des études supérieures et des recherches sur le terrain.

3. Entreprendre des études descriptives exhaustives des parlers des différentes provinces à l'aide de procédures d'enquêtes et d'analyses scientifiques.
4. Assurer la diffusion de ces études par la publication dans des ouvrages faisant l'objet d'indexation dans les répertoires documentaires.
5. Revoir, au besoin, la classification de Haden à la lumière d'études-comparatives sur les différents parlers français au Canada.

L'ENSEIGNEMENT DE LA LITTÉRATURE EN MILIEU FRANCOPHONE PERSPECTIVE ET MISE EN PRATIQUE

Catherine Bazin-Mesnager

Régina

Enseigner la littérature, quelle que soit sa provenance, peut paraître pour bien des raisons assez dérisoire quand le public auquel on s'adresse est d'abord soucieux de connaître la langue avant d'en étudier les finesses. Une telle attitude est bien normale lorsqu'il s'agit d'un public de débutants, mais elle devient problématique quand on s'adresse à des étudiants à priori, plus motivés. Les étudiants sortis des classes d'immersion, voire les francophones de l'Ouest canadien, sont plus attentifs au français tel qu'on le parle (en famille, entre amis) qu'au français comme d'autres l'écrivent (romanciers ou poètes).

Toutefois du point de vue de l'enseignant et des départements qui font les programmes, il apparaît comme une nécessité d'enseigner la littérature avec un grand L, ne serait-ce que par principe. Dans ces conditions, l'enseignement a souvent figure de Janus: d'un côté, on aimerait insister sur l'amélioration des connaissances langagières; de l'autre, on voudrait privilégier la transmission de connaissances, disons, plus culturelles. Notre but n'est pas ici de contester ce paradoxe, mais plutôt de proposer une méthode qui vise à réconcilier le point de vue pragmatique de l'étudiant qui veut écrire et celui de l'enseignant qui veut faire lire, dans le sens le plus fort du terme.

Dès lors notre enseignement prend place à l'intersection de ces deux activités littéraires: l'écriture et la lecture, et sans cesse joue sur cette double motivation: lire pour écrire, mieux écrire pour mieux lire.

Précisons tout de suite que pareille méthode s'inspire largement des acquis de la narratologie et de la stylistique, de même qu'elle se situe

dans la lignée et l'esprit des ateliers d'écriture français¹ et américains. Nos objectifs, comme les leurs, sont de former des lecteurs actifs, des scripteurs avertis plutôt que des écrivains au sens élitiste du terme; autrement dit de mettre l'écriture à la portée de chacun. Pourtant, à la différence de ces ateliers, nous avons préféré à la multiplicité des exercices la rédaction d'un seul texte de plus grande dimension. La perspective d'avoir, à la fin du semestre, rédigé un récit — pourquoi ne pas dire une oeuvre — est à notre sens plus apte à motiver des étudiants que stimule un défi inhabituel. Leur compétence de lecteurs ne se mesurera plus seulement en fonction de leur compréhension, mais encore selon leur capacité à reproduire des structures: autrement dit à prendre la plume.

Notre souci de mêler l'apprentissage d'une lecture et d'une écriture précise et efficace se justifie d'autant plus que le public auquel nous nous adressons dans le cadre de cette expérience se composait d'étudiants se destinant à la carrière d'enseignant. Or, l'une des difficultés qu'ils auront à rencontrer dans la pratique quotidienne de leur profession sera de choisir des textes pour leurs classes, textes rarement adaptés aux compétences langagières des élèves et qu'il leur faudra remanier. Dès lors, le rapport que nos étudiants auront avec un texte sera la plupart du temps un travail de réécriture et leur aptitude à enseigner — à faire lire, par exemple — dépendra de leur aptitude à traduire d'un niveau de langue à un autre, de jouer avec l'écriture.

Cela dit, il nous semble que l'expérience déborde le milieu où ce cours a été donné — une faculté d'éducation —, et s'adresse, de façon plus générale, à tous les étudiants d'origine francophone ou issus du système en immersion française. La méthode peut aisément s'insérer dans le cadre d'un département de français: elle permet en effet d'introduire l'étude de textes littéraires avec peut-être plus d'efficacité que ne le ferait une approche traditionnelle. Parce que l'étudiant est appelé à mettre en pratique ce qu'il lit, son rapport à la langue s'en trouve affermi et, en fin de parcours, personnalisé. En même temps, la langue se présente sous son vrai jour: un cadre non plus de servitude mais de liberté. En faisant l'expérience du bonheur d'écrire, l'étudiant

¹ On se reportera notamment aux travaux d'Anne Roche, Andrée Guiguet et Nicole Voltz, *l'Atelier d'écriture*, Paris, Bordas, 1989; d'Alain Duchesne et Thierry Legay, *Petite Fabrique de littérature*, Paris, Magnard, 1985; et au no 1 de la revue *T.E.M.*, Grenoble, printemps, 1984.

est préparé au plaisir de lire, que tout professeur de littérature se donne pour tâche de transmettre.

Avant d'en venir à la description précise de notre méthode qui consiste, en résumé, à lire un texte, à en dégager les structures et à y fondre un nouveau texte, celui de l'étudiant, nous aimerions présenter rapidement le récit qui a servi de modèle à ce travail de lecture-écriture. Il s'agit d'une nouvelle de Giono intitulé *l'Homme qui plantait des arbres*². Plusieurs raisons ont motivé notre choix et nous n'en proposerons ici que quelques-unes:

1. ce texte a donné lieu à un film d'animation, ce qui, en salle de classe, permet des exploitations diverses à partir de supports variés: apprendre à lire un texte peut initier à la lecture d'images, et réciproquement;
2. l'arrière-plan moral, historique, environnemental... du texte permet de souligner les possibilités d'un enseignement interdisciplinaire à partir d'un ouvrage littéraire;
3. le fait que ce texte fut lui-même le résultat d'une question: «Quel est le personnage le plus extraordinaire que vous ayez jamais rencontré?» permet d'établir un parallèle immédiat entre l'expérience de Giono et celle que l'étudiant va écrire.

Il serait évidemment trop long et fastidieux de présenter tous les aspects de notre travail, c'est pourquoi nous nous proposons de mettre essentiellement l'accent sur le dernier point: écrire une expérience personnelle avec en regard celle d'un autre narrateur plus expérimenté.

«Quel est le personnage le plus extraordinaire que vous ayez jamais rencontré?»; la question a provoqué Giono et provoquera les étudiants dans leur histoire personnelle. Parce qu'elle engage chacun d'entre nous, elle appelle aussitôt une réponse en forme de souvenir (**mon** histoire) ou en forme d'invention (**une** histoire). Elle exige encore un jugement: raconter, c'est aussi d'une certaine manière faire le point. Comme Giono, les étudiants sont appelés à faire une oeuvre à la mesure de leur mémoire ou de leur imaginaire. En bref, on les convie à une écriture à la fois personnelle et partagée: écrire, non pas sur un autre mais sur

² Jean Giono, *l'Homme qui plantait des arbres*, illustré par Willi Glasauer, Paris, Gallimard: Folio cadet, 1983. Il existe parallèlement à cette édition une version en cassette audio. De plus, Frédéric Back en a tiré un court métrage d'animation.

eux-mêmes; écrire non pas tout seuls mais avec un modèle qui a la même fonction que le filet pour un acrobate. Ainsi sollicités, les étudiants nous ont semblé plus réceptifs à la lecture: le texte de Giono allait servir à quelque chose — aspect qu'il n'est pas vain de développer chez des étudiants qui somme toute lisent très peu.

Une fois avertis du travail qu'ils allaient accomplir, les étudiants ont été amenés à lire le texte dans son intégralité. La brièveté de *l'Homme qui plantait des arbres* accélère le processus, d'autant plus qu'il s'agit en premier lieu d'une lecture de repérage. Son but est de dégager les moments principaux de la narration. L'ensemble des informations retenues est ensuite regroupé selon une logique temporelle que motivent les première et dernière phrases du récit:

«Il y a environ une quarantaine d'années [...]» (p. 7);

«Elzéard Bouffier est mort paisiblement en 1947 à l'hospice de Banon» (p. 53).

Ces 40 années que le récit se propose de retracer se divisent elles-mêmes en périodes que le narrateur distingue avec plus ou moins de précision et qui constituent pour les lecteurs-scripteurs un découpage de base. Afin de faciliter le passage de la lecture à la rédaction, on a gardé la morale que Giono place en tête de son récit. On s'est ensuite efforcé de distinguer les divers moments du récit. Ces divers moments ont donné lieu à un découpage en colonnes qui rend compte de l'articulation temporelle (voir le tableau 1). Autrement dit, chaque colonne est une tranche de vie ou, comme on le voit pour l'avant-dernière colonne intitulée «rencontres suivantes et répétées», un regroupement de tranches de vie pour lesquelles seul importe un événement ou une action unique. L'intérieur de chacune de ces colonnes constitue un moment narratif dont on étudie la structure. C'est alors le moment d'une relecture plus attentive. Le matériel narratif s'organise autour d'un schéma largement inspiré du modèle quinaire de Paul Larivaille³. Nous avons suivi à dessein les modifications terminologiques que propose Jean-Michel Adam⁴ et dont la simplicité garantit l'efficacité. Notons ici que, avant de lire le texte puis d'écrire le leur, les étudiants ont été

³ Paul Larivaille, «l'Analyse (morpho)logique du récit», *Poétique*, no 19, 1974.

⁴ Jean-Michel Adam, *le Texte narratif*, Paris, Nathan, 1985, p. 71 s.

préparé à de semblables analyses et «se sont fait la main» sur des textes plus courts.

Les étapes qu'ils ont dégagées à l'intérieur des tranches temporelles sont aussi les points de repère minimaux d'une relecture cette fois orientée vers une *réécriture*; mais avant cela elles facilitent la visualisation du déroulement des *événements* et signalent leurs relations logiques: un état premier appelle une complication qui, à un premier degré, garantit le droit à la narration; une action résulte d'une complication... De son côté la découpe temporelle préliminaire permet de mieux accepter les nouveaux départs narratifs, qui seront plus tard, pour l'enseignant comme pour l'étudiant-scripteur, des agents de vérification des progrès de l'écriture et non simplement du récit. Le contenu de ces départs est en effet similaire à chacune des nouvelles situations initiales: le narrateur rencontre à nouveau cette personne dont il admire l'oeuvre. Seule la *forme* change, ce qui permet des travaux de réécriture, des jeux de variations stylistiques sur un même thème.

Le résultat obtenu et qui porte encore la trace du récit de Giono est dans un second temps *vidé* de ses spécificités ou généralisé. Ainsi, si le premier découpage peut servir de grille de lecture, le second qui s'y juxtapose est le moule d'un prochain travail d'écriture (voir le tableau 1 et le commentaire qui en explique les termes). Il ne se veut pas absolu; tous les changements souhaités par la classe — puisqu'il s'agit à ce niveau d'une lecture de groupe — sont possibles. L'important est que la grille ne soit pas imposée mais qu'elle satisfasse la logique des étudiants qui la manipuleront.

Le deuxième travail de lecture générale est plus simple à réaliser et constitue une excellente amorce de réflexion sur le récit futur de l'étudiant: dégager le schéma actanciel suppose uniquement une bonne connaissance des éléments constitutifs de l'action. Un lecteur attentif relève sans difficulté ces actants, surtout si des exercices préparatoires l'ont habitué à ce genre de manipulations ou déductions. De plus, ce schéma, en permettant la visualisation synthétique de tous les composants du récit de Giono, suscite en parallèle une réflexion préparatoire à la création. C'est à ce moment d'ailleurs qu'il nous a paru bon de reposer cette question aux étudiants: «Quel est le personnage le plus extraordinaire que vous ayez jamais rencontré?». Le nom donné, réel ou fictif, trouvera naturellement sa place au sein du schéma: le *héros* est de cette manière nommé. En incitant les étudiants à replacer leur souvenir ou leur imaginaire dans une logique imposée on souhaite faire

oeuvre d'organisation et par voie indirecte de création. En effet, les ornières dans lesquelles la mémoire ou l'imagination ne manquent pas de tomber, lorsqu'elles ne sont pas maintenues par un objectif ou un déroulement précis, sont vite contournées lorsque l'une et l'autre savent où centrer leur action. Il s'agit, de surcroît, d'une première approche du récit et de sa rédaction; ce schéma ne demande pas à être *rempli* immédiatement. En fin de parcours, il sera *revisité* complètement et fournira ainsi l'un des guides possibles de relecture.

Ce premier jet informel permet à l'étudiant de structurer sans rédiger le récit qu'il souhaite raconter. C'est ensuite le temps de reprendre le schéma narratif *épuré*: l'étudiant *sous-titre* chacune des étapes dégagées, se réservant bien sûr le droit de faire à l'occasion les modifications qu'il souhaitera apporter à son récit. Il faut aussi qu'à ce niveau pré-rédactionnel la base du récit, ou ce que Jean-Michel Adam appelle en l'occurrence la *structure profonde*, soit fixée. Une rapide détermination de ce schéma de base est d'autant plus nécessaire qu'on le retrouve en entier au début du texte, c'est-à-dire dès la première rencontre du narrateur et de son protagoniste. Il constituerait d'ailleurs un bref résumé du type de celui que les éditions Gallimard ont inscrit en quatrième de couverture du livre de la collection Folio-cadet:

Au cours d'une de ses promenades en Haute-Provence, Jean Giono a un jour rencontré un personnage extraordinaire: un berger solitaire et paisible qui plantait des arbres, des milliers d'arbres. Ainsi au fil des ans, il allait rendre à la vie une contrée aride et désolée.

Un travail sur le titre suffirait encore à cerner l'histoire de base. On peut même faire *travailler l'imaginaire* en proposant des paraphrases sur des titres structurellement semblables à celui de Giono, en allant d'actions *concrètes* à d'autres plus *abstraites*, de «la femme qui recueillait des orphelins» à «la grand-mère qui savait réchauffer les coeurs». Ces titres confectionnés par les étudiants et proposés à la classe portent en eux un bagage narratif lié à notre connaissance du monde et peuvent ainsi donner lieu à des récits reconstitués par l'action combinée de la mémoire et de l'imaginaire. On peut ainsi, à partir d'un titre, demander aux étudiants de raconter (ou de faire le récit d') une histoire évoquée (ou inspirée) par ce titre. Ce type d'exercices peut à tout moment donner une vigueur nouvelle à des *esprits fatigués* de leur création; et s'il est fait avant la mise en place des récits futurs, il démontre à l'étudiant l'intérêt de conjuguer le réel avec le fictif, à

savoir l'histoire initiale qui a justifié le titre avec les histoires possibles que le titre appelle.

Ces manipulations ont aussi l'avantage de confirmer, dans l'esprit des étudiants, le passage du texte qu'il a lu au texte qu'il va écrire. Bien sûr, nous ne pouvons ici rendre compte de toute la progression de la rédaction, d'autant plus que ce récit, écrit à la manière de celui de Giono, est l'aboutissement d'un travail parallèle sur l'écriture proprement dite. Chaque étape ou constituant d'étape a été l'objet d'une étude microstructurelle privilégiant divers aspects: travail syntaxique ou lexical; amélioration stylistique. Aussi nous avons choisi d'isoler du récit de Giono deux passages. L'un qui tient de la description, l'autre de la biographie, afin de donner un aperçu du travail de détail, travail qui souhaite encore et toujours se servir d'une lecture active du texte-modèle.

Le premier travail d'écriture proposé concerne une grande part de la première rencontre, du début du texte de Giono au moment où le narrateur aperçoit une silhouette qui se révèle être celle du berger. La structure narrative a été préalablement dégagée; elle correspond sur le tableau 1 à la colonne 2 intitulée «Première Rencontre» et couvre la situation initiale, la complication et la première action. L'étudiant-scripteur doit donc surtout se préoccuper de définir son écriture; c'est-à-dire de partir à la recherche de son *style* tout en se pliant à certaines exigences. Ainsi, la narration à la première personne implique ici une description en focalisation interne, avec quelques échappatoires que se permet Giono lui-même — par exemple quand il décrit la situation géographique de la région dans un style digne du guide Michelin. De plus, l'action se déroulant dans le passé, une attention particulière doit être portée au choix des temps — ce qui nécessite quelques mises au point sur les temps verbaux et particulièrement sur l'alternance passé simple/imparfait de l'indicatif. L'intérêt d'avoir dégagé le moule dans lequel le texte de l'étudiant devra se couler est ici manifeste: ce dernier peut au moment de l'écriture se concentrer sur d'autres aspects de son récit, en régler successivement, et non massivement, les problèmes. Il peut donc s'attaquer d'abord à la structure générale de son récit qu'il tire du texte de Giono, puis aux structures spécifiques qui formeraient des mini-récits et enfin à l'écriture proprement dite. On est dès lors passé, par la lecture, du texte au chapitre, du chapitre au paragraphe et finalement du paragraphe à la phrase avec à chaque fois un support: le texte de Giono.

Nous proposons en guise d'illustration de notre propos le texte d'une étudiante, Donna, dont le récit est mis en regard de celui de Giono et de son squelette (voir le tableau 2). La réécriture résulte d'un va-et-vient constant entre le texte de départ, qui généralement sert de point de repère voire de réservoir lexical, et le schéma narratif dans lequel se coule le récit de l'étudiant. Selon ce même principe, on a pu aussi livrer des informations sur le passé du héros. Ce passage (voir le tableau 3) correspond à la troisième série d'actions du protagoniste, actions dont le narrateur se rend compte dès sa première rencontre. Puisqu'il s'agit d'événements passés, nous lui avons consacré une colonne temporelle précise intitulée «flash-back». Nous avons dégagé la structure de détail de ce passage puis avons invité les étudiants à y fondre leur propre texte. C'est ainsi que Sheila, une autre étudiante, a mis le modèle à la mesure de son écriture et a dépassé le cap du strict plagiat. On voit ici que Sheila n'a pas jugé bon de développer la partie consacrée au rappel des activités du héros (n'oublions pas que le récit de Sheila était à ce stade déjà bien lancé alors que Donna débutait juste sa narration); en revanche elle a privilégié de deux manières les effets de cette vie exemplaire et difficile sur la narratrice: tout d'abord par une omniprésence de la narratrice dans le rappel du passé d'Anastasia, vu d'ailleurs du point de vue du *je*, ensuite dans l'explicitation des émotions de la narratrice qui suscitent une comparaison avec sa propre vie, son propre caractère et qui provoquent son départ. Au lieu de suivre strictement la démarche narrative de Giono, Sheila a préféré se servir des éléments proposés et de les réordonner en fonction de son écriture, de son émotion, de son *style* donc.

Cette *liberté* prise à l'égard du modèle et qui s'observe pour chaque étudiant à des moments différents est un grand pas fait dans le sens de l'autonomie. Des questions du type: «Suis-je obligé de respecter fidèlement la structure de base?» apparaissent généralement à ce moment et l'on devine alors que le travail scolaire a basculé dans celui de la création. Toutefois, pour de simples questions pratiques (évaluation, progression commune dans la rédaction...), nous avons invité les étudiants à s'inspirer du modèle, surtout au début et sauf cas de force majeure. De plus, l'écriture romanesque s'est toujours faite en parallèle à d'autres activités privilégiant tel ou tel point stylistique (la comparaison, la métaphore, l'énumération...), générique (portrait/description, narration, morale...) ou grammatical (styles direct, indirect, indirect libre; temps verbaux...). De trop grands écarts pris à l'égard du texte de

Giono auraient à la longue rendu difficile un travail commun fait dans le cadre d'un cours. Malgré tout, il est évidemment essentiel de laisser à l'étudiant les marges de manœuvres qu'il désire — si elles n'entraînent pas trop la progression que l'on s'est fixée.

Ce type de travail, dont nous n'avons donné qu'un aperçu, a au bout du compte un avantage d'importance: l'étudiant se retrouve en fin de semestre avec une oeuvre accomplie, assuré donc — preuves à l'appui — d'être capable de raconter, d'écrire, de lire activement un texte. On n'écrit plus simplement pour *faire des exercices* mais aussi parce que l'on a quelque chose à écrire, que l'on a d'ailleurs **toujours** quelque chose à écrire. Cette nécessité explique d'ailleurs pourquoi la plupart des récits furent, de la part des étudiants, puisés dans leur propre histoire.

D'un autre côté, ayant fait l'expérience de ce qu'écrire veut dire, ces étudiants sont évidemment plus directement concernés par l'étude des textes des autres. Lire prend pour eux tout son sens, et l'enseignant qui à la suite de cette introduction leur présentera la littérature de tel siècle, de tel mouvement, de telle francophonie pourra directement faire référence au passé immédiat des étudiants. La littérature n'est dès lors plus seulement celles des autres, elle est nôtre de manière potentielle ou active. Ce sont ces buts-là que nous souhaitons atteindre avec une telle méthode et nous pensons qu'avec Donna, Sheila et quelques autres, ils l'ont été.

TABLEAU 1

CANEVAS GÉNÉRAL DU TEXTE DE GIONO: *L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES***Morale 1**

Pour que le caractère d'un être humain dévoile des qualités vraiment exceptionnelles, il faut avoir la bonne fortune de pouvoir observer son action pendant de longues années. Si cette action est dépouillée de tout égoïsme, si l'idée qui la dirige est d'une générosité sans exemple, s'il est absolument certain qu'elle n'a cherché de récompense nulle part et qu'au surplus elle ait laissé sur le monde des marques visibles, on est alors, sans risque d'erreurs, devant un caractère inoubliable. (p. 5)

PREMIÈRE RENCONTRE	PARENTHÈSE TEMPORELLE	RENCONTRES SUIVANTES ET RÉPÉTÉES	SF générale: le narrateur revient sur les lieux et rappelle les changements.
SF 1: qui, où (importance du milieu), quand;	C: événement qui provoque la séparation;	SF 2: le narrateur repart dans le milieu du protagoniste;	SF 3,4...: contacts renouvelés (succession de mini-récits);

			C: a,b,c,d,e;	
Flash-back; ce qu'il a fait; pourquoi; comment;	C: désolation du milieu (description);	A: chacun poursuit ses propres activités;	C: toujours le même environnement négatif (<i>inversion des étapes</i>);	R: changement dans la vie du protagoniste; changements du milieu;
	A: 1, action dérisoire du narrateur contre les facteurs négatifs du milieu; 2, rencontre du narrateur et du protagoniste (son environnement personnel opposé au milieu négatif); 3, actions profondes du protagoniste (flash-back);	R: fin de l'événement;		A: a (de l'ordre de la persévérance), b, c, d (intervention d'un ami du narrateur admiratif des actions du protagoniste sur le milieu), e;

R: influences positives des actions sur le milieu;	A: conditions et moyens qui provoquent un changement;	R: a (changement continu), b, c, d, e;
--	---	--

Morale 2

Quand je réfléchis qu'un *homme* seul, réduit à ses simples ressources physiques et morales, a suffi pour faire surgir du désert ce pays de Canaan, je trouve que, malgré tout, la condition humaine est admirable. Mais, quand je fais le compte de tout ce qu'il a fallu de *constance* dans la *grandeur d'âme* et d'*acharnement* dans la *générosité* pour obtenir ce résultat, je suis pris d'un immense respect pour ce *vieux paysan sans culture* qui a su mener à bien cette oeuvre *digne de Dieu*. (p. 53)

Commentaire du tableau 1

Ce canevas essaie de rendre compte de trois types de lecture-écriture possibles: la première est d'ordre chronologique (division en colonnes), la deuxième est d'ordre narratif et suit en cela les étapes du schéma du même nom, la troisième enfin est d'ordre idéologique, si l'on veut bien conserver les morales qui encadrent le récit ainsi que le *message* véhiculé par le récit de Giono.

Les morales placées en début et en fin de récit, servant ici de bornes idéologiques, ne sont toutefois en rien obligatoires. C'est à l'étudiant de juger si oui ou non elles lui conviennent. Dans la morale 2, les groupes soulignés correspondent à ceux que l'étudiant devra adapter à son propre récit ou à ses convictions.

Les lettres majuscules renvoient à la terminologie suivante:

<i>SI</i>	situation initiale,
<i>C</i>	complication,
<i>A</i>	action(s),
<i>R</i>	résolution,
<i>SF</i>	situation finale.

Les lettres *a, b, c, d, e*, correspondent chacune à un thème précis; le récit met l'accent sur

<i>a</i>	les complications naturelles,
<i>b</i>	les complications dues aux hommes,
<i>c</i>	les complications résultant de l'âge du protagoniste,
<i>d</i>	les complications de nature officielle,
<i>e</i>	les complications d'ordre historique.

Les indications entre parenthèses sont des exigences qui portent sur le contenu des étapes racontées. Nous n'avons pas imposé la narration de 5 mini-récits; 2 ou 3 selon les cas convenaient en général mieux à la composition des récits généraux.

TABLEAU 2
COMPARAISON DU TEXTE DE DONNA À CELUI DE GIONO

Texte de Giono.	Plan de la description	Texte de Donna
Il y a environ une quarantaine d'années, je faisais une longue course à pied, sur des hauteurs absolument inconnues des touristes dans cette très vieille région des Alpes qui pénètre en Provence.	SI: situation temporelle; activité générale du narrateur.	Il y a environ cinq ans, je séjournais dans un bourg du Mexique. Au lieu de m'attendre telle une touriste typique sur la plage majestueuse qui s'éloignait au loin, je décidai d'explorer, comme une enfant curieuse, l'endroit où habitaient les deux cent mille habitants de cette vieille ville d'Acapulco.

Texte de Griono	Plan de la description	Texte de Donna
Cette région est délimitée au sud-est et au sud par le cours moyen de la Durançe, entre Sisteron et Mirabeau; au nord par le cours supérieur de la Drôme, depuis sa source jusqu'à Die; à l'ouest par les plaines du Comtat Venaissin et les contreforts du Mont-Ventoux. Elle comprend toute la partie nord du département des Basses-Alpes, le sud de la Drôme et une petite enclave du Vaucluse.	situation géographique précise du lieu;	Cette région dans la province de Guerrero est délimitée au nord par les montagnes Sierra Madre del Sur, au sud et à l'ouest par l'océan Pacifique.
C'était au moment où j'entrepris ma longue promenade dans ces déserts, des landes nues et monotones, vers 1 200 à 1 300 mètres d'altitude. Il n'y poussait que des lavandes sauvages. Je traversais ce pays dans sa plus grande largeur et, après trois jours de marche je me trouvais dans une désolation sans exemple. Je campais à côté d'un squelette de village abandonné. Je n'avais plus d'eau depuis la veille et il me fallait en trouver. Ces maisons agglomérées, quoique en ruine, comme un vieux nid de guêpes me firent	C; description négative du milieu que le narrateur parcourt concrètement, en pensées ou du regard;	En marchant ainsi au milieu des résidences familiales, j'aperçus plusieurs boîtes de carton transformées en maisons. C'est à ce moment-là que je sentis qu'il existait une pauvreté que je n'avais jamais connue et à peine soupçonnée. Je tentais de ne pas frébucher sur les enfants et les vieillards accotés contre les bâtiments en ruine. Leur corps était recouvert de poncho. Les même dans cette intense chaleur. Les

Texte de Giono	Plan de la description	Texte de Donna
penser qu'il avait dû y avoir là, dans le temps, une fontaine ou un puits. Il y avait bien une fontaine, mais sèche. Les cinq à six maisons, sans toiture, rongées de vent et de pluie, la petite chapelle au clocher écroulé, étaient rangées comme le sont les maisons et les chapelles dans les villages vivants, mais toute vie avait disparu.		maines tendues, ils espéraient recevoir quelques pesos. Tout était sale. Les chiens, les chats, même les rats rongeaient les déchets dispersés en tas dans les rues.
Il me fallut lever le camp. À cinq heures de marche de là, je n'avais toujours pas trouvé d'eau et rien ne pouvait me donner l'espoir d'en trouver. C'était partout la même sécheresse, les mêmes herbes ligneuses. Il me sembla apercevoir dans le lointain une petite silhouette noire, debout. Je la pris pour le tronc d'un arbre solitaire. À tout hasard je me dirigeai vers elle.	A 1 : le narrateur aperçoit une silhouette;	Dans le lointain, il me sembla apercevoir un groupe d'enfants. Je me dirigeai vers eux. Frappée de leurs petits corps blancs, de leurs estomacs gonflés comme des ballons. Quelques uns étaient étendus à terre en plein soleil, endormis. Parmi ces enfants, je remarquai une personne plus âgée. Je décidai de lui parler et m'approchai d'elle.

TABLEAU 3
COMPARAISON DU TEXTE DE SHEILA À CELUI DE GIONO

Texte de Giono	Flash-back plan de la biographie	Texte de Sheila
C'est à ce moment-là que je me souciai de l'âge de cet homme.	Intérêt du narrateur pour la vie du héros;	(<i>La narratrice est dans la chambre de sa tante.</i>) Mon regard fut attiré par des photos, Anastasia qui avait remarqué ma curiosité m'en désigna quelques-unes. Je les considérai un moment attentivement avant de les lui redonner.
Il avait visiblement plus de cinquante ans. Cinquante-cinq, me dit-il. Il s'appelait Elzéard Bouffier. Il avait possédé une ferme dans les plaines. Il y avait réalisé sa vie. Il avait perdu son fils unique, puis sa femme. Il s'était retiré dans la solitude où il prenait plaisir à vivre lentement, avec ses brebis et son chien. Il avait jugé que ce pays mourait par manque d'arbres. Il	vie passée du protagoniste; (effet de ce passé sur le narrateur;) activité présente du protagoniste;	Les photos représentaient des enfants souriant, un homme habillé en costume de soldat, un couple heureux... et soudain l'histoire devint complète. La soirée passée avec mon père, ses explications me revinrent à l'esprit. J'examinai donc ces photos et le passé d'Anastasia se déroula devant mes yeux comme un fil déjà vu. Les enfants, les siens, avaient maintenant quitté

Texte de Giono	Flash-back plan de la biographie	Texte de Sheila
ajouta que, n'ayant pas d'occupations très importantes, il avait résolu de remédier à cet état de choses.		la maison. Un soldat, leur père, était mort pendant que sa femme, Anastasia, était enceinte. Oui, les souvenirs prenaient de plus en plus forme. Je regardai alors la femme devant moi; elle me sembla avoir changé, être vieille, fatiguée et triste malgré son sourire permanent et cette force qu'elle avait trouvée pour quitter son pays et rejoindre son frère malade qui la réclamait. Anastasia avait eu une vie très dure. Elle était devenue veuve très jeune avec quatre enfants à sa charge. La solitude et la pauvreté l'avaient beaucoup marquée.
Menant moi-même à ce moment-là, malgré mon jeune âge, une vie solitaire, je savais toucher avec délicatesse aux âmes des solitaires. Cependant, je commis une faute. Mon jeune âge, précisément, me forçait à imaginer l'avenir en fonction	effet du souvenir sur le narrateur; le protagoniste et le narrateur se séparent.	Toutes les deux, au milieu du désordre, nous restâmes sans rien à se dire. Que pouvais-je d'ailleurs lui dire? Je me sentais horriblement déprimée, vidée. Le peu d'expérience que j'avais acquise s'ancraissait devant cette vie si pleine; mes

Texte de Giono	Flash-back plan de la biographie	Texte de Sheila
de moi-même et d'une certaine recherche du bonheur. Je lui dis que, dans trente ans, ces dix mille chênes seraient magnifiques. Il me répondit très simplement que, si Dieu lui prêtait vie, dans trente ans il en aurait planté tellement d'autres que ces dix mille seraient comme une goutte d'eau dans la mer. Il étudiait déjà, d'ailleurs, la reproduction des hêtres et il avait près de sa maison une pépinière issue des faines. Les sujets qu'il avait protégés de ses moutons par une barrière en grillage, étaient de toute beauté. Il pensait également à des bouleaux pour les fonds où, me dit-il, une certaine humidité dormait à quelques mètres de la surface du sol. Nous nous séparâmes le lendemain.		malheurs me semblaient ridicules et mon égoïsme démesuré. Mal à l'aise, j'eus envie de fuir. Je m'excusai et sortis brusquement en laissant Anastasia seule avec les photos entre ses mains.

L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE DU / EN FRANÇAIS LE RÔLE DE L'UNIVERSITÉ ATHABASCA AUPRÈS DE LA FRANCOPHONIE DE L'OUEST

Jean R. Côté

*Département des Humanités
Université d'Athabasca*

Au début du film *le Déclin de l'empire américain*, Rémy, le professeur d'histoire, proclame devant ses étudiants: «Il y a trois choses importantes en histoire. Premièrement, le nombre. Deuxièmement, le nombre. Troisièmement, le nombre.» Selon Heinz Weinmann, cette affirmation de Denis Arcand s'adressait directement au Québec et faisait de la survie démographique et culturelle, l'une des trames de fond de son film¹. Si la question démographique préoccupe l'imaginaire québécois jusqu'à la hantise, et jusqu'à marquer aussi fortement ses productions culturelles, que doit-il en être de la diaspora francophone dans le reste du Canada? Plusieurs experts ont déjà là-dessus des opinions bien arrêtées. On n'a qu'à consulter les derniers rapports démographiques pour se convaincre d'un déclin au Canada de l'usage de la langue française et des pratiques culturelles spécifiquement canadiennes-françaises². Poser la question nous amène toutefois à

¹ Heinz Weinmann, *le Cinéma de l'imaginaire québécois*, Montréal, Hexagone, 1990, p. 165.

² Les Canadiens, en dehors du Québec, qui se disaient de langue maternelle française, constituaient 6,0% de la population en 1971. En 1981, cette proportion baissait à 5,3%. Réjean Lachapelle, «The Strengthening of Majority Positions», *Current Demographic Analysis: Report on the Demographic Situation in Canada*, Ottawa, Statistics Canada, 1986.

envisager des solutions possibles, ou du moins un accommodement, à la sauvegarde de cette culture en voie de disparition.

Lorsque je suis arrivé à l'Université Athabasca, il y a plus de deux ans, j'ai été étonné de constater une contradiction flagrante. Athabasca, une université ouverte («open»), accessible à tous, possède des modes et techniques d'enseignement à distance très perfectionnés³. À bien des égards et en accord avec son mandat, elle manifeste une nette ouverture d'esprit envers des groupes sociaux particuliers au point de développer des programmes spéciaux comme Native Studies et Women's Studies. Pourtant, elle ne prêtait aucune attention spécifique aux francophones en tant que groupe culturel minoritaire.

Athabasca offre certes des cours de français, langue seconde et littérature, et même, en français, un cours de biologie et un de psychologie. Mais elle n'a, à ce jour, élaboré aucune stratégie visant à favoriser l'accès des membres de la communauté francophone à l'enseignement postsecondaire. Autrement dit, notre université n'a jamais, ni par un programme ou un cours, ni par une publicité quelconque, tenté de rejoindre une population française pourtant facilement identifiable, déjà regroupée en associations de toutes sortes, et, pour ces raisons, facile à rejoindre, malgré sa dispersion géographique. Cette population correspond pourtant, par ses caractéristiques sociales, à la clientèle idéale de l'université à distance. Il s'agit d'un groupe minoritaire qui a plus difficilement accès à l'éducation universitaire que la majorité anglophone.

On objectera: «Oui, mais votre programme de français?» Il ne faudrait pas se méprendre. Nos cours de français, à deux ou trois exceptions près, sont des cours de langue seconde et sont conçus avant

pp. 130-133. Les résultats du recensement de 1991 ne sont pas encore disponibles. Roger Bernard, le directeur de la recherche à la Commission nationale d'étude sur l'assimilation, est très pessimiste quant à la survie du français, tant l'assimilation à l'anglais a fait des pas de géant auprès de la génération montante. Voir le dernier rapport: *Un avenir incertain: comportements linguistiques et conscience culturelle des jeunes Canadiens français*, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français, 1991.

Avec ses services de bibliothèque, de registrariat, de tutorat, de poste et d'informatique, l'Université Athabasca possède le dernier cri en matière d'assistance technique nécessaire à la didactique des langues à distance telle qu'étudiée par Borje Holmberg. Voir *Distance Teaching of Modern Languages*, Hagen, Zentrales Institut für Fernstudienforschung, 1989.

tout pour répondre aux besoins de la population non-francophone. Ainsi 60 % de nos étudiants de français sont d'origine anglophone⁴. Ces cours ne sont donc pas tout à fait conçus pour répondre aux besoins réels des francophones. De plus, créés le plus souvent en Europe, ils ne reflètent guère la réalité canadienne où ces francophones vivent et travaillent. À cet égard, seul notre cours d'«Introduction à la littérature canadienne-française» pourrait s'adresser à cette population en tant qu'il s'inspire de sa culture. Et encore, n'y a-t-il qu'une infime partie du cours à traiter de la littérature francophone hors Québec.

Partant de ce principe qu'il reviendrait de par sa fonction (i.e. diffuser la langue et la culture françaises) au département de Français d'Athabasca de faire les premiers efforts en vue de rejoindre, de façon particulière, la minorité francophone des provinces de l'Ouest, nous avons entrepris une petite enquête auprès de nos étudiant(e)s de français. C'était un très modeste projet au départ, mais nous pensions qu'il pouvait mener à un projet plus important. Étant donné l'importance du nombre, il s'agissait de vérifier l'hypothèse qu'une bonne proportion de ces étudiants sont d'origine francophone. En fait, on voulait savoir si, en dépit de l'absence complète de publicité adressée plus particulièrement aux francophones, ces derniers constituaient vraiment une bonne partie de nos effectifs. Les résultats, comme nous le verrons, sont venus confirmer le potentiel du département de Français et lui indiquer une orientation pédagogique possible.

Nous avons constitué un échantillon de 150 étudiant(e)s, choisi(e)s au hasard parmi la population de 686 inscrits en 1991-92 à au moins un cours de français⁵. De ces 150, nous en avons rejoint 101 par télépho-

⁴ En 1981, on comptait encore 187 685 francophones dans les quatre provinces de l'ouest et les territoires du Yukon et du Nord-Ouest. Statistics Canada, *Report on Demographic Situation in Canada 1986*, Table C2, p. 130. Ce nombre à lui seul justifierait l'initiative d'une démarche particulière.

⁵ L'enquête fut menée en collaboration avec le Center for Distance Education de l'Université Athabasca, et selon les normes d'éthique en vigueur à Athabasca, c'est-à-dire l'acceptation du projet d'enquête et du contenu du questionnaire par le Comité d'éthique de recherche. Cette acceptation nous a valu la permission du registraire d'accéder aux dossiers des étudiants dont nous n'avons retenu que le nom, le lieu de résidence et le numéro de téléphone. C'est ce qui a constitué notre population de départ.

ne; deux n'ont pas voulu participer à l'enquête pour des raisons personnelles. Sur les 99 volontaires, 18 ont répondu être d'origine francophone, et se considèrent encore francophones⁶. À divers degrés cependant, ainsi que le dévoilent leurs réponses à des questions sur la fréquence d'usage de la langue. Mais ces dernières questions ne sont qu'accessoires pour le présent propos. Elles viennent tout au plus corroborer les tendances linguistiques déjà exprimées dans les nombreux rapports démographiques publiés par les organismes gouvernementaux⁷.

Ce qui importe ici, c'est le résultat: nous avons pu constater que 18,2 % des étudiants de l'échantillon sont francophones. En appliquant cette proportion à l'ensemble de nos étudiants de français, on obtient un nombre de 125 étudiants francophones qui suivraient actuellement nos cours. Ce qui n'est pas négligeable puisqu'en utilisant les normes traditionnelles, ce nombre représenterait, chaque année, 6 classes d'environ 20 étudiants francophones. Cette proportion s'écarte nettement de celle de la population francophone hors Québec (5,3 % en 1981)⁸, et de celle de la population francophone de l'Alberta (2,8 %)⁹. Autrement dit, le profil ethnolinguistique des étudiants de français à Athabasca est loin de celui de la population en général. On peut en conclure que les francophones sont naturellement plus attirés vers les cours de français que les étudiants provenant d'autres groupes linguistiques. Ce qui tend à confirmer le potentiel du département de Français de rejoindre la communauté francophone. Nous entendons bien effectuer la même enquête auprès de l'ensemble de nos étudiants, afin de déterminer l'attrait des autres disciplines pour les francophones. Mais mes collègues pensent que la proportion sera différente, semblable à celle des francophones dans la population en général.

⁶ Nous avons employé le terme «francophone» plutôt que «français», parce que l'enquête portait implicitement sur la compétence linguistique en vue de développer un cours de langue. Le terme a également l'avantage d'inclure les francophones d'origines autres que française, tels les Belges, les Suisses et les Algériens, qu'il nous arrive d'avoir comme étudiants.

⁷ Nous en avons profité pour demander d'autres renseignements concernant l'origine ethnique et la langue parlée des parents des allophones. Nous n'avons pas été surpris de trouver parmi eux le mélange caractéristique de la population multiculturelle canadienne: 60 sur 80 étaient d'origine anglaise, et les autres d'origines diverses.

⁸ *Current Demographic Analysis*, p. 131.

⁹ *Ibid.*

Nous avons poussé plus loin notre enquête. À une question portant spécifiquement sur l'éventualité d'élaborer de nouveaux cours, 17 des 18 étudiants francophones ont exprimé leur besoin d'un ou de plusieurs cours conçus spécialement pour eux: non plus des cours de français, langue seconde, mais un ou des cours de français, langue maternelle, répondant à leurs besoins linguistiques, avec même, pourquoi pas, une composante socio-culturelle reflétant la vie de la communauté française dans les provinces de l'Ouest. Nous y voyons un encouragement à élaborer et à écrire un premier cours, puis à nous efforcer pour atteindre plus particulièrement les groupements francophones des provinces de l'Ouest par l'entremise de notre service de marketing et de communication, et, finalement, à assurer une grande diffusion à ce cours.

Le lieu de résidence des étudiant(e)s consultés est venu encore une fois confirmer la capacité des systèmes et de la technologie utilisés par Athabasca pour rejoindre une population dispersée: Saint-Paul, Rivière-la-Paix, Falher (Alberta), London (Ontario), Brandon (Manitoba), Wadena (Saskatchewan), etc. À cet égard, l'analyse de données relatives à la répartition géographique de notre clientèle étudiante, montre que les cours de français sont parmi les plus suivis par des étudiants résidant à l'extérieur de l'Alberta: 39 % comparé à 22,4 % pour l'ensemble des disciplines. Athabasca devient ainsi un véritable centre de diffusion, par le mode d'apprentissage individuel à domicile avec animation téléphonique («home study»), et même un lieu de rencontre, par les modes interactifs de télé-conférence ou de cercles d'étude («study circles»). Nous n'avons pu cependant déterminer correctement s'il y a une corrélation entre la proportion de 39 % d'étudiants en français venant de l'extérieur de la province, et celle de 20 % de francophones chez les étudiants de français. Mais 20 % de 39 % constitue tout de même un autre facteur signifiant où se rejoignent le caractère dispersé de la francophonie et la propension de cette dernière à suivre nos cours de français.

Nous n'avons pas, pour des raisons d'éthique, demandé l'âge des étudiants consultés. Mais nous savions déjà, par des données statistiques provenant du bureau du registraire, que la moyenne d'âge de nos étudiant(e)s est de 39 ans. Ce qui signifie qu'Athabasca, plus que les institutions traditionnelles d'enseignement postsecondaire, rejoint une

clientèle adulte¹⁰. Elle peut donc communiquer avec cette génération justement qui, chez les francophones, fait encore quotidiennement usage du français, contrairement à la génération montante qui l'abandonne, ainsi que le dernier rapport de la Commission nationale d'études sur l'assimilation l'a démontré¹¹. Ne serait-il pas dès lors justifié de concentrer nos efforts de diffusion linguistique et culturelle auprès de ces personnes qui y sont directement ou personnellement intéressées?

Que conclure? L'Université Athabasca a des moyens techniques de diffusion dont la communauté francophone peut tirer un profit maximum. Il y a trois moyens: premièrement, la collaboration, deuxièmement, la collaboration, troisièmement, la collaboration.

D'abord, une collaboration entre le département de Français d'Athabasca et les départements de français des autres universités de l'Ouest est fondamentale. L'enseignement à distance et l'enseignement universitaire traditionnel, loin d'être concurrentiels, sont complémentaires. Un programme pourrait être mis sur pied qui mettrait en commun leur expertise et leurs énergies. Athabasca peut rejoindre ou regrouper en milieu rural des étudiant(e)s francophones, qui n'ont que très difficilement accès aux universités traditionnelles. À cause de son expérience de l'enseignement à distance, elle peut être chargée de coordonner et de diffuser les cours. Les autres départements, comme les collèges où s'enseigne le français, peuvent contribuer au contenu des cours à élaborer: ils sont déjà implantés dans le milieu de la francophonie et en relation avec ses organismes socio-culturels. Cette action conjointe pourrait très vite déborder le cadre des cours de langues et de culture. La Faculté Saint-Jean et le département de Français d'Athabasca sont en pourparlers au sujet d'un projet conjoint de conception et de

¹⁰ Et une clientèle féminine aussi, puisque près de 70 % de notre clientèle étudiante sont des femmes. Cf. Linda Ross et Richard Powell, «Relationship Between Gender and Success in Distance Education Courses: A Preliminary Investigation», *Research in Distance Education* (The Center for Distance Education, Athabasca University), vol.2, no 2 (April 1990), p. 10. Cela est loin d'être négligeable et devrait orienter certaines de nos stratégies didactiques dans l'élaboration et la préparation de nos cours. Les femmes ne sont-elles pas en retour celles qui deviendraient enseignantes de français dans les écoles, et ne sont-elles pas déjà celles qui sont les premières à transmettre à l'enfant la langue et la culture?

¹¹ Bernard, *Un avenir incertain*.

diffusion, par le mode de la télé-conférence, d'un cours de pédagogie. Les modalités d'accréditation ont été décidées, selon lesquelles et l'Université Athabasca et la Faculté Saint-Jean décerneraient les crédits. Il s'agit actuellement de décider du cours, administration scolaire, ou didactique des langues secondes en écoles d'immersion, et d'en définir le contenu. C'est un exemple de collaboration parmi d'autres¹².

Ce premier niveau de collaboration entre les institutions ne donnera de résultats tangibles qu'en autant qu'un deuxième niveau de collaboration se réalise entre les institutions et la population francophone. Pour élaborer une stratégie de formation continue, les institutions doivent consulter la population francophone pour connaître ses besoins et ses aspirations, et mieux y répondre. La petite enquête dont nous venons de présenter les résultats pourrait fournir les jalons d'une pratique permanente de consultation.

Enfin, le troisième niveau de collaboration touche les personnes mêmes qui sont impliquées dans la diffusion de la culture. Ce colloque est un bel exemple de mouvement dans cette direction. Il est à souhaiter que ce mouvement soit permanent entre les membres des départements de français de nos universités et collèges.

¹² L'Université Athabasca participe déjà à divers programmes conjoints avec North Island College (Capstone), Keyano College, Blue Quills College et Arctic College, pour le transfert de crédits universitaires, et avec le Yellow Head Tribal Council, pour un programme de Services de Santé. De plus, des cours sous forme de séminaires ou de télé-conférences sont déjà offerts via les diverses universités de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

LES MÉTIS DU LAC-LA-BICHE

D'APRÈS LES WILLIAM PEARCE PAPERS

Juliette Champagne

Rennes 2, Haute Bretagne

Les Métis du Lac-la-Biche se sont peu fait remarquer par les historiens. D'après Marcel Giraud, qui se basait très largement sur les archives religieuses, ils auraient vendu leurs terres en grand nombre, par naïveté et par imprévoyance¹. D'autres auteurs les ont associés plus au travail de fret dans le Nord-Ouest, au halage de bateaux sur l'Athabasca et à la traite des fourrures². Patrick Douaud a fait une analyse ethnolinguistique du parler métis régional³. Quant aux écrits des communautés religieuses, ils traitent presque exclusivement de leur personnel, ne voyant le rôle de Lac-la-Biche que dans le contexte de l'évangélisation du Grand Nord canadien. En ce qui concerne la réalité économique de la communauté au siècle dernier, on sait peu de choses.

L'analyse de la documentation contenue dans les William Pearce Papers permet d'avoir un aperçu de cette activité. L'on distingue l'importance dans cette communauté de certains terrains, particulièrement ceux où abondait le foin⁴. Le lac était entouré de boisés épais, avec des rivières, des ruisseaux et des marais; des bas-fonds marécageux se desséchaient au cours de l'été et l'on y récoltait du foin. Le

¹ Marcel Giraud, *le Métis canadien*, Saint-Boniface, les Editions du Blé, 1984 (ré-impression, Institut d'ethnologie, Université de Paris, 1945), pp. 1214-1215.

² Edward J. McCullough and Michael Maccagno, *Lac La Biche and the Early Fur Traders*, Edmonton, Canadian Circumpolar Institute, Alberta Vocational College-Lac La Biche, Archeological Society of Alberta.

³ Patrick Douaud, *Ethnolinguistic Profile of the Canadian Métis*, Ottawa, Service canadien d'ethnologie, 1985 (Musée de l'Homme, collection Mercure, 99.)

⁴ University of Alberta Archives (UAA), William Pearce Papers (WPP), Series 5, Settlement 1872-1927, MS 9/2/5/2.

choix du lieu d'habitation se faisait en fonction des terrains favorables à l'entretien de chevaux. Motivés par un commerce local de vente de foin aux traiteurs de fourrures ou par l'entretien de leur propres chevaux requis pour la chasse aux bisons et pour la traite de fourrures directement avec la Rivière Rouge, certains résidents du Lac-la-Biche s'étaient réservés les meilleurs terrains dès 1850, et ont par la suite consciemment entretenu leurs droits coutumiers⁵. L'occupation du sol était donc basée sur l'élevage des chevaux plutôt que sur la culture.

C'est à William Pearce, que le ministère de l'Intérieur, confia la tâche de régler, en 1889, les cessions de terres aux Métis dans le Nord-Ouest. Ses notes de travail, ses rapports et ses mémoires, se trouvent aux archives de l'Université de l'Alberta. Une partie de ces documents, particulièrement les demandes de srips qui datent de 1889 à 1894, et la correspondance à leur sujet, se rapportent à la communauté du Lac-la-Biche. Comme un film à rebours, l'information contenue dans les demandes des terres montre le mode de vie régional et renseigne sur l'occupation des terres pendant une cinquantaine d'années auparavant. Le principal intérêt de ces données se trouve dans le fait qu'elles proviennent d'une source autre que la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) et les missionnaires catholiques qui commencèrent à fréquenter la région après 1844.

C'est à Pearce qu'il revenait de prendre la décision finale quant à l'allocation des terres. Il n'avait pas un grand respect pour les Métis; dans sa correspondance personnelle, il les décrit comme des ignorants et des incapables. Maintes fois dans les dossiers, il écrit le commentaire suivant: «he will never make much of a settler». La justification qu'il donne pour céder certains lots à la mission de Notre-Dame-des-Victoires au Lac-la-Biche, montre bien sa pensée:

The settlement was the outcome of the establishment of the Mission: in fact received at least 50 % of its sustenance therefrom, the greater portion of that in the form of direct charity and very little gratitude is or ever has been evinced

⁵ UAA, WPP, 9/2/5/2/128. Joseph Ladouceur, fils, (lot 11) devant s'éloigner pour aller traiter au lac Orignal, avait engagé Nazaire Martel pour s'occuper de sa propriété durant l'hiver de 1884 à 1885.

therefore.⁶

Pearce jugeait d'après la mesure de son temps, d'après des standards qui voyaient dans la culture du blé et l'élevage de vaches à lait la civilisation que l'on voulait créer. Il était aussi un fonctionnaire, ce qui explique sa politique de base, que l'on retrouve dans ses mémoires:

The Indian Department Officials were anxious to reduce the number of Indians on their pay lists, so that when scrip was issued to the Half Breeds in the North West Territories a very large percentage of those then Indians qualified as Half Breeds and received free grants of land occupied by them as gardens etc., the holdings were when reasonably possible increased considerably in some cases to 160 acres. As agriculture settlers these newly created half breeds proved an utter failure, sold out their claims to speculators and moved elsewhere⁷.

Après la loi fédérale sur les terres de 1886, les demandes de scriptions étaient faites sur le même formulaire qui servait pour la demande de homestead. Ces formulaires, qui comprenaient quarante-trois questions, n'étaient jamais complètement remplis. Avec la correspondance à leur sujet jusqu'en 1894, ils fournissent les renseignements sur la communauté de Lac-la-Biche. Avec le passage de la loi, les allocations de 240 acres de l'*Acte du Manitoba* de 1870 avaient été réduites à 160 acres pour les chefs de famille⁸. S'il y avait un développement important, on avait droit à un autre 160 acres voisinant pour une somme modique, mais au Lac-la-Biche peu de ces droits furent donnés.

L'arpenteur P.R.A. Bélanger se rendit sur place, en 1889, pour commencer à inscrire les demandes de lettres patentes pour les terres; éventuellement Pearce dut s'y rendre aussi⁹. Un seul arpenteur avait été fait auparavant, en 1873: une réserve de mille acres, entre les lots 62 et 64, qui revenait à la CBH à la suite du transfert des Territoires du Nord-Ouest au gouvernement canadien. En 1889, Bélanger arpenta 79 lots, d'environ 160 acres chacun, situés sur les côtés sud et ouest du

⁶ UAA, WPP, 9/2/5/2/129, lot 65.

⁷ UAA, WPP, MS 74-169-448.3, Lac La Biche.

⁸ Diane Paulette Payment, «*Les gens libres — Otipemisiwak*»: *Batoche, Saskatchewan, 1870-1930*, Hull, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Environnement Canada, 1990, pp. 266-267.

⁹ UAA, WPP, 9/2/5/2/125.

lac¹⁰. La numérotation des lots commence au nord-ouest du lac, autour d'une grande baie sablonneuse qu'on appelait la baie Ladouceur. Les lots en rang suivent le contour du lac, mais sont loin de l'encercler complètement. Le versant isolé au nord du lac ne fut pas arpenté, bien qu'il fût cultivable; à l'époque, aucune route ne s'y rendait, quoiqu'il est probable qu'on l'habitait de façon saisonnière.

Même si William Pearce ne le mentionne pas, on était déjà venu au Lac-la-Biche au sujet des srips¹¹. En juillet 1886, Henri Faraud, évêque du vicariat du Mackenzie, qui résidait à la mission, notait dans son journal l'arrivée de «plusieurs commerçants [...] pour aider à nos pauvres gens à dépenser leur argent», venus acheter les srips¹². Le commissaire arriva avec d'autres commerçants et des policiers, le 18 août, et repartit à la fin du mois. Un «recorder» resta dix jours de plus pour finir l'inscription des demandes¹³. L'on consultait l'évêque au sujet des srips, et ceux qui faisaient les demandes n'étaient pas toujours des Métis: «la demande des srips de la part des Castors (les Cris du lac Castor) devient de plus en plus fréquente»¹⁴. Les srips donnés à ce moment-là furent échangés contre des marchandises ou des chevaux. L'arpentage se ferait plus tard en 1889. Les documents ne révèlent pas combien de srips furent donnés et revendus.

De nombreux résidents du Lac-la-Biche avaient prévu, dès le transfert en 1870, qu'ils auraient droit à un lot. Le clergé réclama alors plusieurs lots et encouragea la prise de propriété officielle¹⁵. Augustin Augé, un employé de la CBH, avait alors choisi l'endroit qui devint les

¹⁰ Plan of Lac La Biche Settlement, N.W.T., Department of the Interior, Topographical Surveys Branch, Ottawa, April 5, 1895. En réalité, il y avait 80 lots, si l'on compte aussi un demi lot.

¹¹ Gerald Friesen, *The Canadian Prairies: A History*, Toronto, University of Toronto Press, 1984, pp. 181-186; Trudy Nicks and Kenneth Morgan, "The Historic Development of an Indigenous Alberta Métis Population," dans Jacqueline Peterson et Jennifer S.H. Brown (cd.), *The New Peoples: Being and Becoming Métis in North America*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 1984, p. 176.

¹² Archives de l'archevêché de Grouard-McLennan, (AAGM), Journal de Henri Faraud, évêque d'Arindel, vicariat du Mackenzie, ff. 250-252.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ PAA, 71.220/983, H. Faraud à V. Végréville, Mission de N. D. des Victoires, 20 juin 1872; Saint-Boniface, 8 août 1872.

lots 20 et 21. Devenu traiteur indépendant en 1889, il était assez bien installé avec 9 acres en culture, 10 bovins et 8 chevaux. Raphaël Tremblay avait acheté le lot 40 de l'occupant en 1871; la même année, son fils Marcel prit le lot d'à côté¹⁶. Le groupe qui fit les demandes de terres paraît stable, les mêmes noms se retrouvant fréquemment dans les documents qui concernent cette communauté¹⁷.

Lorsque le premier missionnaire catholique itinérant visita le Lac-la-Biche en 1844, il fut accueilli par la famille Cardinal et une communauté que l'on a estimé jusqu'à trois cent personnes¹⁸. On ne connaît pas le lieu de rencontre, ni les lieux exacts de résidence. D'après les rapports des missionnaires qui vinrent par la suite, la population résidait autour du lac, dans les parages du poste de la CBH, rétabli en 1853. Elle serait venue au nouvel emplacement de la mission à une dizaine de kilomètres du poste, sur la rive ouest après 1855¹⁹. Les données de Pearcc indiquent que certains terrains prisés étaient occupés depuis longtemps, occupation qui précédait l'établissement de la mission. La grande famille Cardinal, l'une des plus anciennes de la région, était établie entre les lots 33 à 41. Le patriarche, Joseph Cardinal, qui avait continué à travailler pour la CBH après l'abandon du poste en 1825, habitait en 1850 le lot 36 au nord de la mission²⁰. Le choix de cet emplacement découlait sûrement de ses avantages: bon accès au lac, proximité des rivières la Biche et Athabasca, bon pâturage

¹⁶ UAA, WPP, 9/2/5/2/130;129.

¹⁷ Juliette Champagne, *Lac La Biche: une communauté métisse au dix-neuvième siècle*, M.A. thesis, University of Alberta, 1990.

¹⁸ Baptiste Thibault à Joseph-Norbert Provencher, Lac Ste-Anne, le 23 décembre 1844, "Lettres de Monseigneur Joseph-Norbert Provencher, Premier Evêque de Saint-Boniface", *Bulletin de la société historique de Saint-Boniface*, Vol. III (1913), pp. 246-249. Aristide Phillipot, qui consulta les lettres originales, a noté qu'il y avait quinze familles et non quarante. PAA, 71.200/4130, Notes historiques sur la Mission de Notre-Dame-des-Victoires au Lac-la-Biche, Nord-Ouest canadien, 1929-1930, ff. 42-49.

¹⁹ Archives de l'archevêché de Saint-Boniface, T 56492-T56526, Jean Tissot, Notice sur la mission du Lac La Biche, le 11 mars 1862; Alexandre Taché, *Vingt années dans les Missions*, Montréal, Eusèbe Senécal, Imprimeur-Editeur, 1866.

²⁰ *Lac La Biche and the Early Fur Traders*, p. 112; UAA, WPP, 9/2/5/2/127, Alexander Johnstone; UAA, WPP, 9/2/5/133.

pour les chevaux et bonne pêche. Étant donné l'amitié de Joseph Cardinal, le "doyen" de l'endroit, pour les missionnaires, il les a sûrement invités à s'établir près de lui, dès les premières visites.

La possession et l'occupation à long terme indiquerait un lot avantageux et un propriétaire sachant reconnaître sa valeur. Ce serait le cas du lot 37, accordé à Charles Johnstone.²¹ Ce dernier l'avait choisi en 1861 et y habitait depuis 1862. Il y était demeuré en permanence, ne s'éloignant que pour chasser sur les plaines. Il a déclaré être né à Moose Factory²². Il est douteux que Johnstone fut considéré Métis, même s'il disait avoir reçu le scrip au Manitoba. Son épouse, Lisette Bruneau, était la fille de Jean-Baptiste Bruneau venu avec lui au Lac-la-Biche en 1853 pour travailler pour la CBH. La mère de Lisette était crise, et Johnstone voulait sûrement réclamer autant de terre que possible pour leurs quatre enfants²³. Il avait douze acres en culture, vingt chaînes de clôtures, une bonne maison, deux étables et un entrepôt pour le poisson. Le montant de son cheptel n'est pas donné.

Comme il savait lire et écrire, Johnstone fut le témoin signataire de beaucoup de demandes, mais sa bonne mémoire et son savoir du pays, ne lui attirèrent pas de faveurs. Il était insatisfait du découpage de son lot en pointe, le seul du genre, ce qui le coinçait entre ses voisins. De plus, il avait réclamé le lot 38, une pointe donnant sur le lac, directement devant son lot; si on la lui refusait, il perdait l'accès au lac. Sa demande fut rejetée en faveur de la mission, même s'il disait avoir acheté ce lot pour son fils. Ce cas généra une longue discussion entre le porte-parole de la mission et Pearce, mais le nom de l'ancien propriétaire n'est pas mentionné dans le dossier. On peut penser que le lot avait appartenu à Joseph Cardinal et que Johnstone l'avait acheté de lui. En effet, le lot du fils Johnstone, juste à côté, le lot 36, avait appartenu à Cardinal, ainsi que les lots 39, 40, 41 et la pointe en question se situait entre les lots 36 et 39.

La rareté du foin poussait la mission à récolter tous les champs voisins, profitant des terrains laissés à l'abandon, même pour une

²¹ UAA, WPP, 9/2/5/2/128.

²² Ses descendants affirment qu'il était né en Écosse. Entrevue de Marie Johnston, arrière petite-fille, Lac La Biche, 10 octobre 1991. L'ancêtre serait venu d'Écosse accompagné de son frère.

²³ Lac La Biche Town Archives, Extraits du registre de baptêmes, sépultures et mariages de Notre-Dame-des-Victoires, 1855-1873, 1896-1898.

saison. Sa grande consommation exigeait que ses ouvriers aillent à la rivière à l'Hibou, à une trentaine de kilomètres en traversant le lac, pour y camper plusieurs jours et en faucher le foin à la fin de l'été et qu'ils retournent le chercher en traîneau au cours de l'hiver. La pointe de Johnstone était bien visible de la mission et tout champ non fauché, si près, était sûrement une grande tentation pour les ouvriers de la mission. Un usage temporaire pouvait devenir usage habituel, et puis usage coutumier. En tous cas, le témoignage du père Henri Grandin parut plus valable à Pearce que celui de Johnstone. En 1891, la mission y avait quatre acres de terre défrichée, un demi mille de clôture et une petite maison en rondins de 24 par 10²⁴.

La préoccupation était grande pour les terrains avantageux pour l'entretien du bétail, surtout les chevaux. Le peu de céréales qu'on récoltait devait être réservé à la consommation humaine, malgré qu'en 1889, on élevait quelques porcs. Mais puisque la technologie était bien primitive pour la culture des céréales à l'époque, le foin était un des plus grands problèmes dans la région. Tout en commençant à défricher et à cultiver, on se fiait sur le foin sauvage. On s'en servait soit pour son propre cheptel, on le vendait ou on gardait des chevaux pour d'autres à contrat. Pearce décrit la situation explosive à ce sujet dans la communauté:

In the matter of hay, for instance, which is a burning one in the settlement so much opposition to the Mission was evinced that a quantity was burned, or is supposed to have been, by the half-breeds here who decided that it was for themselves and failing that, determined that the Mission should not have it²⁵.

Comme la superficie des terres en culture dans la région était négligeable et l'élevage des bêtes à cornes à peu près inexistant, l'étendue considérable du clôturage suggère que les enclos servaient à garder les chevaux utilisés par les nombreux commerçants de fourrures et les chasseurs de bisons entre les années 1850 et 1880. La disparition du bison mit fin aux entreprises indépendantes de chasse sur la prairie comme celle de Johnstone, les options offertes par le traité éloignèrent plusieurs Métis, et d'autres se replièrent sur le commerce des fourrures. Au Lac-la-Biche, on voit durant les décennies 1870 et 1880, les preuves

²⁴ UAA, WPP, 9/2/5/2/133.

²⁵ *Ibid.*

de la concurrence constante des traiteurs de fourrures indépendants avec la CBH. Aux moins huit Métis se déclarent traiteurs en 1889. Les options d'emploi pour les jeunes gens qui se développèrent avec le transport sur la rivière Athabasca durant les dernières décennies du siècle, supplantèrent le travail de chasse et de frétage sur la prairie. Des gens comme Johnstone, et il y en avait plusieurs, s'étaient spécialisés dans le commerce du foin, vendant à la CBH et aux fréteurs. L'addition d'un autre concurrent pour les réserves limitées de foin, avec l'arrivée des communautés religieuses, et particulièrement leur entreprise de transport vers le grand Nord qui prit de l'essor durant ces années, intensifia les conflits et mit effectivement le feu aux poudres. Les emplois qu'offrait la mission aux jeunes gens sur leurs bateaux sur la rivière Athabasca et vers la rivière la Paix, auraient incité les gens à maintenir le calme pour assurer l'embauche de leurs enfants, mais dès le départ de l'administration Faraud et la fin de l'embauche par la mission, ils auraient été plus libres de s'exprimer et de tâcher de reprendre leurs droits. Ce qui explique mieux les relations tendues entre les gens du pays et les religieux, et révèle une population qui se préoccupait agressivement de ses ressources économiques.

On peut puiser de cette collection des renseignements détaillés sur les activités économiques et commerciales de la population métisse de Lac-la-Biche. L'occupation prolongée du site par le traiteur Joseph Cardinal et le commerce de foin de Charles Johnstone n'en sont que deux exemples. D'autres activités commerciales sont évidentes dans ces documents et font preuve de la richesse de cette source documentaire. Elles tendent à appuyer encore plus solidement notre thèse de l'autonomie des Métis du Lac-la-Biche. Les documents produits par William Pearce lors de son mandat leur redonnent la voix, malgré lui et grâce à lui.

L'AUTOGOUVERNE DES MÉTIS À L'EXTÉRIEUR DU MANITOBA ENTRE 1864 ET 1875 L'ÉVOLUTION TRANQUILLE

Jean-Guy Quenneville

*St. Thomas More College
University of Saskatchewan*

On peut résumer la thèse de Frederick Jackson Turner¹ en quelques affirmations: l'expérience de la «frontier» inspirait les gens et formait la principale influence dans l'évolution de la démocratie aux États-Unis. D'après Turner, la «frontier» était un endroit privilégié où les gens avaient encore un accès illimité aux ressources de la nature. Aussi leur suffisait-il, pour échapper à tout régime coercitif, de s'avancer juste un peu, de dépasser la «frontier», définie comme «the hither edge of free land» pour se retrouver dans la liberté de la nature. Ainsi, toute institution qui limiterait la liberté des gens ne pouvait espérer survivre que si les avantages locaux qu'elle offrait prévalaient sur leur désir de vivre sans contraintes politiques. Et, il faut le remarquer, les avantages de la vie en collectivité étaient, dans ce cas, toujours déterminés au niveau local.

La thèse de Turner a été examinée plusieurs fois par des historiens américains qui l'ont généralement applaudie. Les historiens canadiens, pour leur part, ont maintenu que cette thèse ne pouvait en aucune façon s'appliquer à l'expérience historique du Canada. George F. G. Stanley, dans son article sur «Western Canada and the Frontier Thesis», affirme qu'aucun développement comme celui que décrit Turner n'est survenu

¹ Frederick Jackson Turner, «The Significance of the Frontier in American History», *Report of the American Historical Association for 1893*, pp. 199-227.

dans l'Ouest canadien avant sa prise en charge par le gouvernement canadien. L'historien ajoute: «Surely if the Turner thesis is a complete interpretation, then we should have had startling and original developments in the pioneer community»².

Cette recherche reprend l'affirmation du professeur Stanley et propose de démontrer que des populations métisses du Nord-Ouest canadien, à l'extérieur de la colonie de la Rivière-Rouge, ont su se donner une forme de gouvernement autonome et ébaucher des constitutions vraiment remarquables, et ce, avant même l'arrivée dans le pays de la Gendarmerie royale. Bien plus, dans un cas, celui de la petite république de Saint-Laurent, sur la rivière Saskatchewan du sud, l'expérience de gouvernement autonome a évolué tranquillement pendant quelques années avant d'être supprimée.

Le premier «covenant», c'est-à-dire le premier pacte ayant pour but d'assurer aux gens du pays les avantages de la «société établie», date de mars 1864, l'année même des Conférences de Charlottetown et de Québec. Les Métis de Saint-Albert, de Saint-Joachim et de Lac Sainte-Anne se réunirent alors pour donner à leur société une base organisationnelle. La tradition veut que le père Lacombe ait joué un rôle dans la décision de convoquer la population à cette première réunion où l'on utilisa et le français et le cri. À cette occasion, les délégués procédèrent à l'élection d'un «chef du pays» et d'un certain nombre de conseillers. Un magistrat fut même élu pour voir à l'application de la loi dans la région. Ce premier «Chef du pays», ce premier président élu, c'était Joseph Beaudry, un colon des environs de Saint-Albert³.

L'idée de former une grande collectivité pour prendre publiquement des obligations formelles n'était pas une nouveauté. C'était ainsi que se prenaient annuellement les décisions pour la grande chasse aux bisons. Dans les années 1850, on avait même vu se former, au Lac Sainte-Anne, une société de tempérance dans le but de contrôler la vente de l'alcool. Une société de tempérance avait également été établie à Saint-Albert avant même que l'on cherche à établir une colonie métisse sur une réserve immense, plus de 1 800 000 acres réclamés par Mgr Grandin. Ce qu'il faut noter, c'est surtout la prise en main par la population

² George F. G. Stanley, «Western Canada and the Frontier Thesis», *Report of the Canadian Historical Association*, 1940, pp. 105-114.

³ Arlene Borgstede (ed.), *The Black Robe's Vision, a History of St. Albert and District*, Edmonton, Inter-Collegiate Press, 1985, Vol. 1, pp. 37-38.

locale de solutions collectives à des problèmes sociaux découlant des débuts de la vie sédentaire. En l'occurrence, il semble que la population cherchait à limiter les ravages et les excès qu'entraînaient l'alcool et le contact avec les chercheurs d'or qui, à l'époque, infiltraient les vallées de la rivière Saskatchewan du nord et de ses affluents. Si c'est le cas, cet effort collectif eut un heureux résultat: les chercheurs d'or ayant quitté la région au printemps de 1864, l'on ne fait pas mention du contrôle et de l'usage de l'alcool dans les lois et les règlements qu'approuva la population de la région de Saint-Albert en 1871.

Cette année-là, les Métis de la région avaient une autre préoccupation: ils cherchaient à établir leur titre de propriété sur la vaste étendue de terre que Mgr Grandin avait réclamé en leur nom. Ils auraient même eu, pendant un certain temps, la coopération sinon l'appui, de J.C. Christie, le *factor* de la Compagnie de la baie d'Hudson à Edmonton. Ce dernier avait tout au moins accepté leur invitation, transmise par Mgr Grandin, de présider les assemblées qui devaient donner lieu à l'établissement d'un code de lois et de règlements pour la communauté. Dans une lettre au lieutenant-gouverneur Archibald, il écrit: «I then advised them to appoint a Committee to draw up some simple laws for the present government and guidance of their community». Neuf personnes furent choisies par vote populaire et ce comité entreprit de rédiger un code de lois et de règlements, en se guidant sur *The Canadian Justice*, un livre que Christie leur prêta⁴.

Pour sa part, le lieutenant-gouverneur ne voyait pas l'exercice d'un oeil aussi désintéressé. Il croyait fermement que toute autorité dépendait de l'assentissement royal et non de la décision collective d'une population. Il était prêt à accepter qu'une communauté fasse des règlements pour sa propre gouverne, en autant que la population visée accepte de les respecter. Mais, faisait-il remarquer, la communauté locale n'avait pas le pouvoir de contraindre cette population à le faire. À moins, bien entendu, que ces mêmes règlements ne lui soient préalablement envoyés, avec un certificat à l'effet qu'ils avaient été adoptés en assemblée publique, au cours de laquelle la volonté populaire avait été équitablement établie. Archibald affirmait que si ces conditions étaient remplies, il donnerait force de loi aux lois et règlements adoptés.

⁴ Public Archives of Manitoba (PAM), Doc. 523, Lettre, J.C. Christie à Lt. Gov. A. G. Archibald, 21 nov. 1871, pp. 2-3.

On sait que le 8 janvier 1872, Frank Moberley, qui fut plus tard l'ingénieur de la Division P du Canadian Pacific Railway, faisait parvenir à Archibald une copie des «Bye Laws enacted by a committee at a public meeting of the citizens of the Village of St. Albert said Bye Laws to be administered by the magistrate who will be appointed by the Citizens or Governor of the said Village»⁵. Il s'agit de trente-neuf articles couvrant plusieurs sujets, de l'arrestation et de la détention de présumés meurtriers à l'obligation de mettre des clochettes sur les traîneaux en hiver. Comme quatorze de ces règlements portent sur l'acquisition et la disposition du bétail et des chevaux et sur l'administration des terres à foin et des clôtures, on peut voir l'importance de l'élevage pour l'économie locale.

On note aussi que les Métis de la région des lacs Qu'Appelle se sont réunis en grande assemblée publique, le 5 mai 1873, sous la présidence de John Fisher, et qu'ils ont fait parvenir à Alexander Morris, le lieutenant-gouverneur des Territoires, une «Adresse» à l'effet que, étant donné l'absence de lois et d'autorité légale, les Métis de la région ont élu un conseil et ont adopté des règlements pour leur gouvernement. Morris réagit fortement et, dans une lettre du 4 juin 1873, il écrivit: «En réponse je dois vous dire que vous êtes dans l'erreur en supposant qu'il n'y a pas de lois en force dans les Territoires du Nord-Ouest. La loi de l'Angleterre y est en vigueur, et le gouvernement des Territoires a été conféré à moi le Gouverneur et un Conseil nommé par la Couronne»⁶.

Le 11 septembre de l'année suivante, les Métis de la même région et «leurs frères dispersés dans les prairies font à nouveau parvenir une Adresse à Son Excellence le Gouverneur Alex. Morris», par laquelle ils demandent que le gouvernement reconnaisse aux Métis les droits suivants:

- de conserver les terres qu'ils ont prises ou qu'ils prendront le long de la rivière Qu'Appelle;
- de chasser librement dans les prairies à l'ouest et au sud-ouest des lacs Qu'Appelle;
- de commercer dans les environs des lacs Qu'Appelle;

⁵ PAM. Doc. 555, Lettre, Frank Moberley à Lt. Gov. A.G. Archibald, 8 juin 1872, 12 p., annexes.

⁶ A. Morris Papers, Lettre, Lt. Gov. Alexander Morris à John Fisher, 4 juin 1873, 4 p.

— de forcer tout le monde à partir ensemble pour la chasse.

Ils demandaient également que le gouvernement établisse une administration composée de gens de la place qui serait chargés de gérer les affaires du pays, de faire des lois, de veiller à leur exécution et de juger des différents⁷.

Selon un rapport préparé par la Compagnie de la baie d'Hudson à partir de renseignements fournis par John Mackay de Prince-Albert, la région de Saint-Laurent—Batoche avait des besoins similaires. Gabriel Dumont aurait écrit à Mackay ainsi qu'à d'autres «English Half-Breeds» de la région de Prince-Albert pour les inviter à se joindre à lui et à ses compatriotes métis de Saint-Laurent dans le but de mettre sur pied un gouvernement provisoire. Dumont venait alors d'être élu président par ses compatriotes, qui avaient juré d'obéir aux lois que lui et son conseil adopteraient. Mackay affirme que la population de Prince-Albert ne se joindrait pas à ce mouvement, mais qu'elle était anxieuse d'avoir des lois bien établies et qu'elle attendait avec impatience qu'on agisse. Morris envoya au ministre de l'Intérieur la lettre de Mackay et quelques autres documents pour justifier l'établissement d'une force de police montée pour les Territoires.

Les Métis de la région de Saint-Laurent s'était donné un gouvernement lors d'une assemblée générale tenue le 31 décembre 1871. Lawrence Clark, le *factor* de la Compagnie de la baie d'Hudson, présidait l'assemblée et le père Alexis André en était le secrétaire. Il y avait même un journaliste, A. Blaireau. Aussi trouvons-nous dans *The Manitoban* du 11 mars 1872 et dans le numéro suivant, un compte-rendu des discours et des élections qui eurent lieu à cette occasion. Selon le journal, le père André et Lawrence Clark insistèrent pour qu'avant de procéder dans cette affaire aussi sérieuse, on prenne un premier vote dans le but de s'assurer que l'assemblée avait «the full determination to form a French Métis Colony. If they would abide by and religiously carry out the Resolutions that may be adopted to achieve that end». Ce à quoi l'assemblée acquiesça à l'unanimité et l'on procéda.

Sur une motion d'Alexandre Emlin (sic), appuyée par Jean Dumond (sic), père, l'assemblée forma un comité de dix membres présidé par le père André et chargé de faire l'examen des endroits propices à la colonisation dans le voisinage du fort Carlton, de choisir un emplace-

⁷ A. Morris Papers, Lettre, Augustin Brabant *et al.* à son Excellence le (lieutenant) gouverneur Alex. Morris, 11 septembre 1874, 4 p.

ment définitif pour la colonie et de procéder au lotissement. Lawrence Clark, quant à lui, reçut le mandat d'écrire au lieutenant-gouverneur Archibald afin d'obtenir pour les Métis les titres de propriété des terres qu'ils étaient sur le point de prendre. C'était un début de colonie sérieux⁸.

Sous l'autorité de Gabriel Dumont, et avec l'encouragement du père André, les habitants de Saint-Laurent se réunirent en grande assemblée publique le 10 décembre 1873, afin de rédiger un code des «Lois et Régulations établies pour la Colonie de St-Laurent sur la Saskatchewan». Ce code de vingt-huit articles fut adopté et toute la population s'engagea, sous serment, à s'y soumettre. L'assemblée élut un président, Gabriel Dumont, et un conseil de huit membres pour un an. Au moment de l'assermentation, Gabriel Dumont et ses conseillers se dirent prêts à prêter le serment requis, à condition que tous ceux qui avaient participé à leur élection prêtent aussi serment d'obéir aux règlements et de se soumettre aux décisions que prendrait le conseil qu'ils venaient d'élire. Le père André expliqua la nature des obligations de chacun, de même que son rôle de ministre du culte, qui lui permettait de recevoir les serments faits sur l'évangile. Puis il reçut le serment du président et des conseillers: ils rempliraient leurs fonctions dans toute l'honnêteté de leur conscience, sans partisanerie aucune. Pour sa part, la population entière prêta le serment d'appuyer les élus dans l'application des lois et dans les décisions qu'ils prendraient en leur nom.

Le code traite de presque toutes les activités de la colonie⁹. Les articles 1 à 7 prévoyaient une réunion mensuelle du président et du conseil, établissaient les peines et les amendes pour toute absence aux réunions, pour le refus d'exécuter les ordres du conseil, pour outrage au conseil ou pour insulte à un membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions. Les articles 8 à 13 déterminaient les frais d'adjudication et l'allocation de ces frais. L'article 14, ne s'appliquait pas aux hommes

⁸ A. Blaireau, «Condensed report of a meeting of the Métis Winterers at the Mission of St. Lawrence on the South Saskatchewan near Carlton», Glenbow/Alberta Institute Archives, Richard Hardisty Papers, M477, file 31, f. 143; file 34, f. 154.

⁹ Colonial Office 42/737, «Copy of the Laws and Regulations established for the Colony of St-Laurent on the Saskatchewan», 13 p. Aussi: Saskatchewan Archives, «Copie des lois et régulations établies pour la Colonie de St-Laurent sur la Saskatchewan», 24 p.

célibataires: il protégeait les familles pauvres de la paupérisation pour dette. Quant aux articles 16 à 18, ils gouvernaient les contrats, comme les articles 27 et 28, les relations contractuelles entre employeur et employé. Le très important article 19 stipulait que:

Toute affaire décidée devant le conseil établi à St-Laurent ne pourra être rappelée par aucune des parties devant un autre tribunal quand le gouvernement du Canada aura placé des magistrats réguliers dans le pays, et toutes les personnes qui plaident le font avec la connaissance qu'ils promettent de ne jamais rappeler des décisions données par le conseil établi à St-Laurent, et personne n'est admis à jouir des privilèges de cette communauté qu'avec la condition expresse de se soumettre à cette loi.

Toute taxe ou contribution publique obligatoire était limitée à un «louis», *one pound*, par l'article 20. Des amendes étaient prévues par les articles 15 et 21 à 23 pour vol de chevaux, séduction, calomnie, et pour dommages causés par un feu que l'on aurait laisser courir sur la prairie après le 1^{er} août. Les articles 25 et 26 rendent les propriétaires de chevaux et de chiens responsables des dommages causés par leurs animaux. L'article 24 accordait le passage gratuit aux personnes utilisant le traversier pour se rendre à l'église le dimanche alors que celles qui s'en servaient pour toute autre raison devaient payer le même montant qu'en semaine.

Il appartenait au président et au conseil de faire appliquer ces «Lois et Régulations». Leur autorité découlait non seulement du «Covenant», i.e. du contrat social assermenté de l'assemblée de Saint-Laurent, mais aussi de la tradition établie par la chasse aux bisons. Gabriel Dumont et son conseil avaient ainsi à leur disposition tout l'encadrement de capitaines et de soldats établi par la tradition de la chasse. Les «Lois et Régulations» gouvernant la vie sédentaire en colonie des Métis de Saint-Laurent venaient s'ajouter aux traditions de la chasse.

Il serait surprenant qu'un document aussi important ne requière bientôt des modifications. Le 10 février 1874, la population se réunissait de nouveau et ajoutait six articles aux «Lois et Régulations». Ces articles traitaient de l'étendue et des limites des «lots de rivière», et des droits de foin et de bois.

Le 10 décembre 1874, premier anniversaire de leur gouvernement, les habitants de Saint-Laurent se rassemblèrent pour recevoir le rapport de leur président et de son conseil au terme de leur mandat. L'assem-

blée ratifia les mesures prises par le conseil au cours de l'année. Elle confirma les droits conférés au président et au conseil lors de la première assemblée et renouvela l'assurance qu'elle les soutiendraient lorsque ce serait nécessaire. Le président et les membres du conseil furent réélus, à l'exception des deux frères Gardupuy, qui furent remplacés par Moysc Vallet (Ouellet), diminuant le nombre de conseillers à sept.

Le conseil se montra innovateur. Le 27 janvier 1875, il introduisait une taxe scolaire pour la construction d'une école à Saint-Laurent: «La nécessité d'une école se faisant gravement sentir dans la paroisse de St-Laurent, tous les chefs de famille de la dite paroisse sont taxés un louis *one pound* de contribution pour bâtir la maison d'école». La codification de la «Loi de la chasse aux buffalos» a probablement été faite à ce moment-là, et placée en annexe aux «Lois et Régulations». Certaines des conséquences de cette codification étaient positives: les peines infligées pour indisciplines n'étaient plus des punitions corporelles, mais des amendes.

La «Loi de la chasse» comprenait vingt-cinq articles et remettait au conseil l'autorité de la chasse. Les articles 1 à 6 établissaient les modalités de départ. Une assemblée générale devait avoir lieu à la fin d'avril pour choisir le moment du départ, que personne, à moins de permission spéciale, ne pouvait devancer sous peine d'amende. L'application de cette loi incluait la poursuite et le retour forcé des contrevenants, qui étaient également passibles des frais et dommages encourus par les autres membres de la chasse. Les articles 7 à 11 gouvernaient l'organisation et les tâches des membres de la caravane principale, depuis le moment du rendez-vous jusqu'au début de la chasse elle-même, réglée par les articles 12 à 25. Y étaient indiqués les cas particuliers de manquements à la discipline et les amendes appropriées. Il y était stipulé que la fin même de la chasse et le moment du retour devaient être décidés par un vote général. L'article 23 présente un intérêt particulier car il spécifie que:

si quelque parti sous prétexte d'indépendance et de vivre en toute liberté vivait dans le voisinage de la «grosse caravane», le conseil du gros camp avertira d'abord les gens de ne pas courir les animaux en dehors du temps fixé par le conseil du grand camp, s'ils enfreignent cette défense, le conseil du grand camp prendra les mesures pour obliger les gens à se

joindre à leur camp, s'ils ne veulent pas de bonne volonté, ils les obligeront de force.

On trouve dans le texte une note précisant que «Cet usage a fait toujours loi dans la prairie, du moins en ce qui concerne les Métis. Les Sauvages ont joui d'une pleine liberté, à moins qu'ils ne passent dans le camp des Métis, dans ce cas ils ne pouvaient se séparer du camp pas plus que les Métis»¹⁰.

De la codification de la loi de la chasse et de son inclusion en annexe aux «Lois et Régulations», on peut conclure que le conseil de Saint-Laurent devait, par la suite, participer à la chasse annuelle. Il devait se servir de ses pouvoirs considérables d'imposer des amendes et même de la force coercitive pour contrôler des éléments indisciplinés. C'est ce que montre un événement du printemps de 1875. Un groupe de «chasseurs libres», en fait des gens travaillant pour la Compagnie de la baie d'Hudson, était parti en avant de la «grosse caravane», pour se donner un avantage. Partis dix jours avant la date fixée, ce groupe pouvait compromettre la chasse organisée et la transformer en un désastre économique pour la population de Saint-Laurent. Ce qui aurait été aussi un désastre politique pour le conseil de la colonie métisse.

Gabriel Dumont et les membres du conseil ne pouvaient prendre un tel risque et ils décidèrent de mesures coercitives, tel que prévu à l'article 23 du code de la chasse. Tout d'abord, un messager fut dépêché pour rejoindre les chasseurs dissidents avec ce message:

My friends, we are not satisfied that you go so before us and are hunting in our country, therefore all the people of the Métis of Carlton pray for you to come all at once to our camp, if that agrees not to yourselves, all the cavaliers will go and bring you to our camp and if you cause damage to ourselves you will pay, that concerns especially the Métis of your camp. We write to you as friends to advise you, if you will not believe us certainly you will pay all cavaliers who will go and bring you. We are well — your servants, all the people Métis of Carlton encamped on the plains.

Gabriel Dumont¹¹

¹⁰ *Ibid.*, pp. 10-11 (copie), et pp. xvi-xvii, xix-xxii (copie).

¹¹ Colonial Office 42/737, f. 324, Warning note sent by Gabriel Dumont to Hudson's Bay Co. party of hunters breaking the «Law of the Hunt».

Comme les chasseurs dissidents refusèrent de venir se joindre à la «grosse caravane», Dumont partit avec quarante de ses «soldats» pour les intercepter avant que la chasse des Métis de Saint-Laurent ne subisse de dommages sérieux. Dumont et ses «soldats» imposèrent aux Métis du groupe 25,00 \$ par charrettes en argent ou en marchandises. Cette amende frappait donc Baptiste Primeau, Alexandre Cadien (ou Cayen) et Théodore Covenant, qui étaient tous sous la promesse formelle d'obéir au conseil de Saint-Laurent. Les autres membres du groupe, qui n'étaient pas tenus par la même promesse ne furent pas soumis à l'amende; ils furent simplement virés de bord et forcés de retourner au fort Carlton. Ainsi, Peter Ballendine, William Whiteford et quelques autres «Half-Breeds» et Indiens durent revenir bredouilles de leur chasse anticipée. Baptiste Primeau se rendit porter plainte auprès de Lawrence Clark¹², qui en plus d'être traiteur en chef pour la Compagnie de la baie d'Hudson, faisait fonction de juge de paix.

Clark n'avait aucun pouvoir coercitif. Il était la représentation de l'impotence de l'autorité du Canada dans la région, une autorité qui n'avait pas encore appris à se rallier la population du pays. Il n'y avait pas encore de magistrats réguliers ni de forces policières dans la région inférieure de la rivière Saskatchewan. Il est vrai qu'une nouvelle force de police montée avait été formée, mais elle n'avait pas encore fait son apparition dans la région. Quant à l'autorité de la Compagnie de la baie d'Hudson, qui avait été mise en doute par le cas Sayers en 1849, elle s'était presque entièrement évaporée à la suite du transfert de son territoire aux autorités canadiennes.

Depuis ce transfert, certains représentants de la compagnie avaient pris la position qu'ils n'avaient plus d'autre responsabilité que celle qu'ils devaient aux actionnaires de la compagnie, de faire des profits. Les lettres de James Grahame à Richard Hardisty (fort Edmonton), datée du 28 décembre 1874, et à Lawrence Clark (fort Carlton), datée du 17 mai 1875, montrent bien que même la famine chez les Métis ne devait pas intervenir dans la poursuite des profits¹³. Nous avons vu aussi que c'étaient des dissidents équipés par la Compagnie de la baie

¹² Archives nationales du Canada (ANC), RG 18, Vol. 6, doc. 333-1875, lettre, Colonel French au ministre de la Justice, 6 août 1875.

¹³ PAM, Hudson's Bay Company Archives, London Letterbook, Microfilm D14/2, 1874-1876, f. 62, Grahame to Hardisty, 28 Dec. 1874, Para. 18.; Grahame to Clarke, f. 444, 17 May 1875, Para. 12.

d'Hudson qui avaient défié l'autorité du conseil de Saint-Laurent, qui était en train de remplacer l'autorité caduque de la compagnie.

Clark, qui avait été si enthousiaste devant la perspective des profits que le fort Carlton pourrait tirer de la colonisation à Saint-Laurent, voyant sa manoeuvre avec les dissidents échouer, fit parvenir au lieutenant-gouverneur Morris un rapport alarmiste et exagéré des événements. Lorsque Grahame remit personnellement le rapport de Clark au lieutenant-gouverneur, ce dernier se trouva devant une situation politique délicate. Il n'osait prendre le risque qu'une situation similaire à celle de 1870 au Manitoba ne survienne sur la Saskatchewan. Grahame n'avait dit mot de ces présumés incidents graves alors qu'en route vers Winnipeg, il était de passage au camp des forces de la Gendarmerie royale, à Swan River. L'incident survenu durant la tenue de la chasse aux bisons prenait donc des dimensions politiques. Comme aucune autorité désintéressée n'avait au préalable fait enquête sur place, Morris se devait d'agir prudemment.

Le lieutenant-gouverneur fit donc un rapport officiel des événements au ministre de l'Intérieur. Il en fit parvenir une copie par messenger rapide au major-général E. Selby-Smythe, commandant de la milice canadienne, qui était alors en visite dans l'Ouest accompagné du commissaire de la North-West Mounted Police, le colonel George Arthur French. Ces deux officiers quittèrent immédiatement le poste de Swan River avec une escorte de cinquante policiers pour se rendre au fort Carlton «as a party of observation»¹⁴.

Le commissaire French constata ce qui s'était passé et en informa le secrétaire du lieutenant-gouverneur dans un rapport officiel daté du 17 août 1875. Ce rapport mentionne que la plainte contre Gabriel Dumont avait été signée par Primeau. Il inclut la phrase suivante: «I annex an extract of a letter from the Constable in charge at Shoal Lake, which may possibly throw some further light on this matter, I cannot myself help thinking, that his Honor, and I fear the Dominion Government, have been unnecessarily agitated by the alarming reports received». Selon le document en annexe, l'incident était un coup monté par la Compagnie de la baie d'Hudson. Alors que le major général Selby-Smythe continuait vers le fort Pitt, le commissaire French télégraphiait au ministre de la Justice le même jour (le 19 août 1875):

¹⁴ ANC, RG 18, Vol. 6, doc. 333-1875, lettre, Major-General Selby-Smythe au ministre de la Justice, 27 juillet 1875.

«the outrages by Half-Breeds in this vicinity are of a trivial nature particulars by mail».

L'incident et les rapports exagérés de Clark étaient parvenus aux plus hauts niveaux du gouvernement. Le Colonial Office, qui s'intéressait au succès de la North West Mounted Police, avait ouvert un dossier sur le «Case of Gabriel Dumont». D'Halifax, le 6 septembre 1875, le lieutenant général Sir W. O'G. Haly avait fait parvenir à Lord Carnarvon un long rapport qui comprenait une copie des rapports fait par Selby-Smythe et French au ministre de la Justice. Le 28 septembre, Lord Carnarvon demandait: «further particulars in regard to the 'Case of Gabriel Dumont' referred to in the papers, on which subject I have received no previous information».

Lord Dufferin, gouverneur général du Canada, répondit par une dépêche le 5 novembre 1875. Il admettait qu'il y avait autorité dans les Territoires, que les lois des Métis s'appliquaient seulement à ceux qui acceptaient le «covenant», que les Métis étaient respectueux de la loi et désiraient la mise en place d'une autorité, que Lawrence Clark avait commis une erreur en sonnant l'alarme, et qu'en définitive c'étaient des lois qu'il fallait aux Métis. Dans une lettre du 3 décembre 1875 adressée à Lord Dufferin, Lord Carnarvon reprend le texte d'une note du 11 novembre 1875 signée «C» (probablement par Lord Carnarvon): «in the absence of such (a legitimate system of laws and government) it would be difficult to take strong exception to the acts of a community which appears to have honestly endeavored to maintain order by the best means in its power». Dans une longue lettre, William Blake, le ministre de la Justice, passe en revue le «Case of Gabriel Dumont», dont il présente une analyse très valable et qui forme le gros du dossier¹⁵.

Sur la base de ce que l'on vient de présenter, on constate une corollaire canadienne à la thèse de Turner. On retrouve chez les Métis la capacité morale de l'«homme nouveau», de la «nouvelle nation» née de l'expérience de la «frontier». Ils Métis avaient amplement démontré leur capacité d'acquérir de la propriété et de pratiquer le commerce. Il s'agit ensuite de savoir s'ils pouvaient se gouverner eux-mêmes. Cette capacité morale est reconnue dans les écrits d'Alexander Begg et de bien d'autres, lorsqu'ils décrivent l'honnêteté traditionnelle des Métis. Elle est présentée comme une caractéristique de la nation, cette capacité

¹⁵ Colonial Office, 42/737, ff. 312-338, annexes.

d'assumer ses obligations, de conclure des contrats, et d'obéir à un code de lois et règlements écrits. C'est ce que l'on vient de montrer. À partir du code gouvernant la chasse aux bisons, et des «covenants» de tempérance visant à contrôler le fléau de l'alcool, il y a une progression simple et directe vers le gouvernement autonome, l'étape suivante dans la prise de conscience sociale. C'est une évolution tranquille, mais aussi un «startling and original development»¹⁶. La population métisse a, durant la période de 1864 à 1875, démontré qu'elle savait et pouvait se gouverner elle-même. Il faudrait demander à ces historiens canadiens qui persistent à nier l'existence de ces développements, d'être au moins conséquents. G. F. G. Stanley n'a-t-il pas écrit ailleurs: «thus it was the French half-breeds, assisted by their clergy, who were the pioneers of government in the Canadian north-west»¹⁷.

¹⁶ George F. G. Stanley, «The Half-Breed 'Rising' of 1875», *Canadian Historical Review*, Vol. 17, No. 4 (Dec. 1936), p. 408.

¹⁷ *Ibid.*

JEAN L'HEUREUX CANADIEN ERRANT ET PRÉTENDU MISSIONNAIRE AUPRÈS DES PIEDS-NOIRS

Raymond Huel

*Département d'Histoire
Université de Lethbridge*

Jean L'Heureux, Canadien errant devenu figure légendaire de l'Ouest, naquit à Saint-Hyacinthe vers 1825. Il fréquenta le Grand Séminaire de cette ville après avoir complété «un brillant cours classique». Après une année d'études théologiques, il aurait été renvoyé, peut-être même chassé, du séminaire en raison de graves désordres. L'Heureux quitta donc le Québec et se dirigea vers l'Ouest où «il se livra à la vie la plus aventureuse qu'on puisse imaginer». Là comme ailleurs, il ne passait jamais inaperçu; sa complexité lui donnait toutefois l'allure d'un personnage insaisissable et presque légendaire. Sa carrière parmi les Pieds-Noirs et les Oblats de Marie Immaculée mérite cependant une étude à la fois sérieuse et objective susceptible de mettre à jour son vrai caractère et ses véritables exploits. Était-il un simple voleur ou une sorte de Robin des bois qui ne volait que pour porter secours aux pauvres Amérindiens avec lesquels il s'était associé? Était-il un faux prêtre dissimulé sous la soutane et le crucifix pour faire concurrence aux oblates de l'Alberta et aux jésuites du Montana? Quels services a-t-il rendus aux oblates? Quelle fut son orientation sexuelle et que devons-nous croire des accusations de sodomie portées contre lui?¹

¹ Une Soeur de la Providence, *le Père Lacombe: «L'Homme au bon cœur», d'après ses mémoires et souvenirs*, Montréal, le Devoir, 1916, p. 105, note 5; Paul-Émile Breton, o. m. i., *le Grand Chef des Prairies: le père Albert Lacombe, o. m. i., 1827-1916*, Edmonton, Éditions de l'Ermitage, 1954,

Les Débuts de l'aventure

Après avoir quitté le Québec, L'Heureux arriva au Montana vers 1859. Il oeuvra dans les champs aurifères et réussit à se faire passer pour un prêtre à la mission des jésuites sur la rivière Soleil près de Great Falls. En vertu de sa formation antérieure, cette mascarade ne lui fut pas difficile et il réussit même à obtenir une soutane du personnel de ladite mission. Quelque temps après, les jésuites découvrirent que L'Heureux n'était pas prêtre et, pis encore, il fut pris en flagrant délit de sodomie. Dans l'intervalle, il avait fait la connaissance des Pieds-Noirs et, lorsqu'il fut dénoncé comme faux prêtre et sodomite, il n'eut aucune difficulté à se faire admettre dans leurs camps et à les accompagner dans leurs pérégrinations à travers la prairie².

Du Montana L'Heureux et les Pied-Noirs mirent le cap sur le nord, traversèrent la frontière internationale et se rendirent en Alberta, territoire de mission catholique desservi par les Oblats de Marie Immaculée. Le père Albert Lacombe, qui deviendra plus tard le bienfaiteur et le protecteur de L'Heureux, fit sa connaissance en 1861 lors de voyages à la prairie. Le 13 avril 1861, le père Lacombe annonça à Mgr Alexandre-Antonin Taché de Saint-Boniface la grande nouvelle de la conversion du «fameux L'Heureux». Selon Lacombe, L'Heureux habitait à la mission du lac Sainte-Anne et se montrait très réservé et respectueux envers les oblats. La conversion eut lieu au cours de la Semaine sainte et Lacombe était persuadé «qu'elle [était] sincère ou bien donc c'[était] le plus grand hypocrite du monde». L'Heureux n'était pas trop mêlé aux oblats, mais Lacombe ajouta qu'il avait néanmoins pris ses précautions³. Là-dessus, L'Heureux partit à la

pp. 69-70; H. Dempsey (ed.), «Alexander Culbertson's Journey to Bow River», *Alberta Historical Review*, vol. 19 (1971), p. 11, note 3; Archives Deschâtelets, Ottawa (AD), HEC 2142 A33K 14, R. L'Heureux à D. Savoie, 25 mars 1972 (copie); Archives provinciales de l'Alberta (APA), Fonds Oblats de Marie Immaculée, Province d'Alberta-Saskatchewan (OMI), Cluny 13a, *Codex historicus*, mission de la Sainte-Trinité des Pieds-Noirs, lettre du père L. Doucet, 15 fév. 1908, p. 7.

² H. Dempsey, *Crowfoot: Chief of the Blackfeet*, Edmonton, Hurtig Publishers, 1972, p. 83, note 8; APA, OMI, Papiers Personnels (PP), A. Philippot, «La mission de Saint-Paul des Cris» (manuscrit), p. 10.

³ AD, HE 2221 T12Z 118, Lacombe à Mgr [Taché], 13 avril 1861 (copie).

recherche de l'or dans la région d'Edmonton et devait à son retour aller vivre avec les oblats de Saint-Albert et y faire ses vocux.

Le père Jean-Marie Caër n'ajoutait pas foi à la conversion de L'Heureux, qui se disait l'envoyé du père Lacombe et qui exerçait le ministère, y compris la prédication. Bien lui en prit, car quelques mois plus tard, sans doute à la grande consternation du père Lacombe, les oblats apprirent que L'Heureux aurait été accusé de sodomie et serait expulsé du pays⁴. À l'arrivée de L'Heureux au fort Edmonton, Caër le persuada de partir avec les Pieds-Noirs qui, la traite finie, se dirigeraient vers le sud. Caër avertit aussitôt Mgr Taché qu'il voulait prévenir les jésuites du Montana contre L'Heureux afin qu'ils n'en soient pas dupés⁵. Aussi remit-il à L'Heureux une lettre pour les jésuites du Montana, mais, comme il avait peur que le porteur n'en prenne connaissance, il se proposait d'en confier une autre aux Pieds-Noirs qui arriveraient plus tard au fort.

À cette même époque, L'Heureux aurait envoyé un faux échantillon d'or au fort Benton, Montana, prétendant qu'il avait découvert un gisement et qu'il était prêt à signaler l'endroit aux chercheurs. Quand la supercherie fut découverte, un groupe d'hommes mécontents se dirigea vers le nord à la recherche de L'Heureux⁶. Celui-ci, qui semblait être sur ses gardes, faisait maints compliments à Lacombe, mais évitait «de voir [les oblats] comme le feu»⁷. Vers la fin de 1862, le père Lacombe prit certaines mesures pour le neutraliser. D'une part, il informa Mgr Taché que L'Heureux était encore avec les Pieds-Noirs et qu'ayant de l'argent, il se faisait passer pour un missionnaire novice de la société de Jésus, réussissant fort vraisemblablement à tromper les jésuites de Washington encore mieux que les oblats de Saint-Albert. D'autre part, Lacombe essaya de détromper les Pieds-Noirs au sujet de L'Heureux.

L'année suivante, en 1863, le père Constantine Scollen avertit Taché que L'Heureux était encore à la prairie avec les Pieds-Noirs.

⁴ AD, HE 2221 T12Z 148, Lestanc à Mgr et Bien Aimé Père [Taché], 18 fév. 1862.

⁵ APA, OMI, Dossiers du Personnel (DP), J.-M. Caër 1861-64, Caër à Mgr et Bien Aimé Père [Taché], 1862.

⁶ H. Dempsey (ed.), «Alexander Culbertson's Journey», p. 11, note 3.

⁷ AD, HE 2221 T12Z 124, Lacombe à Mgr et Bien Aimé Supérieur [Taché], 23 déc. 1862.

Selon Scollen, il jouait le rôle de missionnaire, mais «he is known by all to be a robber and a liar»⁸. Un an plus tard, le père Lacombe se plaignit que le «malheureux» continuait à habiter avec les Pied-Noirs, les «évangélisant à sa façon et singeant notre sainte religion». Selon Lacombe, L'Heureux devait tôt ou tard «rencontrer ce qu'il cherch[ait] depuis longtemps»⁹. En effet, les Amérindiens finirent par mépriser L'Heureux, le reconnaissant comme un misérable qui avait fait beaucoup de mal dans le pays. En juillet 1867, le père Hippolyte Leduc, qui venait de faire la connaissance de L'Heureux au fort Pitt, discerna dans la physionomie du faux prêtre «des yeux hypocrites au premier degré»¹⁰.

L'Heureux et les Oblats

Que fit donc ce pauvre L'Heureux pour mériter la rancune des oblats? Bien entendu, ses activités dans les champs aurifères et ses rapports sodomitiques transgressaient le rigoureux code moral de l'époque, mais ce fut surtout son usurpation du titre de prêtre-missionnaire qui lui valut le mépris du clergé. Les oblats se considéraient comme les seuls représentants attitrés de la seule légitime Église fondée par le Christ, avec responsabilité de continuer Sa grande commission d'évangéliser toutes les nations. Les autres cultes et leurs représentants étaient *ipso facto* des imposteurs, des suppôts de Satan cherchant à tromper les gens et à les détourner de la vraie voie du salut. L'Heureux était d'autant plus répréhensible qu'il était un catholique renégat, un faux prêtre qui avait gagné la confiance des autochtones et s'était fait accepter par eux comme catéchiste.

Cependant, le jugement du père Léon Doucet, qui connut L'Heureux, ne fut pas aussi sévère que celui de ses confrères oblats de l'époque. Doucet pouvait pardonner les nombreuses excentricités de L'Heureux parce qu'il avait rendu de réels services aux premiers missionnaires. À titre de catéchiste, L'Heureux avait inculqué plusieurs notions religieuses aux Pieds-Noirs, et Doucet put constater l'estime des Amérindiens envers ce singulier personnage qui partageait leur vie et leur existence. Selon Doucet, L'Heureux avait préparé la voie apostoli-

⁸ AD, HE 2221 T12Z 204, Scollen to my Lord [Taché], 30 April 1863.

⁹ AD, HE 2221 T12Z 132, Lacombe à Mgr [Taché], 28 mars 1864.

¹⁰ APA, OMI, PP, H. Leduc 1866-88, Leduc à Végreville, 25 juillet 1867.

que aux oblats¹¹. La culture et les traditions des Amérindiens accordaient une grande considération aux individus qui avaient la réputation d'être possédés par les esprits ou présumés en communication avec eux. En général, les oblats n'avaient pas reçu de la part des Amérindiens l'accueil spontané qu'ils accordèrent à L'Heureux et cela a sans doute accentué leur hostilité envers lui. Somme toute, les points forts de L'Heureux, c'est-à-dire ses initiatives et son assimilation au milieu amérindien, devinrent aux yeux des oblats signes de dérangement d'esprit et de faiblesse morale.

Pendant son séjour parmi les Pied-Noirs, L'Heureux ne chercha pas à les convertir à la religion catholique, mais à leur montrer que le Grand Esprit qu'ils adoraient était le même Dieu que lui-même vénérail. La seule doctrine religieuse qu'il leur enseigna fut que leur Grand Esprit se composait des trois personnes qui formaient la Sainte Trinité de la religion catholique. Les Amérindiens, qui pourtant trouvaient ce principe «très comique», exprimèrent leur estime envers L'Heureux, en le nommant «neokiskaetapiw» qui signifie «l'homme aux trois personnes». Ils avaient d'ailleurs l'habitude d'associer de tels termes de reconnaissance à ceux qui avaient joué un rôle important dans leur société. Ainsi, Albert Lacombe était dénommé «le bon coeur», Constantine Scollen, «la bonne parole», et Léon Doucet, «le petit prêtre»¹².

Quoi qu'il en soit, il y eut une réconciliation, du moins partielle, entre L'Heureux et les oblats vers 1865. C'est à cette époque que L'Heureux sauva la vie au père Lacombe, victime de l'épidémie de fièvre scarlatine qui sévissait parmi les Pied-Noirs. L'Heureux se procura la nourriture, fit un bon feu et se tint auprès du malade jusqu'à ce que le danger fût passé¹³. Lacombe lui fut toujours reconnaissant de sa charité et de son dévouement. Entre 1865 et 1868 dans le registre des baptêmes administrés par le père Lacombe parmi les Pieds-Noirs, on

¹¹ APA, OMI, Cluny 13a, *Codex historicus*, mission de la Sainte-Trinité des Pieds-Noirs, lettre du père Doucet, 15 fév. 1908, pp. 7-8.

¹² AD, HEC 2142 A33K 14, L'Heureux à Savoie, 25 mars 1972; APA, OMI, Cluny 13a, *Codex historicus*, mission de la Sainte-Trinité des Pieds-Noirs, lettre du père Doucet, 15 fév. 1908, pp. 7-8.

¹³ APA, OMI, PP, Philippot, «Saint-Paul des Cris», p. 10; Breton, *le Grand Chef*, p. 69.

relève souvent le nom de L'Heureux agissant comme parrain¹⁴. En 1868, L'Heureux assistait à la procession de la Fête-Dieu à Saint-Albert où il avait beaucoup travaillé à l'organisation de la fête et à la construction des reposoirs. Il s'est fait avocat pour seconder les efforts du père André et venir en aide à un individu impliqué dans une question d'argent. Au dire d'un témoin, L'Heureux se distinguait dans le rôle de conciliateur par son grand «à plomb» et sa «loquacité intarissable»¹⁵. En 1872, dans un camp des Gens du Sang, il servait de parrain à quarante-cinq personnes baptisées par Mgr Vital-Justin Grandin¹⁶.

En dépit de cette réconciliation, L'Heureux n'abandonna pas complètement le rôle de missionnaire lors de ses voyages à la prairie. En 1870, par exemple, on le retrouvait au Montana en compagnie d'Alexander Culbertson, un important traiteur de fourrure américain qui entreprenait un voyage à partir de la rivière Marias jusqu'à la rivière Bow près de Calgary. Dans son journal, Culbertson identifiait son compagnon de voyage comme «the Rev'd Father John La Hurie», un missionnaire catholique qui avait oeuvré pendant les dix dernières années parmi les Pied-Noirs. Malheureusement il ne nous dit pas si le révérend père en question était jésuite ou oblat¹⁷. Selon Culbertson, Jean L'Heureux se dévouait infatigablement à promouvoir les intérêts des Amérindiens qu'il essayait de convaincre d'abandonner leurs idoles et de vénérer le vrai Dieu; il réunissait les enfants dans sa tente le soir et leur faisait répéter le *Pater Noster* et chanter des cantiques catholiques qu'il avait traduits dans leur langue. Culbertson louait la patience et l'esprit philanthropique de L'Heureux ainsi que son désir de civiliser les autochtones et d'en faire de bons et utiles citoyens¹⁸. Deux ans plus tard, en 1872, le colonel Robertson-Ross, chargé par le gouvernement fédéral de faire un rapport sur les conditions troublées dans lesquelles se trouvait l'Ouest, fit la connaissance de L'Heureux, qui lui traça une

¹⁴ APA, OMI, PP, L. Doucet: Journal 1868-90, p. 78. Le registre des baptêmes de la mission Saint-Paul-des-Cris identifie L'Heureux comme le parrain de 363 personnes baptisées par le père Lacombe: APA, OMI, Philpott, «Saint-Paul des Cris», p. 9.

¹⁵ APA, OMI, PP, L. Doucet: Journal 1868-90, août 1868, p. 5.

¹⁶ APA, OMI, PP, J. Le Chevalier, Notes sur religieuses *et al.*, 10 juillet 1872.

¹⁷ Dempsey, «Alexander Culbertson's Journey», p. 8.

¹⁸ *Ibid.*, p. 20.

carte des territoires des Pieds-Noirs et lui fit un recensement de leurs effectifs. Bien que ces renseignements fussent d'une grande valeur pour la préparation de son rapport, Robertson-Ross jugea beaucoup plus sévèrement que Culbertson le caractère de L'Heureux qu'il qualifia de «cracked priest»¹⁹. De son côté, le père Scollen, dans son rapport à l'assistant supérieur général en 1878, représentait L'Heureux comme un caractère incompréhensible, une espèce de Gil Blas qui non seulement se présentait comme «catéchiste des Pieds-Noirs», mais «baptis[ait], mari[ait], prêch[ait], on dit même qu'il confess[ait] au besoin»²⁰.

Le Traité no 7

Lors des négociations qui aboutirent à la signature du Traité no 7 en septembre 1877 à la Traverse des Pieds-Noirs (Blackfoot Crossing), l'interprète officiel de Crowfoot, le grand chef de la nation des Pieds-Noirs, démissionna pour cause de maladie²¹. L'Heureux fut alors appelé pour le remplacer. Il présentait et expliquait les désirs et les besoins des Amérindiens aux représentants du gouvernement canadien; il prépara aussi les données sur les effectifs des différentes tribus qui composaient la nation, dressa la liste des chefs et énuméra les principales familles et les principaux clans. Le commissaire canadien, Alexander Morris, trouva ces renseignements fort utiles et témoigna sa reconnaissance à L'Heureux²². Une fois satisfaits des clauses du traité et des explications qui leur furent données, les chefs acceptèrent les termes et demandèrent que L'Heureux affixe leur nom au document et atteste leur marque. À la conclusion des formalités, les chefs remercièrent les délégués canadiens par l'entremise de L'Heureux. Morris se déclara satisfait des services de L'Heureux comme interprète, mais le père Doucet laisse entendre autre chose. Selon Doucet, bien que L'Heureux comprît parfaitement la langue des Cris et des Pieds-Noirs, il les parlait très mal et ne pouvait être fiable comme interprète pour les négociations

¹⁹ H. Dempsey (ed.), «Robertson-Ross' Diary. Ft. Edmonton to Wildhorse, B. C. , 1872», *Alberta Historical Review*, vol. 9 (1961), pp. 5, 12.

²⁰ Leduc au R. P. Aubert, 24 juin 1878, *Missions*, vol. 16 (1878), p. 472.

²¹ APA, OMI, PP, L. Doucet: Journal 1868-90, 17-23 sept. 1877, p. 100.

²² Alexander Morris, *Treaties of Canada with the Indians of Manitoba, the North-West Territories and Keewatin in the Dominion of Canada*, Toronto, Willing and Williamson, 1880, p. 253.

du traité. Ce sont les services du père Scollen²³ qui furent sollicités, affirmait encore Doucet.

Après le traité, L'Heureux maintint son association avec les Pieds-Noirs et vécut en «exil volontaire» parmi eux. Il continua à rendre les services qu'il pouvait aux missionnaires en visite dans les campements amérindiens²⁴, s'occupait du bien-être des autochtones et déplorait la détresse et la disette qui suivirent la disparition du bison des territoires des Amérindiens. En mars 1879, du camp du chef Old Sun près de la rivière Bow, L'Heureux avertit C.E. Denny, sous-inspecteur de la Gendarmerie royale à Calgary, de l'indigence des Pieds-Noirs et lui demanda s'il pouvait envoyer les Amérindiens les plus miséreux à Calgary afin de soulager leur faim²⁵. Denny promit que les nécessiteux recevraient de l'assistance s'ils venaient à Calgary. Il lui recommanda cependant la discrétion pour empêcher les Amérindiens d'abuser de la situation²⁶.

L'Heureux et Louis Riel

La misère et le mécontentement des Amérindiens rapprochèrent L'Heureux de Louis Riel, un autre personnage célèbre de l'Ouest. En 1877-78 L'Heureux et Crowfoot, campés près de la rivière Red Deer, reçurent la visite de Métis de la Montagne de Bois et des collines Cyprès qui proposaient aux Pieds-Noirs de les accompagner aux États-Unis. Devant leur refus, les Métis — probablement sur l'ordre de Riel²⁷ — mirent le feu à la prairie pour les forcer à faire la chasse au bison au sud de la frontière internationale. Le plan échoua quand L'Heureux et les chefs convinquirent les autorités canadiennes de distribuer des provisions aux Amérindiens à Blackfoot Crossing. En 1879, la faim força les Pied-Noirs à faire la chasse et à passer l'hiver au Montana dans le bassin Judith. Riel leur rendit encore une visite et

²³ *Ibid.*, pp. 259, 261; APA, OMI, Cluny 13a, *Codex historicus*, mission de la Sainte-Trinité des Pieds-Noirs, lettre du père Doucet, 15 fév. 1908, p. 7; APA, OMI, PP, L. Doucet: Journal 1868-90, 17-23 sept. 1877, p. 100.

²⁴ APA, OMI, PP, L. Doucet: Journal 1868-90, pp. 151, 161.

²⁵ Archives Nationales du Canada [ANC], RG 10, Vol. 3695, File 14942, L'Heureux to Denny, 27 March 1879.

²⁶ APA, OMI, PP, A. Lacombe 1879, Denny to Irvine, 10 April 1879 (copie).

²⁷ ANC, Fonds J. A. Macdonald, 44894-95, L'Heureux to Honorable Sir, 1 Nov. 1886.

leur divulgua son plan: exploiter le mécontentement des Amérindiens pour envahir le Nord-Ouest. L'Heureux mit aussitôt les autorités canadiennes et américaines au courant de ce complot, ainsi que d'une grande réunion de Métis et d'Amérindiens qui devait avoir lieu en mai 1880 aux Tiger Hills. Riel dut alors abandonner son plan d'invasion du Nord-Ouest²⁸. À l'automne de la même année, la pénurie du bison força les Pieds-Noirs à s'aventurer plus au sud du Montana, vers le fort Carrol. Riel leur rendit visite de nouveau et essaya de les impliquer dans son complot de saisir le Nord-Ouest et d'en faire un pays réservé exclusivement aux Amérindiens et aux Métis et administré par eux seuls. À la demande des autorités canadiennes, L'Heureux convainquit les Pieds-Noirs de retourner en Alberta et de s'éloigner ainsi de la mauvaise influence des Métis et de leur chef²⁹. Au mois d'août 1883, L'Heureux, qui visitait les Pied-Noirs, arriva au fort Macleod avec la nouvelle que les Sioux se préparaient à envahir le Nord-Ouest. Comme L'Heureux ne pouvait en fournir la preuve, le père Doucet l'attribua à sa folle imagination, et l'alarme ne fut pas de longue durée³⁰.

Vers 1881, les rapports de L'Heureux sur les activités de Riel lui valurent l'emploi d'interprète pour le département des Affaires indiennes dans la réserve des Pieds-Noirs. Grâce à ses connaissances des lieux et des résidents, il devint l'homme de confiance des autorités, qui lui confièrent diverses investigations et lui furent reconnaissants d'avoir percé à jour de fausses demandes de rente annuelle de soi-disant adhérents au traité³¹. À la suite de la rébellion du Nord-Ouest, le département demanda à L'Heureux d'enquêter sur les allégations selon lesquelles les Pieds-Noirs s'armaient et qu'un nommé Beaupré leur vendait des cartouches. Les affirmations s'avérèrent fausses, et L'Heureux déclara que les Pieds-Noirs ne s'occupaient pas de la fabrication des instruments de guerre³². En décembre 1887, il demanda au surintendant général des Affaires indiennes que le renouvellement de

²⁸ *Ibid.*, 44896-98, L'Heureux to Honorable Sir, 1 Nov. 1886.

²⁹ *Ibid.*, 44899, L'Heureux to Honorable Sir, 1 Nov. 1886; H. Dempsey, *Crowfoot*, p. 124.

³⁰ APA, OMI, PP, L. Doucet: Journal 1868-90, 2 août 1883, p. 167.

³¹ ANC, RG 10, Vol 3790, File 44674, Dewdney à Superintendent General of Indian Affairs, 20 Dec. 1887.

³² ANC, Fonds J. A. Macdonald, 90634, L'Heureux to Dewdney, 27 Feb. 1886.

son mandat soit fait par un arrêté-en-conseil afin d'améliorer les conditions de son emploi. En considération des «good services» rendus par le solliciteur, le gouvernement lui accorda le poste avec un salaire de 600 \$ par année en sus de l'alimentation accordée aux employés³³.

Entre-temps, le gouvernement fédéral témoigna sa reconnaissance à L'Heureux en le choisissant pour accompagner les chefs amérindiens de l'Ouest qu'il invitait à Brantford, Ontario, en 1886 pour le dévoilement d'une statue en mémoire du chef mohawk Joseph Brant. Les neuf chefs de l'Ouest, y compris Crowfoot, n'avaient pas appuyé Riel lors de la rébellion de 1885. L'Heureux agissait comme interprète de Crowfoot et comme assistant du père Lacombe, qui était du voyage. Bien entendu, les chefs furent étonnés par les merveilles des grandes villes de l'Est qu'ils visitèrent — Ottawa, Québec, Montréal — et ils demandèrent à L'Heureux de leur procurer certains «objets intéressants»³⁴. D'autre part, les Amérindiens firent aussi une grande impression sur les gens de l'Est. À Ottawa, ceux qui assistèrent à la réception donnée en l'honneur des visiteurs de l'Ouest furent émerveillés par la politesse et le beau physique de Crowfoot, de même que par son allocution éloquente ponctuée de gestes superbes. Ce discours fut traduit en anglais par L'Heureux³⁵.

L'Heureux ethnologue

Homme cultivé, L'Heureux s'intéressa aux moeurs et aux coutumes des Pieds-Noirs et rédigea des notes ethnologiques sur leurs reliques et sur leurs objets façonnés. Lors de ses voyages à la prairie en 1882, il découvrit, le long de la rivière Red Deer, une pierre quartzeuse hémisphérique de 15 pouces de haut et de 14 pouces de circonférence à laquelle il donna le nom pied-noir «Kekip Sesoators» ou pierre sacrificatoire. Le 20 juillet 1882, il présenta la pierre au marquis de

³³ ANC, RG 10, Vol 3790, File 44674, Dewdney to Superintendent General of Indian Affairs, 20 Dec. 1887; *ibid.*, «Report of a Committee of the Honourable Privy Council to His Excellency the Governor-General in Council, 8 May 1888».

³⁴ H. Dempsey, *Crowfoot*, pp. 201-204; cf. Une Socur de la Providence, *le Père Lacombe*, p. 364.

³⁵ K. Hughes, *Father Lacombe: the Black-Robe Voyageur*, Toronto, McClelland and Stewart, 1920, p. 311.

Lorne, gouverneur-général du Canada, et à son épouse la princesse Louise³⁶. En 1884, à la demande de la British Association for the Advancement of Science de Montréal, L'Heureux présenta une communication sur cette pierre, qu'il illustra par les dessins des symboles et signes hiéroglyphiques qui l'ornaient. Cette pierre sacrificatoire était utilisée lors de sacrifices volontaires en temps de grande crise, pour attirer et favoriser l'intercession exceptionnelle des esprits. Le matin, au lever du soleil, l'aspirant s'amputait un doigt et le laissait dans le bassin de la pierre sacrificatoire se méritant ainsi, parmi les Pieds-Noirs, un honneur qui valait bien la croix de la Légion d'honneur³⁷. Le texte de L'Heureux montre une connaissance de coutumes indiennes qui dépassent celles des Pieds-Noirs avec lesquels il était si intimement lié, ainsi qu'une connaissance des objets façonnés d'autres sociétés amérindiennes jusqu'au Mexique. Un spécialiste qui fit une étude approfondie du texte conclut:

It is a strange story and parts of it have been written off as pure fiction by ethnologists. On the other hand, some parts have a ring of truth, although even these may be gross exaggerations.³⁸

L'Heureux rédigea une autre communication qu'il envoya à la British Society for the Advancement of Learning. Le manuscrit de neuf pages renfermait trois dessins et s'intitulait «Ethnological Notes on the Astronomical Customs and Religious Ideas of the Chokitapia or Blackfeet Indians, Canada».

L'École de Dunbow

De tous les services que L'Heureux rendit aux missionnaires oblats, le plus grand fut le recrutement qu'il fit pour l'école industrielle

³⁶ ANC, RG 10, Vol 3695, File 14942, «The Kekip-Sesoators or Ancient Sacrificial Stone of the N. W. T., Canada».

³⁷ *Ibid.*, L'Heureux to Dewdney, 18 Aug. 1884. L'Heureux demande qu'on lui pardonne une composition rapide et son orthographe car il lui a fallu faire des copies de ses textes français. À la fin de son texte il indique où il a trouvé la pierre et à qui il l'a présentée. Il s'identifie comme détenteur d'une maîtrise: «Jean L'Heureux M. A.».

³⁸ Jean L'Heureux, «The Kekip Sesoators or Ancient Sacrificial Stone of the N. W. T., Canada», *Alberta Historical Review*, vol. 7 (1959), p. 12.

Saint-Joseph, située à Dunbow au sud-est de Calgary. Ouverte en 1884, l'institution n'eut jamais d'attrait pour les Pied-Noirs, qui résistèrent à y envoyer leurs enfants. Dès l'ouverture de l'école, L'Heureux, à la demande du père Lacombe, fit le tour des réserves des Pieds-Noirs, des Gens du Sang et des Peigans à la recherche de garçons. Il envoyait aussi des jouets et des friandises afin de rendre la vie des élèves plus agréable à Dunbow³⁹. Ce recrutement fut une tâche difficile, et L'Heureux dut employer plusieurs ruses pour réussir. Lorsqu'il avait fait le choix des enfants, il devait prendre ses précautions afin de ne pas se les faire reprendre par leurs parents. Il lui fallait oeuvrer à la nuit tombante et quitter la réserve aussitôt que possible⁴⁰.

En plus de ses voyages à travers les diverses réserves, L'Heureux accompagnait les oblats (notamment le père Émile Legal et le père Lacombe) et les assistait dans leurs tournées de recrutement. À l'occasion de la fête patronale de l'école, L'Heureux prépara une allocution qui fut présentée par deux des élèves et il distribua des présents aux enfants⁴¹. Il fonda une espèce de noviciat chez les Pieds-Noirs, pour préparer les jeunes à l'école, et en hébergeait même quelques-uns chez lui. On se plaignit cependant qu'il acceptait n'importe qui, et que la discipline et la bonne volonté faisaient défaut parmi les novices⁴².

Quant aux relations entre L'Heureux et les oblats, il y eut un rapprochement et une réconciliation après 1880, confirmés par les activités de L'Heureux en faveur de l'école de Dunbow et les témoignages que les oblats lui rendirent en vertu de ses services. Cette reconnaissance devint quasi publique en 1910 lorsque le rapport de l'école, publié dans le périodique officiel de la congrégation, les *Missions de la congrégation des Missionnaires oblats de Marie Immaculée*, identifiait

³⁹ APA, OMI, Dunbow 1, Lacombe to Honorable Indian Commissioner, 24 March 1885; *ibid.*, Dunbow 24, Record of St. Joseph's Industrial School, 5 Nov., 20 Nov., 27 Dec., 31 Dec. 1884, 14 Jan., 25 Jan., 13 March 1885.

⁴⁰ «Rapport sur l'école industrielle Saint-Joseph à Dunbow», *Missions*, vol. 48 (1910), pp. 26-27.

⁴¹ APA, OMI, PP, L. Doucet: Journal 1868-90, 13 jan., 12 août 1885, pp. 178, 187; APA, OMI, Dunbow 24, Record of St. Joseph's Industrial School, 15 March 1885.

⁴² «Rapport sur l'école industrielle Saint-Joseph», p. 33.

L'Heureux comme «le grand recruteur d'enfants des premiers jours»⁴³. Il va sans dire que les activités de L'Heureux en faveur de Dunbow et le précieux appui qu'il apportait aux oblats furent vus d'un mauvais oeil par les pasteurs protestants. Le père Lacombe reprochait au ministre anglican de la réserve des Pieds-Noirs, J. W. Tims, son agitation et ses calomnies contre les catholiques. Jaloux du succès de l'école Saint-Joseph, Tims continua ses sourdes menées et s'attaqua surtout à L'Heureux, l'accusant d'immoralité. Sur les accusations de Tims, Hayter Reed, le commissaire adjoint des Amérindiens, démit L'Heureux de son poste d'interprète sur le champ⁴⁴.

La Fin des aventures

L'Heureux tomba dans «une misère noire» après la perte de son emploi et chercha à se faire héberger par des personnes charitables. Malheureusement, il semblerait que ses exigences et ses excentricités l'auraient fait renvoyer de la maison de ses bienfaiteurs⁴⁵. Au désespoir, il se dirigea vers Pincher Creek et là, celui à qui il avait sauvé la vie en 1865 lui tendit une main charitable. À cette époque, le père Lacombe, qui voulait se retirer de la société, y avait fait construire à cet effet l'Ermitage Saint-Michel. Il y reçut L'Heureux et la bonne entente régnait à l'Ermitage. Lacombe informa un collègue qu'il formait un vieux Canadien à la vie érémitique: «C'est le fameux Jean L'Heureux, alias Jean de Lovas»⁴⁶. L'Heureux faisait la cuisine au père Lacombe, «une cuisine quelconque» au dire d'un témoin. Il semble toutefois que la vie de Canadien errant eut plus d'attrait pour L'Heureux que celle d'ermite. Il changeait souvent de demeure, s'aventurait dans les bois et les contreforts et, de temps à autre, allait vivre chez les Métis de la région⁴⁷.

Avec l'âge, L'Heureux devint totalement indigent et invalide. En décembre 1897, les résidents de Pincher Creek firent circuler une pétition demandant au gouvernement de récompenser L'Heureux pour

⁴³ *Ibid.*, p. 37.

⁴⁴ APA, OMI, PP, L. Doucet: Journal 1891-1920, 18 nov. 1891, pp. 16-17.

⁴⁵ APA, OMI, PP, L. Doucet: Journal 1891-1920, 18 nov. 1891, 6 juin 1892, pp. 16-17, 21.

⁴⁶ *Ibid.*, 6 juin 1892, p. 21; APA, OMI, Montréal, Lacombe à Gendreau, 23 mai 1893.

⁴⁷ APA, OMI, PP, L. Doucet: Journal 1891-1920, 29 sept. 1898, p. 111.

ses services antérieurs en lui accordant les rations de bœuf et de farine distribuées aux Amérindiens en vertu des traités. Les pétitionnaires signalèrent que L'Heureux était le plus ancien du district et qu'il n'avait jamais reçu de pension ou d'octroi de terrain pour ses services. Trente-deux personnes, y compris le curé, le père Amédée Blanchet, apposèrent leur signature à la pétition qui fut présentée à un membre de la Gendarmerie royale à fort Macleod. En expédiant la requête à son supérieur, le gendarme attesta l'indigence et la mauvaise santé de L'Heureux. Il jugea nécessaire toutefois de donner des vivres à L'Heureux tout en l'informant qu'il ne pouvait pas faire cela indéfiniment et sans autorisation⁴⁸. Comme les secours d'aide sociale ne relevaient pas de la Gendarmerie royale, la pétition fut transmise au département des Affaires indiennes. Le commissaire, qui lui était sympathique depuis l'époque du Traité no 7 avec les Pieds-Noirs, conclut: «the Department would, in my opinion, be quite justified to come to his aid in the manner petitioned for»⁴⁹.

L'Heureux reçut enfin une ration de bœuf et de farine et continua sa vie errante dans la région de Pincher Creek. Quelques temps plus tard, le jugeant très misérable, le père Lacombe décida de le faire entrer dans le foyer qu'il avait construit à Midnapore (aujourd'hui banlieue de Calgary). L'Heureux ne voulait pas y aller et il fallut utiliser les services d'un policier catholique pour lui faire changer d'avis. Cependant, une fois entré au «Home», il s'y plut en la compagnie de son bienfaiteur comme de celle d'anciens oblats qui lui rendaient visite et avec qui il maintint de cordiales relations. En janvier 1914, par exemple, ce furent entre lui et le père Hippolyte Leduc des échanges de vœux et d'étrennes⁵⁰. Le père Doucet mentionnait dans son journal que L'Heureux revint à ses pratiques religieuses au foyer Lacombe⁵¹.

Il semble en effet que L'Heureux ait abandonné le rôle de catéchiste-missionnaire à cette époque ou du moins les manifestations extérieu-

⁴⁸ ANC, RG 10, Vol 3790, File 44674, Cuthbert to Officer Commanding Macleod District, 18 Dec. 1897.

⁴⁹ *Ibid.*, Forget to Sec. Department of Indian Affairs, 10 Jan. 1898. Il faut noter l'efficacité et la vitesse avec lesquelles la fonction publique oeuvrait à l'époque. La pétition fut expédiée de Pincher Creek le 18 déc. 1897 et une décision fut prise à Ottawa et communiquée le 10 janvier suivant.

⁵⁰ APA, OMI, PP, H. Leduc 1909-15, L'Heureux à Leduc, [Jan. 1914].

⁵¹ *Ibid.*, L. Doucet: Journal 1891-1920, 29 sept. 1898, p. 112.

res de sa spiritualité ne furent pas de nature à offenser les oblats ni à inviter leur critique. Les références à L'Heureux qui paraissaient dans des publications religieuses officielles mettaient l'accent sur sa vie aventurière sans insister sur ses prétendues activités apostoliques⁵². Des critiques sévères par contre étaient consignées dans les écrits personnels de contemporains tels qu'Albert Lacombe, Constantine Scollen et Jean-Maire Caër, qui lui reprochaient son usurpation du titre et de la fonction de missionnaire, c'est-à-dire de représentant attitré de la légitime Église.

Conclusion

La mort de Jean L'Heureux, personnage légendaire et énigmatique, est survenue le 19 mars 1919. Elle ne mit pas fin aux interprétations divergentes de sa carrière et des motifs qui l'ont animée. Dorénavant, ses exploits resteront mêlés à la tradition orale avec toutes les ambiguïtés qu'implique une telle situation.

Cinquante ans après la mort de L'Heureux, un descendant collatéral s'était proposé d'écrire un livre qui aurait pour double but de jeter un jour nouveau sur la carrière de son ancêtre et de réhabiliter sa mémoire. L'auteur justifiait son projet en signalant que sauf les Pieds-Noirs, peu de gens évoquent encore le souvenir de L'Heureux et il en attribuait la responsabilité aux oblats qui avaient délibérément ignoré la contribution de L'Heureux «pour ne pas semble-t-il porter ombrage à la gloire du Père Lacombe»⁵³. Il alla plus loin en insinuant que les oblats n'avaient rien à reprocher à L'Heureux en ce qui avait trait à sa conduite privée, mais qu'ils s'objectaient à son usurpation des fonctions de missionnaire. De plus, les oblats prétendaient que L'Heureux se faisait passer pour prêtre «à cause d'un dérangement de jugement extrême». D'après le même auteur, L'Heureux, tout en jouissant de la «protection paternaliste» du père Lacombe au foyer, n'échappa pas à la rancune de Mgr Grandin «parce qu'il continua, jusqu'à sa mort, à porter la soutane, à lire son bréviaire et à se faire appeler "Révérend" par les vieillards de l'institution à cause de sa bonté et de sa générosité». L'Heureux fut excommunié par Mgr Vital Grandin qui d'ailleurs relevait temporaire-

⁵² Une Soeur de la Providence, *le Père Lacombe*, p. 105, note 5; Breton, *le Grand Chef*, p. 70.

⁵³ AD, HEC 2142 A33K 14, L'Heureux à Savoie, 25 mars 1972.

ment l'interdit quand les oblats avaient besoin de ses services. Selon le parent collatéral, les mémoires de L'Heureux, écrits sur «un grand rouleau de papier», auraient été détruits après sa mort par les oblats «pour la tache qu'il aurait pu faire à l'église naissante de l'Ouest, et des doutes qu'il aurait pu faire naître au sujet des résultats de ses activités»⁵⁴.

Malheureusement, la biographie projetée ne semble pas avoir vu le jour. Cependant, les allégations qui ont été présentées pour la justifier ont soulevé plus de questions supplémentaires que de réponses définitives aux questions qui se posaient déjà. Le dernier mot sur la vie et la carrière de Jean L'Heureux attend encore l'historien ou le biographe à qui il incombera de rétablir la vérité en allant au-delà de la légende et du folklore.

⁵⁴ *Ibid.*

J.-A.-N. PROVENCHER

LE NEVEU DE L'ÉVÊQUE

Brian Titley

*Faculté d'Éducation
Université de Lethbridge*

Joseph-Alfred-Norbert Provencher, neveu de Joseph-Norbert Provencher, premier évêque de Saint-Boniface, naquit en janvier 1843 à la Baie-du-Febvre, dans le Bas-Canada. Après la mort de son père, et grâce à l'aide financière de son oncle, il continua ses études classiques au Collège de Nicolet. Plus tard, à la fin de ses études en droit, il choisit de devenir journaliste. Nommé rédacteur de nuit de *la Minerve*, journal conservateur, il s'installa à Montréal où il découvrit une vie intellectuelle et culturelle séduisante.

Grand et gros, avec la barbe et les cheveux bruns frisés et abondants, Provencher avait l'air d'un paysan maladroit. C'était pourtant un homme cultivé, passionné pour l'art, la littérature et la politique. Bavard et bon vivant, il aimait la conversation accompagnée de vin, de cigares et de haute cuisine. Aux dires d'un de ses nombreux amis, «il était né pour le boulevard»¹. Mais, comme il était aussi ambitieux, le jeune journaliste cherchait d'autres avenues.

En 1867, lors de la première élection fédérale, il se présenta comme candidat du Parti Conservateur dans la circonscription d'Yamaska². Battu et déçu, il obtint toutefois un prix de consolation: il devint en 1869 secrétaire du Conseil du Nord-Ouest, nouveau gouvernement des anciens territoires de la Compagnie de la baie d'Hudson. Ce Conseil était sous la direction de William McDougall. L'histoire qui suit est

¹ Donatien Frémont, «Alfred-Norbert Provencher, 1843-1887», *Mémoires de la Société royale du Canada*, Tome I.I, troisième série, 1957, pp. 29-41; A.-G. Morice, *Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest*, Québec, Laflamme et Proulx, 1908, pp. 235-36.

² Léon Leduc, «J.A.N. Provencher», *le Monde illustré*, 12 novembre 1887, p. 221.

bien connue: à leur arrivée à la Rivière Rouge à la fin d'octobre, McDougall, Provencher et ceux qui les accompagnaient furent arrêtés par Louis Riel et ses partisans³.

Deux ans plus tard, Provencher obtint un autre poste dans le service public: agent d'immigration pour le Manitoba à Paris. Quel bonheur pour le bon vivant! Mais l'année suivante il fut rappelé de France et muté au Manitoba, cette fois en qualité de «commissaire des sauvages», fonctionnaire principal des Affaires indiennes à Winnipeg. Abandonner les boulevards de la rive gauche pour la boue de la Main Street, c'était dur, même compensé par un salaire de 2 000 \$ et un titre de colonel⁴.

Provencher avait, avec l'aide d'un subordonné, la responsabilité d'administrer un programme d'aide aux autochtones qui avaient signé les traités numéros 1, 2 et 3. Il s'agissait de leur distribuer certains biens et services promis dans ces accords afin de rendre possible leur adaptation à un mode de vie sédentaire, de les amener vers l'autosuffisance économique et vers un «comportement civilisé».

Au début, les Indiens se plaignaient sans cesse de ce que le gouvernement ne tenait pas ses promesses. Ils avaient en partie raison, car malgré ses obligations, Ottawa hésitait à dépenser de l'argent pour cette entreprise. Le gouvernement fédéral ne faisait en somme que suivre les conseils de Provencher, l'officier local. À son avis, il n'y avait pas d'urgence, les autochtones n'étaient pas encore prêts à faire une culture massive de la terre ni à élever du bétail. Il ne fallait donc pas se presser, recommanda-t-il à ses supérieurs d'Ottawa. Il n'est donc pas surprenant de voir augmenter le mécontentement des Indiens⁵.

³ W.L. Morton, ed., *Alexander Begg's Red River Journal and Other Papers Relative to the Red River Resistance of 1869-1870*, Toronto, Champlain Society, 1956, p. 43, 176, 233. Voir aussi Archives nationales du Canada (ANC), Fonds Sir Charles Tupper, MG 26F, vol. 3, p. 1385, Provencher à Sir Charles Tupper, 24 janvier 1870; p. 1404, Provencher à Tupper, 3 février 1870.

⁴ ANC, Archives du département des Affaires indiennes, RG10, vol. 3583, dossier 1084 pt.2, Alexander Morris à Joseph Howe, 26 octobre 1872; Howe à W. Simpson, 12 novembre 1872; Simpson à Howe 29 novembre 1872. *Ibid.*, vol. 3590, dossier 1356, Simpson à Howe, 27 janvier 1873.

⁵ *Ibid.*, vol. 3621, dossier 4767, Provencher au ministre de l'Intérieur, 2 décembre 1876.

En 1876 le gouvernement fédéral engagea trois agents au département des Affaires indiennes pour le Manitoba et trois autres l'année suivante, afin d'aider Provencher à assurer le service auprès des autochtones. C'était une amélioration bien sûr, mais les problèmes persistaient. La cause principale des difficultés était le «commissaire des sauvages» à Winnipeg. Écrivain doué, Provencher n'en était pas moins un administrateur médiocre. Il ne comprenait pas les règles les plus élémentaires de la comptabilité: il effectuait des paiements et distribuait des biens aux Indiens sans en prendre note. L'état de son livre de comptes ne peut que témoigner de ce fouillis⁶.

Les Indiens n'avaient pas tort de l'accuser d'escroquerie. Leurs doléances persistantes gênaient le gouverneur du Manitoba, Alexander Morris, qui voulait à tout prix se débarrasser de Provencher, tout comme David Laird, ministre de l'Intérieur au gouvernement Libéral d'Alexandre Mackenzie. Les deux hommes cherchaient un prétexte pour renvoyer le commissaire, mais sans succès.

En 1877, le gouvernement était à bout de patience. Il ne s'agissait plus d'incompétence administrative, mais de corruption. À la fin du mois d'août, lors de la visite à Winnipeg du nouveau ministre de l'Intérieur, David Mills, les marchands de la ville et les Indiens des régions avoisinantes proférèrent des invectives contre le commissaire qu'ils soupçonnaient de s'enrichir à même les fonds publics⁷. Le ministre décida donc de prendre les mesures nécessaires et d'ordonner une enquête sur les activités de Provencher. Le 12 novembre le gouvernement fédéral nomma une commission d'enquête formée de deux hommes: Ebenezer McColl, inspecteur du département des Affaires indiennes et W.H. Ross, avocat manitobain. L'audition des témoins commença à Winnipeg le 18 décembre. On y présenta plusieurs chefs d'accusation, dont le plus sérieux était le détournement de deniers publics.

D'autre part, Joseph Royal, bon ami de Provencher, rédacteur du journal *le Méris* et procureur général de la province, offrit spontanément ses services comme avocat de la défense. Mais après trois jours, quand l'accusé choisit de faire une enquête privée, son avocat fut exclu de la procédure. Comme Royal était, malgré cet incident, déterminé à aider son confrère canadien-français, il eut recours à des méthodes d'une

⁶ *Ibid.*, vol. 3621, dossier 4719, R. Sinclair à D. Laird, 2 avril 1875.

⁷ *Manitoba Daily Free Press*, 10 September 1877.

orthodoxie douteuse. Il conseilla aux témoins latents de ne pas paraître devant la commission et fit pression auprès des membres du système de justice provincial pour les inciter à refuser de coopérer à l'enquête. Royal avait ses propres motifs: il était lui-même mêlé aux manoeuvres frauduleuses de Provencher.

De son côté, l'accusé essayait d'empêcher l'enquête par des mesures vexatoires ou par des tactiques d'obstruction. Il demandait régulièrement la suspension des audiences en invoquant la maladie ou la fatigue, ou encore il interrogeait les témoins à plusieurs reprises d'une manière frivole, pour temporiser. Il alla même jusqu'à écrire de nombreuses lettres à Rodolphe Laflamme, ministre fédéral de la Justice, dans lesquelles il disait être injustement victime de persécution, comme d'ailleurs tous les Canadiens français de l'Ouest.

L'enquête se termina le 13 mars 1878. On avait entendu les témoignages de 64 personnes: 56 avaient été appelées par les enquêteurs et 8 par l'accusé. Dans leur rapport, McColl et Ross reconnurent Provencher coupable de 16 chefs d'accusation.

Les commissaires conclurent que Provencher avait eu des relations très profitables avec la quincaillerie McMicken et Taylor. Pendant plusieurs années, ces marchands avaient fourni au bureau du commissaire des matériaux et des outils destinés aux autochtones. Les produits fournis étaient de mauvaise qualité, même si le département des Affaires indiennes avait payé pour les meilleurs. Par ailleurs, le même département avait versé une somme de 3 000 \$ au compte de la société sans recevoir des biens pertinents. Il était impossible de prouver que Provencher s'était enrichi. Tout de même, il avait une dette de 528,50 \$ avec McMicken et Taylor et l'ancien commis à la tenue des livres de la quincaillerie reconnut que le compte ne serait jamais réglé.

Il en était de même avec la société C.W. Radiger, importatrice de cafés, de vins, de bière Guinness et autres nécessités de la vie. Fournisseur de thé et de tabac au département, Radiger livrait une quantité moindre que celle qui avait été payée. Le surplus d'argent était versé au compte de Provencher lui-même. Lorsque ce dernier avait besoin de vins, de liqueurs ou de diverses friandises, il pouvait utiliser ce compte. Quand on sait que le commissaire était gastronome et bon viveur, on peut penser qu'il a souvent eu recours à ce compte.

Joseph Royal, était aussi impliqué dans l'escroquerie. En 1876, il vendit un troupeau de 40 bêtes au département responsable du Traité No. 3. Comme les animaux étaient difficiles à contrôler on en perdit la plupart en les menant au lac des Bois en hiver. Royal reçut une somme

de 2 004 \$ pour ses bêtes, qui ne valaient, à vrai dire, que 1 045 \$. Dénouement heureux pour Royal qui retira un excellent profit de l'affaire; désastre pour les Indiens qui ne reçurent que 4 bêtes fougueuses.

Un deuxième éleveur de bocufs, J. Tremblay, reçut une somme de 5 000 \$ pour son troupeau. Curieusement, on n'avait pu retrouver ni l'homme, ni ses bêtes. Ils avaient disparu.

On reconnut Provencher coupable de gêner les dépenses de l'État; d'être indifférent aux Indiens et à leurs intérêts; de fournir des biens médiocres et de se soustraire à ses devoirs⁸.

L'enquête terminée, le ministre de l'Intérieur, David Mills, possédait suffisamment de preuve pour renvoyer le malheureux fonctionnaire⁹. On décida de destituer Provencher de ses fonctions le 9 mai; on annonça qu'il avait démissionné¹⁰.

Provencher resta à Winnipeg après cette débâcle. Il exerça la profession d'avocat en collaboration avec un Irlandais, Michael Carey et il écrivit des articles pour *le Métis*, hebdomadaire francophone de Saint-Boniface. Cependant, la politique l'attirait toujours. En décembre 1879 il se lança en politique provinciale et se présenta dans la circonscription de Saint-Boniface. Il n'obtint que 4 votes alors que son adversaire, Alphonse Larivière, en recevait 122¹¹.

Cette défaite humiliante précipita son départ du Manitoba. Au début de 1880, Provencher revint à Montréal où il recommença sa carrière de journaliste. Il écrivit souvent pour *la Minerve* dans les années suivantes et il devint rédacteur de *la Presse* (1884-85). Il conserva son goût pour la bonne chère et son penchant excessif pour les gâteries. Il mourut le 28 octobre 1887, à l'âge de 44 ans, victime d'une cirrhose du foie, cette cruelle maladie qui attend tous les vrais «amateurs» de bon vin¹².

Ceux qui ont examiné la carrière de Provencher ont passé sous silence son service aux Affaires indiennes. Les notices nécrologiques

⁸ ANC, RG10, vol. 3677, dossier 11,451, «Report of W.H. Ross and E. McColl to the Secretary of State», 21 mars 1878.

⁹ *Ibid.*, vol. 3654, dossier 8900, D. Mills au gouverneur-général, 2 mai 1878.

¹⁰ Alexander Begg et Walter R. Nursey, *Ten Years in Winnipeg*, Winnipeg, Times Printing and Publishing House, 1879, p. 197.

¹¹ «Local elections», *Manitoba Free Press and Standard*, 20 décembre 1879, p. 8.

¹² Frémont, «Provencher», pp. 39-41.

parues dans les journaux montréalais sont pleines de louanges — elles ne disent pas un mot du scandale qui, au Manitoba, précipita sa chute. Dans la biographie publiée dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, Kenneth Landry observe que Provencher était un journaliste réputé et un administrateur honnête et consciencieux¹³. Étant donné les conclusions de l'enquête sur sa gestion des Affaires indiennes à Winnipeg, cette dernière affirmation est vraiment surprenante.

¹³ Kenneth Landry, «Provencher, J.A.N.», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI, 1881-1890, Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, p. 794.

LES SOEURS GRISES

PREMIÈRES INFIRMIÈRES

DE L'ALBERTA

Pauline Paul

*Faculty of Nursing
Université de l'Alberta*

Bien que les Soeurs Grises aient été les premières personnes à offrir des soins infirmiers et des soins de santé «structurés», peu de chercheurs ont systématiquement examiné le travail accompli par les membres de cette communauté religieuse¹. Dans cet exposé, il sera donc question du rôle joué par les Soeurs Grises dans le domaine de la santé en Alberta de 1859 à 1900. L'influence de certains aspects du contexte socio-historique dans lequel ces religieuses se trouvaient sera également évoqué de façon à fournir une analyse plus complète de la situation. Une attention particulière sera portée aux missions du Lac Sainte-Anne et de Saint-Albert, ainsi qu'à l'Hôpital Général d'Edmonton. Les principales sources de références primaires se composent de lettres et de chroniques rédigées par les Soeurs Grises.

L'arrivée de trois Soeurs Grises au Lac Sainte-Anne le 24 septembre 1859 marque le commencement des activités de la communauté dans la portion des Territoires du Nord-Ouest qui allait devenir la province de l'Alberta. Cependant, les Soeurs Grises étaient déjà présentes dans l'Ouest canadien et le succès de leur mission à la Rivière Rouge fut certainement un facteur clef dans la décision qui mena les autorités religieuses à demander de nouvelles recrues pour les Territoires². Il est heureux que dès leur arrivée au Lac Sainte-Anne, les soeurs

¹ Les premiers médecins et infirmières laïques ne s'établirent dans la future province de l'Alberta que plusieurs années après l'arrivée des Soeurs Grises.

² Estelle Mitchell, *les Soeurs Grises de Montréal à la Rivière Rouge 1844-1984*, Montréal. Éditions du Méridien, 1987.

Emery (Marie-Zoé Leblanc, 33 ans), Lamy (Adèle Lamy, 24 ans) et Alphonse (Marie Jacques, 23 ans) se mirent à la plume et par ce fait léguèrent une correspondance régulière sans laquelle il serait impossible de connaître les détails de leur vie quotidienne³.

Cette correspondance révèle que les religieuses exerçaient des tâches reliées aux soins infirmiers, à l'enseignement, à l'exercice religieux (entretien de la sacristie), à l'entretien ménager et au jardinage. Soeur Emery cumulait les fonctions de supérieure et d'infirmière, soeur Alphonse était chargée de l'enseignement des enfants, et il semble que soeur Lamy vaquait principalement aux tâches domestiques. Cependant, il est à noter que chacune des religieuses pouvait de temps à autre exercer d'autres fonctions que celles qui lui étaient officiellement attribuées. Il faut aussi tenir compte du fait que les Soeurs Grises et les pères oblats devaient collaborer de façon à assurer leur subsistance et le bon fonctionnement de la mission. Il n'est donc pas surprenant qu'en général, les tâches étaient dévolues selon les rôles traditionnels de la femme et de l'homme. Cependant, les fréquents voyages des oblats faisaient que souvent les religieuses se trouvaient seules pour effectuer toutes les tâches agricoles. L'origine rurale des trois religieuses leur fut certainement utile⁴. Les passages suivants, extraits des lettres de soeur Emery et de soeur Lamy, décrivent bien cette réalité: «Ici, il faut être de tous les métiers. Il y a quelques jours, j'ai montré à un pauvre homme à vanter de l'orge, [...] le Père Lacombe était absent»⁵; «...il est inutile de vous dire que tous nos moments sont bien employés, nous sommes seules pour toute notre besogne; depuis l'étable jusqu'à la sacristie [...] outre nos offices, nous avons entrepris les jardinages.»⁶

³ Les archives des Soeurs Grises de Montréal à Montréal possèdent une série de 103 lettres destinées à la maison mère et écrites entre 1859 et 1877.

⁴ Archives des Soeurs Grises de Montréal, province de Saint-Albert, Edmonton (ASGME), Saint-Albert historique, 1859, document # 6, Lac Sainte-Anne historique. Préliminaires de la fondation du Lac Sainte-Anne, Notes de Soeur Collette (s.d.). Soeur Emery était de Saint-Jacques de l'Achigan et les soeurs Alphonse et Lamy venaient de Yamachiche. Il est à remarquer que le père Lacombe venait aussi de cette localité du Québec.

⁵ Archives des Soeurs Grises de Montréal (ASGM), Lettres du Lac Sainte-Anne et de Saint-Albert - 1859-1877, p. 38, Lac Sainte-Anne, 13 avril 1860, lettre de soeur Lamy à mère Deschamps.

⁶ *Ibid.*, p. 85, Lac Sainte-Anne, 8 mai 1862, lettre de soeur Lamy à mère Deschamps.

Les relations des religieuses avec les missionnaires oblats semblaient assez cordiales. Les mentions du père Lacombe sont nombreuses et démontrent sa sollicitude envers les jeunes religieuses. Voici ce qu'en dit soeur Alphonse: «Il ne se contente pas seulement de prendre soin de notre spirituel par ses belles instructions, mais encore, il voit à ce que nous ne fassions rien qui puisse altérer notre santé.»⁷ Les mots de soeur Emery donnent un message semblable, bien qu'elle semble trouver que le prêtre les surprotège: «il craint toujours que nous fassions quelque chose qui nous fatigue trop, qui nuise à notre santé; parfois même, il est tannant. *Il nous suit comme de petits enfants*. Presque tous les jours, il s'informe si nous mangeons bien, si nous prenons notre collation»⁸.

Les activités reliées à la prestation des soins infirmiers faisaient partie du rôle des religieuses dès leur arrivée au Lac Sainte-Anne. Les lettres de soeur Emery incluent presque toujours des informations concernant sa tâche de soignante. En décembre 1859, quelques mois après sa venue à la mission, elle informe mère Deschamps que même les visites au parloir se limitent à la venue de gens qui désirent des remèdes. Sa missive à la supérieure comprend aussi une confession très intéressante. Elle écrit: «c'est moi qui suis pharmacienne. Heureusement que la confiance fait plus que le reste... Quand je ne sais que leur faire, je leur donne quelques petites pilules que je sais ne pouvoir leur faire de mal; et cela souvent les guérit»⁹. Il est intéressant de noter qu'à cette époque l'effet placebo était encore inconnu de la science, et que les propos de soeur Emery indiquent qu'elle savait, de façon toute pragmatique, que la confiance pouvait influencer positivement le processus de guérison. Il ne devait pas être facile de composer avec toutes les situations auxquelles elle devait faire face. D'une part, l'isolement faisait que la religieuse n'avait aucune collègue plus expérimentée qui aurait pu la conseiller et, d'autre part, l'absence de médecins ajoutait à ses responsabilités. Malgré cela, il faut dire que dans bien des cas, la présence de médecins n'aurait pas changé grand chose si l'on tient compte de l'état encore limité des connaissances médicales au milieu du XIX^e siècle, en particulier en ce qui a trait au diagnostic.

⁷ *Ibid.*, p. 13, Lac Sainte-Anne, 1859 (pas de date exacte), lettre de soeur Alphonse à soeur Valade, supérieure provinciale.

⁸ *Ibid.*, p. 35, Lac Sainte-Anne, 13 avril 1860, lettre de soeur Emery à mère Deschamps.

⁹ *Ibid.*, p. 27, Lac Sainte-Anne, lettre de soeur Emery à mère Deschamps.

Des difficultés reliées à l'approvisionnement en médicaments faisaient aussi partie des problèmes occasionnés par l'isolement. Bien que la pharmacologie curative fut peu développée, certains produits tel que l'élixir parégorique pouvaient au moins contrôler les diarrhées et soulager la douleur. Malheureusement, à maintes reprises, soeur Emery fit part du manque de médicaments et plus spécialement lors des périodes d'épidémies. De plus, les conditions de transports (par canot) entre Montréal et l'Ouest faisaient que la cargaison pouvait être partiellement détruite à son arrivée. Tel fut le cas en novembre 1870, quand les médicaments furent en grande partie détruits pendant le voyage à un moment où ils auraient été plus qu'appréciés¹⁰. Il faut d'ailleurs ajouter que de telles pertes devaient être désolantes spécialement avant 1875 alors que le courrier de Montréal ne venait que deux fois l'an.

Les soins prodigués par les Soeurs Grises ne se limitaient pas à l'administration de médicaments. Les visites à domicile étaient nombreuses en tout temps bien qu'il semble que l'ampleur des soins de santé fut accrue après le déplacement de la mission du Lac Sainte-Anne à Saint-Albert¹¹. Il est impossible de déterminer avec exactitude les principales causes qui portaient la population à consulter les religieuses ou à réclamer ces visites. Cependant, les lettres de la communauté en témoignent: quelques cas de fractures sont rapportés, un cas d'accident causé par une arme à feu est mentionné, ainsi que la prise en charge d'une enfant brûlée. Il est fort probable que les accidents reliés à l'agriculture et la chasse aient été communs. Les périodes d'épidémies étaient certes les plus occupées, et ajoutaient un surcroît de travail. Les données disponibles n'indiquent pas de façon précise en quoi consistaient les visites à domicile. Cependant, selon la coutume, les tâches devaient inclure la prestation de soins tels que l'assistance avec l'hygiène et avec la nourriture, le changement de pansements, l'administration de médicaments et de traitements pour tenter de contrôler la fièvre et la douleur, ainsi que l'appui spirituel et le support moral. Les membres de la famille du malade devaient sans doute bénéficier du même appui, particulièrement si la mère était la personne atteinte.

¹⁰ *Ibid.*, p. 239, Saint-Albert, 27 novembre 1870, Lettre de soeur Emery à mère Slocombe. Une épidémie de variole faisait rage.

¹¹ *Ibid.*, p. 117, Saint-Albert, 10 avril 1863, lettre de soeur Emery à mère Deschamps.

En 1870, un dispensaire venait à peine d'être ajouté au couvent qu'une épidémie se déclara quelques mois plus tard. L'épidémie de petite vérole de 1870-71 est demeurée célèbre par le nombre de décès qu'elle occasionna dans la population autochtone en général et à Saint-Albert en particulier¹². Soeur Emery indique que pendant l'épidémie les religieuses firent 692 visites à domicile, assistèrent 36 familles, pansèrent 22 plaies, admirèrent 21 malades à l'asile, distribuèrent 392 repas et vaccinèrent 218 enfants et 133 adultes¹³. En fait, la situation était telle que l'évêque considéra nécessaire de charger le clergé du soin des malades pendant la nuit afin de permettre aux religieuses de disposer de quelques heures de sommeil. Il semble que ce fût la seule occasion où de telles dispositions furent prises¹⁴.

Le travail accompli par les Soeurs Grises lors de périodes d'épidémies doit être considéré comme une contribution majeure à la société de l'époque et un signe d'engagement inconditionnel envers la population. Pendant les séries d'épidémies qui firent rage à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, elles furent plus souvent qu'autrement les seules volontaires pour offrir des services de santé. Ainsi, lors de l'épidémie de petite vérole qui se déclencha dans les environs de Calgary en 1892, elles furent les seules infirmières qui acceptèrent de soigner les victimes¹⁵.

Une étude sur le rôle de cette communauté dans le développement des soins de santé en Alberta serait incomplète si elle ne mentionnait

¹² *Ibid.*, p. 248, Saint-Albert, 6 janvier 1871, Lettre de soeur Emery à mère Slocombe. Selon soeur Emery, 284 personnes de Saint-Albert étaient décédées suite à la maladie; MacGregor a estimé que 320 personnes de Saint-Albert perdirent la vie pendant cette épidémie. James G. MacGregor, *A History of Alberta*, Edmonton, Hurtig Publishers Ltd., 1972.

¹³ ASGM, *Lettres du lac Sainte-Anne et de Saint-Albert — 1859-1877*, pp. 248-249, Saint-Albert, 6 janvier 1871, lettre de Soeur Emery à Mère Slocombe.

¹⁴ *Ibid.*, p. 470, Saint-Albert, 20 décembre 1871, lettre de soeur Charlebois à mère Slocombe, lors de son voyage à Saint-Albert.

¹⁵ ASGME, *Chroniques de l'Hôpital Sainte-Croix de Calgary*, volume 1, janvier 1891 à décembre 1944, p. 15; *Souvenir of the Golden Anniversary of the Holy Cross Hospital*, 1941, p. 12. Le conseil de ville de Calgary demanda de l'aide aux deux hôpitaux et seules les Soeurs Grises répondirent à l'appel. Deux religieuses passèrent 5 semaines sous les tentes érigées sur les bords du «Nose Creek».

pas le travail qu'elles ont accompli en gestion hospitalière. Les fondations de l'Hôpital Sainte-Croix (Calgary 1891) et de l'Hôpital général d'Edmonton (1895) peuvent être considérées comme des étapes marquantes dans ce domaine. Bien que les circonstances entourant la fondation de ces hôpitaux fussent différentes et les deux milieux urbains dissemblables sur plusieurs points, les défis à relever se ressemblaient¹⁶. L'accroissement de la population rendait nécessaire la création d'hôpitaux et les besoins toujours grandissants justifiaient la demande de soins plus spécialisés. De plus, ces institutions furent créées à l'époque où, en Amérique du Nord, l'hôpital se médicalisait. Récemment, Morris Vogel, Normand Perron et Charles Rosenberg¹⁷ se penchèrent sur la transformation de l'hôpital, jusque là centré sur les soins, en un établissement axé sur la guérison et sur la réduction de la durée de l'hospitalisation. Les trois chercheurs signalèrent les retombées immédiates de cette transformation: luttes de pouvoir entre médecins, infirmières, administrateurs et gouvernements. Cette modification du milieu hospitalier est reliée aux changements qui bouleversaient la société traditionnelle affectée par une multitude de facteurs tel que l'immigration, la rencontre des cultures, l'urbanisation et la montée de l'industrialisation et de la technologie. Sans généraliser à outrance, il est clair que les mêmes phénomènes se produisaient partout à des degrés divers en fonction des différences locales.

L'attitude face au rôle de l'hôpital et les caractéristiques de la gestion hospitalière étaient aussi reliées à la religion. En Amérique du Nord, l'hôpital catholique était en général dirigé par des femmes (les religieuses infirmières), tandis que l'hôpital municipal (sans affiliation religieuse précise mais la plupart du temps contrôlé par la majorité protestante) était dirigé par des hommes. Il en découle que les infirmière-

¹⁶ L'Hôpital Sainte-Croix était le deuxième de Calgary, la municipalité ayant fondé un hôpital en 1890, tandis que l'Hôpital général d'Edmonton était le premier de cette ville. Il est à souligner que la proportion de catholiques et de francophones était beaucoup plus grande à Edmonton qu'à Calgary.

¹⁷ Morris Vogel, *The Invention of the Modern Hospital, Boston 1870-1930*, Chicago, University of Chicago Press, 1980; Normand Perron, *Un siècle de vie hospitalière au Québec, les Augustines et l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi 1884-1984*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1984; Charles E. Rosenberg, *The Care of Strangers. The Rise of America's Hospital System*, New York, Basic Books Inc. Publishers, 1988.

res avaient plus de pouvoir en milieu catholique¹⁸. Ces facteurs ont coloré la situation albertaine à laquelle il faut ajouter le facteur de la langue.

L'exemple qui suit illustre bien la lutte de pouvoir en milieu hospitalier et les rapports entre catholiques et protestants et entre francophones et anglophones à Edmonton. En 1899, quatre ans après la fondation de l'Hôpital général, quatre des cinq médecins anglophones qui avaient demandé au Soeurs Grises de le fonder remirent leur démission. Il n'a pas été possible de déterminer la religion des dissidents, cependant, les médecins francophones/catholiques y restèrent tous. Il devait leur sembler normal que les religieuses eussent un pouvoir décisionnel. Les causes attribuées au départ des intéressés ne permettent pas d'établir un lien direct entre l'appartenance à un groupe religieux et/ou linguistique et la remise de leur démission. Cependant, il est fort probable que cette appartenance culturelle y ait été pour quelque chose. Dans un article de l'*Edmonton Bulletin*¹⁹ les médecins justifiaient leur démission en prétextant, d'une part, qu'ils n'avaient pas le contrôle total sur l'admission et le congé, en particulier sur les patients pauvres qui selon eux pouvaient souvent payer plus qu'ils ne le faisaient et demeuraient trop longtemps à l'hôpital et, d'autre part, qu'ils doutaient de l'habileté des religieuses à distinguer les cas contagieux. Les autorités catholiques s'empressèrent de prendre la défense des Soeurs Grises. Le père Leduc réfuta les accusations parues dans le *Bulletin*²⁰. Pour le père Leduc le droit d'admission n'était qu'un prétexte utilisé par les médecins qui en fait désiraient contrôler l'hôpital. Par rapport à la contagion, il ajoutait que les religieuses possédaient assez de jugement et d'expérience clinique pour faire appel aux médecins en cas de doute. Finalement, le père Leduc rappela que non seulement l'hôpital était la propriété des Soeurs Grises et qu'elles pouvaient héberger les patients pauvres pour de plus longues périodes si bon leur semblait, mais que les médecins avaient eux mêmes endossé ces conditions dès la fondation de l'institution.

¹⁸ Rosenberg, *The Care of Strangers*, p. 423.

¹⁹ ASGME, Edmonton, Hôpital historique, document 62. *Edmonton Bulletin*, 30 March 1899. (N.B. les médecins avaient démissionné le 30 janvier 1899.)

²⁰ *Ibid.*, document 63, *Edmonton Bulletin*, 10 April 1899.

Mère Filiatrault, la supérieure générale, refusa de plier devant les demandes des médecins et soutint les soeurs de l'Hôpital général dans leur décision. Cependant, la démission des médecins n'étaient pas la fin de l'histoire. En effet, les dissidents, aidés d'un membre du clergé protestant et de la municipalité, établirent l'Edmonton Public Hospital (qui devint le Royal Alexandra Hospital). Lors de leur première rencontre en février 1899, il fut décidé que cet hôpital serait non-confessionnel («non-sectarian»)²¹. L'emploi du terme non-confessionnel est très intéressant si l'on tient compte du fait que les patients de toutes dénominations avaient toujours été admis à l'Hôpital général. Il est vrai que l'Hôpital général était catholique, mais la composition du conseil d'administration de l'Edmonton Public Hospital et les procès verbaux de ce conseil me portent à croire que cet hôpital était aussi protestant que l'Hôpital général pouvait être catholique. Les procès verbaux démontrent entre autres, que la franc-maçonnerie (Masonic Lodges) supportait financièrement l'Edmonton Public Hospital²². Faute de données, il est impossible de déterminer avec certitude les causes du départ des médecins qui eut pour effet secondaire la création de l'Edmonton Public. Il demeure que malgré ces fluctuations l'Hôpital général poursuivit sa mission et continua de prospérer.

Bien qu'il soit difficile de faire justice en quelques pages au travail accompli par les Soeurs Grises dans le domaine de la santé en Alberta, j'espère que ce survol aura montré que ces religieuses surent relever de nombreux défis et respecter leur foi en un système de prestation des soins destinés aux besoins de tous, sans distinctions de race, de religion ou de fortune. L'histoire nous permet de constater qu'en Alberta les soins infirmiers ont précédé l'avènement des soins médicaux qui d'ailleurs n'auraient pas contribué différemment à la santé de la population compte tenu des connaissances médicales de l'époque. Sur le plan des soins infirmiers, les Soeurs Grises peuvent encore servir de modèle aux infirmières d'aujourd'hui. La profession infirmière a de nouveaux défis à relever et doit continuer de se porter à la défense des plus démunis, des malades et des bien portants.

²¹ Edmonton City Archives (ECA), 1BT.E24h, Edmonton Public Hospital Board Minutes, 1899-1939. La première rencontre du groupe eut lieu à la résidence du Révérend H.A. Gray le 2 février 1899.

²² ECA, 1BT.E24h, document non-daté énumérant les associations qui assistaient l'hôpital financièrement.

UN COLON FRANÇAIS EN ALBERTA

VERS 1905-1909

ANTOINE RANDON

Bernard Pénisson

*Lycée Victor Hugo
Poitiers*

Les archives de l'archevêché de Saint-Boniface au Manitoba conservent dans le Fonds Benoît (Guéret) quinze lettres d'Antoine Randon, agriculteur à Semons, département du Rhône, à dom Paul Benoît, curé fondateur de la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes au Manitoba. Ces lettres s'échelonnent de décembre 1903 à janvier 1910; sept d'entre elles, soit la moitié, sont écrites à l'occasion de la nouvelle année. Le respect du rite des vœux de circonstance permet ainsi de relater le départ de France et l'installation de la famille Randon en Alberta, au Canada. Randon est le type même de l'immigrant réfléchi, qui s'informe soigneusement de ses chances de réussite avant le grand voyage et qui une fois installé en terre d'accueil ménage avec soin son capital et sait le faire fructifier. Sa correspondance avec dom Benoît retrace l'aventure sans retour d'une famille française transplantée dans l'Ouest canadien à l'orée du XX^e siècle.

Le Départ

Les Raisons

Qui est Antoine Randon et pourquoi part-il au Canada? À la lecture de sa correspondance, il apparaît comme un propriétaire terrien aisé, aussi habile à manier la plume qu'à élever des animaux. Il est également un père de famille nombreuse, avec trois filles et au moins deux fils (les lettres ne permettent pas de savoir clairement s'il a deux, trois ou quatre fils), sans compter une soeur qui semble être à sa charge et

qui fut du voyage en Alberta¹. C'est enfin un catholique pratiquant, sans doute lecteur du journal *la Croix* où il aurait eu l'occasion de lire des articles de dom Benoît sur la colonisation au Canada (23 décembre 1903).

Il expose à plusieurs reprises les raisons qui l'ont conduit à s'installer dans l'Ouest canadien. Il invoque surtout «les injustices et les abominations dont on abreuve la religion catholique dans notre belle France», où la liberté religieuse «tend à disparaître» (23 décembre 1903). Pour un père de famille, malgré «la souche saine des Français catholiques qui luttent», l'avenir «paraît bien sombre». «En face de cette situation, poursuit Randon dans la même lettre, [...] plus que jamais je suis décidé à transporter mes pénates au Canada». Il revient sur ce motif déterminant dans sa lettre du 4 mars 1905: il émigre pour «une question de conservation de principes religieux et moraux pour tous [ses] enfants». Il précise, le 16 avril 1905, qu'il veut préserver les siens «des germes malsains puisés à la caserne et dans les écoles laïques». Veut-il soustraire ses fils au service militaire uniquement pour des raisons morales?

Car Randon ne néglige pas d'autres motifs comme ceux des «gains plus abondants» (4 mars 1905); cette raison économique semble si évidente que l'auteur ne s'y attarde point; ses lettres contiennent d'ailleurs de nombreuses demandes de renseignements d'ordre matériel à son correspondant. Il pense aussi que sa réussite temporelle servira d'exemple pour «certaines familles amies inquiètes [...] de l'avenir de la France». La famille Randon constituera en quelque sorte «une espèce d'avant-garde dont chacun ici épiera le succès ou les revers pour en faire son profit».

Randon estime enfin que la vie de pionnier est une école d'énergie pour tous les jeunes et les adultes: «cette vie au grand air et cet esprit d'initiative que nécessite forcément une installation à faire de toute pièce dans un pays neuf doit être faite pour tremper les caractères, des jeunes surtout, et contribuer à en faire des hommes et des femmes dans toute l'acception du mot» (16 avril 1905).

¹ Antoine Randon est né à Saint-Étienne (Loire) dans une famille de commerçants, le 22 juin 1863. Il a trois fils vivants lors de son départ pour le Canada: Jacques, Roch et Félix.

Cela dit, Randon veut faire de son déracinement dans l'Ouest canadien une réussite assurée et il montre une sagesse peu commune parmi la moyenne des émigrants pour mettre toutes les chances de son côté.

Les Préparatifs

Pour s'informer, Randon disposait d'un atout maître: le réseau des paroisses fondées dans l'Ouest par les chanoines réguliers de l'Immaculée Conception (Cric) sous la direction de dom Benoît. Qui a mis Randon en relation avec l'austère et efficace fondateur de Notre-Dame-de-Lourdes? La lecture d'un article du journal *la Croix*? La rencontre en France du père Augustin Delaroche (lettre du 29 octobre 1905)? Toujours est-il que ses contacts et ses ressources permirent à Randon de faire ce que la majorité des émigrants ne pouvait réaliser: un voyage exploratoire au Manitoba.

Le Voyage de 1902

Ce voyage eut lieu à l'été 1902 et conduisit Randon dans la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes. Il fit route, de Paris à Winnipeg, avec un jeune colon français, Désiré Huet, fixé à l'époque à Deloraine, au Manitoba, avant de s'établir près de Wolseley, en Saskatchewan. Randon noua de «cordiales relations» avec ce jeune homme et lui offrit l'hospitalité à la fin de l'année 1904 (lettre du 21 décembre 1904), ce que Huet lui rendit bien à l'été 1905. Cette ouverture vers les autres et cette aptitude à saisir des occasions semblent être deux traits majeurs de la personnalité de Randon et des facteurs importants de sa réussite.

Au Manitoba, Randon fut reçu par dom Benoît. Le religieux lui donna une chambre de son monastère et le confia à l'un de ses chanoines, le père Antoine Straub, spécialiste de l'élevage, tout comme Randon. Les deux hommes, qui avaient la même passion pour les animaux et le même prénom, sympathisèrent immédiatement. Ils parcoururent en charrette, tirée par deux chevaux, la région de Notre-Dame-de-Lourdes. Randon dut noter avec soin les conditions climatiques et pédologiques, le prix des terres, le rendement des récoltes, les possibilités d'élevage, le matériel aratoire nécessaire, le tracé des voies ferrées. Il prit contact aussi avec quelques colons français aisés: un certain Desrosiers, propriétaire et licencié en droit, qui vint rendre visite à Randon en France lors de l'été 1903; les frères Alphonse et Charles Dufault qu'il trouve «imbus [...] de leurs connaissances agricoles plus ou moins réelles» (23 décembre 1903), de «sot orgueil» et de suffisance

(4 mars 1905), mais dont il espère avec bienveillance les progrès — «j'ai tout lieu de croire [...] qu'aujourd'hui ils constituent une part de vos gros et riches fermiers» (21 décembre 1904) — et dont il reconnaît «les qualités»; il se réjouit d'apprendre leur récente prospérité après «la période critique des débuts» (4 mars 1905). Bref, tout en étant ouvert à autrui, Randon pratique le discernement et l'art de jauger les hommes. Il sait aussi fort bien se renseigner sur les terres disponibles dans l'Ouest canadien.

L'Enquête

En décembre 1904, Randon affirme que la décision d'émigrer est «bien prise [...] depuis plus d'un an». Il écrit «notre» décision, ce qui laisse supposer qu'elle a été arrêtée en commun avec son épouse et sans doute aussi avec sa socur. Randon ne part pas sur un coup de tête. Il mène une enquête approfondie sur le meilleur point de chute au Canada. «Je suis bien perplexe sur la province à adopter, écrit-il, [...] Je crois que de loin il est très difficile de faire un choix judicieux et [...] ce sera probablement là-bas que l'étude se fera pour décider de la contrée à choisir» (21 décembre 1904). Randon écarte le Manitoba, malgré sa sympathie pour dom Benoît et Notre-Dame-de-Lourdes et les avantages qu'y offre une forte présence française, car on n'y trouve plus de terres gratuites disponibles: il ne veut pas entamer le précieux capital dont il dispose. Il hésite entre la Saskatchewan et l'Alberta, qui offrent encore de nombreux homesteads gratuits. Or les chanoines réguliers desservent une paroisse à Bonne Madone, au sud-est de Prince Albert, en Saskatchewan et une autre à Végreville, à l'est d'Edmonton, en Alberta. En étudiant la carte de l'Ouest canadien, Randon examine la latitude de ces deux établissements, la présence de l'eau, les débouchés possibles (21 décembre 1904). L'existence des voies ferrées ou la probabilité de leur construction prend, dans la perspective d'un établissement agricole, une grande importance. Il suffirait qu'une ligne ferroviaire soit construite trois ans après l'installation d'un ranch d'élevage, délai nécessaire à la production de biens commercialisables, pour assurer des débouchés à la famille grâce à «l'afflux des colons nouveaux» qui formeraient autant de clients potentiels (4 mars 1905).

Cependant Randon veut obtenir des informations plus précises et plus vivantes que celles fournies par l'étude des cartes. Il envoie «un long questionnaire» aux curés de Bonne Madone et de Végreville, afin de simplifier son «enquête définitive sur les lieux». En effet il compte

en arrivant, installer sa famille à Wolseley, et aller enquêter sur place à Bonne Madone, à Végreville et même dans la région de Red Deer, district qui lui paraît «parfaitement disposé pour l'élevage». Il reviendra ensuite rendre compte à sa femme de son exploration, afin de prendre encore une fois la décision en commun (4 mars 1905).

Vente ou Location des propriétés

Parmi «les soucis et les déchirements inévitables d'une expatriation» (29 mai 1905), il en est un de particulièrement lourd, c'est celui de la vente des propriétés situées en France afin de réaliser le capital nécessaire pour s'installer au Canada.

Dans sa lettre du 23 décembre 1903, Randon signale à dom Benoît: «notre propriété est en vente», depuis un certain temps déjà, mais nul acquéreur ne s'est encore manifesté. L'année 1904 s'écoule, et la vente ne s'effectue toujours pas, malgré quelques «occasions». Pressé par le temps, Randon décide alors de changer «de tactique» et de mettre en location les propriétés. Il pourrait alors partir au Canada avec un capital qu'il évalue de 30 000 F à 45 000 F, soit 6 000 \$ à 9 000 \$ environ (21 décembre 1904). Or le gouvernement français, d'après une circulaire de Georges Clemenceau, datée du 25 juin 1909 et publiée au *Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur*, estime que «seuls réussissent dans le nord-ouest canadien les fermiers vigoureux et expérimentés qui possèdent une dizaine de mille francs et ont une famille pouvant les dispenser de recourir à la main-d'oeuvre salariée». Randon dispose donc d'une marge confortable de sécurité. Le 4 mars 1905, la situation s'est débloquée. Randon s'est finalement débarrassé d'une partie des propriétés familiales; mais «certaines ventes [...] traînent en longueur» et une des locations présente encore «quelques difficultés». En fin de compte, avant de partir, la famille Randon n'a pas vendu ses propriétés en France, mais les a «simplement louées» et elle dispose alors d'un capital de 30 000 à 35 000 F, ce qu'Antoine Radon trouve «plutôt restreint» (15 août 1905). Or, c'est nettement supérieur à ce dont dispose la majorité des immigrants. Mais ce capital sera-t-il bien employé? Avec la prudence de Randon, on peut s'y attendre.

Le Voyage

Malgré quelques essais infructueux, il n'y eut pas de ligne en droiture entre la France et le Canada avant l'année 1905 justement. Et pour l'immigrant qui gagnait l'Ouest canadien, la traversée de l'Atlanti-

que ne représentait qu'un peu plus de la moitié du voyage. Randon a déjà effectué le périple en 1902 et il sait parfaitement ce qui convient à sa famille. C'est pourquoi il refuse d'emprunter les navires de la compagnie Allan qui vient juste d'établir une ligne directe entre Le Havre et Montréal en avril 1905; ses navires ne sont que de modestes vapeurs à une hélice qui mettent deux semaines pour faire la traversée. Il préfère utiliser les services de la compagnie générale transatlantique dont les bateaux à deux hélices mettent Le Havre à une semaine de New York (16 avril 1905).

Les préparatifs étant terminés, Antoine Randon quitte Semons dans la seconde quinzaine de mai et va loger jusqu'au 15 juin chez son frère Roch, quincaillier à Saint-Étienne. Puis la famille embarque au Havre sur le paquebot «Lorraine» le 17 juin 1905 à destination de New-York. Randon espère arriver «vers le 23 ou 24 juin» à New-York (lettre du 29 mai 1905). La traversée fut «plutôt pénible» et, à New-York, occupé par les «tracas du débarquement des bagages», Randon oublia de prévenir dom Benoît du jour de son arrivée à Winnipeg. La famille prit alors le train pour Montréal, où Randon écrivit enfin à dom Benoît, mais la lettre emprunta la même rame que l'expéditeur et le destinataire ne put être présent au rendez-vous (lettre du 15 août 1905).

Ce fut une grosse déception pour Randon qui songeait depuis des années à ses retrouvailles avec dom Benoît, le père Antoine et Desrosiers. Randon avait en effet prévu une rencontre avec ses amis à Rathwell, village situé sur une ligne du Canadian Pacific Railway à huit milles au nord de Notre-Dame-de-Lourdes, lors d'une halte du convoi (21 décembre 1904), proposition qu'il renouvelle à dom Benoît le 4 mars 1905 avant de s'apercevoir de son erreur géographique. Comme Randon avait prévu de loger à Wolseley, en Saskatchewan, chez son ami Désiré Huet, il se rendit compte «en compulsant l'Atlas de l'Ouest canadien», que la «ligne directe pour Wolseley passait plus au Nord» (16 avril 1905). Dom Benoît et Randon se mirent alors d'accord pour un rendez-vous à l'archevêché de Saint-Boniface. On a vu comment l'affaire échoua. De plus, Monseigneur Langevin était à cette époque absent de Saint-Boniface (lettre du 15 août 1905). La famille Randon poursuivit donc son voyage vers Wolseley, où elle bénéficia comme prévu de l'hospitalité de Désiré Huet. Alors commença la recherche d'une exploitation.

L'Installation

À la recherche d'un homestead

À peine arrivé à Wolseley, Randon se met à parcourir «diverses régions de l'Ouest Canadien» (15 août 1905). À Bonne Madone, il est déçu par les homesteads encore libres, car les terres qui les entourent sont aux mains de spéculateurs, ce qui empêche toute extension future de l'exploitation. De plus, «en consultant toutes les cartes portant les tracés des chemins de fer en construction ou projetés», Randon ne voit «aucun tracé à proximité de Bonne Madone» (15 août 1905). Cela constitue un handicap majeur pour l'écoulement des produits. D'autre part, Randon constate qu'à cet endroit, comme dans «divers centres de colonisation» visités par lui, le blé risque de ne pas venir suffisamment à maturité. Il décide donc d'attendre la récolte avant d'acheter une exploitation. Une récolte médiocre, estime-t-il, ferait baisser le prix des terres.

Du coup, Randon écrit à dom Benoît pour lui demander si l'on trouve encore des terres en vente à Notre-Dame-de-Lourdes; il lui faudrait au moins trois homesteads (trois quarts de section, lettre du 14 août 1905), sinon une section entière (lettre du 15 août 1905). Randon voudrait une exploitation proche d'une gare de chemin de fer, «en terrain peu ou pas boisé». Il ne tient pas à perdre du travail, du temps et de l'argent à effectuer des défrichements. Mais en même temps, il ne veut pas gaspiller son capital dans l'achat de terres à un «prix très élevé». Or le Canadian Pacific Railway (CPR), qui dispose de terres dans la région, les vend à 3,16 \$ l'acre en 1901, ce qui porte le prix de la section à plus de 2 000 \$, soit plus de 10 000 F, le tiers du capital de Randon.

Près de Notre-Dame-de-Lourdes, dom Benoît avait aussi fondé la paroisse de Saint-Oyend en 1895. Mais le terrain était marécageux (lettre du 4 mars 1905) et les colons se découragèrent. Un certain Aubin mit ainsi sa propriété en vente en 1905. Randon demande alors si la terre est bien située, quel est son rapport possible et son prix de vente, et les raisons qui poussent Aubin à vendre. L'affaire ne semblait pas très rentable, mais Randon redoute alors pour les siens «l'isolement, même momentanée, des régions nouvelles de l'Ouest», il craint le manque d'écoles pour ses plus jeunes enfants; il veut aussi «l'acquisition de la langue anglaise pour tous» ce qui serait difficile dans une

région isolée. Il est prêt à aller rencontrer dom Benoît pour parler affaires. Cependant l'émigrant ne perd pas son sang-froid pour autant et ne prend pas de décision précipitée, dictée par la crainte de la vaste solitude, fidèle compagne des plaines de l'Ouest.

L'Achat du ranch

Finalement, la lettre du 29 octobre 1905 apprend à dom Benoît l'achat de deux homesteads en Alberta. Randon s'est fixé entre Edmonton et Calgary, dans la région de Stettler, près de Spring Lake. Il a fait l'acquisition, auprès d'un éleveur anglais, des quarts de section nord-ouest et sud-ouest de la section 6, township 37, rang 19, à l'ouest du 4^e méridien. Le reste de la section est occupé par un lac. Le terrain est assez bosselé, avec un herbage abondant et de qualité, parsemé d'étendues marécageuses. «Les sources de bonne eau abondent autour du lac», observe Randon, qui poursuit : «Nous avons déjà eu la neige, et un échantillon de l'hiver, puis du redoux pendant quelques jours puis ces jours-ci de nouveau la neige et une chaleur plutôt relative» (29 octobre 1905). Le ranch comprenait une étable à vaches de quatorze parcs, deux écuries pour les chevaux et les veaux, le tout en rondins, ainsi qu'une petite maison de quatre mètres sur quatre. Le vendeur avait également cédé son troupeau, deux forts chevaux de charroi, plus quarante-deux têtes de bétail, «vaches, boeufs, génisses, taureau de race Shorton enregistré». Randon avait acquis par ailleurs deux cayouses, chevaux affectés aux «courses rapides» et à la «surveillance du bétail».

La maison étant trop petite, Randon et ses fils se mirent à construire une habitation plus grande, en planches, avec rez-de-chaussée, étage et petit grenier, à une vingtaine de mètres du lac et à environ cinq mètres au-dessus du niveau des eaux. Le 29 octobre 1905, Randon termine «la pose des planches brutes de la toiture». Tout devrait être achevé avant l'installation définitive de l'hiver, ce qui permettrait de faire venir les «nombreux bagages qui ne sont pas encore arrivés de Wolseley». Le point de vue sur le lac est agréable et «lorsqu'il vente on se croirait sur le bord de la mer avec le bruit et les vagues [...] Un seul inconvénient existe, concède Randon, c'est le manque de prêtre et d'école».

Or, si l'endroit ne manque pas de beauté sauvage, il n'est quand même pas totalement perdu. Dans un rayon «de 12 à 14 milles, écrit Randon, il y a là une dizaine de familles Françaises formant environ 46 personnes». Ces colons sont arrivés de fraîche date, en 1904, soit un an

avant la famille Randon. On peut donc compter sur la solidarité qui lie les pionniers confrontés aux mêmes problèmes d'acclimatation. Enfin, le ranch des Randon n'est éloigné que d'une douzaine de milles de la ville et de la station de Stettler, qui fournit le lien avec le monde extérieur. Il n'en faut pas plus, avec la ténacité éclairée de Randon, pour enraciner la famille dans cette nouvelle patrie.

L'Enracinement

Les débuts de la famille Randon en Alberta se passèrent donc bien et le moral en cette fin d'octobre 1905 restait, comme la météorologie, au beau fixe, car «à part cette diable de langue qui nous met en infériorité manifeste, dit l'auteur, dans une foule de circonstances avec les anglais sous tous les autres rapports nous les valons bien et largement même». Si bien qu'au creux de l'hiver 1906, Randon écrit à Griffin, commissaire des terres du CPR à Winnipeg, pour s'informer du prix des terres de sa compagnie dans la région de Stettler. N'ayant pas obtenu de réponse de Griffin, Randon demanda à dom Benoît de faire la démarche pour lui à Winnipeg (12 avril 1906). Il souhaite acheter le quart nord-est et le quart sud-est de la section 1, rang 20, township 37, à l'ouest du 4^e méridien, ces deux lots venant compléter sa propriété vers l'ouest et lui donnant une section entière. Le tout se prête bien à l'élevage, la terre n'étant pas très bonne pour les cultures «car les sloos [marécages], les bosses et les parties alcalines ne sont pas rares». Cette acquisition donnerait de l'espace à l'exploitation et permettrait «de tenir à distance l'élément anglais qui serait tenté de venir s'intercaler entre nous et l'élément français qui nous entoure».

Randon annonce aussi à dom Benoît qu'il vient d'acheter au bureau des terres 52 acres cultivables «d'un homestead dont les 110 autres acres sont menacés [sic] par le lac». Il signale que sur ces 52 acres se dressent «nos corrals, habitations et étables qui sont à proximité du lac et des sources qui l'entourent», sources qui ne gèlent pas en hiver. Il semblerait d'après cette lettre que Randon ait construit pendant l'hiver ces bâtiments qui seraient venus s'ajouter à ceux qu'il avait acquis du rancher anglais. Il a acheté ce nouveau lot pour trois dollars l'acre et il propose le même prix pour les deux quarts de section qu'il convoite du Canadian Pacific Railway. Mais il serait prêt à verser jusqu'à six dollars l'acre. Aussi est-il grandement surpris lorsque dom Benoît lui annonce que le Canadian Pacific Railway ne vend pas à moins de dix dollars. Dom Benoît conseille donc à Randon d'attendre une baisse éventuelle

du prix des terres, conseil que suit le colon dans un premier temps, malgré sa forte déception, car la famille voulait se «fortifier au plus vite», pour former une sorte de citadelle francophone en Alberta.

Mais la famille Randon disposait de nombreux bras et désirait développer la superficie de son exploitation. Il lui fallait édifier un bloc d'un seul tenant, «point stratégique à conserver à cause des sources multiples». Randon acheta donc, entre juin et septembre 1906, les deux quarts de section convoités à dix dollars l'acre, ce qui représentait la somme de 3 200 \$, soit près de 16 000 F, ou la moitié du capital dont il disposait lors de son arrivée au Canada. La propriété des Randon s'élevait donc à une section complète, formée en réalité de deux demi-sections voisines, plus 52 acres, soit 692 acres au total, ou environ 277 hectares (lettre du 28 décembre 1906). Propriétaire d'un vaste domaine, baptisé «St. Roch Ranch» depuis 1907, la famille Randon semblait désormais bien enracinée dans sa nouvelle patrie. Et elle avait déjà commencé à faire fructifier ses talents.

L'Essor

L'Élevage et la Culture

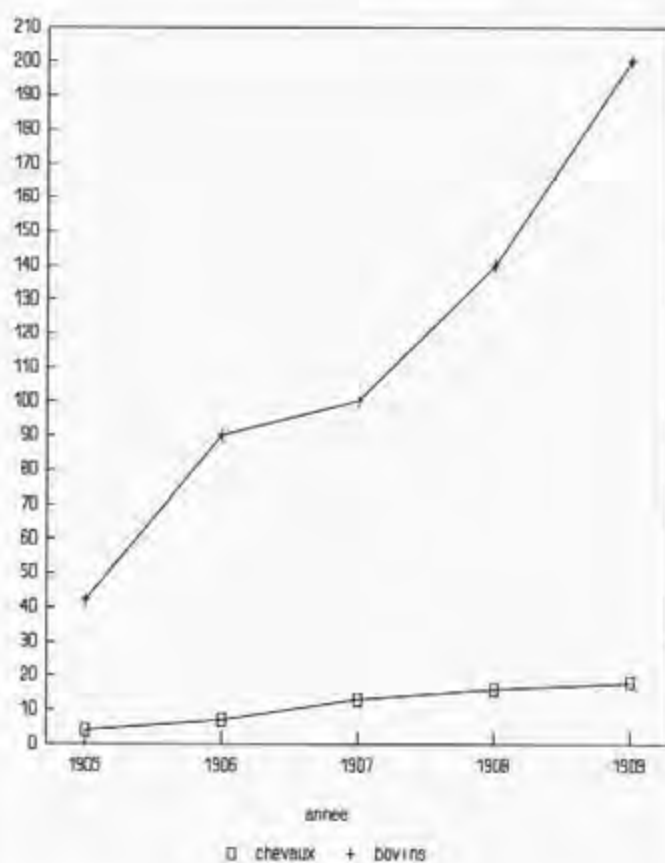
Les lettres d'Antoine Randon permettent de suivre de 1905 à 1909 les progrès du ranch et des cultures. Randon disposait à la fois de chevaux et de bovins; il indique la quantité d'animaux dont il dispose à la fin de chaque année.

TABLEAU

LE CHEPTEL DU RANCH SAINT-ROCH DE 1905 À 1909

	1905	1906	1907	1908	1909
Chevaux	4	7	13	16	18
Bovins	42	90	100	140	200

Le cheptel du ranch Saint-Roch



Le ranch bénéficie de sources abondantes qui ne gèlent pas en hiver, «affaire précieuse pour le bétail» (12 avril 1906). Le sol lui-même semble convenir à l'élevage mieux qu'aux récoltes, car Randon signale «la conformation défectueuse du terrain pour une culture rémunératrice en grand» (17 avril 1906). L'année 1906 se révéla féconde puisque le cheptel doubla, grimpant de 42 à 90 têtes. Mais au cours de l'hiver 1906-07, qui fut rigoureux, le troupeau de bovin subit quelques pertes. Celles-ci furent réparées au cours de l'été suivant, mais le nombre de bovins ne s'accrut que de dix unités en un an, de 90 à 100 têtes (lettre du 28 décembre 1907). Il fallait pour l'hiver faire une provision de 200 tonnes de foin et aller le chercher sur les terrains libres dans un rayon de quatre milles autour de l'exploitation. Par contre, l'hiver 1907-08 se montra plus clément que le précédent, ce qui permit aux animaux, les vaches laitières et les veaux exceptés, de trouver leur pitance à l'extérieur sous deux pouces de neige. L'été 1908 se déroula normalement et le cheptel bovin reprit sa marche en avant, passant de 100 à 140 têtes. Les conditions climatiques de l'été 1909 furent bonnes elles aussi, et le troupeau qui allait «assez bien» progressa de 140 à 200 têtes de bovins et de 16 à 18 chevaux.

Du premier coup d'oeil, Randon avait vu que le terrain qu'il avait acheté convenait à l'élevage plus qu'à la culture, mais il notait aussi que «certaines parties pourront cependant se cultiver si on le désire» (29 octobre 1905). La priorité avait donc été donnée à l'élevage en 1906 et en 1907. Au cours de l'été 1906, Randon avait, on l'a vu, acquis deux quarts de section pour agrandir son ranch, mais aussi pour obtenir «quelques acres à cultiver» au besoin (12 avril 1906). Il avait trouvé le prix de dix dollars l'acre «exorbitant» à cause de la médiocrité du sol cultivable (17 mai 1906), mais il l'avait néanmoins acheté.

Pour occuper ses «nombreux bras» et diversifier ses ressources Randon avait semé «une petite parcelle de blé d'automne» en 1906, blé qui est venu à maturité avant les gelées de septembre 1907 (lettre du 28 décembre 1907). C'est ainsi sans doute que débuta la mise en culture des terres, car dans la même lettre, Randon parle de «l'exploitation agricole qui commence». Randon prévoit d'ensemencer 33 acres au printemps 1908; de plus ses fils doivent «casser au moins 100 acres», car la famille disposera alors de deux charrues, l'une à quatre chevaux, l'autre à quatre boeufs. La réalité se montra au-dessous des prévisions: 30 acres seulement furent ensemencées, et 50 cassées au lieu de 100. Mais «les récoltes ont donné généralement satisfaction [...] l'avoine a rendu 50 minots, le blé d'automne 32», quant au blé de printemps son

rendement fut exceptionnel, près de 42 boisseaux l'acre (28 décembre 1908). Malgré ces bons rendements, Randon, paysan dans l'âme, est un peu déçu. D'après lui, les semences de 1907, atteintes par la gelée, n'ont pas levé normalement; de plus la moisson a eu lieu un peu trop tôt, car Randon a loué les services d'une moissonneuse-lieuse qui ne pouvait passer qu'à une date précise à cause d'un calendrier chargé. Pour 1909, la superficie mise en culture devrait s'élever à 80 acres.

Randon avait emporté de France un moulin à grains mû par un manège à deux chevaux, qu'il utilisait depuis 1898 (lettre du 4 mars 1905). Cet engin pouvait aussi être transformé en moulin à vent. C'est à la fin de 1908 qu'il le remonta en Alberta: «en ce moment, nous mettons la dernière main à l'installation de notre petit moulin de France, pour concasser notre grain et peut-être faire notre farine si nos ménagères en sont satisfaites comme en France» (28 décembre 1908).

Pour ensemer ses 80 acres au printemps 1909, Randon envisage l'achat d'un semoir mécanique et pour cela, il demande conseil à dom Benoît: faut-il acheter un semoir à disque ou un semoir à souliers, un semoir à trois ou à quatre chevaux, un semoir transformable ou non, à disques simples ou doubles (22 février 1909)? On reconnaît à l'abondance et à la précision des questions le soin avec lequel Randon s'informe avant d'agir. Randon veut aussi acheter une moissonneuse-lieuse Massey-Harris de six pieds, à trois chevaux; mais faut-il la prendre avec avant-train ou sans avant-train? Là encore, dom Benoît est prié de donner son avis pour le confronter à celui des fermiers albertains. Faut-il enfin acheter un rouleau à cheval? La ferme des Randon vient d'entrer dans le cycle de l'équipement complet.

Pour 1909, les récoltes «bien qu'inférieures à ce qu'elle promettaient ont été néanmoins satisfaisantes» (1er janvier 1910). Bref, les débuts de la famille Randon en Alberta ont été l'histoire d'un succès.

L'Infrastructure locale

Les lettres de Randon laissent parfois entrevoir l'état de l'équipement collectif de la région de Stettler. Au début, c'est très limité: pas de paroisse, pas d'école, pas de bureau de poste, pas de chemin de fer (29 octobre 1905). Heureusement, la ville de Stettler avec sa poste et sa gare n'est qu'à douze milles de distance, mais cela fait perdre «une journée de déplacement par semaine», en hiver surtout quand il faut aller chercher le courrier (28 décembre 1906). Dom Benoît était maître de poste du village de Notre-Dame-de-Lourdes, et Randon lui demande

quelles sont les formalités à remplir pour essayer d'obtenir l'ouverture d'un bureau de poste près de son ranch. Mais trois ans plus tard, Randon va toujours chercher son courrier à Stettler (1er janvier 1910). Lors de son installation, Randon avait signalé le manque d'école comme un «inconvenient» et une «privation». Curieusement il n'en parle plus par la suite. A-t-il obtenu satisfaction pour l'éducation de ses enfants? Quelle solution a-t-il trouvée? Questions sans réponses dans la correspondance. Par contre Randon signale la construction et l'inauguration de l'église catholique de Stettler, le 5 décembre 1909, de façon d'ailleurs très brève: «Il y a eu là une belle cérémonie où toutes les notabilités de la ville, quelle que soit leur religion, ont tenu à se présenter d'une façon très correcte» (1^{er} janvier 1910). Dans la même lettre, Randon est beaucoup plus prolixe sur l'arrivée du chemin de fer dans les parages de son ranch. «Le C.N.R. [Canadian Northern Railway] dans sa nouvelle ligne Végreville-Calgary va passer au raz (sic) du homestead de mon fils aîné et à 1 mile 1/4 environ de notre maison». De plus, une gare est prévue en face de l'exploitation de son fils. «Nous voilà donc sans nous y attendre admirablement placés au sujet de la ferme, conclut Randon, comme ranch nous eussions préféré voir le chemin de fer plus loin». L'époque aventureuse des pionniers touche à sa fin.

La Vie familiale et sociale

Pionnier d'esprit et de fait, Randon estime que sa famille a une mission providentielle à remplir dans l'Ouest canadien, ce qui coïncide d'ailleurs avec les desseins de dom Benoît. Ce dernier se croit investi de la poursuite outre-mer de la geste de Dieu par les Francs. De son côté, Randon écrit: «si nous sommes ici c'est que le bon Dieu l'a voulu ainsi et que notre présence parmi nos compatriotes n'aura aucun mauvais résultat pour la colonie au contraire» (29 octobre 1905). Et d'ailleurs, quand il songe à agrandir son ranch, Randon fait allusion à «de nombreux amis qui ont l'intention de venir nous rejoindre». Il fait confiance encore une fois à «la Providence qui jusqu'à présent semble [...] nous avoir conduit par la main dans notre longue émigration» (17 mai 1906). Cette ferveur chrétienne de la famille incite dom Benoît à demander si l'un des fils manifeste «des dispositions sacerdotales». Mais Randon ne découvre pas de vocation religieuse chez ses enfants, et il suppose qu'ils seront sans doute appelés «à fonder tous des familles aussi chrétiennes que possible dans ce vaste Canada».

L'un des temps forts de l'année, c'est la fête de Noël et en particulier la célébration de la messe de minuit au ranch Saint-Roch. Randon ne manque pas de la signaler à dom Benoît avec le nombre précis de participants et de communiant, mais curieusement il ne mentionne jamais le nom ni la qualité du célébrant. Il reste d'ailleurs toujours discret sur les noms des membres de sa famille ou ceux de ses voisins. Il écrit par exemple: «Nous avons eu dans notre toute petite maison [...] la messe de minuit ce 25 décembre dernier [1906]. 25 Français ou Françaises y assistaient et 17 communions ont été très édifiantes. La desservance religieuse semble se régulariser pour notre colonie» (28 décembre 1906). Randon ne parle pas de Noël dans sa lettre de 1907, et il écrit en 1908 que «par suite d'un concours de circonstances [...] nous avons été cette année privés de la messe de minuit, et toute la colonie l'a fort regretté» (28 décembre 1908). Par contre, pour Noël 1909 eut lieu de nouveau au ranch Saint-Roch «la messe de minuit à laquelle 28 assistants étaient présents et sur ce nombre il y a eu 23 communions. Cette cérémonie a été très édifiante et couronnée par un réveillon à la française groupant et liant les différents éléments de la Colonie» (1er janvier 1910). La même lettre signale aussi la première communion des deux derniers enfants Randon le 8 décembre 1909, occasion d'une «belle petite fête de famille», marquée par la présence de quelques amis français.

Car la famille Randon s'était fixée dans la région où habitaient déjà des colons venus récemment de France (29 octobre 1905). Randon imagine cette colonie française comme une forteresse en milieu anglophone; pour lui, un achat de terre au CPR est un facteur «nous permettant de tenir à distance l'élément anglais qui serait tenté de venir s'intercaler entre nous et l'élément Français qui nous entoure, et que nous serions bien aise de fortifier par notre aide si nous pouvions nous asseoir là solidement» (12 avril 1906). Il revient sur le thème de la citadelle assiégée un mois plus tard: «nous aurions bien aimé pouvoir nous fortifier au plus vite» (17 mai 1906). D'ailleurs la colonie française de la région de Stettler est «composée en règle générale d'éléments de choix sous tous les rapports» (28 décembre 1906), comme ce «fils aîné d'une bonne famille» qui «vient de partir au noviciat des frères des Écoles chrétiennes à Montréal» (28 décembre 1908). Mais parfois aussi des «jeunes gens doués de la colonie» retournent en France pour des raisons diverses, ou la mort frappe un père de famille nombreuse, inapte au métier de colon, comme le docteur Authenac. Enfin Randon évoque une fois la possibilité d'un voyage en

France pour des retrouvailles «car les familles nous réclament à grands cris, mais nous n'irons pas encore cette année, trop de place et de travaux réclament notre présence et l'argent qui s'emploierait là» (28 décembre 1908).

Conclusion

Cette expérience, apparemment réussie, suggère les réflexions suivantes. Elle souligne tout d'abord l'importance pour l'émigrant de relations personnelles avec d'autres Français ayant déjà émigré au Canada. C'est en l'occurrence dom Benoît surtout qui fournit à Randon la somme d'informations souhaitées. Cette façon d'agir révèle en contrepartie l'absence de contact apparent entre Randon et le commissariat canadien fondé à Paris en 1882 ou avec l'agence canadienne d'immigration, qui fut opérationnelle de 1903 à 1914 sous la direction de Paul Wiallard. Randon n'est pas le seul émigrant à n'avoir pas utilisé, à l'époque, les services canadiens à Paris, qui n'étaient pas encore reconnus officiellement par le gouvernement de la République.

Randon appartient aussi à une catégorie d'émigrants français qui savent écrire et qui laissent ainsi une trace plus voyante dans l'Histoire. Sans être comme le bourguignon Georges Bugnet, qui arrive d'ailleurs lui aussi en Alberta en 1905, un romancier dont le talent est de plus en plus reconnu, Randon n'en manie pas moins la plume de l'épistolier avec une certaine aisance si l'on considère qu'il est avant tout un éleveur de bétail. On pourrait le rapprocher de la famille Durieux qui émigra en Alberta en 1906 et dont le fils Marcel écrivit un journal relatant l'installation des siens dans la région de Stettler, jusqu'en 1914. Ce journal, fort bien rédigé, a été publié à Saint-Boniface par les Éditions des Plaines en 1986. Quant à Gaston Giscard, cet Aveyronnais s'installa en Saskatchewan de 1910 à 1913, avant de gagner Edmonton puis de rentrer en France lors de la Grande Guerre. Il remania en 1952 les lettres qu'il avait écrites à sa famille au cours de son expérience canadienne et en tira un petit livre de mémoires qui fut publié à Lyon en 1952 et à Régina en édition bilingue par le Canadian Plains Research Centre en 1982. L'Alberta a donc bénéficié de colons qualifiés et d'un niveau culturel remarquable qui a fait honneur à leur province d'adoption.

Randon apparaît enfin comme un homme extrêmement efficace, méthodique, prévoyant, prudent, mais sachant risquer ses capitaux à bon escient pour agrandir sa terre. C'est également un chrétien sincère qui

a choisi le Canada pour sa liberté religieuse, un personnage qui croit en sa «mission providentielle», avec la bénédiction de l'infatigable dom Benoît. Randon est bien décidé à implanter une «forteresse» française en Alberta, mais par un curieux paradoxe sa correspondance ne semble montrer aucune nostalgie, aucun regret de la France. Peut-être avait-il compris que celui qui a mis la main à la charrue du pionnier ne devait plus regarder en arrière.

LE SÉNAT

UNE INSTITUTION IMPORTANTE

POUR LA FRANCOPHONIE ALBERTAINE

Kenneth J. Munro

*Département d'Histoire
Université de l'Alberta*

Au cours des discussions constitutionnelles des dix dernières années, la majorité des Albertains, la Canada West Foundation et le gouvernement de l'Alberta en tête, ont mis la question du Sénat à l'ordre du jour. Leur désintéressement grandissant vis-à-vis du gouvernement du Canada a fait naître l'idée qu'un Sénat élu et égal serait un moyen efficace pour les provinces de faible population de s'imposer au sein du gouvernement fédéral. De plus, le débat qui entoure cette question a encore davantage sensibilisé les Franco-Albertains à l'importance du rôle de la Chambre haute dans leur communauté. De l'entrée de la province de l'Alberta dans la Confédération en 1905 jusqu'en 1964, un Canadien français de l'Alberta a toujours siégé au Sénat, à l'exception d'une courte période dans les années trente. Durant les vingt dernières années, le manque d'intérêt des Canadiens francophones de l'Alberta pour l'institution importante qu'est le Sénat, au profit des questions linguistiques et scolaires, leur a été néfaste en tant que minorité. Maintenant que la question se pose à nouveau, peut-être pourrait-on regagner le terrain perdu en assurant à la minorité française de l'Alberta une place qui lui revient au sein d'un Sénat réformé.

L'octroi d'un siège à la minorité de langue française sur les six sièges accordés à l'Alberta lors de son entrée comme province dans la Confédération canadienne est fondé en droit et de par la tradition. En 1867, se référant à l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* dans la Chambre des Lords, en Angleterre, le duc de Carnarvon a souligné que le Sénat constituait un principe fondamental de la Constitution canadienne et était établi dans le but suivant: «(to) provide a permanent

representation and protection of sectional interests»¹. Au Canada, les politiciens étaient du même avis. Au cours des débats qui ont porté sur la Confédération, George-Étienne Cartier a clairement indiqué que la Chambre haute protégerait la minorité canadienne-française². L'idée a été reprise par Frank Oliver, représentant d'Edmonton à la Chambre des Communes et ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Laurier (1905-1911): «the recognized reason for the existence of the Senate is the protection of the constitutional rights of minorities»³. Deux ans plus tard, le sénateur C.P. Beaudoin du Québec a affirmé que la Chambre haute était considérée sans aucun doute comme mandataire des droits des minorités⁴. Le politologue Robert Mackay, dans son étude sur le Sénat est allé plus loin encore. Il a accentué le rôle que jouaient les nominations à la Chambre haute: «a means of paying special attention to religious or ethnic minorities of political importance»; il ajoutait: «senators have been appointed as the avowed representatives of [...] the French in Western Canada»⁵. Dans une étude publiée en 1965, F.A. Kunz donnait son avis: «[those] whose traditional claims to senatorial representation form part of the principles governing appointments are [...] the French in the West»⁶. Ainsi, les Canadiens d'expression française de l'Alberta détiennent le droit d'avoir un représentant au Sénat pour protéger leurs droits et leurs prérogatives et représenter leur minorité au sein du gouvernement central.

Pour leur part, les Canadiens français de l'Alberta étaient tout à fait conscients de ce droit. En 1906, à la suite de la nomination du docteur Philippe Roy au Sénat par Sir Wilfrid Laurier, *le Courrier de l'Ouest*

¹ United Kingdom, *Parliamentary Debates*, House of Lords, 3rd series, 185, 19 February 1867, p. 560, cité par W.L. Morton, *The Critical Years: The Union of British North America 1857-1873*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1964, p. 213.

² *Parliamentary Debates on Confederation of the British North America Provinces*, Québec, 1865; Ottawa, 1951, p. 29, cité par Colin Campbell, *The Canadian Senate: A Lobby from Within*, Toronto, Macmillan of Canada, 1971, p. 4.

³ *Edmonton Bulletin*, 12 June 1923.

⁴ F.A. Kunz, *The Modern Senate of Canada 1925-1963*, Toronto, University of Toronto Press, 1965, p. 319.

⁵ R.A. MacKay, *The Unreformed Senate of Canada*, revised edition, Toronto, McClelland and Stewart, 1963, p. 149.

⁶ Kunz, *The Modern Senate of Canada*, p. 47.

a tenu à expliquer que le premier ministre canadien avait agi en homme équitable et n'avait «fait que suivre la ligne politique tracée par le gouvernement impérial qui a reconnu depuis longtemps les droits à la vie politique, des Canadiens français»⁷. Après la mort du sénateur Prosper-Edmond Lessard en 1931, Maurice Lavallée a écrit en première page de *la Survivance* que «depuis 1905, les chefs politiques à Ottawa, ont reconnu le droit acquis des Canadiens-français d'être représentés à la Chambre Haute par un homme de leur langue et de leur religion»⁸. Le premier ministre R.B. Bennett n'a pas tenu compte de ce droit, comme l'a souligné le journaliste Jehan Charles qui écrivait que «la nomination de M. Patrick Burns en 1931 brisait la généalogie canadienne-française attachée au siège des Côté, Forget, Roy et Lessard à la Chambre Haute, sans éteindre pourtant *le droit* qu'ont les Franco-albertains de se faire représenter par un des leurs»⁹.

Quand le siège devint vacant une fois de plus en 1938, les Franco-Albertains se trouvèrent des alliés au Québec. Léopold Richer rappelait dans *le Devoir*: «En 1905, lors de la création de la province, il a été bien établi qu'un sénateur de l'Alberta devait toujours être de langue française»¹⁰. Pour expliquer la situation à ses concitoyens de langue anglaise de Calgary, J.R. Milequon écrivait dans le journal *The Albertan* que les droits des Canadiens français avaient été reconnus dans les Territoires du Nord-Ouest comme ils l'avaient été plus tard lors de la création de la province de l'Alberta par la nomination du docteur Roy comme sénateur pour l'Alberta. Il en concluait: «the vacant senatorial position in Alberta today belongs to a French-Canadian: it belongs to him by reason of minority rights»¹¹. Au banquet offert par l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) pour célébrer la nomination du docteur Aristide Blais au Sénat en 1940, l'invité d'honneur comprenait bien la situation: «ce n'est pas [...] ma personne que vous fêtez ce soir, ce n'est pas non plus la victoire d'un groupe sur l'autre. C'est un principe, c'est un droit qui nous avait été ravi et qu'on vient de restaurer»¹². Vingt-quatre ans plus tard, le père Jean Patoine

⁷ *Le Courrier de l'Ouest*, 15 mars 1906.

⁸ *La Survivance*, 23 avril 1931.

⁹ *La Survivance*, 23 février 1938.

¹⁰ Repris dans *la Survivance*, 21 septembre 1938.

¹¹ *The Calgary Albertan*, 24 September 1938.

¹² *La Survivance*, 14 février 1940.

écrivait que les Franco-Albertains «ont toujours soutenu qu'ils avaient droit à un représentant au Sénat»¹³. De toute évidence, depuis l'entrée de l'Alberta dans la Confédération canadienne, les Canadiens de langue française de l'Alberta étaient conscients qu'ils avaient droit à un siège au Sénat.

C'est aussi en vertu de la tradition que les Franco-Albertains ont un siège à la Chambre haute. Entre 1905 et 1964, à l'exception d'une courte durée pendant les années trente, les Canadiens français de l'Alberta ont toujours été représentés par un des leurs au Sénat. Le premier sénateur, le docteur Philippe Roy, établi à Edmonton depuis 1897, fut choisi par Laurier. Né au Québec, il avait fait ses études à Laval puis était allé à Paris pour se spécialiser en ophtalmologie avant de revenir au Canada. Après son arrivée à Edmonton, il s'engagea en politique aux côtés des libéraux et en 1905, il devint l'un des fondateurs du *Courrier de l'Ouest*. Appelé à siéger au Sénat le 8 mars 1906, il démissionna le 21 avril 1911 pour représenter, en France, les intérêts du gouvernement de son pays¹⁴.

Pour remplacer Roy, Laurier fit appel, quelques jours plus tard, à Amédée-Emmanuel Forget. Comme tous les sénateurs de langue française de l'Alberta, Forget était né au Québec et avait fait ses études dans sa province natale. Il avait été admis au barreau du Québec en 1871. En 1875, il était devenu fonctionnaire, comme Half-Breed Commissioner au Manitoba, et plus tard, aux Territoires du Nord-Ouest. Jusqu'à sa retraite en 1910, il a été successivement secrétaire du Conseil des Territoires du Nord-Ouest puis lieutenant-gouverneur des Territoires en 1898 et de la Saskatchewan en 1905. Forget souffrait d'une maladie qui l'empêchait de remplir avec efficacité les fonctions inhérentes à sa carrière sénatoriale. Il mourut à Ottawa en 1923¹⁵. Avec la nomination

¹³ *La Survivance*, 18 novembre 1964.

¹⁴ *Le Courrier de l'Ouest*, 15 mars 1906; J. K. Johnson (ed.), *The Canadian Directory of Parliament, 1867-1967*, Ottawa, Public Archives of Canada, 1968, pp. 513-514; André-M. Déchêne, «la Participation des Canadiens français à la vie politique de l'Alberta», dans Alice Trottier, Kenneth J. Munro et Gratien Allaire (dir.), *Aspects du passé franco-albertain: témoignages et études*, Edmonton, le Salon d'histoire de la francophonie albertaine, 1980, pp. 16-17.

¹⁵ *Edmonton Morning Bulletin*, 8 June 1923; *Canadian Directory of Parliament*, p. 209.

de Forget au Sénat, la tradition d'un siège à la Chambre haute réservé aux Franco-Albertains se trouvait bel et bien établie. Comme le disait le renommé Henri Bourassa dans un contexte analogue: «Le précédent [...] c'est le fait accompli»¹⁶. À la mort de Forget, Frank Oliver, le ministre responsable pour l'Alberta dans le gouvernement de Laurier, fit remarquer que la tradition s'imposait en faveur d'un Canadien de langue française pour le siège vacant¹⁷.

Tenant compte de cette tradition, le premier ministre de l'époque, William Lyon Mackenzie King, choisit Jean-Léon Côté, qui avait travaillé comme arpenteur et ingénieur dans l'Ouest et le Nord. Arrivé à Edmonton en 1904, Côté s'était immédiatement engagé en politique. Élu à l'Assemblée législative de la nouvelle province en 1905, il était entré au cabinet libéral comme secrétaire de la province en 1918. Seul député libéral canadien-français réélu en 1921, Côté fut nommé au Sénat en 1923, mais il mourut l'année suivante¹⁸. Sans attendre, Mackenzie King fit appel à Prosper-Edmond Lessard. Commerçant et courtier à Edmonton depuis 1898, Lessard avait commencé sa carrière politique comme commissaire d'école. Plus tard, il avait été élu à l'Assemblée législative. En 1909, il avait été, pendant une courte période, ministre sans portefeuille dans le gouvernement Rutherford. Libéral de l'école de Laurier, il s'était joint au docteur Roy pour fonder, avec d'autres, le *Courrier de l'Ouest*. Il mourut à Saint-Paul en 1931, à l'âge de 58 ans¹⁹.

La question de la tradition d'un sénateur de l'Alberta fit de nouveau surface à la mort de Lessard. En première page de *la Survivance*, Maurice Lavallée écrivait qu'on devait respecter une tradition qui permettait de représenter «une minorité qui a marqué l'Ouest des oeuvres de son génie et de son esprit civilisateur»²⁰. La nomination de

¹⁶ Robert Rumilly, *Henri Bourassa: la vie publique d'un grand Canadien*, Montréal, les Éditions de l'homme, 1953, p. 56.

¹⁷ *Edmonton Morning Bulletin*, 12 June 1923.

¹⁸ *Edmonton Morning Bulletin*, 24 September 1924, 25 September 1927; *Canadian Directory of Parliament*, p. 137; Déchéne, «la Participation des Canadiens français à la vie politique de l'Alberta», pp. 12-13, 17.

¹⁹ *La Survivance*, 16 avril 1931; *Edmonton Bulletin*, 11 April 1931; *Canadian Directory of Parliament*, p. 336; Déchéne, «la Participation des Canadiens français à la vie politique de l'Alberta», pp. 12-14, 17.

²⁰ *La Survivance*, 23 avril 1931.

Pat Burns comme successeur de Lessard rompait avec la tradition, mais dès le décès de Burns, Charles Gauthier rappelait aux lecteurs de *la Survivance* que Frank Oliver avait décliné «en 1923, l'offre d'un siège au Sénat en faveur d'une candidature canadienne-française, parce qu'il était convaincu qu'au point de vue national et que, pour respecter la tradition, il importait de se conformer à la coutume établie»²¹. Dans *le Devoir*, Léopold Richer expliquait que la revendication sénatoriale des Franco-Albertains «s'appu[yait] sur [...] une longue tradition»²². Un an plus tard, J.R. Milequon informe ses concitoyens de langue anglaise que le siège vacant au Sénat appartenait à un Canadien français «according to established precedent»²³.

En janvier 1940, les Franco-Albertains l'emportaient: Mackenzie King nommait le docteur Aristide Blais au Sénat. Issu d'une famille de cultivateurs établie au Québec, Blais avait reçu son diplôme de médecine à l'Université Laval. Après s'être spécialisé en chirurgie à Paris, il s'était établi en Alberta en 1901. Pendant la Première Guerre mondiale, il s'était enrôlé dans le corps médical de l'armée canadienne. À la fin du conflit, il était retourné en Alberta. Au banquet offert par l'ACFA pour fêter sa nomination, le docteur Blais faisait allusion à «une tradition interrompue qu'on [venait] de reprendre..., tradition créée par Sir Wilfrid Laurier en 1905...»²⁴. À la suite de la mort du sénateur Blais, en novembre 1964²⁵, l'ACFA était déterminée à faire «porter tous ses efforts sur la reconnaissance du principe que le prochain sénateur [...] devrait, en conformité avec la tradition établie depuis toujours, être un Canadien français»²⁶. Il apparaît évident que dans les années soixante, les Franco-Albertains étaient convaincus que la tradition aussi bien que le droit exigeaient qu'un siège au Sénat soit réservé à un Albertain d'expression française.

L'unité de la communauté quant au candidat était essentielle; le manque d'unité la défavorisait. En 1905, la communauté de langue

²¹ *La Survivance*, 9 juin 1937.

²² *La Survivance*, 21 septembre 1937.

²³ *The Albertan*, 24 September 1938.

²⁴ *La Survivance*, 18 novembre 1964.

²⁵ *La Survivance*, 18 novembre 1964; *Canadian Directory of Parliament*, p. 49; Déchêne, «la Participation des Canadiens français à la vie politique de l'Alberta», p. 17.

²⁶ *La Survivance*, 9 décembre 1964.

française était unie: en choisissant le docteur Roy comme sénateur, Laurier «a ratifié le choix fait par les Canadiens français» de l'Alberta²⁷. Cependant, à l'occasion de sa démission en 1911, la division des Canadiens français avait entraîné une crise. Certains proposaient le nom de Prosper-Edmond Lessard à Oliver et à Laurier²⁸, tandis que d'autres demandaient la nomination de Joseph-Henri Picard²⁹. L'impasse était complète. Pour résoudre la querelle au sein de la famille française de l'Alberta, Laurier nomma Amédée Forget, dont les liens étaient plus étroits avec la Saskatchewan. Cet homme avait, en effet, rempli les fonctions de lieutenant-gouverneur de cette province pendant deux mandats. Il connaissait toutefois les affaires de l'Alberta parce qu'il avait servi comme lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest entre 1898 et 1905. De plus, les dirigeants politiques pensaient que, étant donné sa mauvaise santé, son mandat de sénateur serait de courte durée, mais assez long cependant pour que l'unité se rétablisse parmi les Franco-Albertains. Ces prévisions ne se sont pas réalisées puisque Forget n'est décédé qu'en 1923, douze ans plus tard. Après cette longue période de représentation presque symbolique, l'unité était revenue dans la communauté française de l'Alberta autour de la nomination du docteur Blais. À la mort de ce dernier, l'unité s'était brisée de nouveau. Malgré son désir de voir un francophone remplacer le sénateur défunt, l'ACFA s'était refusée «à supporter la nomination d'un candidat en particulier»³⁰.

La présence des Franco-Albertains au Sénat leur permettait de protéger et d'améliorer leurs droits et leurs privilèges en tant que minorité et de collaborer activement «à la grandeur morale du pays»³¹. Pour eux, c'était le rôle de cette institution fédérale. Une fois nommé au Sénat, Philippe Roy était donc, selon *le Courrier de l'Ouest*, «le candidat tout désigné, pour soutenir dignement à la Haute Assemblée les

²⁷ *Le Courrier de l'Ouest*, 15 mars 1906.

²⁸ Archives nationales du Canada (ANC), Laurier Papers, Night Lettergram, C. Ross Palmer to Frank Oliver, Edmonton, 17 October 1910; Oliver to Laurier, Ottawa, 20 October 1910.

²⁹ *Ibid.*, DeBlois Thibaudeau to Frank Oliver, Edmonton, 22 October 1910; Frank Oliver to Laurier, Ottawa, 18 November 1910.

³⁰ *La Survivance*, 9 décembre 1964.

³¹ *La Survivance*, 18 novembre 1964.

droits et prérogatives des Canadiens de langue française»³². Frank Oliver invoqua «le principe que la raison d'être du Sénat était la protection des droits constitutionnels des minorités»³³. En 1940, faisant allusion à ce concept, le président de l'ACFA, le docteur L.-O. Beauchemin, félicita le nouveau sénateur de l'Alberta, le docteur Blais, en ces termes: «Vous pourrez sans crainte vous proclamer d'avoir été le héros d'une épopée qui prélude pour les Canadiens-français de l'Alberta, je l'espère, une reconnaissance de tous leurs droits»³⁴.

Malheureusement, les sénateurs franco-albertains n'ont utilisé la Chambre haute ni comme moyen de revendication pour que les gouvernements canadiens rendent justice aux Canadiens français de l'Alberta, ni comme tribune pour faire connaître leurs droits à leurs concitoyens anglophones. Il est certain que le sénateur Lessard s'intéressait au développement de l'enseignement du français qu'il a fortement encouragé, mais au Sénat il n'est pas intervenu sur cette question, qui représentait pourtant un droit essentiel permettant l'épanouissement de la communauté française en Alberta. Pour justifier ce silence, le journal *la Survivance* déclara que Lessard avait «toujours compris que l'intérêt des nôtres n'était pas de se confiner dans les luttes étroites de clochers pour obtenir le respect des libertés qui nous sont chères»³⁵. On peut se demander si les sénateurs, en suivant une telle ligne de conduite, n'ont pas laissé échapper une occasion de mieux servir les Franco-Albertains.

En plus d'être les chiens de garde des droits de la minorité, les sénateurs de langue française en Alberta devaient participer pleinement à la vie canadienne. Les gouvernements d'alors ont reconnu ce fait en leur accordant le privilège d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône lors de la première session suivant leur présentation au Sénat. Seul le sénateur Forget n'a pas eu ce privilège, à cause de sa santé précaire. Tandis qu'ils laissaient de côté les questions spécifiquement minoritaires comme la langue et l'éducation, ces mêmes sénateurs ont pleinement saisi leurs prérogatives sénatoriales pour encourager le développement économique du pays et pour contribuer à forger l'unité

³² *Le Courrier de l'Ouest*, 15 mars 1906.

³³ *Edmonton Morning Bulletin*, 12 June 1923, cité dans *la Survivance*, 21 septembre 1938.

³⁴ *La Survivance*, 14 février 1940.

³⁵ *La Survivance*, 16 avril 1931.

nationale. Philippe Roy a souligné l'importance que représentaient les vastes ressources naturelles de l'Ouest et montré que l'Orient constituait un marché privilégié pour les produits de l'Alberta. En plus, il a incité les capitalistes français à investir dans l'Ouest canadien³⁶. Pour sa part, le sénateur Côté s'est penché sur le problème des chemins de fer pour l'Ouest³⁷, sur l'importance de l'agriculture, sur la réduction des coûts de transport et sur la nécessité de droits tarifaires les plus bas possible³⁸. Les sénateurs Lessard et Blais se sont également exprimés sur ces questions économiques³⁹. Lessard, en particulier, a fait pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il octroie aux provinces de l'Ouest, dont l'Alberta, la propriété et l'administration de leurs ressources naturelles⁴⁰.

Dans les moments de crise nationale, bien qu'ils aient mis les questions économiques à l'ordre du jour, les sénateurs de l'Alberta ont opté, selon les mots du sénateur Blais, pour «l'unité nationale pour le Canada dans le développement parallèle des deux grandes races du Canada, où il n'y a ni vainqueur ni vaincu, mais l'entente cordiale et l'émulation de deux civilisations unies par la charité chrétienne pour la grandeur du Canada»⁴¹. Le pays a fait appel à leur sagesse et à leur esprit ouvert pendant les deux guerres mondiales. Ainsi, pour soutenir son chef et pour rester solidaire de ses concitoyens de langue française du Québec, Forget a voté contre la conscription, c'est-à-dire contre le recrutement en vue du service militaire⁴². Par ce geste, il a aidé à empêcher l'isolement de la plupart des Canadiens français du Québec. De la même façon, Blais a contribué à apaiser les passions soulevées par la question du service obligatoire. Il a conseillé à ses concitoyens de l'Alberta de répondre par «Oui» au plébiscite qui s'est tenu en 1942 pour «libérer le gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de mobilisation pour le

³⁶ Senate, *Debates* (Roy), 26 November 1906, pp. 7-8; Edmonton *Morning Bulletin*, 1 May 1911.

³⁷ Senate, *Debates* (Côté), 3 July 1924, p. 554.

³⁸ Senate, *Debates* (Côté), 4 March 1924, pp. 9-10.

³⁹ Senate, *Debates* (Lessard), 15 January 1926, p. 14; (Blais), 26 April 1948, pp. 365-368.

⁴⁰ Senate, *Debates* (Lessard), 15 January 1926, p. 14.

⁴¹ *La Survivance*, 14 février 1940.

⁴² Senate, *Journals*, 8 George V, 3 August 1917, p. 313.

service militaire»⁴³. En d'autres termes, il a soutenu son chef, Mackenzie King, dont la politique était: la conscription si nécessaire, mais pas nécessairement la conscription⁴⁴. Selon le sénateur Blais, les Canadiens de langue anglaise et de langue française, en se rangeant délibérément aux côtés de la Grande Bretagne et de la France pour prendre part à la défense des principes essentiels qui forment le patrimoine des peuples libres, s'étaient unis «volontairement avec la conscience de défendre la morale internationale, le respect des traités, et de préserver nos caractères ethniques et nos cultures réciproques»⁴⁵. Il est évident que sur les questions d'unité nationale et d'économie, les sénateurs de langue française de l'Alberta ont joué un rôle beaucoup plus efficace que sur les questions touchant les minorités.

Pour tirer de telles conclusions après 1964, il faut utiliser des arguments académiques, parce que l'Alberta n'a plus eu de sénateurs francophones. Les Franco-Albertains, en portant leur attention sur d'autres questions, notamment scolaires et linguistiques, ont progressivement perdu de vue le rôle important qu'un sénateur francophone pouvait jouer pour les aider à réaliser leurs aspirations, en particulier dans les domaines touchant à l'éducation et à la langue. De plus, la division régnait au sein de la communauté. En proie à un conflit interne, l'ACFA s'est révélée incapable de proposer un seul nom au premier ministre de l'époque. On trouve en 1969 le dernier rapport de la part d'un président de l'ACFA sur des «démarches auprès du gouvernement fédéral en vue de la nomination d'un sénateur bilingue»⁴⁶. Après les élections fédérales de 1968, le *Franco-Albertain*, porte-parole important des francophones de la province, dont le rédacteur était à l'époque Jean-Maurice Olivier, voyait une magnifique occasion pour le nouveau premier ministre Pierre-Elliott Trudeau, «de rétablir une situation qui n'aurait d'ailleurs jamais dû se reproduire et ce, en satisfaisant le

⁴³ Denis Vaugeois et Jacques Lacousière, *Canada-Québec: Synthèse historique*, Montréal, Éditions du renouveau pédagogique, 1970, p. 521.

⁴⁴ Senate, *Debates* (Blais), 29 July 1942, pp. 350-352.

⁴⁵ *La Survivance*, 29 mai 1940 (discours de Blais devant le Sénat, le 16 mai 1940).

⁴⁶ Provincial Archives of Alberta (PAA), ACFA, Assemblée générale annuelle 12 avril 1969, «Rapport présenté par le président général de l'Association à l'assemblée annuelle des membres, le 12 avril 1969», Gérard Diamond, président général, p. 8.

principe de "société juste"» en nommant au siège vacant au Sénat un francophone de l'Alberta⁴⁷. Par la suite, la communauté est restée muette sur cette question.

Le plus souvent depuis les années soixante, devant les commissions et les groupes de travail, les Canadiens de langue française en Alberta se sont penchés sur les questions linguistiques et scolaires au détriment d'autres questions telle que celle de la réforme du Sénat. Dans son mémoire à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, l'ACFA traitait de l'éducation et soulignait l'importance du français à la radio et à la télévision, au sein de la fonction publique et des bureaux de l'Office national du film, ainsi que dans l'affichage, mais elle ne soulevait pas la question du Sénat⁴⁸. Devant le Groupe de travail sur l'unité canadienne (la Commission Pépin-Robarts) en novembre 1977, à Calgary, la Société franco-canadienne de Calgary a présenté un mémoire sans mentionner la question du Sénat⁴⁹. *Les Héritiers de Lord Durham*, le rapport publié par la Fédération des francophones hors Québec en 1977, reste lui aussi silencieux sur cette question⁵⁰.

Les questions politiques sont revenues à l'ordre du jour à la fin des années 1970 et pendant les années 1980, à cause de la détermination du premier ministre Trudeau de rapatrier la constitution canadienne. La Fédération des francophones hors-Québec a établi un comité politique pour étudier la question constitutionnelle. Ce comité travaillait étroitement avec les comités des diverses associations canadiennes-françaises, y compris le comité politique de l'ACFA. En 1979, il proposa la transformation du Sénat en une Chambre haute représentative des dix provinces, sur une base paritaire attestant de l'existence des deux peuples fondateurs: «élus, les membres de cette Chambre haute jouiraient de vastes pouvoirs y compris un droit de veto suspensif sur

⁴⁷ *Le Franco-Albertain*, 4 septembre 1968.

⁴⁸ Gouvernement du Canada, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Mémoire présenté par l'Association canadienne-française de l'Alberta*, Edmonton, janvier 1965, pp. 1-3.

⁴⁹ PAA, ACFA, *Mémoire présenté par la Société franco-canadienne de Calgary au groupe de travail sur l'unité canadienne*, novembre 1977.

⁵⁰ Fédération des francophones hors Québec, *les Héritiers de Lord Durham*, Volumes I et II, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec, mai 1977.

tout projet de loi de la Chambre des Communes»⁵¹. La proposition faisait aussi appel à un veto suspensif sur la nomination des juges de la Cour suprême du Canada et réclamait le droit de ratifier la nomination des hauts-fonctionnaires⁵².

Le rapatriement de la Constitution canadienne en 1982, n'a pas été suivi d'une réforme du Sénat. Mais, à cause des demandes de l'Ouest canadien de disposer d'une voix plus efficace auprès des institutions fédérales, cette question est restée à l'agenda constitutionnel. Depuis ce temps, les revendications des autochtones ont entraîné un changement dans la perception de la communauté francophone de l'Alberta face à la constitution. L'ACFA ne se limite plus à percevoir deux réalités canadiennes, la communauté francophone et la communauté anglophone, mais elle est maintenant consciente de l'existence d'une troisième, la communauté nationale des autochtones⁵³. C'est pourquoi, elle a fait appel aux gouvernements canadiens pour que la structure du Sénat, basée actuellement sur la représentation par province, soit modifiée afin que soit reflétée l'existence des trois communautés nationales. On parle de la nécessité d'une constitution qui reconnaîtrait l'existence des trois⁵⁴. Dans la ligne de pensée actuelle de l'ACFA, on insiste sur le fait que le Sénat devrait être élu. On croit que la protection des régions et des groupes minoritaires ainsi que la conciliation des besoins des communautés nationales sont du ressort du Sénat⁵⁵.

Pour les communautés francophone et autochtone, la Chambre haute devrait avoir un droit de veto en ce qui a trait aux questions linguistiques et culturelles ainsi que le pouvoir

d'effectuer des renvois en Cour suprême [... pour] toute question litigieuse requérant une interprétation juridique des lois provinciales et fédérales [...] Elle devrait également avoir le pouvoir de désavouer toute loi fédérale ou provinciale ne

⁵¹ PAA, ACFA, Papier de discussion envoyé par Donald R. Cyr, directeur général de la Fédération des francophones hors Québec au comité politique de l'ACFA à Edmonton, Ottawa, 14 novembre 1979, p. 4.

⁵² *Ibid.*

⁵³ *Pour mieux vivre ensemble: politique de l'A.C.F.A. sur les relations communautaires*, Edmonton, novembre 1990, pp. 4-5.

⁵⁴ *Brief Presented by the Association canadienne-française de l'Alberta to the Constitutional Reform Task Force of Alberta*, Edmonton, 1991, pp. 16-17.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 17.

respectant pas la Constitution. Elle devrait, en plus, avoir le moyen de forcer les gouvernements provinciaux et fédéral à respecter la Constitution le plus rapidement possible.⁵⁶

Cette dernière revendication montre bien que l'ACFA reconnaît que la Chambre haute peut aider les Franco-Albertains à garder et à promouvoir leurs droits déjà insérés dans la constitution canadienne.

⁵⁶ Mémoire de l'Association canadienne-française de l'Alberta au Comité mixte spécial sur le processus de modification de la Constitution du Canada, 18 mars 1991, pp. 4-5.

L’AFFIRMATION DES MINORITÉS FRANCOPHONES DEPUIS LA RÉVOLUTION TRANQUILLE

Gilles Cadrin

*Faculté Saint-Jean
Université de l’Alberta*

La Révolution tranquille a surpris tant les anglophones que les Canadiens français de la dispersion, même si depuis longtemps des voix nationalistes incitaient le Québec à de grands mouvements d’affirmation collective. En fait, de nombreux nationalistes canadiens-français avaient préparé cette révolution. L’un d’eux, dans la première moitié du XX^e siècle, avait tracé l’orientation que devait prendre le Québec et avait proposé les rapports possibles que cette province pouvait avoir avec le reste des Canadiens. Cet homme, Lionel Groulx, dès son entrée dans l’Action française en 1917, avait invité ses compatriotes à sortir de la mystique de la langue française pour entreprendre une action aux plans économique, politique et culturel. Plus tard, en 1936, il exprimait clairement sa pensée dans un discours intitulé «Labeur de demain»¹.

Il disait que le premier devoir des Canadiens français, c’était d’«**être d’abord**»², par la possession de leur culture et que, pour arriver à cette fin, ils devaient changer leur rôle de domestiques pour celui de maîtres, d’où son célèbre mot d’ordre: «**Être maître chez nous**»³. Groulx posait ensuite la question à savoir si l’affirmation nationale devait se faire dans le cadre de la Confédération ou en dehors de celle-ci. Sa réponse ambivalente laissait peu de doute sur la voie que devait suivre le Québec: «Le devoir certain, [...] c’est de travailler à la

¹ Lionel Groulx, *Directives*, Saint-Hyacinthe, Éditions Alerte, 1959, pp. 89-125.

² *Ibid.*, p. 98 (en caractères gras dans le texte).

³ *Ibid.*, p. 105 (en caractères gras dans le texte).

création d'un État français dans le Québec, dans la Confédération si possible, en dehors de la Confédération si impossible»⁴. Et, à ceux qui s'opposaient à la séparation au nom des minorités françaises des autres provinces, Groulx leur répondait par la question suivante: «nos frères des minorités croient-ils qu'un État français, vrai foyer de culture, d'une vie robuste et rayonnante, les pourrait plus mal desservir?»⁵ Enfin, comme argument ultime adressé à ceux qui n'accepteraient pas sa vision d'un État français autonome, il terminait par une prise de position réaliste et dure, évoquée constamment par les nationalistes québécois: «Quand on ne peut tout sauver, on sauve ce que l'on peut. Et rien ne servirait de périr tous ensemble sous prétexte de s'entraider»⁶.

Les paroles de Lionel Groulx ont fait leur chemin et tout à coup les «frères des minorités» se sont retrouvés devant le défi d'un Québec qui entraînait dans la modernité et qui menaçait de les laisser pour compte. Comment ont-ils alors relevé ce défi? Quels ont été leurs rapports avec le Québec depuis le début de la Révolution tranquille? Pour répondre à ces questions, voyons quels liens les minorités françaises et principalement les Franco-Albertains ont entretenus avec le Québec, et quel rôle ces minorités elles-mêmes ont joué pour assurer leur propre survie.

À la veille de la Révolution tranquille, vers la fin des années 50, les Franco-Albertains vivaient dans une atmosphère de lutte pour leurs droits. Ils avaient le regard tourné vers le Québec, considéré comme protecteur et champion de la langue française au Canada, non pas par son aide financière aux minorités mais par la force de sa présence. En effet, le gouvernement du Québec aidait très peu les minorités: les rapports budgétaires du début des années 30, et même quelques-uns des années 50, indiquent que la France surtout appuyait financièrement l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA)⁷. Ce n'est que vers la fin des années 50 que l'ACFA a commencé à recevoir quelque aide d'organismes du Québec, entre autres, du Conseil de la vie française en Amérique. Le gouvernement du Québec n'avait jusqu'alors pas établi de lien direct avec l'Association canadienne-française de l'Alberta.

⁴ *Ibid.*, p. 123.

⁵ *Ibid.*, p. 118.

⁶ *Ibid.*

⁷ Archives provinciales de l'Alberta (APA), Fonds de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), Acc. no 80.226 (164).

Et puis vint l'ère de la Révolution tranquille. D'une façon officielle, l'élection de Jean Lesage, le 20 juin 1960, lui donnait le coup d'envoi. En Alberta, tel que l'indique l'hebdomadaire *la Survivance*, cette élection n'a rien suscité de particulier pendant la campagne et quelques mois après la campagne: certaines allusions aux promesses électorales de Lesage et aux abus et scandales du gouvernement de l'Union nationale, mais rien qui ne laissait entrevoir le bouleversement social, politique, économique et culturel qu'allait entraîner cette élection⁸.

Une annonce importante éveilla toutefois l'attention des directeurs de la francophonie albertaine. L'«équipe du tonnerre» de Jean Lesage, en plus de proposer des réformes à l'intérieur du Québec, proposait de projeter son action à l'extérieur du Québec. En mars 1961, le Québec proposait la création d'un ministère des Affaires culturelles doté d'un secteur appelé le département du Canada français d'outre-frontières. Cette affirmation du Québec comme nation tendant la main aux autres francophones du Canada et d'Amérique tomba dans des oreilles attentives, car les minorités francophones devenaient de plus en plus vulnérables.

En effet, l'Alberta connaissait des transformations marquées de sa population, qui devenait de plus en plus mobile et partait des campagnes en masse pour venir s'établir dans les villes. Dans ce nouveau milieu, elle connaissait une accélération de son rythme de vie où les médias, radio et télévision, faisaient éclater les traditions familiales jusqu'alors relativement protégées, ce qui avait pour effet de la rendre de plus en plus susceptible à l'assimilation. À ces transformations de la société s'ajoutaient les bouleversements des structures administratives: c'était la fin des petites écoles paroissiales quasi homogènes en faveur de la centralisation dans des écoles régionales, d'où la grande inquiétude chez ceux qui cherchaient à assurer la survie du français. Cette inquiétude était d'autant plus vive que dans le Rapport Cameron, sorti en mai 1960, les commissaires proposaient que l'éducation devienne non confessionnelle. De plus, comme ces commissionnaires plaçaient l'enseignement du français sur le même pied que l'enseignement de n'importe quelle langue autre que l'anglais, ils recommandaient de réduire de moitié le temps accordé à l'enseignement du français de la 3^e à la 5^e année⁹.

⁸ *La Survivance*, 1 juin, 8 juin, 15 juin, 10 août, 17 août 1960.

⁹ *Ibid.*, 15 juin 1960.

L'annonce de la création du ministère des Affaires culturelles qui avait pour mission, comme l'avait publié *le Monde*, à Paris, d'«assurer le rayonnement de la culture française en Amérique»¹⁰ arrivait donc à point. Pourtant il ne faudrait pas croire que le rôle de province-mère des Canadiens français que se donnait le Québec fût accepté sans réserve. Certes, les Franco-Albertains avaient besoin de l'appui du Québec, mais dans l'énoncé de son programme d'aide, le Québec démontrait qu'il ne connaissait pas assez bien la situation des minorités pour les aider efficacement. Un dialogue devait donc s'établir pour que les Albertains puissent profiter de l'affirmation du Québec et, sans tarder, le 6 juin 1961, l'ACFA envoya un mémoire à Jean Lesage dans lequel elle réclamait la possibilité d'offrir le fruit de ses expériences dans le but de faire connaître au Québec le point de vue des minorités de l'Ouest¹¹.

Ce mémoire contient des critiques, des réserves et aussi des recommandations. Ainsi, l'ACFA trouvait que l'appellation «Maison québécoise» pour désigner les «ambassades-miniatures» n'était pas opportune. Pourquoi? Parce que, selon le mémoire:

Étant donnée [...] la mentalité actuelle des anglo-canadiens, si nous voulons que cette présence soit acceptée sans trop de heurt, nous croyons que, officiellement il faudrait mettre l'accent sur l'aspect économique et camoufler l'aspect culturel.¹²

Cette crainte reflète bien, il faut l'admettre, la mentalité de timoré du minoritaire albertain, qui a été conditionné à ne pas afficher sa francité et qui était si alarmé par l'affirmation du Québec qu'il ne voulait avoir avec lui qu'un lien anonyme. Ce qui explique en somme cette mise en garde, c'est qu'il y avait en Alberta un fort sentiment de rejet du fait français, alimenté par la presse, qui depuis longtemps traçait le portrait d'un Québec culturellement et socialement en retard par rapport aux autres provinces.

À cette première réserve, il s'en ajoute une autre, présentée subtilement, mais combien d'actualité aujourd'hui lorsqu'on l'analyse à la lumière de l'affirmation du Québec comme étant l'État français en Amérique et la «société distincte» au sein du Canada! Cette réserve

¹⁰ *Ibid.*, 15 mars 1961.

¹¹ APA, ACFA, Acc. no 80.226 (288).

¹² *Ibid.*

porte sur le nom donné au secteur consacré aux francophones hors Québec, le département du Canada français d'outre-frontières. L'ACFA s'opposait fermement à ce nom:

Pour plusieurs de nos compatriotes de langue anglaise, le Canada français veut dire la Province de Québec et nous craignons que cette appellation soit interprétée par eux comme étant une approbation générale de cette idée fausse.¹³

Évidemment les Franco-Albertains ne voulaient ni se prêter au jeu des anglophones ni à celui des nationalistes québécois. Il proposèrent plutôt comme appellation, le département du Canada français.

Une autre réserve porte sur la politique concernant la migration des Canadiens français vers le Québec, résurrection d'un vieux rêve agriconationaliste inspiré par le concept de la Laurentie, qui faisait du Québec le foyer d'accueil de tous les Canadiens français exilés, de ceux qui, comme le disait le curé Labelle, «originaires du Canada, ont vécu au pays, et pleurent la patrie absente»¹⁴. L'ACFA se permettait de rappeler qu'il était louable «d'orienter intelligemment ceux qui songeraient à retourner au Québec»¹⁵, mais entreprendre des campagnes de rapatriement serait tout à fait contraire à l'objectif premier du ministère des Affaires culturelles, c'est-à-dire, l'épanouissement de la culture française en Amérique.

À la lumière de toutes les réserves qui précèdent, le nouveau ministère pouvait-il offrir des avantages nets aux minorités? Effectivement, il en offrait; c'était l'aide au niveau de l'éducation par la création d'un programme de bourses. L'ACFA approuva en principe le concept, mais proposa des recommandations qui remettaient en question la vision du rôle que s'était donné le Québec. En effet, le Québec comme province-mère offrait des bourses pour que des jeunes aillent étudier au Québec. Par contre, craignant que ceux-ci ne veuillent rester au Québec une fois leurs études terminées, l'ACFA demanda que le Québec distribue plutôt des bourses qui permettraient aux jeunes d'étudier dans leur milieu. Pour mieux concrétiser cette politique d'aide à l'éducation française, l'ACFA invita alors le ministère des Affaires culturelles à

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Robert Lévesque et Roger Mignier, *le Curé Labelle: le colonisateur, le politicien, la légende*, Montréal, La Presse, 1979, p. 149.

¹⁵ APA, ACFA, Acc. no 80.226 (288).

appuyer financièrement les collèges classiques hors Québec et plus particulièrement l'École de pédagogie que le Collège Saint-Jean mettait sur pied avec le concours de l'Université Laval.

Enfin, l'ACFA demanda de l'aide au niveau de la radio et au niveau du recrutement de spécialistes et de professionnels francophones dont les besoins se faisaient grandement sentir, surtout dans les régions rurales.

À l'automne de la même année, la Fédération canadienne-française de l'Ouest, au nom des quatre provinces, adressa aussi un mémoire au ministère des Affaires culturelles dans lequel elle reprenait sensiblement les mêmes points que l'ACFA. La Fédération ajoutait pour sa part que le Québec devait mieux faire connaître le traitement qu'il accordait à sa minorité anglo-protestante et demander que le même traitement soit octroyé aux minorités catholiques des autres provinces. De plus, comme il était question du rapatriement de la Constitution, la Fédération demanda au Québec de s'opposer à ce projet qui ne promettait aucune amélioration du sort des minorités¹⁶.

En somme, ces deux mémoires constituent le début du dialogue officiel du Québec avec les minorités. La Révolution tranquille offrait donc au Québec un moyen de s'affirmer comme nation non seulement chez lui mais aussi à l'extérieur. Les minorités allaient-elles cependant profiter de cette offre de collaboration?

On peut répondre d'emblée à cette question en disant que les Franco-Albertains accueillirent favorablement le rôle que se donnait le Québec. Malgré leur protestation du contraire, ils perçurent d'abord le ministère des Affaires culturelles du Québec comme une officine de distribution de subventions. Mais plus qu'au niveau de l'aide financière, c'est par la suite au niveau de l'acquisition des droits linguistiques et des réalisations culturelles que la collaboration Québec-Alberta s'avéra le plus profitable.

Les Franco-Albertains cherchèrent d'abord de l'aide pour développer leurs services en éducation. Ils avaient compris que pour obtenir des droits supplémentaires au niveau de l'enseignement, il était impérieux de former adéquatement des enseignants. Comme il n'était pas pratique d'envoyer les jeunes Albertains au Québec obtenir leurs diplômes en pédagogie, l'appui politique et financier du Québec permit au Collège

¹⁶ APA, ACFA, Mémoire de la Fédération canadienne-française de l'Ouest, Acc. no 80.226 (227).

Saint-Jean, en collaboration avec l'Université Laval, d'ouvrir son École de pédagogie à Edmonton, en septembre 1961. Cette situation tout à fait irrégulière, où une université de l'extérieur de la province accordait des diplômes en Alberta, mettait l'Université de l'Alberta et, par le fait même le gouvernement de l'Alberta, dans une position gênante. Il fallut peu par la suite pour que le gouvernement albertain, encouragé par le Québec, entrât en communication avec l'ACFA pour entreprendre des pourparlers qui aboutirent à l'affiliation du Collège Saint-Jean à l'Université de l'Alberta. Pour les Franco-Albertains c'était une grande victoire, qui marquait le début d'un programme universitaire français, résultat de l'appui politique du Québec, suivi en 1965 d'une contribution financière considérable de l'ordre de 100 000,00 \$ en vue de l'agrandissement des bâtiments du Collège Saint-Jean¹⁷.

L'apport financier du Québec joua donc un rôle très important au début des années 60. Au chapitre des bourses d'études on note que, de 1963 à 1971, les Albertains reçurent 2 000,00 \$ par année¹⁸. L'ACFA bénéficia également du soutien financier du Québec. Dès 1964, elle lançait au Québec un appel au secours. L'association, qui fonctionnait surtout grâce au travail de bénévoles et avec un budget de moins de 9 000,00 \$ provenant en grande partie de la compagnie d'Assurance-Vie Desjardins, voulait étendre son champ d'action et engager un agent de liaison qui établirait des liens avec les associations locales¹⁹. Conscient des besoins de l'ACFA, le Québec lui accorda 7 500,00 \$ en 1965. Par la suite, le ministère continua à contribuer des sommes moindres, il est vrai, mais régulières en dépit de l'entrée en scène du Secrétariat d'État qui se mit, en 1969, à prodiguer ses largesses.

L'aide du Québec toucha divers autres aspects de la vie albertaine: le théâtre, les voyages-échanges des étudiants du secondaire et de l'élémentaire, les tournées d'artistes québécois, les stages de perfectionnement et d'information au Québec, pour ne mentionner que les plus

¹⁷ APA, ACFA, Lettre, Jean Patoine à G.H. Dagneau, 14 mai 1964, Acc. 80.226 (225). Jean Patoine, directeur-général de l'ACFA, offre ses remerciements à la suite de la promesse du ministre des Affaires culturelles du Québec d'un don de 100 000 \$ en faveur du Collège bilingue d'Éducation d'Edmonton.

¹⁸ APA, ACFA, Acc. no 80.226 (165) et (225).

¹⁹ APA, ACFA, Lettre, Lucien Maynard à G.H. Dagneau, 28 septembre 1964, Acc. no 80.226 (165).

visibles. Mais toutes ces contributions seraient insignifiantes si l'on ne reconnaissait pas le rapport étroit entre l'éveil du Québec et la mise sur pied de la Commission Laurendeau-Dunton qui avait pour mandat «de recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développ[ât] d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples fondateurs»²⁰.

Lors des auditions de la Commission Laurendeau-Dunton en 1964, l'Alberta, comme les autres provinces de l'Ouest d'ailleurs, eut peu de peine à démontrer que les francophones n'avaient pas accès aux mêmes possibilités que les anglophones tant au niveau de l'éducation, des communications et des arts qu'au niveau de la fonction publique. Un redressement s'imposait et les recommandations des commissaires en 1965 et en 1967 incitèrent les francophones à s'affirmer et à revendiquer leur droit. À ce moment, tout espoir semblait permis: le Québec, qui donnait des signes d'impatience, s'affirmait comme le puissant allié des minorités françaises. Mais à peine les largesses du fédéral avaient-elles réussi à laisser croire à l'avenir des minorités, à des possibilités de droits linguistiques accrus, que le Québec, par la voix des séparatistes, venait menacer leurs acquis.

Le coup qui ébranla sérieusement la confiance des minorités à l'égard du Québec fut donné lors des États généraux tenus à Montréal en 1967. Des représentants de chacune des provinces, convoqués pour étudier l'avenir du Canada français, comprirent assez rapidement devant les orientations séparatistes des Québécois qu'il ne pouvait plus y avoir d'action commune avec le Québec. Déçus et indignés, les représentants des minorités rentrèrent chez eux déterminés à prendre en main leur destinée en courtisant le gouvernement fédéral, quoique toujours tiraillés par l'attrait de l'aventure nationaliste québécoise.

Dans son film, *Un pays sans bon sens*, Pierre Perrault réussit bien à traduire l'état d'âme des minorités face à la montée du séparatisme. Dans une séquence qui se passe à Winnipeg en 1968, il met en scène deux personnages réagissant différemment à un discours de René Lévesque dans lequel il lance aux francophones de l'Ouest une invitation à partager son rêve d'un Québec qui serait la patrie des francophones. D'un côté, il y a ce jeune Franco-Albertain du nom de

²⁰ André Laurendeau, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Montréal, VLB Éditeur/le Septentrion, 1990, pp. 27-28.

Chaillot qui, pendant son enfance, a souffert l'humiliation d'être francophone en milieu anglophone et qui, tout à coup, se découvre, veut assumer sa francité et décide de partir vivre au Québec. Sous l'emprise du charisme de Lévesque, il s'engage dans une voie qui assurera son épanouissement personnel, mais qui symbolise l'abandon, le renoncement à la vision d'une francophonie pan-canadienne. En face de Chaillot, Perrault met en scène un homme plus mûr qui remet en question le rêve de Lévesque et laisse entendre que les francophones hors Québec doivent continuer à travailler à leur épanouissement en dépit de leur situation de minoritaires. À quoi René Lévesque répond cyniquement:

Continuez, maudit!!! parce que quand viendra le moment [...] où on sera prêts [...] j'espère qu'il restera des candidats pour notre immigration qui seront encore conscients d'être Canadiens français.²¹

À l'exemple de Chaillot, certains francophones de l'Ouest ont accepté l'invitation des séparatistes et un très grand nombre se sont détournés de la francophonie. Les autres ont choisi d'assurer leur survivance dans leur propre milieu en continuant à revendiquer leurs droits. Ils l'ont fait avec l'aide du Québec d'abord, car jamais le Québec n'a cessé de les aider financièrement et politiquement, et aussi, en dépit du Québec, qui avait adopté le principe de ne pas sacrifier son affirmation nationale aux intérêts des minorités.

Pour «continuer», comme le disait René Lévesque, les minorités se sont dotées d'une association pour les représenter auprès du gouvernement fédéral, perçu depuis la Commission Laurendeau-Dunton comme le vrai protecteur des minorités. Cette association, la Fédération des francophones hors Québec²² (FFHQ), est née en 1975 de l'inquiétude que suscitaient les constatations suivantes:

la force du ressac anglophone provoqué par les politiques de bilinguisme; un freinage discret de l'appui reçu du gouvernement central depuis 1968; le passage des conséquences

²¹ P. Perrault, B. Gosselin, Y. Leduc et S. Beauchemin, *Un pays sans bon sens*, Montréal, Lidec, 1972, p. 157.

²² Depuis 1991, la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada.

culturelles du bilinguisme au multiculturalisme au début des années '70.²³

En 1977, moins d'un an après l'élection du Parti québécois, la FFHQ, désireuse d'entrer dans le débat politique qui s'engageait entre Québec et Ottawa, publiait *les Héritiers de Lord Durham*. Ce rapport faisait le point sur la situation des francophones hors Québec au niveau de l'éducation, de l'économie, de la vie sociale et politique, et des communications. Il sonnait l'alarme devant le taux d'assimilation qui se situait en général dans les 30 %, et qui s'élevait en Alberta à 51,2 %²⁴. La FFHQ présentait ainsi un constat d'échec de la politique fédérale du bilinguisme.

Fallait-il conclure de ces statistiques à l'échec du système confédératif comme le prétendait le Québec? Là-dessus, le rapport est clair: la FFHQ ne voulait se prononcer ni pour ou ni contre la remise en question de la Confédération par le Québec. Elle voulait tout simplement participer au débat, au nom des francophones, et présenter un bilan au gouvernement fédéral à qui reviendrait la responsabilité d'«établir la preuve de la validité du système confédératif»²⁵.

C'est pour participer plus concrètement à ce débat qu'en 1978 la FFHQ créa un comité politique qu'elle chargea de présenter un rapport sur les réformes constitutionnelles. Le document porte un titre éloquent, *Pour ne plus être... sans pays*, et crie l'échec du système confédératif, qui condamna un million de francophones à l'«exil psychologique»²⁶. Pour donner un pays à ce million d'habitants, la FFHQ proposait donc des réformes constitutionnelles.

Parmi les 35 recommandations se trouve un rappel de la dualité linguistique du Canada impliquant l'obligation des gouvernements de donner une plus grande réalité à l'égalité des peuples fondateurs par le développement de services en français tant au niveau des agences gouvernementales qu'au niveau de l'enseignement²⁷. Des recommanda-

²³ *Les Héritiers de Lord Durham*, vol. 1, Ottawa, la Fédération des francophones hors Québec, 1977, p. 3.

²⁴ *Ibid.*, p. 25.

²⁵ *Ibid.*, p. 7.

²⁶ «Rapport du Comité politique de la Fédération des francophones hors Québec», *Pour ne plus être... sans pays*, Ottawa, la Fédération des francophones hors Québec, 1979, p. x.

²⁷ *Ibid.*, pp. 85-87.

tions 12 à 35 portant sur les institutions fédérales, la plus originale est la proposition d'une chambre haute, la Chambre de la Fédération, en remplacement du Sénat. Cette chambre aurait pour fonction de représenter adéquatement les deux peuples lors des conférences fédérales-provinciales dans le respect des valeurs et des priorités de chacun. Cette chambre permettrait aussi aux deux peuples fondateurs de se rencontrer pour traiter de questions tant linguistiques et culturelles, qu'économiques et commerciales, sur une base paritaire, soit 53 membres pour chaque groupe. Du côté francophone, le Québec aurait 35 représentants en vertu de sa population²⁸.

Que conclure de ces propositions sinon que les minorités voulaient des réformes constitutionnelles qui permettraient aux deux groupes linguistiques de se rencontrer à force égale et dans un contexte où les francophones hors Québec n'auraient pas un nombre purement proportionnel, donc insignifiant, dans le groupe des francophones. Ces propositions utopiques, qui furent bien reçues par les minorités, n'allaient pas assez loin pour le Québec et se sont révélées tout à fait inacceptables au groupe anglophone. De plus, comme les réformes proposées ne tenaient pas compte des politiques du multiculturalisme ratifiées en 1971, les autres minorités s'opposèrent violemment à toute redéfinition du pays qui ne prenait pas en considération leurs aspirations. La lutte collective ne semblait plus permettre de faire avancer le dossier des droits linguistiques des Canadiens français; c'est alors individuellement qu'ils durent agir pour relever le défi et corriger leur situation devant les tribunaux.

La première personne à contester devant les tribunaux fut Georges Forest. Il voulait, en 1975, faire respecter la loi municipale de Winnipeg selon laquelle, à Saint-Boniface, toute contravention, avis ou sommation devait être dans les deux langues. Il réussit par la suite à faire renverser la loi de 1890 qui avait aboli le français comme langue officielle du Manitoba²⁹.

En 1980, c'est au tour de la Saskatchewan et parallèlement de l'Alberta de voir contester son unilinguisme. Le père André Mercure, sommé de comparaître en cour pour excès de vitesse, demanda que son

²⁸ *Ibid.*, pp. 55-63.

²⁹ Voir: Jacqueline Blay, chapitre V, «l'Affaire Forest: la contravention — la Cour de comté», *l'Article 23*, Saint-Boniface, les Éditions du Blé, 1987, pp. 91-103.

procès fût instruit en français en vertu de l'article 110 de l'*Acte des Territoires du Nord-Ouest*, dont l'abrogation n'aurait jamais été proclamée par le Parlement canadien. La cause fit son chemin jusqu'à la Cour suprême du Canada qui, le 25 février 1988, rendit une décision favorable à l'appelant. Dans son jugement, la Cour stipulait que, l'article 110 étant encore en vigueur, la Saskatchewan devait promulguer ses lois dans les deux langues et que toute personne avait la possibilité d'utiliser le français dans les procédures civiles devant les tribunaux³⁰.

Peu après l'introduction de la cause *Mercure*, Yvon Lefebvre, ingénieur de Calgary, entreprit une poursuite semblable devant les tribunaux de l'Alberta le 27 novembre 1981. Il réclamait pour le français le statut officiel qu'il détenait en vertu de l'article 110 de la *Acte des Territoires du Nord-Ouest* de 1886³¹. L'affaire traîna. Après le jugement *Mercure*, Yvon Lefebvre était en droit de croire qu'il aurait gain de cause puisque les lois de 1905 créant la Saskatchewan et l'Alberta étaient les mêmes et que la loi de 1886 s'appliquait aux deux provinces. Mais, le 30 juin 1988, l'Assemblée législative de l'Alberta adopta la loi 150, qui faisait de l'Alberta une province unilingue anglaise. En dépit de ce revers, Lefebvre continua de réclamer le droit de présenter sa cause en français tant oralement que dans la documentation écrite. Enfin, le 11 octobre 1990, le juge Peter Power lui donna gain de cause et demanda à l'Alberta de modifier ses lois de façon à permettre à toute personne de plaider sa cause et de soumettre sa documentation en français.

Sensibilisés et encouragés par les *Forest*, les *Mercure* et les *Lefebvre*, d'autres menèrent des campagnes individuelles pendant les années 80. Leurs victoires ne furent peut-être pas toujours complètes, mais elles eurent l'avantage d'entretenir l'espoir de la collectivité. Tel fut le cas des revendications du député Léo Piquette au droit de s'exprimer en français à l'Assemblée législative de l'Alberta. Lorsqu'il s'adressa en français à l'Assemblée, le 7 avril 1987, le président Carter le rappela à l'ordre et lui demanda de parler en anglais. Devant l'insistance de Piquette qui remettait en question son autorité, s'appuyant toujours sur l'article 110 de l'*Acte des Territoires du Nord-Ouest*, le président expulsa de l'Assemblée le député récalcitrant et

³⁰ *Le Franco*, 4 mars 1988, pp. 1-2.

³¹ *Ibid.*, 15 juin 1990, p. 4; 12 avril 1991, pp. 10-11.

exigea de lui des excuses publiques. Certes, l'intransigeance de Carter attira beaucoup de sympathie à l'endroit du député Piquette, mais, par la suite, le gouvernement chargea un comité de trouver une solution à l'impasse et, le 27 novembre 1987, l'Assemblée vota une loi faisant de l'anglais la langue des travaux de la législature albertaine³².

Les victoires de Piquette et de Mercure furent de courte durée, mais elles forcèrent les gouvernements provinciaux à bien afficher leurs positions en ce qui a trait à la langue. Malheureusement, pour la cause du français, elles furent négatives. Pourtant, au chapitre des revendications individuelles, un dernier cas doit retenir notre attention, car déjà il a des répercussions positives considérables au niveau national: c'est la cause de l'Association Georges-et-Julia-Bugnet, connu surtout sous le nom de «cas Bugnet».

Il s'agit de la revendication de parents et d'enseignants «visant un renouvellement éducatif dans le cadre d'une vraie école française»³³, en réaction à l'éducation des écoles d'immersion qui, comme un «plus et un mieux qu'auparavant»³⁴, avait été adoptée par les représentants officiels de la francophonie albertaine. Ces parents revendiquaient le droit à l'école française et à la gestion scolaire. Ils avaient mis sur pied une école française autonome qui dut fermer ses portes parce que, n'étant pas reconnue légalement, elle n'avait pas droit à des subventions. En dépit de la fermeture, les parents, regroupés sous le nom d'Association Bugnet, entreprirent une poursuite judiciaire contre la province de l'Alberta et obtinrent un jugement négatif en 1985, jugement qui fut porté en appel. La Cour d'appel de l'Alberta décida en faveur de l'Association Bugnet, mais laissa sans réponse certaines questions, entre autres la nature du nombre suffisant, de sorte que la province de l'Alberta ne se sentit pas dans l'obligation de modifier la loi scolaire³⁵. Restait alors le recours à la Cour suprême du Canada.

³² Voir: Edmund Auger, «Language and Law in the Province of Alberta», dans P. Pupier et J. Wochrling (dir.), *Langue et Droit*, Montréal, Wilson & Lafleur, 1989, p. 212.

³³ Paul Dubé, «les Conditions d'émergence du cas Bugnet et ses implications pour l'avenir des minorités francophones» dans Raymond Thériault et Jean Lafontant (dir.), *Demain la francophonie en milieu minoritaire?*, Saint-Boniface, Centre de recherche du Collège Saint-Boniface, 1987, p. 191.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*, p. 194.

Celle-ci entendit la cause le 14 juin 1989 et rendit le 15 mai 1990 un des jugements les plus favorables à la cause des minorités. Rappelant l'étroit rapport entre la langue et la culture, le juge Dickson soulignait dans son jugement le rôle des écoles de la minorité pour assurer l'épanouissement des deux langues et des deux cultures, et l'importance vitale de la gestion et du contrôle de ces écoles pour assurer que les intérêts des groupes minoritaires soient bien compris et respectés. L'arrêt Mahé crée de grands espoirs parce que, sans toutefois trancher avec précision la fameuse question du nombre suffisant, il rappelle aux gouvernements l'urgence et la nécessité d'agir en vertu de la disposition réparatrice de l'article 23. Par conséquent, en dépit des écarts dans les coûts — sans qu'ils soient excessifs — les gouvernements doivent donner aux parents ce qui leur est dû et même prendre des mesures de rattrapage pour redresser les torts historiques³⁶.

En somme l'arrêt Mahé couronna les trente dernières années pendant lesquelles les Franco-Albertains tirèrent profit de la Révolution tranquille. Il y a trente ans, l'évolution des droits linguistiques et culturels semblait avoir atteint un point mort: les Franco-Albertains n'arrivaient pas à faire éclater les restrictions qui pesaient sur l'enseignement du français et de plus, les transformations sociales menaçaient sérieusement les acquis de la francophonie. Puis vient la Révolution tranquille et l'ouverture du Québec vers les minorités. On nota alors chez les minorités un regain d'énergie et de confiance pour relever les défis d'une nouvelle ère: une ère dans laquelle les minorités pourraient aspirer à une certaine égalité par rapport à la majorité.

En sortant le Canada anglais de son insensibilité et de son inconscience, l'affirmation énergique du Québec ouvrait la voie aux revendications des minorités, qui se mirent à réclamer leurs droits de plus belle. Elles subirent des échecs, mais firent des gains grâce à l'appui du Québec. Si parfois elles eurent la distincte impression que le Québec faisait passer ses intérêts avant les leurs et les ignorait même, il reste que les trente dernières années, depuis la Révolution tranquille, permirent au Franco-Albertains, par leur affirmation politique, de se donner une chance légitime de survie linguistique et culturelle.

³⁶ Voir: Paul Dubé, «le Cas Bugnet et l'Avenir du français et des minorités francophones dans l'Ouest canadien», *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 2, no. 2 (1990), pp. 139-145.

Que nous réserve les trente prochaines années? Un défi de taille: l'exogamie — les francophones épousent de moins en moins de francophones. Par exemple, la région de Saint-Paul, en Alberta, appelée autrefois «la petite province de Québec» a vu passer son taux d'endogamie en soixante ans, de 90 % à 43,9 % chez les Canadiens français³⁷. Pourtant, si les minorités réussissent à se donner ce qui leur revient de droit d'après l'arrêt Mahé, il se peut que les écoles françaises qui se multiplient rapidement orientent les coeurs mieux que la raison, les discours patriotiques et l'Église ne l'ont fait depuis trente ans.

³⁷ Edmund Auger, «The Disappearing French Enclave: The Demolinguistic Situation in St. Paul, Alberta» (Working Paper no. 4), Edmonton, Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean, May 1990, pp. 20-23.

INTRODUCTION

La question de l'éducation postsecondaire se pose avec acuité pour la communauté francophone canadienne. Elle préoccupe beaucoup les jeunes, comme en fait foi cet extrait d'une déclaration de Paul Dumont en 1989, alors qu'il était président de la Fédération des jeunes Canadiens français:

Les systèmes d'éducation dans lesquels nous sommes instruits font en sorte que les étudiants canadiens dont le français est la langue d'usage se voient défavorisés par la quantité et la qualité des programmes en français, comparativement à leurs concitoyens canadiens anglais pour ce qui est des programmes en anglais.

Cette phrase est tirée d'une émission spéciale que présentait la station locale de télévision de Radio-Canada, à l'occasion du onzième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest. C'est dire l'importance du sujet.

Le colloque comprenait une table ronde sur le rôle de l'enseignement postsecondaire dans l'avancement des francophones du Canada. Cet événement important réunissait quatre administrateurs d'institutions postsecondaires: Gérard Boudreau, vice-recteur de l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse, Roseann Runte, rectrice du Collège Glendon de l'Université York en Ontario, Roger Legal, doyen de la Faculté d'Éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface, et Jean-Antoine Bour, doyen de la Faculté Saint-Jean de l'Université de l'Alberta.

Ces personnes, engagées dans l'enseignement universitaire depuis de nombreuses années, ont abordé surtout cet aspect de l'enseignement postsecondaire. Ils ont constaté des progrès au cours des dernières années, un rattrapage des francophones par rapport aux anglophones. Ils ont aussi soulevé des problèmes et envisagé des façons pour les institutions universitaires de contribuer davantage au développement et à l'épanouissement des communautés francophones du Canada. Une orientation se dégage très nettement de leurs présentations, et ressortait de la discussion qui les a suivis: les institutions d'enseignement postsecondaire de la francophonie canadienne doivent collaborer les unes avec les autres pour assurer l'avancement des francophones dans ce domaine.

Le réalisateur de l'émission spéciale, Marc Doré, avait choisi de reprendre une autre déclaration de Paul Dumont:

Les jeunes francophones hors Québec sont réunis par des systèmes d'éducation postsecondaires qui, pour la plupart, ne répondent pas à leurs besoins.

Un aspect de l'enseignement postsecondaire a toutefois été à peine effleuré au cours de ce débat entre universitaires: l'enseignement technique et spécialisé, autrement dit l'enseignement collégial. Peut-on envisager un développement sérieux dans ce secteur? Est-ce que la formation technique postsecondaire des jeunes francophones peut contribuer à l'avancement de leur communauté? C'est en fait poser toute la question de la culture, de sa définition, de son contenu et de ses véhicules. Elle doit être posée... Comme doit être soulevée la question de la promotion de l'enseignement scientifique à tous les niveaux.

L'enseignement universitaire se situe dans le continuum socio-culturel de la francophonie canadienne. Il pose quand même d'importants défis aux institutions de la francophonie et à la communauté elle-même.

LE RÔLE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DANS L'AVANCEMENT DES FRANCOPHONES AU CANADA

Gérald C. Boudreau

*Vice-Recteur, Enseignement et Recherche
Université Sainte-Anne*

Le sujet est fort intéressant, et je suis ravi d'avoir été invité à ce colloque, non seulement pour vous offrir mes réflexions sur l'avancement des francophones au Canada, mais aussi pour bénéficier des lumières de mes collègues de cette table ronde sur le rôle que peut jouer l'éducation postsecondaire dans nos communautés minoritaires. J'aimerais, en premier lieu, vous présenter rapidement quelques données qui m'apparaissent pertinentes.

Depuis le début des années 1980, le groupe des 18-24 ans est en décroissance presque constante au Canada¹. En 1986, le taux de croissance était négatif, se situant à environ - 4 %, tandis qu'en 1989 il passait à - 2 %. Le déclin démographique de ce groupe d'âge avait laissé prévoir une baisse des inscriptions au niveau postsecondaire. C'est cependant le contraire qui s'est produit: le taux de croissance des inscriptions au niveau universitaire est demeuré positif. Il y a présentement au-delà d'un demi-million d'étudiants inscrits à plein temps aux

¹ Les données statistiques de cette première partie sont prises de: *Profil de l'enseignement supérieur au Canada*, édition 1990, Direction de la recherche et de la promotion de l'éducation, Aide à l'éducation, Secrétariat d'État du Canada, décembre 1990.

trois cycles d'études dans les universités canadiennes, comparativement à 321 000 au début des années 1970.

En 1988, le taux de participation à plein temps des 18-24 ans à l'enseignement postsecondaire dans les Maritimes se situait à 20,7 % en Nouvelle-Écosse, à 18,2 % au Nouveau-Brunswick et à 17,8 % à l'Île-du-Prince-Édouard. Le taux de participation était de 21,1 % pour l'ensemble du Canada, et les provinces ayant le taux le plus élevé étaient le Québec et l'Ontario.

Les dernières statistiques canadiennes disponibles montrent qu'en 1981 le niveau de scolarité le plus élevé parmi la population de 15 ans et plus ne fréquentant plus l'école à plein temps était chez les personnes bilingues. Par contre, le niveau moyen de scolarité était plus élevé chez les unilingues anglophones que chez les unilingues francophones; le groupe des francophones comptait deux fois plus de personnes ayant une scolarité inférieure à la neuvième année. Fait encore plus frappant, en 1986, les adultes d'origine française âgés de 15 ans et plus formaient le groupe ayant à la fois la plus grande proportion de personnes peu scolarisées et la plus faible proportion de personnes très scolarisées.

Dans le domaine de la population active, c'est-à-dire celle qui travaille ou qui cherche un emploi, les statistiques montrent qu'en 1989, 15 % des travailleurs canadiens détenaient un diplôme universitaire. Bien sûr, cette proportion varie selon les provinces; à l'Île-du-Prince-Édouard elle se situe à 10 % tandis qu'en Ontario elle s'établit à 17 %. En tout et pour tout, environ 25 % des travailleurs canadiens ont fait des études postsecondaires sans nécessairement compléter un diplôme universitaire. Vu d'une autre perspective, le taux de participation augmente proportionnellement avec le niveau de scolarisation, et ce, depuis dix ans, sauf chez les moins scolarisés. Par exemple, 85,4 % des Canadiens détenant un diplôme universitaire font partie de la population active, contre 67,3 % de ceux munis d'une scolarité de niveau secondaire.

Ces statistiques nous amènent à faire des constatations dont les conséquences se trouvent au coeur même du débat que nous avons aujourd'hui. Tout d'abord, la jeunesse s'intéresse en nombre grandissant aux études universitaires en dépit du déclin démographique de ce groupe d'âge. Si on se fie à cette tendance, la demande pour les études universitaires va demeurer forte. Le fait que les diplômés universitaires sont en grande majorité des travailleurs ou de ceux qui cherchent de l'emploi appuie cette allégation. Bien que le marché du travail soit faible à ce moment-ci pour tous les Canadiens, les statistiques invoquées

plus haut montrent assez clairement que ceux qui n'ont pas ou que peu de scolarisation sont les moins favorisés pour ce qui est du travail dans la société. Bien que l'emploi ne soit pas nécessairement l'unique but de l'éducation, il va sans dire que l'aspect pratique des études universitaires est aujourd'hui une considération importante, surtout si l'on tient compte des milliers de dollars que chaque étudiant doit investir pour combler ses rêves². La concurrence est forte sur le marché du travail et la demande d'une main-d'oeuvre hautement technique et spécialisée devient de plus en plus cruciale. Il est concevable que les personnes les mieux préparées à répondre à cette demande seront celles qui se seront patiemment et diligemment formées dans les universités.

Par ailleurs, les statistiques présentées plus haut montrent également un déséquilibre inquiétant par rapport au nombre d'unilingues francophones au Canada qui sont peu scolarisés, ainsi qu'au nombre de Canadiens d'origine française qui ne sont pas scolarisés au même degré que leurs compatriotes canadiens d'autres origines. Si l'on veut promouvoir l'avancement des francophones au Canada, il faut trouver, à mon avis, des solutions spécifiques et appropriées, car elle ne se rétablira pas d'elle-même.

Les établissements postsecondaires francophones ou partiellement francophones du Canada doivent poursuivre encore plus vigoureusement l'éducation en français. Un plus grand éventail de programmes universitaires doit être élaboré dans ces établissements, et la clientèle francophone ciblée doit être fortement encouragée à s'y inscrire. Des facultés universitaires de qualité doivent répondre aux besoins des communautés francophones à travers le pays. Les dirigeants de ces universités doivent être plus agressifs dans leurs rapports avec les bailleurs de fonds pour répondre à leurs propres besoins. Vous me permettrez une citation du rapport tout récent de la Commission d'enquête sur l'enseignement universitaire au Canada:

Le gouvernement fédéral doit continuer à reconnaître ses responsabilités en matière d'enseignement universitaire francophone à l'extérieur du Québec et collaborer avec les provinces

² Richard M. Millard, *Today's Myths and Tomorrow's Realities, Overcoming Obstacles to Academic Leadership in the 21st Century*, San Francisco/Oxford, Jossey-Bass Publishers, 1991, p. 93.

afin de veiller à ce que les étudiants et les établissements reçoivent l'appui nécessaire pour respecter cet objectif national³.

Nous devons être plus innovateurs dans nos arguments et mieux préparés que nos collègues anglophones, car nous sommes en minorité et nous avons à convaincre nos concitoyens de nos droits légitimes.

En général, les programmes universitaires en français ne manquent pas au Canada; cependant ils ne sont pas facilement accessibles dans tous les coins du pays. Si un francophone réside en Nouvelle-Écosse ou en Alberta, ses chances de faire une maîtrise ou un doctorat en français dans sa province sont en réalité très minces. Si une candidate demeure dans l'ouest du pays et qu'elle veut faire des études de droit ou de médecine en français, elle devra quitter sa province pendant quelques années et se rendre dans l'est du Canada afin d'atteindre son but. Si un Acadien veut étudier la médecine vétérinaire en français, il n'a d'autre choix que de le faire au Québec, si toutefois cette province lui réserve une place.

La solution ne réside pas uniquement dans le développement de nouveaux programmes universitaires en français pour répondre aux besoins des différentes régions géographiques du pays. Cela pourrait sans doute alléger le problème, mais cette solution serait également très onéreuse dans un système universitaire qui est déjà hautement subventionné et très coûteux. Une solution plus réalisable consisterait en un plus grand partage entre les universités francophones déjà établies pour les francophones minoritaires, dont les besoins par rapport aux études supérieures ne sont pas satisfaits.

De multiples échanges sous forme d'ententes de collaboration entre établissements francophones doivent s'établir afin de rendre beaucoup plus accessibles aux minorités francophones les programmes d'études supérieures. La jeunesse francophone d'un bout à l'autre du pays doit être préparée et encouragée à poursuivre des études supérieures en français, et ce, autant en humanités et en sciences que dans les professions libérales. Si nous voulons bâtir une société francophone, encore que minoritaire, pour nos descendants, il va falloir à tout prix

³ Stuart L. Smith, Commissaire. *Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement universitaire au Canada*, Ottawa, AUC, 1991, p. 112.

que nos dirigeants francophones de demain soient formés en français. Autrement nous remettons la responsabilité de notre société francophone entre les mains de Canadiens allophones bilingues. Si les décisions politiques relatives à notre avenir dans une société francophone minoritaire sont prises par des chefs qui ne partagent pas notre passé historique, comprendront-ils nos préoccupations du présent et nos besoins de l'avenir?

Dans un autre domaine, on se targue des technologies de communication de dernier cri dans notre société moderne, et avec raison. Ces nouvelles technologies doivent être utilisées davantage comme moyen d'enseignement à distance pour pallier l'isolement géographique. Ce domaine est relativement nouveau, soit, et il y a des expériences intéressantes qui sont tentées un peu partout au pays; cependant, cet enseignement à distance doit être raffiné et la pédagogie correspondante développée et adaptée pour mieux desservir nos populations éloignées des universités francophones afin d'en arriver à offrir des possibilités viables d'éducation universitaire.

Enfin, je pense qu'il est d'une très grande importance que, «dans une période de mondialisation constante, les échanges culturels, linguistiques, éducatifs, économiques doivent être amplifiés»⁴. La conjoncture du débat constitutionnel nous amène à repenser le rôle du Québec dans l'avancement des minorités francophones au pays. Cela ne doit pas pour autant atténuer nos initiatives et freiner notre imagination par rapport aux multiples projets qui pourraient valoriser notre cause. Il faudrait au contraire s'efforcer davantage de partager, non seulement des programmes d'études, mais aussi des ressources humaines, en encourageant des prêts de service, des échanges de professeurs autant que d'étudiants, et aussi d'échanger des idées tant à l'écrit qu'à l'oral. Cette ouverture entre différentes cultures francophones ne pourra qu'enrichir les unes autant que les autres, tout en permettant une affirmation croissante chez tous les francophones au Canada pour enfin nous affermir comme peuple.

⁴ Angéline Martel, «la Conjoncture juridique de l'éducation en français au Canada»; communication non publiée, présentée au Congrès annuel de l'ACELF, le 8 août 1991, Windsor, Ontario, p. 19.

LE RÔLE DES INSTITUTIONS POSTSECONDAIRES DANS L'AVANCEMENT DES FRANCOPHONES AU CANADA

Roscann Runte

*Principale
Collège universitaire Glendon
Université York*

Le sujet de cet atelier, «les institutions postsecondaires et l'avancement des francophones au Canada» nous offre un très riche champ de réflexion. Néanmoins, il ne faut certainement pas nous limiter aux seules frontières de notre pays, si vaste soit-il. Il faudrait que nous pensions au monde, à la communauté globale, et à la place importante qu'y occupent les francophones du Canada. Dans le contexte mondial, les frontières politiques et économiques s'ouvrent et la reconnaissance et le respect des langues et des cultures deviennent de plus en plus importants.

Mais avant d'aller plus loin, je voudrais revenir à notre pays qui semble se désintégrer ces jours-ci. Le sort des francophones hors Québec, toujours difficile, devient de plus en plus difficile. Je ne pense pas seulement à la disponibilité des services dans les deux langues, mais également à l'attitude d'ouverture, de compréhension envers la langue et la culture d'autrui que l'on trouve chez les anglophones.

Il y a trois problèmes auxquels il faut faire face. Le premier pourrait être exprimé par la plaisanterie qui a été racontée lors d'une des nombreuses réunions tenues à travers le pays afin de trouver l'essence de notre identité. «Combien de Canadiens faut-il pour remplacer une ampoule?» La réponse est «zéro». «Il n'est pas nécessaire de changer d'ampoule car on ne remarquera pas la différence. On

est habitué à l'obscurité.» Cette plaisanterie, si elle contient un élément de vérité, est plus triste que drôle. Elle démontre un manque de vision: la capacité de voir, de percevoir l'avenir, de sortir d'un présent qui n'est même pas enrichi par une profonde connaissance de notre passé.

Deuxièmement, nous manquons d'énergie. Le pays semble en proie à une certaine inertie. Est-ce dû au climat économique ou au climat tout court?

Le troisième problème est ce que j'appelle le syndrome du skydome. Vous connaissez sans doute cet édifice torontois. Avant sa construction, pendant sa construction et jusqu'au jour même de son ouverture, les rumeurs abondaient: «c'est trop grand», «trop cher»; «il ne marchera pas»; «il engendrera de grosses difficultés de circulation». Il régnait une crainte, un pessimisme, un négativisme qui ont failli empêcher la réalisation du projet. Ces sentiments se retrouvent dans chaque communauté à travers le pays et nous devons les combattre.

Les universités doivent offrir l'exemple. Elles doivent inspirer dans la population une fierté pour le passé, une compréhension de ce qu'on est, et une connaissance des réussites impressionnantes des Canadiens. Il ne faut pas oublier ce que Montesquieu a dit: «Il y a autant de vices qui viennent de ce qu'on ne s'estime pas assez, que de ce qu'on s'estime trop.» Aujourd'hui nous sommes à la recherche d'un leadership responsable, de leaders en qui nous pouvons croire. Il incombe aux universités d'offrir ce leadership. Et de plus, les universités doivent donner l'exemple de la générosité et appuyer les autres. Il faut montrer que nous pouvons travailler ensemble. Et de cette façon, nous arriverons à vaincre les difficultés offertes par la géographie, l'éloignement de nos communautés et leur petite taille. Nous avons maints programmes d'échange international. Il est honteux qu'il n'y ait pas plus de programmes d'échange interprovincial. Les universités canadiennes devraient établir et encourager des systèmes pour échanger des programmes, des cours, des professeurs, des étudiants. Il est regrettable que jusqu'à présent les universités francophones du Canada n'aient pas établi un système généreux d'équivalences de crédit qui garantisse aux étudiants qu'une année d'études à Saint-Boniface équivaut à une année à Pointe-de-l'Église et à Montréal. Faciliter le mouvement interuniversitaire des jeunes serait une excellente façon pour les institutions francophones d'assumer un rôle de leadership.

Mais je voudrais retourner maintenant au sujet exprimé par le titre de cet article. Quand on parle de francophones on parle à la fois des individus et de la collectivité.

En ce qui concerne les premiers, mes collègues ont déjà relevé des statistiques qui montrent le faible taux de participation des francophones à l'éducation postsecondaire à travers le Canada. Je voudrais signaler que l'éducation donne accès à des emplois et donc à une meilleure situation économique et sociale. Il y a trois explications pour ce faible taux de participation. D'abord il s'agit d'une question sociale. Si les parents sont allés à l'université, les chances que les enfants y aillent à leur tour sont d'autant plus grandes. Il faut commencer donc à créer une nouvelle tradition. La deuxième explication concerne l'argent. Il faut créer les bourses nécessaires pour faciliter l'accès aux études postsecondaires. Finalement, il faut noter que la plupart des francophones du Canada demeurent dans des régions rurales. Nous savons que les ressortissants allophones des régions rurales accèdent également à l'éducation postsecondaire proportionnellement en moins grand nombre que les habitants des régions urbaines. Cette situation est attribuable d'une part aux frais plus élevés que doivent payer ceux qui viennent de loin et qui doivent se loger en résidence, d'autre part, au manque d'emplois pour les détenteurs de diplômes universitaires dans les régions rurales.

Il me semble donc que les universités ont une double tâche à l'égard des individus: les convaincre de l'importance des études postsecondaires et leur fournir les moyens d'y accéder. Elles ont aussi des responsabilités à l'égard de la collectivité. Il faudrait être actif dans le développement de structures sociales visibles (même dans les grandes villes comme Toronto). Il faut reconnaître les réussites des francophones et célébrer leur contribution à la communauté. Il faut créer des infrastructures et des emplois. Dans nos universités, nous avons des bureaux de placement; j'aimerais voir s'établir des bureaux d'action positive. Dans ces bureaux, nos finissants apprendraient à créer leurs propres emplois et les universités poursuivraient des programmes de rayonnement communautaire qui viseraient la création de centres prématernels, de centres de santé, de foyers pour les personnes de l'âge d'or, etc. Ainsi, non seulement nous contribuerions au développement de la communauté et à la création d'emplois, mais nous donnerions également un excellent exemple de participation communautaire aux jeunes qui seront les leaders de demain.

En ce qui concerne la contribution des universités à la collectivité francophone, elle se fait dans deux domaines. Dans le domaine scientifique, il nous incombe certes de développer les sciences à l'intérieur de nos institutions. Si la recherche scientifique ne se fait pas

en français et si les jeunes lient, dans leur esprit, la science à l'usage de l'anglais, le français deviendra la langue de l'histoire tandis que l'anglais sera celle de l'avenir au Canada. Dans le domaine culturel, il nous faut créer un milieu stimulant, capable de donner confiance aux créateurs. Nous connaissons tous le vieux proverbe: «Nul n'est prophète dans son pays.» Il faudrait que nous reconnaissons nos prophètes! Il faut également que nous veillions à l'amélioration des connaissances non seulement de nos étudiants mais du public en général. Enfin, il faut encourager l'esprit critique. Bien qu'il soit difficile d'exercer cette fonction dans un petit milieu assez clos, il est cependant d'une importance insigne que nous poursuivions l'ouverture au monde, la recherche de standards universels, la volonté de créer.

Pour parvenir à ces buts nous devons non seulement créer des cours spécialisés, mais encore trouver le moyen d'intégrer les réalisations des francophones hors Québec dans d'autres cours de notre curriculum. Par exemple, dans mon cours sur les moralistes du XVII^e siècle, je réserve une session aux fables de Louis Riel, session qui est toujours très populaire. Mais il faut aller encore plus loin. Il faut faire davantage partie du curriculum des universités anglophones. Si les jeunes francophones du Canada savaient que les anglophones étudient leurs auteurs, il me semble qu'ils y attacheraient plus de valeur.

Il faudrait adopter une stratégie agressive de «réseautage». Les universités francophones doivent entrer dans le plein partage de nos ressources en adoptant tout moyen scientifique disponible, comme l'éducation à distance. J'aimerais voir un cours créé en Acadie sur la littérature acadienne offert chez nous, en échange d'un cours sur la littérature de l'Ouest canadien. Nous devrions nous doter de tous les moyens possibles pour faciliter la création et la communication. Il faut des fonds pour nous permettre d'avoir des artistes ou des écrivains-en-résidence, programme réduit ou coupé depuis un certain temps par le Conseil des Arts. Il faut créer des revues et nous doter de moyens de publication et de dissémination des connaissances: des presses universitaires, des réseaux informatiques, de bonnes bibliothèques, des salles de spectacles.

Nous avons du pain sur la planche! Mais j'aimerais vous raconter une petite histoire qui vient d'Antonine Maillet, mais que j'ai adaptée un petit peu. Il y avait trois grenouilles dans une grange qui sont tombées dans un seau de liquide blanc. Elles ne voyaient pas les bords de ce qui leur semblait un océan blanc. La première dit: «Pourquoi souffrir? Il faut mourir.» Et aussitôt elle se laisse glisser sous les flots

et elle se noie. Mais, comme c'est une histoire avec une fin heureuse, les deux autres poursuivent leurs efforts et nagent très fort. Elles nagent toute une nuit, et elles s'épaulent et elles s'entraident. À l'aube, l'une dit à l'autre: «Il me semble que je rêve car j'ai l'impression d'être arrivée à une île.» L'autre ajoute qu'elle a la même impression. Mais c'était la réalité, car elles étaient assises sur une motte de beurre. Tombées dans la crème, et non dans le lait, elles l'avaient tellement brassée qu'elles avaient créé un îlot de beurre. Je crois que ces grenouilles illustrent les qualités que nous devrions rechercher: l'entraide, le courage, la persévérance, l'idéalisme et la capacité de rêver. Le travail ne manque certainement pas. La matière première est riche et les résultats possibles des plus prometteurs.

Votre association inaugure sa deuxième décennie. Il reste encore bien du chemin à faire avant qu'elle n'atteigne sa maturité. Mais vous avez la force de la jeunesse qui vous permettra d'apprendre à partager, d'acquérir l'assurance et l'ouverture nécessaire pour créer, en dépit de toutes les statistiques, un avenir meilleur.

J'aimerais citer François Mitterrand, président de la France, qui a récemment dit que l'avenir de l'Europe, c'est l'éducation. Je crois que les promesses d'avenir pour les francophones du Canada résident dans l'éducation. Mais pour que l'éducation les aide, il faut que les francophones y croient et qu'ils/elles appuient leurs institutions d'éducation postsecondaire. L'avenir dépend de vous!

LE RÔLE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DANS L'AVANCEMENT DES FRANCOPHONES AU CANADA

Roger Legal

*Vice-Recteur et Doyen, Faculté d'Éducation
Collège universitaire de Saint-Boniface*

Permettez-moi de débiter ma présentation portant sur le rôle de l'enseignement postsecondaire dans l'avancement des francophones du Canada en vous racontant une anecdote au sujet de mon grand-père paternel. Grand-père Auguste a quitté sa France natale pour venir à l'aventure au Canada au tournant du siècle. Il venait tout juste de se faire conseiller d'abandonner ses plans d'ordination sacerdotale très peu de temps avant la date prévue pour celle-ci. Arrivé ici, il accepta un poste d'enseignant dans une école de rang au maigre salaire de 5 \$ par mois. Son union conjugale contractée peu de temps après son installation en terre manitobaine ne tarda pas à être fructueuse; en effet, non moins de seize enfants vinrent, selon l'expression consacrée mais combien dépassée, «bénir leur mariage». Inutile de dire qu'il dût abandonner l'enseignement et s'improviser cultivateur et éleveur comme tous ses voisins pour arriver à nourrir sa famille. Or grand-père n'avait aucun talent et aucune préparation pour exercer ce métier. Il y échoua misérablement et sa famille vécut très pauvrement. Mon père et mes oncles et tantes nous racontent que grand-père fut malheureux toute sa vie, prisonnier d'un type de vie pour lequel il n'était ni préparé ni taillé. D'autre part, il possédait une formation postsecondaire moins qu'utile puisqu'elle lui imposait, toujours selon mon père et mes oncles et tantes, un certain isolement, voir un ostracisme de son entourage. Grand-père aurait même affirmé à quelques reprises que le plus grand

malheur de sa vie avait été de ne jamais avoir gagné assez d'argent pour se permettre de retourner en France. Dans ce cas isolé, presque centenaire maintenant, une formation postsecondaire donnée chez un individu donné dans des circonstances particulières ne fut pas du tout salulaire.

Les temps ont bien changé, cependant; s'il était vrai dans le cas de grand-père que sa formation postsecondaire n'a guère servi à son avancement, on peut observer chez ses descendants, particulièrement à partir de la troisième génération, que pour ceux qui ont poursuivi des études postsecondaires, cela a sans doute contribué, de façon générale, à leur «avancement».

Introduction

Quittons maintenant l'anecdotique pour aborder la question de façon plus conventionnelle. Cette question du rôle de l'enseignement postsecondaire dans l'avancement des francophones au Canada est bien vaste et fort complexe. Je n'ai aucunement la prétention de me mesurer à la pleine envergure de ce sujet. Je me contenterai plutôt de percer quelques petits trous dans le fromage en circonscrivant et en ne traitant que certaines tranches de la question. Je tenterai en effet de broser quelques tableaux illustrant des aspects particuliers de cette réalité; des pièces détachées en quelque sorte, qui seront, du reste, davantage centrées sur mon entourage immédiat, que je connais mieux. Mes collègues apporteront de l'éclairage sur d'autres aspects; ensemble, je suis confiant que nous produirons la vaste fresque visée portant sur la question dans sa totalité.

Avant d'aborder le sujet d'emblée, une remarque s'impose en rapport avec le mot «avancement» dans la proposition que nous discutons. Qu'entend-t-on par ce mot «avancement»? Pour ma part, je le prendrai d'abord sur le plan individuel; et à cet égard, un peu dans les deux sens qui sautent aux yeux, à savoir : avancement socio-économique d'une part et avancement intellectuel, spirituel et culturel d'autre part. J'envisagerai aussi jusqu'à un certain point, la question de l'avancement collectif des francophones en rapport avec les études postsecondaires. Je ne m'attarderai pas, par ailleurs, à démontrer le lien entre les études postsecondaires et le succès économique ou sur le fait que les plus bas taux de chômage se retrouvent chez les détenteurs de diplômes postsecondaires. Cela a déjà été abondamment illustré.

Prenons donc comme prémisse de base qu'études postsecondaires et «avancement» vont de pair. Qu'en est-il donc à cet égard de la population qui nous intéresse, les francophones du Canada et plus particulièrement les Canadiens français en milieu minoritaire?

Aperçu général

Prenons d'abord un aperçu général quand même, pour nous situer comme francophones à l'échelle canadienne. Les données du recensement de 1986 révèlent que les anglophones ont, de façon générale, plus d'années de scolarité que les francophones. Statistiques Canada rapporte qu'en 1986, 10 % des anglophones comparativement à 8 % des francophones détenaient un diplôme universitaire.

Si on regroupe diplômes universitaires et certificats de niveau collégial, on obtient un écart plus considérable entre anglophones et francophones, comme l'indique le tableau 1.

TABLEAU 1

GRADE, CERTIFICAT OU DIPLÔME POSTSECONDAIRE
SELON LA LANGUE MATERNELLE, 1986 (%)
CANADA ET CANADA SANS LE QUÉBEC

	Anglais seulement	Français seulement	Population totale
Canada	20,2	14,4	18,4
Canada sans le Québec	19,9	15,7	19,3

Source: Roger Bernard, *Le choc des nombres: dossier statistique sur la francophonie canadienne, 1951-1986*, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français, 1990.

On y constate que dans l'ensemble du Canada, 20,2 % des anglophones ont un diplôme ou certificat postsecondaire, contre 14,4 % des francophones. Au Canada sans le Québec, ces proportions, légèrement moins défavorables pour les francophones, sont respectivement de 19,9 % et 15,7 %.

Statistiques Canada rapporte également que l'écart du niveau de scolarité entre les deux groupes a quand même diminué avec le temps, particulièrement en ce qui a trait au nombre de personnes ayant moins de 9 années de scolarité. En effet, la différence entre anglophones et

francophones est moins grande chez les jeunes qui ont terminé leurs études depuis peu que chez les groupes plus âgés. On peut noter en particulier que l'écart pour les personnes ayant moins de neuf années de scolarité était de 2 points de pourcentage seulement chez les 15-24 ans, comparativement à 7 points chez les 25-44 ans, à 26 points chez les 45-64 ans et à 32 points chez les 65 ans et plus.

Langue dominante/Culture dominante

Nous venons d'établir qu'il existe encore un écart dans les niveaux de scolarisation entre francophones et anglophones au pays et que ce sont les francophones qui se situent au bas de l'échelle. Nous venons d'établir également que ce problème était plus criant encore il y a quelques années. Cette information était en effet mise au jour par John Porter en 1965; la Commission Laurendeau-Dunton aussi en faisait état au même temps avec assez d'éclat. À l'époque, si je comprends bien le phénomène, eu égard aux francophones hors Québec du moins, l'hypothèse que l'on avançait pour expliquer le problème gravitait autour du fait que les francophones étaient désavantagés parce qu'ils devaient habituellement fréquenter des écoles secondaires anglaises, alors que leur langue dominante était le français. Résultat: décrochage massif et chronique. La solution relativement simple et toute indiquée que l'on est d'ailleurs finalement parvenu à mettre en place pour remédier à cet épineux problème fut de créer des écoles secondaires françaises. Aujourd'hui, rares sont les recoins, au Manitoba du moins et ailleurs au Canada hors Québec, où des nombres significatifs d'adolescents souffriraient du syndrome de la langue française dominante qui serait par surcroît à la source de leur pauvre rendement scolaire. Aujourd'hui en effet, le problème est tout autre; nos jeunes s'anglicisent à un rythme alarmant. Ceux qui pourraient encore en douter n'ont qu'à jeter un regard au dossier statistique sur la francophonie canadienne compilé sous l'appellation *le Choc des nombres*, le deuxième d'une série de quatre livres sur l'avenir de la langue et de la culture française au Canada. Ce dossier a été le fruit d'une recherche dirigée par le sociologue Roger Bernard de l'Université d'Ottawa pour le compte de la Fédération des jeunes Canadiens français dans le cadre du projet Vision d'avenir de la fédération. Croyez-moi, le titre de ce livre n'a rien d'exagéré. J'ai eu l'occasion d'entendre le professeur Bernard faire état des points saillants de sa recherche lors du dernier Congrès annuel de l'Association canadienne d'éducation de langue

française tenu à Windsor en août dernier. J'étais chargé de le remercier. Ce que j'ai trouvé de plus approprié à dire au professeur Bernard au terme de sa présentation, c'est qu'il pouvait se compter chanceux qu'on avait cessé la pratique, en ces temps modernes, de tuer le messager quand le message ne plaisait pas.

Enfin, il ne fait certainement plus de doute que si la langue dominante française des adolescents issus de familles francophones hors Québec a pu nuire à leur succès scolaire, tel n'est plus le cas. N'est-ce pas curieux, et heureux tout de même, que la solution identifiée pour remédier à ce problème, qu'a été celle de créer des écoles françaises, soit encore celle que l'on prône aujourd'hui? Cette même option que l'on avance aujourd'hui en effet, ce n'est plus pour secourir une population dont la langue dominante serait le français; non, c'est bien plus pour tenter de contrecarrer les effets d'un milieu ambiant excessivement anglicisant et d'enrayer l'assimilation et l'acculturation. Qu'est-ce que toute cette discussion peut bien avoir à faire avec l'enseignement postsecondaire et l'avancement des francophones, me direz-vous? Eh bien, avant d'accéder au niveau postsecondaire, les sujets doivent traverser les niveaux primaire et secondaire; avant cela, ils doivent vivre leurs années préscolaires. À mon avis, ce sont des temps plus déterminants pour l'éventuel niveau de francité des sujets et pour le succès qu'ils connaîtront au postsecondaire que les années d'études postsecondaires elles-mêmes. Il importe donc que l'on s'assure de la plus haute qualité de programmes à ces niveaux, dispensés par des enseignantes et des enseignants compétents et motivés, et cela dans les meilleures conditions possibles de façon à constituer de solides assises sur lesquelles on pourra ultérieurement ériger les études postsecondaires.

Situation postsecondaire franco-manitobaine

Selon le paramètre indiqué plus haut à l'effet que la présente communication se concentrerait davantage sur mon entourage assez immédiat, je m'appliquerai ci-après à présenter et à commenter quelques données relatives aux études postsecondaires poursuivies par les Franco-Manitobains, et particulièrement celles poursuivies au Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB).

Au tableau 2 figurent, sur l'axe vertical, les divers programmes présentement offerts au CUSB; sur l'axe horizontal, les données relatives aux inscriptions dans ces divers programmes sont étalées pour les années 1971-1972, 1981-1982 et 1991-1992.

TABLEAU 2
LES INSCRIPTIONS AU CUSB
 (1971-1972, 1981-1982 ET 1991-1992)

Programme	1971-1972		1981-1982		1991-1992	
	PT	TP	PT	TP	PT	TP
B.A.	163	98	79	100	155	171
B.Sc.	-	-	20	3	52	35
B.Éd.	-	-	82	61	124	125
Prémaîtrise et maîtrise en Éd.	-	-	-	-	-	127
Gestion de bureau	-	-	27	4	37	-
Administration des affaires	-	-	33	-	44	-
Animation en garderie	-	-	-	-	23	-
TOTAL	163	98	241	168	435	458

Source: Collège universitaire de Saint-Boniface, Bureau du Registraire.

Note: PT, étudiants à plein temps; TP, étudiants à temps partiel.

Ne considérons en premier lieu que la liste des programmes. Ce qui est offert présentement représente quelques ajouts importants par rapport à l'éventail d'il y a dix ans; et cette brochette de programmes paraît assez remarquable en comparaison avec l'unique programme de baccalauréat ès arts d'il y a vingt ans. Malgré tout, l'éventail actuel est encore bien mince comparé au vaste choix qui existe à l'University of Manitoba située à quelques kilomètres seulement de chez nous. Considérant que toute notre population francophone est bonne bilingue, il ne fait aucun doute que bon nombre de Franco-Manitobains fréquentent plutôt l'University of Manitoba, l'University of Winnipeg ou la Brandon University pour y poursuivre des programmes non disponibles chez nous. Ne nous leurrions pas non plus et admettons d'emblée qu'un

certain nombre de Franco-Manitobains sont inscrits à des programmes dans les universités anglophones précitées même si ces programmes sont aussi offerts au CUSB. Et il y a pire; je pense au cas expliqué ci-après (heureusement encore assez peu répandu) qui fait figure de cancer nous rongeant de l'intérieur. Ce problème, unique à notre Faculté d'éducation, surgit du fait que certains étudiants faibles en français oral ou écrit ne fréquentent notre faculté qu'un certain temps. Lorsqu'ils rencontrent un noeud, c'est-à-dire lorsqu'ils échouent à l'une ou l'autre de nos épreuves en cours de route, et que nous les dirigeons conséquemment de façon obligatoire vers des mesures de perfectionnement comme condition pour continuer leurs programmes chez nous, ceux-ci décrochent. Ils passent à l'University of Manitoba, par exemple, où notre statut de collègue affilié leur permet un accès facile, et ils y décrochent un «Bachelor of Education degree». Vu le criant besoin d'enseignants en immersion principalement, tout ce beau monde n'a aucune difficulté à se décrocher des postes d'enseignants. Voilà enfin une situation assez regrettable, situation qui ne contribue certes pas, en tout cas, à l'avancement des francophones, ou de quiconque d'ailleurs.

Revenons au tableau 2 qui étale le nombre d'étudiants à plein temps et à temps partiel inscrits au CUSB en 1971-1972, 1981-1982 et 1991-1992. Ce tableau permet de constater une augmentation assez remarquable au chapitre des inscriptions. On y note en effet que si les ajouts de programmes ont pu causer une diminution temporaire d'inscriptions dans les programmes déjà existants, les nombres ont tôt fait de regagner un état stable puis de continuer à augmenter. Au total, les inscriptions à plein temps au nombre de 163 en 1971-1972 passaient à 241 en 1981-1982 puis à 435 durant la présente année scolaire; c'est une augmentation de 167 %. Un calcul correspondant qui inclut les inscriptions à plein temps et celles à temps partiel révèle une augmentation de l'ordre de 242 %. C'est quand même assez spectaculaire; dépassant largement l'augmentation correspondante de la population générale. À cet égard, on peut certainement conclure à un avancement des francophones.

Type de formation postsecondaire poursuivie

Le tableau 2 des inscriptions au CUSB donne justement le nombre d'étudiants dans les divers programmes du CUSB à trois moments particuliers. Ce tableau ne révèle pas, toutefois, une image du nombre de diplômés issus de chacun des programmes. Pour se faire une

meilleure idée à cet égard, il faut consulter les chiffres présentés au tableau 3.

TABLEAU 3
LES DIPLÔMÉS DU CUSB
(1972-1981 ET 1982-1991)

Programme	1972-1981	1982-1991	Total
B.A.	403	307	710
B.Sc.	24(74-81)	56	80
Cert. en Éduc.	177(73-81)	90(82-87)	267
B.Éd.	107(75-81)	615	722
M.Éd.	—	30	30
Total	711	1098	1809

Source: Collège universitaire de Saint-Boniface, Bureau du Registraire.

Quelques-unes de ces données méritent des commentaires. Mentionnons d'abord le nombre de diplômés en sciences qui a plus que doublé (passant de 24 à 56) durant la dernière décennie par rapport à la décennie précédente. Le nombre d'étudiants décrochant un baccalauréat ès arts a diminué du quart, passant de 403 à 307 durant la même période. Le grand gagnant a évidemment été le B.Éd., diplôme que l'on a décerné à 615 étudiants durant la dernière décennie. Dans la même foulée, un autre fait mérite d'être souligné : tout près de 1000 (989) personnes se sont vu décerné soit le certificat en éducation ou le baccalauréat en éducation depuis la création de l'Institut pédagogique au CUSB en 1972. Ce sont évidemment les forces du marché qui sont à l'oeuvre ici. Le phénomène de l'immersion française a créé une telle demande pour des enseignants que la faculté d'Éducation a dû se développer rapidement; le nombre des étudiants a conséquemment monté en flèche durant la dernière décennie.

Au sujet du partage entre arts et sciences d'une part et éducation de l'autre, le tableau 3 ne révèle pas tout. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'au delà de la moitié des diplômés des arts et sciences réapparaissent à nouveau en éducation quelque temps plus tard. C'est dire qu'environ 75 % des jeunes Franco-Manitobains qui décrochent un (ou deux)

diplômes universitaires en français deviennent enseignants. Voilà une proportion carrément démesurée à notre avis. Il ne nous apparaît pas normal, ni sain, pour la communauté francophone qu'une si forte proportion de sa population scolarisée au niveau postsecondaire aboutisse dans la force enseignante. Ce phénomène nous apparaît d'autant plus inquiétant que l'on sait qu'environ 80 % de nos finissants en éducation de la dernière décennie se sont dirigés en immersion française pour anglophones. Plusieurs considèrent cette situation alarmante; certains vont même jusqu'à avancer l'hypothèse que notre système d'enseignement postsecondaire serait en train de former une espèce de caste scolarisée vouée à l'éducation et à la bilinguisation de l'élite anglophone. Au dire des adeptes de cette théorie, les jeunes enseignants francophones qui oeuvrent en immersion seraient en train de rendre la classe dominante anglophone encore mieux en mesure de dominer la minorité francophone. Même si l'on ne partage pas tout à fait ce point de vue sinistre, la question mérite que l'on s'y attarde, étant donné l'ampleur du phénomène et le fait qu'un trop petit nombre de jeunes diplômés optent pour les autres champs professionnels. D'autre part, il ne fait aucun doute que le leadership franco-manitobain a traditionnellement émergé de façon importante de la force enseignante, laquelle avait également fréquenté le CUSB. En sera-t-il encore ainsi des nombres massifs qui oeuvrent en immersion? Il est encore trop tôt pour qu'on puisse répondre à cette question.

Pistes de recherche

J'aimerais terminer ma présentation en proposant quelques pistes de recherche qui, me semble-t-il, pourraient nous fournir un éclairage susceptible de nous aider à mettre en place de meilleurs services, plus appropriés et plus complets, dans le domaine de l'enseignement postsecondaire à l'intention des francophones du milieu minoritaire.

D'abord, nous avons besoin de données beaucoup plus précises, beaucoup plus pointues, beaucoup plus claires sur les taux réels de participation. Si l'on se contente de constater des taux élevés de participation aux études postsecondaires en français à partir du seul bassin constitué des étudiants qui complètent leur année secondaire terminale dans une école française, je pense que l'on fait fausse route. Ces étudiants ont déjà été triés; ils ont déjà passé par plusieurs cribles. Que fait-on des francophones qui passent du système français au système d'immersion ou au système anglais en cours de route? Que

fait-on de tous ceux qui pourraient, ou qui auraient pu, mais qui n'ont jamais mis les pieds dans le système scolaire francophone? Si nos taux de participation aux études postsecondaires en français étaient calculés à partir de ces données, nous savons bien que ceux-ci seraient bien moins glorieux...

Parlons maintenant de décrochage, dont nos institutions postsecondaires souffrent assez lamentablement après la première année en dépit du fait que nous n'accueillons déjà que des sujets passablement triés. N'y aurait-il pas des projets de recherche stimulants et riches de promesses à établir sur ce sujet? Pourquoi les étudiants abdiquent-ils en grand nombre après leur première année? Nos programmes de support général, lorsqu'ils existent, sont-ils inadéquats? Qu'est-ce qui manque? Nos programmes de soutien et de perfectionnement en français, s'ils existent, répondent-ils aux besoins des étudiants? Les professeurs des disciplines autres que le français se soucient-ils de cet élément capital de la formation de nos jeunes? Se contentent-ils plutôt de les pénaliser, et ce faisant, de les projeter dans les bras des universités de langue anglaise? Nos professeurs de langue française au niveau universitaire connaissent-ils les nouvelles techniques d'enseignement des arts langagiers ou enseignent-ils de la même façon qu'on le faisait il y a 20 ans?

En rapport avec les types de programmes que nos établissements offrent et que nos étudiants suivent, je pense qu'il y aurait aussi un éclairage à apporter par la voie de la recherche. Combien de nos étudiants optent pour les secteurs de pointe : le génie, les affaires, les sciences? Ces programmes sont-ils suffisamment accessibles? De quels autres programmes avons-nous besoin? Quels sont les besoins de nos étudiants? Faut-il attendre passivement que surgissent des requêtes insistantes, ou n'avons-nous pas la responsabilité de prendre des initiatives? En rapport avec la question des programmes offerts ou à offrir, nous sommes bien conscients que nos bassins restreints de population rendent simplement impensable l'offre de vastes éventails de programmes. N'y aurait-il pas moyen, toutefois, d'explorer la possibilité de coopération avec des universités québécoises en vue d'innover, de trouver de nouvelles façons d'offrir conjointement de nouveaux programmes à l'intention de nos étudiants dans quelques domaines bien ciblés?

Toujours dans la même veine, savons-nous quelles institutions nos jeunes fréquentent en l'absence de programmes dans leur langue? Combien d'entre eux étudient en anglais dans la ville la plus près de

chez eux? Combien de ceux-là sont-ils à jamais perdus pour la francophonie? Combien se rendent au Québec ou ailleurs pour étudier en français? Combien de ceux-là reviennent-ils chez eux? Ici, nous pourrions faire un retour opportun sur le sujet de notre table ronde et dire qu'il y a certes moyen de percevoir de l'avancement chez l'individu qui s'exile de sa province natale pour aller étudier dans sa langue maternelle au Québec, par exemple. S'il ne revient pas à sa province natale une fois ses études terminées, ne pourrions-nous pas parler à ce moment-là, non pas d'avancement, mais bien de recul pour la minorité francophone, qui aura ainsi perdu un autre des siens? Combien de temps pourrions-nous continuer à souffrir cette hémorragie de nos meilleurs cerveaux? À mon avis, nous nous devons de documenter cette question pour mieux être en mesure de mettre sur pied des actions concrètes qui vont contrecarrer ce malheureux phénomène.

Dans le secteur des sciences pures, nous ne faisons pas figure très glorieuse. Pourquoi en est-il ainsi? Avons-nous songé à aller voir ce qui se passe dans nos écoles? Avons-nous peur de le faire, pressentant déjà ce que nous y découvririons? Ne sommes-nous pas victimes d'un cercle vicieux dont les maillons sont des enseignants peu ou mal formés en sciences, par nous-mêmes dans les universités? Comment s'y prendre pour attaquer cette question de la poule et de l'oeuf?

Enfin, tel qu'insinué ça et là dans ma présentation, je suis d'avis que l'éducation dans quelque secteur que ce soit se doit d'être une entreprise collaborative. Tous les éléments de formation à partir de la petite enfance jusqu'à l'âge d'or ont le potentiel d'être interliés et je crois sincèrement que c'est dans la mesure où ces éléments seront coordonnés intelligemment que nous en tirerons le meilleur parti. Notre système d'éducation française pour francophones n'échappe certes pas à cette règle. En effet, tout fragile et tout vulnérable qu'il est, il est peut-être la condition de notre survie. Conséquemment il en va peut-être de notre existence comme réalité significative sur la scène canadienne que nous coordonnions notre entreprise éducative à partir du préscolaire jusqu'au postsecondaire.

LE RÔLE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DANS L'AVANCEMENT DES FRANCOPHONES

Jean-Antoine Bour

Doyen

Faculté Saint-Jean

Université de l'Alberta

Je n'ai pas la prétention (ou la capacité) d'établir scientifiquement, c'est-à-dire avec objectivité, précision et méthode, l'influence du postsecondaire sur l'avancement des communautés francophones. Étant le quatrième sur la liste des conférenciers de cette table ronde, j'ai pris pour acquis que mes collègues auront tout dit quant au domaine plus pratique de cette influence. Je me permettrai donc quelques spéculations abstraites sur la question. En somme, je ne traiterai pas d'observations scientifiques ni d'analyses contrôlées; je présenterai plutôt des impressions, des intuitions et, à la limite, des souhaits ou des aspirations.

Je commencerai par deux remarques. Premièrement, je me suis demandé si l'intention de l'organisateur de cette table ronde était de traiter également des côtés potentiellement négatifs de l'enseignement postsecondaire sur la communauté francophone. En effet, plusieurs auteurs ont identifié les conséquences néfastes du postsecondaire, quant au ciment communautaire, par exemple. Mais peu importe cette intention, je ne traiterai pas la question dans cette perspective, que je me réserve pour un autre moment, plus tard.

Deuxième remarque: techniquement, avancement évoque amélioration, développement, perfectionnement, progrès... Cependant, au niveau du connotatif quotidien, j'ai le sentiment qu'avancement prend parfois le sens de *maintien*, de conservation et de continuité plutôt que de progrès. Car la communauté francophone ne peut écrire l'équation de son propre avancement sans faire intervenir comme une jauge la variable du développement de la communauté majoritaire. En somme,

cette éternelle présence de la majorité *relativise* l'avancement de la francophonie.

Passons maintenant à ces intuitions.

Dans la société moderne, l'éducation scolaire, prise dans le sens plus général d'école et d'éducation organisée par la société, constitue une composante essentielle de la survie de toute collectivité. Les francophones le reconnaissent: leur lutte pour les écoles primaires et secondaires trouve sa force dans cette conviction de l'importance de l'école. J'affirme que le postsecondaire est tout aussi nécessaire à long terme et mérite tous nos efforts, même si certains n'en sont pas convaincus, par méfiance ou par crainte, ou parce qu'ils le perçoivent comme élitiste, snob, qu'ils le voient comme «distant» ou comme la tour d'ivoire.

L'institution postsecondaire est indispensable, car l'université (le collège universitaire, la faculté, le centre universitaire) est devenue l'un des principaux gardiens de la connaissance et, souvent, le lieu privilégié de son développement. Elle est quasi indispensable, car la conservation, le maintien de la mémoire culturelle (la langue toujours sous-entendue) est une condition nécessaire de l'avancement culturel. Sinon, l'on confond, comme pour la langue, emprunt, calque, plagiat culturel/structurel avec progrès, enrichissement...

Laissez-moi continuer de renverser l'ordre des choses. Je ne placerais pas au premier rang les diplômes, les programmes professionnels et la préparation à l'emploi; je donnerais plutôt la place d'honneur à ce rôle de détenteur de la mémoire culturelle, dont le postsecondaire n'a d'ailleurs pas l'exclusivité. Pour des communautés de plus en plus fragmentées, l'institution postsecondaire est non seulement un dépôt visible, concret de connaissances (dans les bibliothèques par exemple), elle est aussi et *surtout* l'espace virtuel de connaissances collectives. Elle est une caisse d'épargne culturelle; et l'on pourrait étendre l'analogie aux notions de placement, d'intérêts, d'investissements... L'institution postsecondaire valorise la culture dans laquelle elle prend ses racines et contribue à la redécouvrir. Le présent colloque constitue un bel exemple de cette fonction: ses activités vont de découverte/compréhension à appréciation/enrichissement. Cette valorisation et cette redécouverte sont des phénomènes non seulement individuels mais aussi collectifs.

Dans cette perspective, l'institution postsecondaire se situe dans la continuité de l'école. Celle-ci est un centre privilégié de rencontre, un lieu de ralliement. À ce titre et en l'absence de structures politiques propres aux communautés, et en raison de la fragmentation ou de l'inexistence de structures économiques, l'école compte parmi les rares institutions en place qui donnent aux communautés francophones (à l'exception de la québécoise et de l'acadienne du Nouveau-Brunswick) une visibilité méritée, un « poids », une force sociale qui contribue à la légitimation de la communauté. Dans cette fonction, l'institution postsecondaire francophone se distingue pas mal, à mon avis, de l'université de langue anglaise.

Si j'ai placé au second rang l'aspect plus directement fonctionnel, pratique, du postsecondaire, ce n'est pas pour en diminuer l'importance. À ce niveau aussi, son rôle essentiel est indéniable. Au travers de ses programmes, professionnels et autres, il prépare au monde du travail, même si l'emploi se trouve surtout dans l'autre langue. L'éducation en langue française a très probablement préservé, ou au moins renforcé, l'identité de la personne; elle a établi plus clairement la nature de son appartenance à la collectivité minoritaire et, on peut l'espérer, elle a encouragé cette personne et l'a équipée pour apporter une meilleure contribution au maintien et au développement de la grande famille.

Voilà une vision flatteuse du postsecondaire. Et une vision ambitieuse... Mais ne faut-il pas avoir la foi, ne faut-il pas garder notre confiance en l'éducation, de l'école à l'université, de l'élémentaire au postsecondaire? À ceux qui considéreront que c'est tenter l'impossible, je répondrai par une citation, qui a été reprise par Howard Bower dans son livre *Investment in Learning*:

Marx a tenté de transformer le monde en changeant les institutions sociales et Jésus en transformant le cœur de l'homme. L'éducation supérieure essaie de faire les deux.

LA VIE DE CHRISTOPHE TISSIER, O.M.I. ACCEPTÉE DANS LE POSTMODERNISME

Thomas Bilodeau

*Faculté Saint-Jean
Université de l'Alberta*

Cet article ne vise pas à passer en revue toute la vie du père Christophe Tissier, o.m.i. Pour notre propos, il semble essentiel de signaler quelques dates pour situer ce personnage dans l'histoire albertaine, et quelques «faits» de sa vie, de nature à dissiper tout soupçon de banalité. C'est sur sa conception de *l'humilité* que nous nous arrêterons davantage, car c'est par ce biais que nous voulons le présenter au postmodernisme. Quant à ce dernier «-isme», il faudra bien en évoquer la physionomie, sans quoi le titre de cette communication perdra le sens et l'intérêt que je voudrais lui donner. La vie de Tissier peut-elle être acceptée comme postmoderne?

Né à Loudrefing, Alsace, France, en 1839, Christophe Tissier meurt à l'Hôpital général d'Edmonton en 1926¹. Il a 25 ans à son arrivée au Canada. Un an plus tard, on le retrouve dans l'Ouest canadien. Le nom des endroits où les obédiences l'ont conduit nous sont bien connus. En voici quelques-uns: Saint-Boniface, Dunvegan, Stony Plain, Athabasca, Lac La Biche, Winterburn, lac d'Oignon, Edmonton.

La vie du père Tissier est jalonnée d'afflictions, de souffrances, d'épreuves qui n'ont pas de commune mesure avec les dangers que court le missionnaire d'aujourd'hui. Mais, en plus, des événements étonnants, déroutants jonchent sa vie, et cette vie intrigue.

¹ Pour les notes biographiques de Christophe Tissier, voir: notes biographiques, fiche biographique; manuscrit et imprimé de la notice nécrologique, 1926. Archives provinciales de l'Alberta (APA), Fonds Oblats de Marie Immaculée, Province d'Alberta-Saskatchewan (OMI), Acc. 71.220, item 8669, boîte 215.

Une épreuve particulièrement pénible

Le père Rodolphe Smit, professeur au Scolasticat d'Edmonton dans les années 1920, fait la notice nécrologique de Tissier dans *Missions*². Il raconte une anecdote, qu'il me faut résumer ici. C'est l'hiver 1870-71, un hiver rigoureux. Nous sommes en décembre. Tissier doit se rendre à la Pointe Cajou où se trouve une cache de vivres. Son point de départ est Dunvegan. Une distance de 400 milles (environ 600 kilomètres) à parcourir. Tissier et son compagnon, un employé de la Compagnie de la baie d'Hudson, y arrivent sans incident après 12 jours de voyage.

En déblayant la cache, continue Smit, le compagnon du Missionnaire lui écrasa l'orteil par mégarde... Le blessé eut à marcher, quand même, en poussant son traîneau chargé. Par malheur, une fausse glace se rencontra, formée sur la vieille, à la suite d'une vague de vent chinook, et céda sous le poids: les voyageurs tombèrent à l'eau. Les pieds du Père se gelèrent. Il restait trois jours de marche pour rejoindre le premier campement de Cris que l'on connût au confluent de la Rivière Bataille et de la Rivière la Paix.

Lorsqu'ils arrivent chez les Cris, l'orteil affecté et les doigts de pied voisins portent les signes de la gangrène. Le père dit aux Cris de les amputer. Ceux-ci refusent et se mettent à le soigner avec des cataplasmes composés de la sous-écorce d'un sapin rouge. Tissier congédie son compagnon attendu à Dunvegan. Il demeure allongé plusieurs mois dans l'une ou l'autre tente des Indiens cris, qui l'entourent de soins. La famine force les gens à se déplacer. Plusieurs succombent mais avant de mourir, ces chrétiens veulent recevoir le réconfort du prêtre. C'est

² Rodolphe Smit, OMI, «R.P. Christophe Tissier, 1839-1926», *Missions*, 61 (1927), pp. 240-265. Le père Smit a aussi un autre article: «Un pionnier de l'Évangile», *Petites Annales*, 27 (1922), pp. 132-136. Dans ce dernier article, il cite l'anecdote que nous rapportons dans le texte, tirée du chapitre XI, «Les Castors» de Duchaussois, *Aux glaces polaires*. Ce récit a été raconté à l'abbé Robert McGuiness par le père Tissier lui-même, dans des notes remises en 1988 par sa nièce, Elaine Schweiger, au père Gaston Montmigny, OMI, archiviste de la province oblate Grandin. Ce témoignage de R. McGuiness corrobore ceux de Smit et de Duchaussois. Il apporte aussi des précisions et des inédits.

pourquoi on le transporte d'un lieu à l'autre. Une dame amérindienne est aux extrémités. «Père, dirent les Amérindiens, quand elle sera morte, nous permettras-tu de la manger?» «Oui», répond-il. En lui-même, il ne peut se défendre de penser: «Aurai-je le courage d'en refuser ma part?» Cependant, ils n'ont pas à se résoudre à cette solution: un groupe de Cris arrivent avec quatre orignaux qu'ils viennent d'abattre. Smit explique que le père Tissier racontait souvent ce «fait» pour montrer qu'il faut avoir confiance en Dieu.

Cette anecdote nous laisse soupçonner l'existence pénible des gens de cette époque-là. Tissier, quant à lui, ne fuyait pas un ministère qui comportait sa part de souffrance physique.

Il s'impliquait en plus dans la vie agricole: il semait les céréales, il faisait l'élevage des bovins, etc. De cette façon, il visait à montrer concrètement aux autochtones que la chasse à elle seule ne suffisait pas toujours à leurs besoins; de plus, c'était une façon bien concrète de les aimer. Les gens, Amérindiens et Blancs, manquaient de tout. Partager avec eux ses biens lui paraissait la façon la plus réaliste de leur rendre service. Son sens pratique se manifeste dans l'intelligence qu'il apporte à son métier de fermier. On trouve, dans ses notes, un passage écrit en anglais. Il s'agit de la méthode de déterminer le poids, en tonnes, d'une meule de foin, en mesurant sa surface. C'est dire qu'il cherchait à éclairer son travail d'agriculteur des connaissances qui lui étaient accessibles.

Pour ce qui est du spectaculaire et du miraculeux, signalons qu'il communique à distance par le truchement de son ange gardien et de l'ange gardien de son interlocuteur³. Faut-il rappeler que mère Marguerite d'Youville, bien que décédée le 23 décembre 1771, intervient dans la vie de Tissier alors qu'il se trouve dans une situation bien précaire? L'événement se passe dans la région Saint-Albert—Lac Sainte-Anne, durant l'hiver de 1884-85. Écoutons plutôt Robert McGuiness à qui Tissier a raconté cet événement. Le missionnaire revenait d'un appel aux malades:

After I tried to go back and was so weak, I fell in the snow and it was very cold. Bye and bye, Mother d'Youville came and picked me up. She brought me to St. Albert and laid me on the steps of the convent, the noise made the sisters hear and

³ Notes de McGuiness.

Sr. Brassard came out and asked Fr. Tissier "How could you get here?" I told her Mother d'Youville brought me and told me "I must pray for her Sisters in the North because they can not succeed unless I pray for them".⁴

L'Humilité de Christophe Tissier

Le missionnaire de Loudrefing lit les théologiens, les maîtres de spiritualité qui l'ont échole en ce temps-là et, il va sans dire, l'Écriture. Il les médite et cherche à vivre la doctrine que ces messieurs étalent dans leurs livres. Ces livres sont étoffés de passages de la Bible, d'anecdotes de la vie des saints, ressemblant étrangement aux anecdotes que l'on peut relever de la vie de Tissier, et d'analyses psychologiques qui ne manquent pas de finesse.

Le père copie de longs passages et souvent les commente. Quelle idée se fait-il de l'humilité? En parcourant ses écrits, on arrive à dégager quelques traits de cette vertu qui semblent l'avoir marqué profondément⁵.

L'humilité est la vérité. C'est un adage qui se répétait aussi à l'époque et qui fut sans doute redit à tous les scolastiques oblats depuis la fondation de la congrégation. En quoi consiste cette vérité? Quelle est la toile de fond sur laquelle s'élabore la signification de cette vertu? Le fondement dogmatique de la pratique de l'humilité, c'est que Dieu est créateur. C'est lui, directement, ou indirectement par la nature, par nos parents, qui nous a faits ce que nous sommes. Nous n'avons pas à nous glorifier. Tout ce que nous avons, nous l'avons reçu. En termes de l'époque: «Ce qui est vil c'est notre néant, notre ignorance, notre misère; en un mot, ce qui vient de nous. Ce qu'il⁶ nomme précieux, ce

⁴ *Ibid.*

⁵ C'est surtout à partir d'un texte du père Tissier, extrait de *Notes et résumés de lectures* (APA, OMI, Acc.: 71.200, item 7516, boîte 195), que je tire les conclusions présentées ici, plus précisément, du passage intitulé *Excellence de l'humilité*, (vol. I, pp. 104-120, des copies des originaux que j'ai employées et que j'ai systématisées à ma façon pour mes besoins immédiats).

⁶ Tissier copie des extraits d'un livre qu'il n'identifie pas. Ce «il» peut faire référence au prophète Jérémie, auquel Tissier renvoie deux lignes auparavant, ou à Saint Augustin, qu'il cite à la fin du paragraphe d'où est tiré cette citation.

sont les dons surnaturels, les lumières, les grâces et tout ce qui procède de Lui»⁷.

Sur cette toile de fond ontologique, perçue par la foi, s'élabore la doctrine et la pratique de l'humilité. C'est d'abord ce que l'on appellerait aujourd'hui *l'authenticité*. Le mot n'est pas employé, mais la chose est présente dans l'esprit et dans la vie du missionnaire. En tout ce qu'il fait, il cherche à faire correspondre son agir à son être. Pendant qu'il est à Dunvegan, il couche par terre. Par ce geste, il dit à son Créateur et se rappelle à lui-même son néant, sa dépendance totale de Dieu. Il accepte, avec beaucoup de chagrin et de troubles psychiques, les humiliations que ses supérieurs lui imposent, à son point de vue, injustement. Tous les jours, pendant au moins 15 minutes, il fait son «examen particulier» : il examine sa vie des dernières 24 heures et constate les manquements à l'authenticité, à la fidélité à son idéal de chrétien, de religieux et de prêtre. Comme l'indiquent ses notes, Jésus et Marie sont ses principaux modèles dans la pratique de cette vertu comme dans l'acquisition des autres vertus. Toute sa vie est imprégnée de ces pensées. Il est difficile de trouver en lui des zones psychiques, du moins sur le plan conscient, qui ne soient pas intégrées dans l'ensemble de sa personnalité. Tissier est une seule personne, dont toutes les énergies convergent à réaliser l'identification éventuelle entre l'idéal qu'il s'est tracé et la réalité quotidienne. C'est un homme en croissance. Dans une perspective postmoderne, c'est peut-être le compliment par excellence que l'on puisse lui adresser.

Le Postmodernisme

J'emprunte largement à Gianni Vattimo, dans son livre intitulé *L'etica dell'interpretazione*, (*Éthique de l'interprétation*)⁸, qui synthétise la pensée postmoderne puisée dans Nietzsche, Heidegger, Gadamer, Ricoeur, Lyotard, Rorty et d'autres.

Philosophes, théologiens et adeptes des études de la religion se congratulent mutuellement, en toutes occasions, d'avoir pris conscience de la nouveauté de l'époque actuelle. Ils se félicitent surtout, je crois,

⁷ *Excellence de l'humilité*, pp. 104-110.

⁸ Gianni Vattimo, *Éthique de l'interprétation*, traduit de l'italien par Jacques Rolland, Paris, la Découverte, 1991. L'original, *L'Etica dell'interpretazione*, a été publié à Turin en 1989.

de lui avoir trouvé un nom. Le postmodernisme! Ça fait archi-moderne. Laissant de côté les querelles de mots, il faut reconnaître au postmodernisme de nouvelles ouvertures à la vie de foi.

À première vue, pour une pensée qui cherche avant tout la conformité des idées à l'être, le postmodernisme peut rappeler une apparition nouvelle du nominalisme. Il se peut que ce soupçon ait quelque fondement. Mais il ne s'agit pas, pour notre but, de faire la critique du postmodernisme. Essayons plutôt d'en brosser, à grands traits, la physionomie.

1. L'époque des «méta-récits», c'est-à-dire des grands systèmes philosophiques à la Hegel, est révolue.
2. C'est la fin de l'histoire ou, mieux, de l'historicisme.
3. On ne cherche plus le ou les fondements des phénomènes: l'être s'est déplacé une fois de plus.
4. L'herméneutique est devenue la *Xoivn̄* (koinè) ou la *lingua franca* de la pensée.
5. L'herméneutique non seulement cherche à découvrir la signification d'un événement du passé par une analyse aussi bien diachronique que synchronique de tous les éléments qui le constituent, mais elle se tourne de plus en plus vers la culture contemporaine et juge de sa propre capacité de réception.
6. L'herméneutique estime que sa tâche est accomplie si elle engendre une remémoration, ou mieux un mémorial, au sens presque biblique du terme: une fête du souvenir, une fête du matin. En termes heideggeriens: «une sorte de reprise-résignation-convalescence-distortion».
7. C'est dire que le projet herméneutique mené à bonne fin est événement pour celui qui le réalise.
8. Ce trait du postmodernisme, le dernier à signaler dans le cadre de cet article, s'avère le plus radical pour le philosophe moderne: *l'herméneutique est ontologie*. «Sein, das verstanden werden kann, ist Sprache»: «L'être qui peut être compris (appréhendé par la connaissance), c'est la Parole.»

Tissier et le Postmodernisme

Si l'on s'en tient à ces quelques coups de pinceaux du postmodernisme, y trouve-t-on l'horizon, l'espace capables de recevoir un

Christophe Tissier dans sa grille de lecture? Avant de répondre à cette question, je voudrais faire deux remarques.

On ne peut fixer à une date précise la fin du modernisme et le début du postmodernisme. Dire, comme je l'ai entendu ce printemps, que le positivisme, par exemple, a cessé en 1976 à la parution de tel livre, est vraiment une abstraction poussée à l'absurde. Or, la métaphysique, le positivisme, le marxisme, l'idéalisme, etc. appartiendraient tous au modernisme. Dieu sait si ces *Weltanschauungen* sont loin d'être mortes. «Une hirondelle ne fait pas le printemps». Autrement dit, la vie de Tissier risque d'être reçue et acceptée par le monde d'aujourd'hui, parce que le modernisme qui est son monde, est toujours vivant.

Ma deuxième remarque touche le principe de sélection en histoire. Cette remarque n'a rien de nouveau. Pour ce qui est des études bibliques, elle s'est avérée particulièrement opportune au début de notre siècle, à la suite des interprétations dites libérales du siècle précédent. La question peut se formuler comme ceci: mettons-nous en évidence tel fait, par exemple, en vertu de la valeur des témoins — documents ou témoignages de personnes — ou en vertu de telle prise de position philosophique? Allons-nous nier les faits miraculeux parce que nous sommes rationalistes ou parce que ces phénomènes n'ont pas de témoins valables? Le fait que les croyances métaphysiques ou les «méta-récits» persistent bien au-delà des supposés coups de grâce qu'elles ou ils sont censés avoir reçus rend la vie d'un Tissier plus accessible à notre époque. D'autre part, et paradoxalement, notre époque, non par l'absence de témoins, mais par les mythologies modernes qui l'animent, se trouve gênée d'accueillir certaines données de la vie du missionnaire. En effet, ce sont là des suites non négligeables du modernisme.

Voyons de plus près comment ces conditions touchent l'étude et l'interprétation de la vie de Tissier. Inutile de dire que Tissier appuyait ses sentiments et son comportement sur une foi qui est nettement métaphysique et, dans le sens que nous l'employons, tout à fait moderne ou pré-postmoderne. Dans ce cadre, la psychologie, entre autres, interfère sans cesse lorsque nous examinons la vie de Tissier. C'est gênant de parler de communication par les anges gardiens, de parler de conversation entre d'Youville et Tissier, séparés dans le temps par plus d'un siècle. Les mots «masochisme», «complexes», «paranoïa» interviennent sans cesse dans l'interprétation que nous apportons à ses écrits et aux témoignages de sa vie. Plus moderne que postmoderne,

l'historien de la vie d'un Tissier a du mal à se libérer de ces interférences.

Selon Vattimo, ténor du postmodernisme, il nous reste une porte d'accueil, sinon de sortie. C'est ce qu'il appelle la *pietas*, non pas au sens romain d'amour pour les parents, mais au sens de fidélité, de bienveillance, de clémence, d'indulgence, de culte pour la vérité et l'authenticité. La pauvreté, l'humilité, les épreuves du missionnaire en font déjà un paradigme d'humanité et le postmoderne, pas moins que ses devanciers de toute époque, ne peut rester insensible à l'humain authentique. Si les canons du postmodernisme sont respectés, on pourra admettre, dans ses considérations, le spectaculaire, le mystérieux, le miraculeux. En un sens très réel, le postmodernisme ouvre la porte à la foi, car tous les fondements sont absents. De toute manière, qui lit avec *pietas* la vie de Christophe Tissier, encore embryonnaire il est vrai, car elle doit encore devenir Parole à partir des documents, a droit à une fête du matin.

L'IDENTITÉ PRÉTENDUE ET L'IDENTITÉ VÉCUE D'APRÈS LE DISCOURS DE FRANCO-ALBERTAINS¹

Laurent Godbout

*Faculté Saint-Jean
Université de l'Alberta*

Introduction

Ce onzième colloque nous a semblé l'occasion rêvée pour présenter les résultats d'une recherche que nous poursuivons depuis quelques années, surtout que, plus récemment, elle a porté sur deux séries d'interviews qui, comme ce colloque par rapport au premier, se situent à dix ans d'intervalle.

Ces corpus sont déjà connus car ils ont tous deux fait l'objet de communications présentées au septième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest (CEFCO), par Stephen T. Carey² sur le

¹ Ce texte est dédié à Laurence Fedigan qui y a contribué par son encouragement et lors de nos discussions. Le professeur Fedigan est décédé dans un accident de voiture, le 22 décembre 1990.

Nous utilisons le masculin grammatical pour désigner le sexe masculin ou les deux sexes, selon le contexte. Cet usage a pour but d'alléger le texte et ne diminue en rien le respect et l'estime que nous avons pour les personnes du sexe féminin.

² Stephen T. CAREY, «la Vitalité ethno linguistique des Franco-Albertains en 1976», dans Gratien Allaire, Gilles Cadrin et Paul Dubé (dir.), *Écriture et Politique*, les actes du septième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu à la Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, les 16 et 17 octobre 1987, Edmonton, Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean, 1989, pp. 233-245.

corpus de 1975-76 et par Frank McMahon et Laurence Fedigan³ sur celui de 1986-87⁴. Si nous reprenons l'étude de ces deux corpus, c'est pour les *comparer* tout en examinant de plus près, dans ce qu'ils expriment un certain nombre de Franco-Albertains, la concordance entre ce qu'ils semblent croire ou ressentir au sujet de leur langue et de leur culture et ce qu'ils décrivent comme étant leur façon de les vivre⁵. C'est également pour exposer un phénomène qui nous hante depuis un certain temps, ce que nous appelons l'objectivation de la langue/culture dans le discours soi-disant auto-descriptif des Franco-Albertains. Nous reviendrons sous peu à ces thèmes, mais il importe d'abord de dire un mot au sujet des deux bases de données que nous avons utilisées.

Les Données

Précisons que cette étude se veut *qualitative* plutôt que quantitative. Certaines données ont été quantifiées uniquement pour dresser un profil plus défini de l'ensemble des interviewés dont le discours a su alimenter notre réflexion. C'est à partir de la *parole* des interviewés, des traces qu'elle a laissées en nous, que nous formulons nos interprétations. Comme le dit Merleau-Ponty: «Ce que nous *voulons dire* n'est pas devant nous, hors de toute parole, comme une pure signification. Ce n'est que l'excès de ce que nous vivons sur ce qui a été déjà dit»⁶.

³ Frank McMahon et Laurence Fedigan, «École et Culture: le projet culturel des Franco-Albertains», dans *ibid.*, pp. 215-232.

⁴ D'autres publications portent également sur ces corpus: Edouard Beniak, Stephen Carey et Raymond Mougeon, «A Sociolinguistic and Ethnographic Approach to Albertan French and its Implications for French-as-a-First-Language Pedagogy», *Revue canadienne des langues vivantes*, vol. 41, no 2 (novembre 1984), pp. 308-314; Frank McMahon et Laurence Fedigan, «le Rôle des enseignants face à l'éducation française», *Échange* - la Revue pédagogique du Conseil français de l'Alberta Teachers' Association, vol. 15, no 3 (automne 1988), pp. 21-34.

⁵ Il se dégage en effet du discours de ces Franco-Albertains une ambivalence, qu'eux-mêmes semblent ignorer, entre l'idéal et le concret exprimé pour ce qui est de leur langue/culture, d'où la distinction proposée dans ce travail entre ce qu'ils soutiennent en principe au sujet de leur langue/culture (l'identité prétendue) et ce qu'ils disent faire concrètement (l'identité vécue).

⁶ Maurice Merleau-Ponty, *Signes*, Paris, Éditions Gallimard, 1960, p. 104.

Ainsi, il nous semble superflu de reprendre ici les questions relatives à l'obtention de ces deux corpus et à leur représentativité respective; elles ont été abordées ailleurs⁷. Nous limiterons ici à spécifier ce que nous avons retenu de ces deux corpus. D'abord, au sujet du corpus de 1975-76, nous avons retrouvé 35 d'une centaine d'interviews faites dans la région de Bonnyville, petite ville située à environ 250 kilomètres au nord-est d'Edmonton et dont Carey ne fait pas mention dans son article. Utilisant ce groupe comme modèle de distribution des facteurs âge et sexe des répondants, nous avons choisi au hasard, dans le corpus initial, 39 interviews d'Edmonton, grande ville du centre-nord de la province, et 40 de Falher, village situé à quelque 380 kilomètres au nord-ouest d'Edmonton. Ainsi donc, dans chacun des trois groupes, environ 40 % des interviewés sont des femmes, 60 % des hommes et il y a une distribution à peu près égale entre les niveaux d'âge, c'est-à-dire les moins de 25 ans, les 25 à 45 ans et les plus de 45 ans.

Pour ce qui est du corpus de 1986-87, nous avons retenu au-delà de soixante heures d'interviews de 57 personnes que McMahon et Fedigan ont identifiées comme «maîtres d'opinion» dans leurs communautés respectives. Notre source se compose donc de 18 interviews de Falher, 18 de Saint-Paul, petite ville située non loin de Bonnyville à quelques 190 kilomètres au nord-est d'Edmonton et 21 de la ville même d'Edmonton. La répartition selon le sexe et l'âge est la suivante: 32 % des interviewés sont des femmes et 68 % des hommes; 51 % ont entre 25 à 45 ans et 49 % ont plus de 45 ans. Presque la moitié des interviewés sont des enseignants.

Vu que les personnes interviewées en 1986-87 avaient été choisies parce qu'elles étaient les meneurs d'opinion de la francophonie locale, cet échantillon pourrait paraître biaisé en faveur des personnes *engagées* par rapport au français, ce qui fausserait la comparaison entre ce groupe et celui de 1975-76. Nous rappelons toutefois deux facteurs qui, croyons-nous, rendent légitime une telle comparaison. D'une part, McMahon et Fedigan disent des personnes interviewées en 1986-87: «les enseignants maîtres d'opinion ne sont pas plus engagés au plan de la francophonie que l'ensemble des enseignants»⁸, et ils sont même

⁷ Voir Carey, «la Vitalité ethno-linguistique», et McMahon et Fedigan, «École et Culture».

⁸ McMahon et Fedigan, «École et Culture», p. 229.

«peut-être des agents d'acculturation des francophones ou, si j'ose dire, des agents d'assimilation»⁹. D'autre part, au sujet des interviewés en 1975-76, Carey écrit: «l'échantillon est biaisé *en faveur* des membres de la population franco-albertaine qui jouent un rôle *plus actif* dans le soutien de la cause francophone»¹⁰.

Une dernière différence entre nos deux bases de données mérite d'être soulignée. Environ un tiers des interviewés en 1975-76 avaient moins de 25 ans, mais ce groupe d'âge n'est aucunement représenté en 1986-87. Nous croyons, toutefois, que la comparaison entre ces deux groupes est valable en dépit de ce facteur, puisque les réponses des moins de 25 ans ne variaient pas de façon significative par rapport à celles des 25 à 45 ans.

Nous présenterons des données quantifiées au moyen de six tableaux. Nous y avons juxtaposé Bonnyville en 1975-76 à Saint-Paul en 1986-87 parce que ces deux petites villes font partie de la région du nord-est albertain où la proportion des francophones est relativement importante¹¹. Nous commenterons brièvement chacun des tableaux en soulignant particulièrement dans le discours de ces Franco-Albertains les indices de divergence entre leur réalité mentale ou affective et leur réalité vécue en ce qui concerne leur langue et leur culture.

L'Identité déclarée

Le tableau 1, «Identité déclarée», révèle que globalement il y a plus de répondants en 1987 qu'en 1976 qui se disent Franco-Albertains plutôt que Canadiens français. Cela s'explique assez facilement par le fait que le terme «Franco-Albertain» était relativement nouveau en 1976

⁹ McMahon et Fedigan, «le Rôle des enseignants», p. 28.

¹⁰ Carey, «la Vitalité ethnolinguistique», p. 235 (nos italiques).

¹¹ Les pourcentages de ceux qui déclaraient le français comme langue maternelle sont les suivants: Bonnyville (ville), 16,4 %; Bonnyville (région), 15,8 %; Saint-Paul (ville), 20,9 %; Saint-Paul (région), 18,9 %. Statistiques Canada, *Recensement Canada 1986 - Profils*, Caractéristiques de la population et des logements, Divisions et subdivisions du recensement, Alberta: Partie I, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1987.

TABLEAU 1
IDENTITÉ DÉCLARÉE

	N	A %	B %	C %	D %	E %	F %
<i>Falher</i>							
1975-76	40	5,0	10,0	75,0	10,0	0,0	85,0
1986-87	18	0,0	5,9	58,8	23,5	11,8	94,1
<i>Bonnyville (1975-76) — Saint-Paul (1986-87)</i>							
1975-76	35	8,6	11,4	65,7	11,4	2,9	80,0
1986-87	18	5,6	11,1	66,6	5,6	11,1	83,3
<i>Edmonton</i>							
1975-76	38	0,0	18,4	42,1	39,5	0,0	81,6
1986-87	21	0,0	9,5	47,6	38,1	4,8	90,5
<i>Toutes les régions</i>							
1975-76	113	4,5	13,3	60,9	20,3	1,0	81,2
1986-87	56	1,9	8,8	57,7	22,4	9,2	89,3

Source: Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean: projet «École bilingue ou unilingue pour les Franco-Albertains?» (1976), responsable: Stephen Carey; projet «Identité franco-albertaine» (1986), responsables: Frank McMahon et Laurence Fedigan.

Notes: A Albertains;

B Canadiens;

C Canadien français inclut «Canadien de langue française», «Canadien d'abord, ensuite français», «Canadien d'expression française», «Canadien français western»;

D Franco-Albertains;

E Canadien français et Franco-Albertains;

F Pourcentage total de tous ceux qui s'identifient de quelque façon à la francophonie;

N Nombre de personnes interviewées.

TABLEAU 2
LA LANGUE

	La Langue préférée				Plus à l'aise dans la langue				La Langue la plus parlée			
	N	Français %	Anglais %	Les Deux %	Français %	Anglais %	Les Deux %	Français %	Français %	Anglais %	Les Deux %	
<i>Father</i>												
1975-76	40	60,0	22,5	17,5	50,0	27,5	17,5	62,5	25,0		12,5	
1986-87	18	66,7	11,1	22,2	22,2	22,2	44,5	55,6	22,2		22,2	
<i>Bonnyville (1975-76) — Saint-Paul (1986-87)</i>												
1975-76	35	62,9	22,8	14,3	48,6	31,4	20,0	45,7	34,3		20,0	
1986-87	18	72,2	16,7	11,1	44,5	44,5	11,0	44,5	44,5		11,0	

		La Langue préférée			Plus à l'aise dans la langue			La Langue la plus parlée		
	N	Français %	Anglais %	Les Deux %	Français %	Anglais %	Les Deux %	Français %	Anglais %	Les Deux %
Edmonton										
1975-76	39	41,0	35,9	23,1	23,1	53,8	23,1	28,2	41,0	30,8
1986-87	21	85,7	0,0	14,3	42,9	14,2	42,9	57,1	19,1	23,8
Toutes les régions										
1975-76	114	54,6	27,1	18,3	40,5	37,6	20,2	45,5	33,4	21,1
1986-87	57	74,8	9,3	15,9	36,5	27,0	32,8	52,4	28,6	19,0

Sources: Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean: projet «École bilingue ou unilingue pour les Franco-Albertains?» (1976), responsable: Stephen T. Carey; projet «Identité franco-albertaine» (1986), responsables: Frank McMahon et Laurence Fedigan.

Notes: Parmi les personnes interviewées à Falher, plusieurs se sentent «limitées» aussi bien en français qu'en anglais: 5 % en 1975-76 et 11,1 % en 1986-87. Ces personnes représentent 1,7 % du total en 1975-76 et 3,7 % en 1986-87.

N: Nombre de personnes interviewées.

et donc moins significatif pour la plupart des répondants¹². Il est intéressant de noter à ce propos que plusieurs répondants dans les deux régions plutôt rurales (Falher et Bonnyville) disaient en 1976 ne pas s'appeler Canadiens français parce que ce terme comprenait les Québécois et qu'ils ne voulaient pas être identifiés aux Québécois. On ne retrouve aucune déclaration de ce genre en 1987, bien qu'à cette époque la plupart des interviewés se disent *différents* des Québécois. Le fait le plus important à noter, cependant, est que dans chacune des régions, le pourcentage de ceux qui s'identifient de quelque façon à la francophonie a augmenté entre 1976 et 1987. L'augmentation est à peu près égale pour Falher et Edmonton, mais beaucoup moins importante pour la région de Saint-Paul/Bonnyville. Cette augmentation qui fait passer la proportion de 81,2 % à 89,3 % dans l'ensemble des régions devient significative lorsque nous examinons le tableau 2, «la Langue».

La Langue

Conformément à la conclusion tirée du tableau 1, le tableau 2 indique que plus de répondants en 1987 qu'en 1976 *préfèrent* le français. Ce qui peut surprendre, toutefois, est que, sauf à Edmonton, *moins* de répondants en 1987 qu'en 1976 se sentent à l'aise en français. La différence est particulièrement frappante à Falher. Nous constatons également que dans les trois régions et aux deux époques le nombre de personnes qui sont à l'aise en français est de beaucoup inférieur au nombre de celles qui disent *préférer* le français. Aussi, Edmonton faisant encore exception, il y a *moins* de répondants en 1987 qu'en 1976 qui *parlent* français la plupart du temps. Pourquoi y aurait-il plus de gens à Edmonton en 1987 qu'en 1976 qui sont à l'aise en français et le parlent la plupart du temps? Il est évident qu'à Edmonton, les revendications d'une école homogène francophone, l'obtention d'une telle école (l'école Maurice-Lavallée) en 1984 et l'Affaire Piquette en 1987 ont généré une prise de conscience du fait français peut-être sans précédent aussi bien chez les anglophones que les francophones. Ni l'une ni

¹² Voir: Gratien Allaire, «La construction d'une culture française dans l'ouest canadien: la diversité originelle», texte préparé pour «Construction d'une culture», le Séminaire de la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du nord, hiver, 1991, Université Laval, p. 19; et Carey, «la Vitalité ethnolinguistique» p. 239.

l'autre des deux autres régions n'avait pu obtenir une école homogène française en 1987. Il est vrai qu'à l'époque, les démarches en ce sens étaient très prometteuses dans la région de Falher, mais bon nombre d'interviewés de Falher *s'opposaient* à ce projet parce que, paradoxalement, ils ne ressentaient pas le besoin d'avoir davantage de français à l'école; ou parce qu'ils craignaient que s'ils envoyaient leurs enfants à une école homogène francophone, ces enfants seraient désavantagés plus tard lorsqu'ils voudraient aller à l'université ou obtenir un emploi parce qu'ils auraient *perdu* leur anglais; ou, enfin, parce qu'ils étaient convaincu que l'ouverture d'une telle école produirait une division regrettable dans la région, non seulement entre francophones et anglophones, mais aussi à l'intérieur même de la communauté francophone. Toujours est-il que le tableau 2 indique en somme une perte d'aisance en français entre 1976 et 1987 par opposition à une augmentation de préférence du français. Voilà bien une illustration de la divergence entre ce que ces Franco-Albertains soutiennent verbalement et ce qu'ils disent vivre.

L'Avenir du français

Un autre paradoxe semblable saute aux yeux lorsque nous comparons le tableau 2 au tableau 3, «l'Avenir du français». Le tableau 2, indique que pour toutes les régions prises ensemble, la proportion des répondants qui parlent français la plupart du temps augmente de près de 7 points, passant de 45,5 % à 52,4 %. Cela nous semble prometteur pour l'avenir du français en Alberta, mais le tableau 3 montre qu'en général, les répondants de 1976 étaient beaucoup plus *optimistes* à cet égard que ceux de 1987. La différence la plus marquante est à Falher où, en 1976, 50,0 % des interviewés croyaient que l'usage du français allait augmenter contre 35,0 % qui en prévoyaient la diminution, tandis qu'en 1987 seulement 5,5 % prédisaient son augmentation contre 77,8 % qui croyaient en sa diminution.

Le tableau 2 annonce en quelque sorte cette réaction, car, contrairement à Edmonton où l'usage la plupart du temps du français a augmenté de presque 30 points de pourcentage entre 1976 et 1987, à Falher il y a une diminution de 7 points de pourcentage. Rappelons qu'encore en 1987, la proportion de la population de Falher dont le français était la langue maternelle, était le *triple* de celle de Saint-Paul

TABLEAU 3
L'AVENIR DU FRANÇAIS
 (en pourcentage)

	N	A +	B =	C -
<i>Falher</i>				
1975-76	40	50,0	15,0	35,0
1986-87	18	5,5	16,7	77,8
<i>Bonnyville (1975-76) Saint-Paul (1986-87)</i>				
1975-76	34	32,4	23,5	44,1
1986-87	18	11,1	5,6	83,3
<i>Edmonton</i>				
1975-76	39	48,7	10,3	41,0
1986-87	21	28,6	19,0	53,4
<i>Toutes les régions</i>				
1975-76	113	43,7	16,3	40,0
1986-87	57	15,0	13,6	71,4

Sources: Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean: projet «École bilingue ou unilingue pour les Franco-Albertains?» (1976), responsable: Stephen T. Carey; projet «Identité franco-albertaine» (1986), responsables: Frank McMahon et Laurence Fedigan.

Notes: Dans une vingtaine d'années, à compter de 1976 ou de 1986 selon le cas:

A L'usage du français augmentera (+);

B L'usage du français demeurera constant (=);

C L'usage du français diminuera (-);

N Nombre de personnes interviewées.

et au-delà de *vingt* fois celle d'Edmonton¹³. Remarquons, cependant, que même à Edmonton, il y a en 1987, plus de répondants qu'en 1976 (une hausse de 12 points) qui maintiennent que l'usage du français continuera à *diminuer*. Pourtant de 1976 à 1987 il y a eu une augmentation considérable de services disponibles en français, une immigration assez importante de Québécois, beaucoup plus de programmation locale à la radio et à la télévision françaises, l'ouverture d'une école homogène francophone et l'espoir, bien fondé d'ailleurs, que d'autres écoles semblables ouvriraient leurs portes dans un avenir prochain.

Que ce soit du pessimisme ou du réalisme, ces données semblent bien être en désaccord avec l'augmentation considérable entre 1976 et 1987 de *préférence* du français et l'augmentation moins importante mais néanmoins significative, pendant la même période, de *l'usage* du français. En effet, seule la région de Saint-Paul a enregistré, entre 1976 et 1987, une augmentation de l'usage de *l'anglais*, d'après le tableau 2. Vu ce phénomène, il s'ensuit logiquement que la majorité des répondants de Saint-Paul en 1987 prévoient que l'usage du français *continuera* de diminuer, mais le chiffre de 83,3 % nous a semblé fort élevé, surtout que cette prévision émane des *meneurs d'opinion* de cette communauté.

La tendance à Saint-Paul vers une anglicisation grandissante semble, toutefois, être confirmée par une étude faite par notre collègue, le politologue Edmund Auger. Dans son document préliminaire de mai 1990 sur la situation démolinguistique de Saint-Paul, il conclut, entre autres: «L'échec apparent dans le domaine de la transmission de la langue française à la plus jeune génération est de mauvais augure en ce qui concerne la survie future de la langue française dans la région de Saint-Paul»¹⁴. Il ne faudrait pas, cependant, trop insister sur cette anglicisation progressive à Saint-Paul. Comme les données d'Edmonton entre 1976 et 1987 le montrent, il pourrait y avoir un renversement de cette tendance à l'avenir.

¹³ Les pourcentages de ceux qui déclaraient le français comme langue maternelle sont les suivants: Edmonton, 2,96 %; Falher, 63,4 %; Saint-Paul, 20,9 %. Statistiques Canada, *Recensement Canada 1986*.

¹⁴ Edmund A. Auger, *The Disappearing French Enclave: The Demolinguistic Situation in St. Paul, Alberta*, Working Paper No. 4, Edmonton, Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean, 1990, p. 44 (notre traduction).

Autres Caractéristiques

Cela nous amène au tableau 4, «Autres Caractéristiques». En effet, l'un des facteurs qu'Aunger invoque comme cause importante de l'anglicisation progressive à Saint-Paul est l'exogamie. Pourtant ce tableau indique qu'il y a, entre 1976 et 1987, une baisse de 18 points de la proportion des répondants qui seraient disposés à épouser un non-francophone. Également, bien qu'aucune question ne leur ait été posée à ce sujet, plus de répondants ont affirmé *spontanément* que, peu importe la langue maternelle du conjoint, ils verraient à ce que leurs enfants parlent français. C'est là un signe assez clair du fait qu'ils *veulent*, du moins en principe, que le français se perpétue comme langue d'usage. De plus, les résultats des enquêtes dans les deux autres régions, surtout à Edmonton, manifestent la même tendance qu'à Saint-Paul: beaucoup moins de répondants en 1987 qu'en 1976 sont disposés à épouser un non-francophone.

Il est à noter aussi que, bien qu'en général, les répondants en 1975-76 nient l'existence d'un lien entre le français et la religion catholique, dans les régions de Bonnyville et d'Edmonton, beaucoup moins d'entre eux sont disposés à épouser un non-catholique qu'un non-francophone. La religion serait alors plus importante pour eux que la langue. Par contre, dans toutes les régions, très peu de répondants énoncent spontanément qu'ils veilleront à ce que leurs enfants soient catholiques. C'est sûrement paradoxal!

Il nous semble assez clair par ailleurs que le tableau 4 révèle une prise de conscience entre 1975 et 1986 par rapport à l'exogamie, ce qui est souvent cité comme «le danger d'assimilation».

Il y a également, semble-t-il, une sensibilisation accrue en 1987 par rapport au *fait* français. Dans toutes les régions, on constate une augmentation d'environ 20 points entre 1976 et 1987 du pourcentage des interviewés qui identifient des différences, autres que la différence linguistique, entre eux et les anglophones de l'Alberta. Par contre, bien que ce fait ne soit pas présenté dans le tableau, *très peu* d'interviewés en 1976 ont tenu le propos de *plusieurs* en 1987, notamment, comme le dit l'un d'eux: «la différence entre nous et les Anglais est beaucoup moins grande maintenant. À force de vivre avec eux on finit par agir comme eux.» D'après ces constatations, il existe *moins* de différence, les gens la *vivent* moins, mais ils la remarquent et peuvent l'*exprimer* davantage.

TABLEAU 4
AUTRES CARACTÉRISTIQUES

	N	A %	B %	C %	D %	E %
<i>Falher</i>						
1975-76	40	45,0	25,0	65,0	45,0	2,5
1986-87	18	28,7	44,4	83,3	*	*
<i>Bonnyville (1975-76) — Saint-Paul (1986-87)</i>						
1975-76	35	51,4	14,3	65,7	17,1	2,9
1986-87	18	33,3	16,7	83,3	*	*
<i>Edmonton</i>						
1975-76	39	64,1	20,5	59,0	59,0	2,6
1986-87	21	14,3	19,0	81,0	*	*
<i>Toutes les régions</i>						
1975-76	114	53,5	19,9	63,2	40,4	2,6
1986-87	57	25,4	26,7	82,5	*	*

Sources: Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean: projet «École bilingue ou unilingue pour les Franco-Albertains?» (1976), responsable: Stephen T. Carey; projet «Identité franco-albertaine» (1986), responsables: Frank McMahon et Laurence Fedigan.

- Notes:
- A Disposé à épouser un non-francophone;
 - B Enfants parleront français (information donnée spontanément, plutôt qu'en réponse à une question spécifique);
 - C Différent des anglophones de l'Alberta (pourcentage des interviewés qui ont identifié des différences *autres* que la différence de langue entre eux et les anglophones de l'Alberta);
 - D Disposé à épouser un non-catholique;
 - E Enfants seront catholiques;
 - * Il n'y avait pas de question spécifique à ce sujet dans le questionnaire de 1986-87;
 - N Nombre de personnes interviewées.

L'Église catholique

Nous n'avons malheureusement pas de données en 1987 en ce qui concerne la disposition à épouser un non-catholique, mais il nous semble fort probable que la tendance dans ce domaine serait analogue à celle dans le domaine linguistique.

C'est le tableau 5, «Église catholique» qui nous pousse à cette conclusion. Ce tableau indique que globalement, il n'y a que peu de différence entre les opinions de 1976 et celles de 1987 au sujet de l'Église. Aux deux époques, les répondants qui maintiennent que l'Église aide *moins* la cause francophone sont environ 40 points de pourcentage plus nombreux que ceux qui soutiennent qu'elle aide encore ou, dans quelques cas, qu'elle aide davantage. Il y a des différences régionales, évidemment, notamment entre Saint-Paul/Bonnyville et Falher. Pourtant, dans les trois régions et surtout à Edmonton, les répondants sont plus négatifs en 1987 qu'en 1976 vis-à-vis de l'Église: ils déplorent le fait qu'elle semble avoir abandonné son soutien de la francophonie pour se consacrer presque exclusivement à la spiritualité. Bon nombre d'interviewés en 1987 lui adressent des critiques acerbes dont la suivante n'est qu'un exemple:

L'Église catholique a beaucoup fait pour les francophones, mais présentement ce qu'elle fait ne favorise pas la francophonie — même, elle est agent d'assimilation parce qu'elle ignore qu'une relation avec Dieu se fait dans une langue et une culture. Elle sert d'endormitoire aux francophones qui se laissent assimiler supposément pour garder leur pratique religieuse. Elle est lâche!

Ce sentiment négatif envers ce que fait l'Église n'est-il pas une indication claire que la plupart des répondants aussi bien en 1976 qu'en 1987, *voudraient* que l'Église s'implique davantage dans la cause francophone, que dans leurs tripes, leur vécu, ils tiennent encore au lien traditionnel, aussi mythique soit-il, entre la langue française et la religion catholique? D'après ce qu'ils *disent*, non! La grande majorité des répondants de 1976 et la plupart de ceux de 1987 sont d'accord avec la séparation de la langue et de la religion et soutiennent que le rôle de l'Église est de s'occuper de la foi et que c'est plutôt aux laïcs de soutenir la langue. Voilà un autre exemple de divergence entre l'expression et le vécu du Franco-Albertain.

TABLEAU 5
ÉGLISE CATHOLIQUE

		Rôle de l'Église			Réaction à l'action de l'Église		
	N	A %	B %	C %	D %	E %	F %
Father							
1975-76	40	27,5	67,5	5,0	42,1	15,8	42,1
1986-87	18	16,7	77,8	5,5	27,8	16,7	55,5
Bonnyville (1975-76) — Saint-Paul (1986-87)							
1975-76	35	37,1	57,1	5,8	48,6	25,7	25,7
1986-87	18	50,0	50,0	0,0	33,3	22,2	44,5
Edmonton							
1975-76	38	18,4	81,6	0,0	55,3	26,3	18,4
1986-87	21	19,0	81,0	0,0	19,0	9,5	71,5
Toutes les régions							
1975-76	113	27,7	68,7	3,6	48,7	22,6	28,7
1986-87	56	28,6	69,6	1,8	26,7	16,1	57,2

Sources: Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean: projet «École bilingue ou unilingue pour les Franco-Albertains?» (1976), responsable: Stephen T. Carey; projet «Identité franco-albertaine» (1986), responsables: Frank McMahon et Laurence Fedigan.

Notes: A L'Église aide encore;
 B L'Église aide moins;
 C Aucune opinion ou opinion ambivalente;
 D Positive;
 E Indifférente;
 F Négative;
 N Nombre de personnes interviewées.

Objectivation de la langue

Nous ne pourrions aborder que *sommairement* le dernier volet de cette comparaison: l'usage d'expressions qui nous paraissent *objectivantes* par opposition à l'emploi d'expressions *subjectives* dans le discours des Franco-Albertains lorsqu'ils se réfèrent à la langue qu'ils parlent. Voyons d'abord de quoi il s'agit.

Nous avons montré ailleurs¹⁵ que la constitution de l'identité originelle, et en ce sens *fondamentale*, de l'individu repose sur sa langue première¹⁶. Cette thèse se fonde sur le fait que c'est strictement à la «conscience (de) soi» dans le sens sartrien¹⁷ que revient l'identité. C'est la pensée d'un individu à son propre sujet qui, pour lui, l'encadre, le définit, l'embrasse, en un mot qui *est* son identité. Or, Merleau-Ponty nous dit à ce sujet: «Il faut que, d'une manière ou de l'autre, le mot et la parole cessent d'être une manière de désigner l'objet ou la pensée, pour devenir la présence de cette pensée dans le monde sensible»¹⁸; aussi dit-il au sujet d'un orateur: «sa parole est sa pensée»¹⁹. Ainsi conçue, l'expression linguistique, la parole, n'est autre que l'extériorisation de soi *pour* soi et pour autrui. En référence à ceux qui conçoivent le langage comme objet de la conscience, Merleau-Ponty ajoute: «Ainsi posé comme objet devant la pensée, le langage ne saurait à son égard jouer d'autre rôle que celui d'accompagnement, substitut, aide-mémoire ou moyen secondaire de communication»²⁰.

Il s'ensuit de ce que nous venons de dire que parler de l'expression linguistique ou d'une de ses modalités, la langue, comme d'un objet

¹⁵ Laurent Godbout, «l'Apprenant et sa langue», dans Gamila Morcos (dir.), *Bilinguisme et Enseignement du français*, Montréal, Éditions du Méridien, 1989, pp. 79-121.

¹⁶ «Première» dans le sens suivant: «ce que nous disons ici ne s'applique qu'à la parole originaire, — celle de l'enfant qui prononce son premier mot [...] ou celle de l'écrivain et du philosophe qui réveillent l'expérience primordiale en deçà des traditions.» Maurice Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Éditions Gallimard, 1945, p. 208, note 1.

¹⁷ Voir: Jean-Paul Sartre, *l'Être et le Néant: essai d'ontologie phénoménologique*, Paris, Éditions Gallimard, 1943.

¹⁸ Merleau-Ponty, *Phénoménologie*, p. 212.

¹⁹ *Ibid.*, p. 209.

²⁰ Merleau-Ponty, *Signes*, p. 106.

n'est ni plus ni moins que la déraciner, l'enlever de son fond vital, en somme, agir comme si elle était *morte*.

À partir de cette perspective, il semblerait bien que si ces Franco-Albertains parlent du français comme on parle d'une *chose*, c'est là un signe que cette langue, chez eux, est effectivement déracinée, qu'elle n'est plus l'actualisation extérieure de leur identité, mais qu'elle est simplement un *outil* de communication, un *objet* qu'on utilise, mais duquel on ne ressent aucun besoin vital, autant dire une langue qui n'est plus réellement *la leur*, celle de leur *vécu* personnel. Leur langue serait alors quelque chose qu'ils *ont* mais qui n'a rien à voir avec ce qu'ils *sont*.

Nous entendons ici le mot «avoir» et «être» dans le sens défini par Gabriel Marcel²¹. Nous faisons alors la distinction entre un *objet* que nous *avons*, que nous utilisons, et un *sujet* que nous *sommes*, qui est notre être.

Nous avons parcouru les deux séries d'interviews à la recherche, d'une part, d'expressions se référant spécifiquement à la *langue* ou la *culture*, qui seraient les mêmes que celles servant à désigner un objet extérieur à soi, un objet utilitaire, et, d'autre part, des expressions transmettant un sens d'alliage entre la personne et la langue ou la culture. Un exemple de ce que nous appelons «expression objectivante» serait cette phrase provenant d'anglophones, pour lesquels le français est réellement un objet: «I don't want to have French shoved down my throat».

Expressions objectivantes ou subjectives

Le tableau 6, «Expressions objectivantes ou subjectives de la langue et la culture», indique que nous en avons relevé un grand nombre dans les deux catégories. Quelques exemples de ces sortes d'expressions suffiront pour faire ressentir le gouffre entre le sens transmis par l'une et l'autre au sujet de la langue/culture.

D'abord, voici quelques exemples d'expressions objectivantes tirés du corpus de 1975-76. Chacun des énoncés provient d'interviews différentes.

- Pour les jeunes, le français est bon pour un emploi.

²¹ Gabriel Marcel, *Être et Avoir*, Paris, Éditions Aubain-Montaigne, 1968.

- On n'a pas de langue. On est à un point entre les deux: *half and half all the way*. On est pris d'même.
- J'ai appris l'anglais ben jeune — j'ai usé les deux langues tout le temps.
- Avoir une autre langue, c'est comme une valise qu'on porte qui est pas visible mais utile, côté communicatif, côté pratique.
- Les jeunes aiment mieux la piasse que le français.
- S'ils [les enfants] veulent faire quelque chose avec ça [le français], plus tard ils peuvent.
- Je suis prêt à travailler pour la culture française, mais purement en tant que c'est un avantage et pas pour la fierté, le nationalisme, le droit.
- chez les jeunes, on l'apprend [le français] pour le prestige. C'est un outil qui peut servir.

Dans les interviews de 1986-87, nous retrouvons, entre autres, les expressions objectivantes suivantes:

- C'est important de parler français au plan citoyenneté, pour le voyage; [ceux qui ne parlent pas français] perdent quelque chose sur le plan économique.
- On devrait continuer le français. C'est utile pour les voyages et les enfants, s'ils sont bilingues, c'est plus facile pour eux d'avoir des emplois.
- La langue [française], pour nous, ça coûte rien. Ça donne *an edge over the other* pour une job.
- En immersion, le français est une langue morte: c'est une langue apprise comme on apprenait le latin dans l'temps.
- Plusieurs Franco-Albertains ont choisi d'abandonner le français — ils se sont débarrassés d'un fardeau.
- La langue est un outil de communication. La langue n'est pas un aspect de la culture. Le fait que ma langue maternelle soit le français ne me donne pas la culture française²².

²² Au sujet de cette distinction, voir l'étude intéressante de Richard Joly, *Quand on prend sa langue pour sa culture...*, réflexion sur les cultures de langue française au Canada, Association canadienne d'éducation de langue française, les Éditions «le Livre du pays», 1991, en particulier les pages 118-119.

TABLEAU 6
EXPRESSIONS OBJECTIVANTES OU SUBJECTIVES
DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE

	N	A	B	C	D %	E %	F %	G %
<i>Falher</i>								
1975-76	40	2,18	1,0	2,18	0,0	65,0	32,5	2,5
1986-87	18	3,28	1,61	2,04	0,0	61,1	38,9	0,0
<i>Bonnyville (1975-76) — Saint-Paul (1986-87)</i>								
1975-76	35	1,06	0,84	1,26	8,6	34,3	34,3	22,8
1986-87	18	2,06	0,89	2,31	0,0	55,6	33,3	11,1
<i>Edmonton</i>								
1975-76	39	1,29	0,74	1,74	2,6	41,0	46,1	10,3
1986-87	21	0,86	2,33	0,37	0,0	66,7	9,5	23,5
<i>Toutes les régions</i>								
1975-76	114	1,55	0,86	1,80	3,5	47,4	37,7	11,4
1986-87	57	2,18	1,65	1,32	0,0	61,4	26,3	12,3

Sources: Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean: projet «École bilingue ou unilingue pour les Franco-Albertains?» (1976), responsable: Stephen T. Carey; projet «Identité franco-albertaine» (1986), responsables: Frank McMahon et Laurence Fedigan.

Notes: A Nombre moyen d'expressions objectivantes par interview;
 B Nombre moyen d'expressions subjectives par interview;
 C Bilan, par exemple, 2,18 signifie 2,18 fois plus d'expressions objectivantes que d'expressions subjectives en moyenne par interview;
 D Pourcentage d'interviews contenant ni expressions objectivantes, ni expressions subjectives de la langue/culture;
 E Pourcentage d'interviews contenant les deux sortes d'expressions;
 F Pourcentage d'interviews contenant *seulement* des expressions objectivantes;
 G Pourcentage d'interviews contenant *seulement* des expressions subjectives;
 N Nombre de personnes interviewées.

Passons maintenant aux expressions subjectives de la langue/culture, en commençant par les répondants de 1975-76.

- Les vieux sont encore français; si t'es français, c'est final: j'avais pas d'choix, chu venu au monde de même.
- Je suis plus à l'aise en français parce que je peux mieux me comprendre.
- Pour nous c'était essentiel [le français] pour être en bonne santé, -pour respirer, avec nous-mêmes.
- J'aimerais parler plus le français parce que c'est plus mon for intérieur.
- Les jeunes [qui parlent toujours anglais] n'ont pas d'identité.
- Nous, [le français], on l'a dans l'sang.
- J'en ai vu [des francophones] me dire: 'parle pas trop fort [en français] quand on est en public'. Y'ont honte de ce qu'ils *sont*. J'aime pas ça cette sorte de Frenchman.

Maintenant, citons quelques exemples tirés des interviews de 1986-87.

- À l'école, il y a besoin que les élèves apprennent dans leur peau en français.
- La culture est ce que tu es, ce que tu vis.
- Ma langue, moi, c'est vraiment en dedans; c'est pas de la tête.
- Ma culture c'est moi, c'est mon père et son père.
- Je suis tricotée française.
- Je ne me sentirais pas une mère totale si je m'adressais en anglais à mes enfants.
- La langue dans laquelle on se sent bien est l'anglais. C'est la *culture* française qui revient comme un leitmotiv, qui vient nous hanter comme un remords.
- Être français me fait me sentir bien dans ma peau.
- Je n'aime pas qu'on m'appelle 'francophone' — *parlant* français. Ce n'est pas juste un *son*. Moi je *suis* français.
- Je voudrais que les générations qui vont nous succéder aient le français comme langue maternelle et que ce ne soit pas juste une *chose*.

Bilan des expressions

Lorsque nous regardons dans le tableau 6 la colonne «Bilan» (C) qui indique la proportion entre l'utilisation d'expressions objectivantes et l'utilisation d'expressions subjectives, nous remarquons que, globalement, cette proportion a diminué entre 1976 et 1987. Ceci signifie qu'en général il y a davantage de répondants en 1987 qu'en 1976 pour qui le français est lié à leur être, à ce qu'ils sont, à leur vécu. Ce fait correspond à la tendance indiquée dans le tableau 2 au niveau de la langue préférée et de la langue parlée le plus souvent, mais non à la langue dans laquelle on est le plus à l'aise. L'examen du bilan des régions précise ce résultat général.

Entre 1976 et 1987, l'utilisation d'expressions objectivantes par rapport aux expressions subjectives a diminué légèrement à Falher, a *augmenté* substantiellement à Bonnyville/Saint-Paul et a diminué radicalement à Edmonton. Il semble y avoir une correspondance significative entre ces résultats et ceux du tableau 2 pour la région d'Edmonton. C'est en effet la *seule* région où, entre 1976 et 1987, il y a eu une augmentation de préférence, d'aisance et d'usage par rapport au français. Dans les deux autres régions, il y a une augmentation de préférence, mais une diminution aussi bien dans l'aisance que dans l'utilisation. Il y a pourtant une différence notable entre ces deux régions du point de vue de l'utilisation la plupart du temps de l'anglais. À Falher, en 1987, on parle davantage les *deux* langues, d'où la diminution dans l'utilisation, la plupart du temps, du français *et* de l'anglais. Dans la région de Saint-Paul, par contre, il y a une diminution dans l'utilisation du français, mais une *augmentation* assez considérable dans l'utilisation de l'*anglais*. Il semblerait alors que la présence plus fréquente d'expressions objectivantes dans le discours franco-albertain est davantage relié au phénomène concret, objectif, de l'utilisation plus fréquente d'une autre langue, qu'aux phénomènes plutôt subjectifs de la préférence et de l'aisance.

Cette constatation nous porte à croire qu'à Falher, même si, en 1987, on se sent moins à l'aise en français et qu'on l'utilise moins souvent, on a gardé une identification assez forte par rapport à la langue, tandis que dans la région de Saint-Paul, en vertu d'une utilisation plus fréquente de l'anglais, on s'identifie beaucoup moins au français et, dans ce cas, la préférence du français pourrait s'expliquer par des raisons telles que son utilité ou le maintien de la tradition, toutes deux, en quelque sorte, détachées de la personne. Enfin,

seulement à Edmonton y a-t-il une plus forte identification des répondants à la langue, identification qui se manifeste subjectivement par une plus grande préférence du français et objectivement, concrètement, par son utilisation beaucoup plus prononcée²³.

Conclusion

Le concept de la «fusion des horizons» énoncé par Gadamer²⁴ peut servir à élucider ce phénomène. Chaque langue a son horizon particulier, son ouverture et sa limite dans sa façon d'encadrer, de nommer, de définir le monde. Lorsqu'une personne est fermement, solidement ancrée dans une langue, l'horizon linguistique d'une autre langue peut se *fondre* avec celui de la première sans ébranler le fondement originel. La personne continue à fonder son vécu dans sa première langue, sa bouée identitaire, si l'on peut dire. Cela semble être la condition de la plupart des répondants à Edmonton en 1987. Par contre, lorsque la fondation linguistique première est précaire, l'addition d'une seconde langue l'effrite et, plutôt qu'une fusion d'horizon, il y a *confusion* d'horizons. La personne est, comme disait l'un des répondants «à cheval sur deux langues»; elle ne peut rattacher son unité personnelle ni à l'une ni à l'autre, elle flotte, pour ainsi dire, entre les deux et ne peut, dans ces circonstances, que les concevoir comme des objets. Il semble bien que ce soit la situation linguistique vécue à Falher en 1987 et beaucoup plus clairement à Saint-Paul. C'est un cas authentique d'assimilation. Devant cette manifestation particulière, nous préférons le terme «assimilation» aux termes «mobilité linguistique»²⁵

²³ Nous avons tiré des conclusions semblables dans une autre étude portant sur la *fierté* des Franco-Albertains par rapport à leur langue et leur culture: Laurent Godbout, «Franco-Albertain-c-s fiers/fières de l'être», Communication présentée lors de la «Journée de la connaissance», organisée par l'ACFAS-Alberta et l'Institut de recherche de la Faculté Saint-Jean, le 15 avril 1991.

²⁴ Hans-Georg Gadamer, *Vérité et Méthode: les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, traduit par Étienne Sacré et Paul Ricoeur, Paris, Éditions du Seuil, 1976.

²⁵ Voir, par exemple: Réjean Lachapelle et Jacques Henripin, *la Situation démolinguistique au Canada: évolution passée et prospective*, Montréal, Institut de recherche politique / The Institute for Research on Public Policy, 1980.

ou «changement linguistique»²⁶ pour décrire ce phénomène parce qu'il y a véritablement, lors de l'assimilation, un changement *profond* chez celui qui est assimilé par une autre langue/culture *et*, de par son assimilation, un changement, quoique moins radical, de la langue/culture qui l'assimile²⁷.

Pierre Mathieu a écrit: «la Parole est essentiellement présence. Elle est du vivant, elle n'est jamais objet»²⁸. Ajoutons, cependant, que lorsque la parole est mise à jour dans une langue qui est conçue comme objet, lorsqu'il y a effectivement assimilation, il s'ensuit une foule de divergences entre ce que cette parole *exprime* et ce que son émetteur *vit*. Il nous semble, d'après cette étude, que ce soit le cas de plusieurs Franco-Albertains; cependant, contrairement à ce que les Franco-Albertains *expriment* à leur propre sujet, et en nous basant sur ce qu'ils disent *vivre*, nous osons prévoir qu'au moins dans une région parmi les trois étudiées, celle d'Edmonton, ironiquement celle où la proportion de francophones est la moins élevée, il y aura un renversement de cette tendance. Il y a encore bon nombre de personnes en Alberta, et il y en aura probablement davantage, dont les expressions décrivant leur langue et leur culture sont principalement subjectives et, par conséquent, dont la *vie* est authentiquement enracinée dans la langue française.

²⁶ Voir, par exemple: Gratien Allaire et Laurence Fedigan, «D'une génération à l'autre: le changement linguistique en Alberta», dans André Fauchon (dir.), *Langue et communication*, les actes du neuvième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface les 12, 13 et 14 octobre 1989, Saint-Boniface, Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 1990, p. 3.

²⁷ Notons que les expressions «mobilité linguistique» et «changement linguistique» sont tout à fait justifiées dans le contexte des études mentionnées dans les deux notes précédentes.

²⁸ Pierre Mathieu, «la Parole», dans Annette Saint-Pierre et Liliane Rodriguez (dir.), *la Langue, la Culture et la Société des francophones de l'Ouest*, les actes du quatrième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface les 23 et 24 novembre 1984, Saint-Boniface, Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, 1985, p. 1.

LA QUÉBÉPHOBIE¹

ESSAI SUR LES RAPPORTS

ENTRE

L'ESTABLISHMENT FRANCOPHONE

ET LE QUÉBEC

Paul Dubé

*Département des Langues romanes
Université de l'Alberta*

«Pour des cadavres encore chauds on se sent plutôt bien,» proclamait l'annonce payée et signée par l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), parue dans *le Journal de Montréal* et *le Soleil* de Québec, les 17 et 18 janvier 1991. Cette phrase sensationnelle, incendiaire, et absurde, donnait le ton à un message adressé «au peuple québécois» dans lequel, outre l'opprobre dont on veut accabler le gouvernement du Québec, on accuse les destinataires de vouloir la disparition des Franco-Albertains². On se souvient que cette annonce est parue la veille et le jour même de la présentation de l'ACFA à la Commission Bélanger-Campeau³, d'un mémoire dont le but était de

¹ Je m'inspire évidemment du mot «phobic» que le *Petit Robert* définit comme «crainte excessive, maladie de certains objets, actes, situations ou idées. [...] Peur ou aversion instinctive». Je propose qu'on le comprenne dans un sens analogique à celui de «xénophobie», i.e. «hostilité à ce qui est étranger», ou à celui de «zoophobie», «peur morbide de certains animaux» (mais certainement pas à celui de «agoraphobie», «phobic [...] des lieux publics...»)

² Nous reproduisons au complet à la page suivante l'annonce telle que parue dans *le Franco* du 18 janvier 1991, p. 20.

³ Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, co-présidée par Michel Bélanger et Jean Campeau.

créer, y dit-on, «un véritable partenariat francophone» qui changerait en quelque sorte la relation ténue et problématique que, dans le texte de l'annonce, on dit exister entre le Québec et la francophonie hors Québec. Car ici, sous la rubrique «nous aurions pu mourir», on trouve trois fortes accusations portées contre le Québec:

- en 1987 lorsque le gouvernement Bourassa, contrairement à ses promesses, nous a abandonnés complètement dans l'Accord du lac Meech;
- en 1988, quand le gouvernement Bourassa n'a pas protesté, mais au contraire a approuvé l'abolition de nos droits historiques (Loi 60);
- en 1989, lorsque le gouvernement Bourassa s'est rangé contre les Franco-Albertains en Cour suprême dans le dossier de la gestion scolaire⁴.

Pendant que les Québécois(es) lisaient ces phrases dans leurs journaux, ils(elles) pouvaient voir et entendre à la télévision, ou en personne devant la Commission, les représentants de l'ACFA avancer qu'ils étaient avec les autres francophones du Canada, les «ambassadeurs» du Québec, «ceux qui doivent expliquer à la communauté anglophone vos aspirations, votre façon d'être, vos peurs, vos actions et vos visions»:

Nous sommes faits les interprètes de vos aspirations. Nous sommes devenus le pont entre les deux grandes solitudes canadiennes. Et cela nous le disons sans avoir peur d'utiliser une image un peu fatiguée mais combien pertinente. Nous sommes devenus les interprètes, ceux qui comprennent chacune des deux réalités, ceux qui comprennent le langage de tout le monde et qui cherchent à le démystifier⁵.

Démystifier le discours dit «démystificateur» des locuteurs cités ci-haut, étudier les paroles et gestes de ceux et celles qui se disent les «interprètes» des «aspirations» du Québec, qui disent «comprendre le langage de tout le monde»: voilà le but de cet essai qui se concentrera

⁴ Voir le texte de l'annonce.

⁵ Le mémoire de l'ACFA, «Pour un véritable partenariat francophone», a été publié dans *le Franco* du 18 janvier 1991, pp. 10-12.

surtout sur les rapports entre l'ACFA et le Québec depuis que Meech est dans l'air.

Le 4 août 1991, lors d'une émission spéciale à Radio-Canada sur la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada — nouvelle appellation de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) pour signaler un changement important d'orientation⁶ —, le politicologue de Saint-Boniface, Raymond Hébert, explique ce changement en affirmant que «le Québec ne veut rien savoir des francophones hors Québec», et que, «encore en 1990 (sic) en Cour suprême, le Québec s'oppose à la gestion française pour les francos». À la question: «Ne serez-vous pas plus faibles sans le Québec?», Hébert s'empresse de répondre: «Le Québec nous attaque en Cour suprême, donc comment peut-on parler d'allié?»⁷.

Cette dernière assertion m'a encore une fois profondément choqué, comme je l'avais été en juin 1989, quelques jours avant les audiences devant la Cour suprême, par une semblable attaque de l'ACFA contre la position du Québec dans l'affaire Bugnet⁸. J'ai donc décidé sur le champ de rétablir la vérité sur la position du Québec dans le cas Bugnet — comme j'avais été obligé de le faire en 1989⁹, documents en main — et par la même occasion, de me pencher sur les nombreuses manifestations anti-Québec dans le discours de l'establishment francophone depuis l'Accord du lac Meech en 1987 jusqu'à aujourd'hui.

On se souvient des manchettes (en lettres énormes: complicité du rédacteur!) du *Franco*, du 2 juin 1989: «Le gouvernement du Québec: veut-il la disparition des Franco-Albertains?» C'est l'avis de l'ACFA qui commente le mémoire du Québec déposé en Cour suprême du Canada dans l'affaire Bugnet. Cette réaction est reprise et en quelque sorte légitimée par la FFHQ, et elle se retrouve vite dans tous les journaux du pays à la veille de l'audience de l'affaire Bugnet en Cour

⁶ Voir le document intitulé *Dessein 2000*, rendu public le 14 juin 1991, dont des extraits importants ont paru dans *le Devoir* du 14 juin 1991, p. B-10.

⁷ Lors d'une émission spéciale du dimanche matin 4 août au réseau français de Radio-Canada.

⁸ «Le gouvernement du Québec: veut-il la disparition des Franco-Albertains?» titrait en lettres énormes *le Franco* du 2 juin 1989.

⁹ Deux semaines plus tard, le 16 juin, je répondais dans *le Franco* aux accusations de l'ACFA. L'article s'intitulait «Le Québec contre les Franco-Albertains? La réponse serait "NON"...»

suprême. L'action du Québec, odieuse aux yeux de ses accusateurs, se rapporte spécifiquement à l'interprétation que donne le Québec de l'article 23(3)(b) de la Charte sur la gestion scolaire. Selon le procureur général du Québec, cet article accorde à la minorité un «droit de regard» sur ses établissements scolaires, tandis que selon celle-ci, il lui donne un «droit de gestion scolaire». L'establishment n'allait pas plus loin dans sa lecture du mémoire du Québec. Ainsi, les journaux aidant, surtout ceux qui profitent de la moindre occasion pour vilipender le Québec dans la conjoncture difficile du moment, on a vite fait de ranger ce dernier du côté du gouvernement albertain, dont l'inertie et la mauvaise foi sont légendaires quant au respect des droits de sa minorité. Pour les ennemis du Québec, et ils étaient nombreux un an avant l'échec de Meech, c'était une belle occasion qu'on leur donnait gratuitement de le lapider généreusement dans l'arène publique et nationale. Pour l'establishment francophone, même cela ne suffisait pas: il fallait aussi blâmer le Québec pour l'assimilation des Franco-Albertains!

Pris hors contexte, ce «droit de regard» pouvait paraître tiède, même inacceptable, mais une lecture attentive et impartiale du mémoire du Québec révèle une toute autre perspective. Il faut noter également que, vu son rôle très secondaire dans l'affaire, l'ACFA n'était pas en mesure d'évaluer la véritable position du Québec, contrairement aux gens de l'Association Bugnet qui, en tant que meneurs du dossier, avaient négocié les positions respectives des 19 intervenants et savaient que la plaidoirie orale du Québec lors des audiences allait réchauffer en quelque sorte la soi-disant tiédeur du document initial. Mais l'échec de cette première tentative de forcer le Québec dans le camp de l'opposition a transformé nos collègues en conspirateurs: le 13 juin 1989, à la veille des audiences de la Cour suprême, dans une sorte de complot de dernière heure, ils ont tenté de forcer le Québec à siéger à la Cour suprême aux côtés de l'Alberta et des quelques autres intervenants qui avaient pris parti contre la position de Bugnet. Ainsi, si la tentative avait réussi, on aurait eu la preuve tangible de la trahison du Québec, un autre exemple, cela va de soi dans le brûlant contexte du moment, de la perfidie du Québec d'aujourd'hui... On aurait pu encore une fois le décrier dans tous les journaux du pays.

Pour que ce soit clair une fois pour toutes, je me permets de retourner au texte («Don't confuse us with the facts» diront mes détracteurs!) du mémoire du Québec d'où sont tirés les extraits pertinents qui révèlent la véritable position du Québec par rapport à

l'interprétation de l'article 23(3)(b). Mais d'abord, quelques mises au point:

- 1) le Québec intervient dans cette affaire en tant qu'*État*, avec ses juridictions et ses politiques — ses responsabilités politiques et légales ne peuvent donc pas être celles d'une association ou d'un groupe de pression;
- 2) tout document est politique, c'est-à-dire qu'il émane d'un contexte qui détermine sa configuration — dans le cas présent, il faut le replacer dans la conjoncture de la crise constitutionnelle, de la loi 178¹⁰ et de la loi 107¹¹ au Québec;
- 3) tout document doit être lu et compris par l'ensemble de son argumentation — à cet égard, l'arrêt Mahé demeure une éloquente expression de cette vérité.

Le mémoire du Québec trait de ce fameux «droit de regard» aux pages 9 et 10, et il faut noter que les extraits qui suivent sont très rapprochés dans le texte original:

- Par. 28, p. 9: «la notion même 'd'établissements d'enseignement de la minorité linguistique', implique [...] un droit de participation de la minorité à la gestion de ces établissements».
- Par. 29, p. 9: «que 23(3)(b) accorde à la minorité un droit de jouir d'établissements d'enseignement qui reflètent un *environnement linguistique propre à la minorité* et sur lesquels la minorité exerce un *droit de regard*. Les modalités de mise en oeuvre de ce droit doivent alors être prévues dans les lois de *chaque province*, dans le *cadre de son organisation scolaire propre*».
- Par. 30, p. 9: «*Ainsi*, au Québec, l'organisation scolaire permet à la minorité de participer à la vie de l'école, de choisir les

¹⁰ La loi 178 porte sur l'affichage au Québec. La proclamation de cette loi hautement controversée a été utilisée par Gary Filmon du Manitoba pour mettre fin au processus de ratification de l'Accord du lac Meech au Manitoba.

¹¹ La loi 107 prévoit la création de commissions scolaires sur une base linguistique. En mai 1989, le gouvernement du Québec a remis à la Cour d'appel du Québec cinq questions visant à tester la validité constitutionnelle de cette loi.

orientations propres à l'école, de personnaliser les services éducatifs offerts à l'école, de donner son avis sur les critères d'engagement du directeur de l'école, le choix du personnel œuvrant dans l'école, et sur le budget de l'école».

- Par. 31, p. 9: «*C'est de cette manière que s'exerce au Québec le droit de regard*».
- Par. 32, p. 10: «les enfants de la minorité ont le droit de recevoir un éventail de services éducatifs *comparable* à ceux offerts aux enfants de la majorité».

Il est vrai que le mémoire avance que le syntagme «établissements d'enseignement» ne comporte pas, selon les auteurs, «un droit de contrôle et de gestion de structures scolaires», bien qu'on *reconnaisse* que des cours de l'Ontario et de l'Alberta soient arrivées à une *«conclusion contraire»*¹².

Pour résumer, l'on peut dire que le Québec revendique pour la province le droit de créer un régime d'éducation pour sa minorité suivant son propre système, et pour la minorité le droit de participer à cette gestion et de recevoir «un éventail de services éducatifs comparable à ceux offerts aux enfants de la majorité». Enfin, le Québec se donne comme modèle à imiter par rapports aux droits éducatifs accordés à la minorité. Et l'on sait ce que sont ces droits pour la minorité anglophone du Québec...

Nous sommes loin, semble-t-il, de l'interprétation manichéenne du mémoire du Québec mise de l'avant par l'ACFA et la FFHQ. De plus, celles-ci connaissaient depuis longtemps la position du Québec sur cette question: le 23 mars 1989, M^e Michel Bastarache, l'avocat des deux associations, expliquaient que «le Québec est d'accord pour dire qu'il y a un droit explicite de participation mais a des réserves quant à la nature du contrôle que doit exercer la minorité sur ses établissements. De fait le Québec va justifier sa loi 107, ce qui va l'amener à dire qu'il n'y a pas obligation de légiférer sur tous les aspects de l'article 23 mais *qu'il y a obligation de créer un régime qui répond dans les faits aux conditions fondamentales de l'article 23*»¹³.

Malgré cela, on est témoin à la veille des audiences devant la Cour suprême de tout un discours calomniateur et désinformateur visant à

¹² C'est moi qui souligne dans ces extraits.

¹³ Rapporté dans *le Devoir*, du 17 juin 1989. C'est moi qui souligne.

faire du Québec le grand ennemi des minorités francophones hors Québec, tandis que les vrais ennemis, les provinces réfractaires au respect de nos droits, celles qui nous avaient forcés à nous rendre jusqu'en Cour suprême en dépit des nombreux jugements favorables à nos revendications dans les cours provinciales de quelques provinces, profitaient de ce déchirement public pour se la couler douce dans un anonymat total... À l'époque, pour forcer l'establishment francophone à se la boucler et à créer avec nous un front solidaire devant le grand public canadien, il a fallu rappeler¹⁴ à l'ACFA qu'entre 1981 et 1983, elle avait refusé catégoriquement l'idée même d'écoles françaises pour les Franco-Albertains, et que, même en 1986, devant la Cour d'appel de l'Alberta dans le cas Bugnet, elle avait refusé d'appuyer le droit à la gestion scolaire comme le réclamaient les requérants... Personne, pourtant, n'avait alors accusé ses chefs de vouloir la disparition des Franco-Albertains!...

Cette nécessaire impertinence de la part de l'Association Bugnet montre qu'il faut parfois de grands moyens pour faire comprendre de bien simples choses! L'accusation portée contre le Québec par l'ACFA et la FFHQ paraît encore plus absurde et manichéenne lorsque la même logique sophiste est appliquée au chapitre de la problématique acceptation de l'école française par l'ACFA au début des années 1980. Doit-on croire qu'il se cache derrière ce discours anti-Québec une stratégie dont la subtilité échappe à ceux et celles qui ne sont pas dans le secret des dieux? Il semble que cette sorte d'hystérie québéphobique soit surtout un discours suicidaire contraire à une stratégie politique bien raisonnée qui défendrait à long terme les intérêts de la communauté. L'épisode de la Cour suprême n'étant qu'une manifestation dans une série de semblables discours incompréhensibles, que faut-il penser de tout cela? Je nous ramène à Meech, en commençant par un petit rappel historique pour bien nous situer dans le contexte.

L'on se souvient que lors de la campagne électorale de 1984, le chef des conservateurs, Brian Mulroney, s'engageait à faire l'impossible en vue d'une «réconciliation nationale» — c'est-à-dire, à ramener le Québec dans le giron constitutionnel canadien — s'il était porté au pouvoir. Depuis 1982, le Canada se trouvait dans une sorte d'ordre

¹⁴ Dans une lettre du 6 juin 1989 envoyée à la direction de l'ACFA, avec copie à Claude Ryan et à quelques autres personnes intéressées. Voir Documentation Bugnet aux Archives de la Faculté Saint-Jean.

constitutionnel illégitime en raison de l'exclusion du Québec. Cette situation forçait le Québec à une utilisation étendue de la clause dérogatoire, le processus de renouvellement constitutionnel était bloqué, et le mouvement indépendantiste moribond y trouvait des munitions pour reprendre la lutte et le haut du pavé. En plus, le Canada se devait de redresser un tort historique, lui qui s'était en quelque sorte fourvoyé dans ses obligations morales envers le Québec après la défaite du référendum sur l'indépendance en 1980, défaite qui avait été en partie causée par la promesse d'un renouvellement constitutionnel favorable au Québec.

Avec l'élection de Mulroney en 1984, et celle de Robert Bourassa en 1985, deux conditions essentielles de cette «réconciliation» se trouvaient atteintes. En mai 1986, Bourassa présente ses conditions minimales pour réintégrer la famille constitutionnelle canadienne: *grosso modo*, société distincte, entente sur l'immigration, rôle dans la nomination des juges de la Cour suprême, limitation des dépenses d'Ottawa dans les domaines de juridiction provinciale, veto du Québec de futurs amendements constitutionnels. La rencontre du 30 avril 1987 au lac Meech s'est tenue dans le but *primordial* de remédier à cette anomalie constitutionnelle, et l'entente signée par les premiers ministres signalait qu'il était désormais possible de poursuivre, en plein légitimité, le processus de renouvellement constitutionnel.

Comme on le sait, l'Accord du lac Meech disait dans un premier temps, que «le Parlement du Canada et les législatures des provinces ont le rôle de *protéger* la caractéristique fondamentale [dualité linguistique et culturelle] du Canada»; deuxièmement, que «la législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de *protéger* et de *promouvoir* le caractère distinct du Québec»¹⁵. Il y a dans ce texte une double hiérarchie dont on doit tenir compte pour l'interprétation de la proposition constitutionnelle.

Après une période de conflits importants au sein de la famille canadienne, de la Révolution tranquille à la Charte de 1982, l'Accord du lac Meech, devait conclure ce que l'on appelait la «Quebec round». Il devait être suivi d'une série d'autres modifications constitutionnelles relatives aux droits des autochtones, des femmes et des minorités, par exemple. Mais le climat politique presque idéal fut vite perturbé: malgré

¹⁵ Texte de la *Modification constitutionnelle de 1987*, tiré de *Canadian Public Policy/Analyse de politiques*, no 14 (sept. 1988), pp. 151-152.

les buts avoués de cette entente, l'establishment francophone du Canada dénonça avec virulence un accord qui, selon ses chefs, allait «à l'encontre des intérêts de la francophonie hors Québec»¹⁶. Accepter l'accord en invoquant le processus dont il n'était qu'une étape, et faire l'acte de foi et de générosité pour l'avenir du Canada que l'on demandait à la «famille canadienne», ces deux arguments n'avaient aucune prise sur nos leaders. Des arguments qui peuvent paraître défendables au premier abord deviennent fort ténus lorsqu'on les regarde dans une perspective plus large. Dans un document intitulé «l'Entente constitutionnelle du lac Meech est préjudiciable aux intérêts des francophones albertains», paru dans *le Franco* en septembre 1987, l'ACFA demanda que l'accord soit modifié à cause d'une «sérieuse erreur», c'est-à-dire de «l'absence d'obligation pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de faire la promotion de la caractéristique fondamentale du Canada». L'association s'en prend ensuite au gouvernement fédéral pour son «impatience à accueillir le Québec dans le giron constitutionnel», et l'accuse d'avoir «marchandé les droits des francophones hors Québec».

L'on sait maintenant que c'est l'argument qu'utilisa Frank McKenna pour retarder la ratification de l'accord au Nouveau-Brunswick, ce qui a mis en branle le processus menant à l'échec de l'entente. C'est aussi celui dont se servit Gary Filmon du Manitoba pour mettre un terme au processus de ratification dans sa province.

En s'attaquant à l'accord, l'establishment francophone alimentait toute cette psychologie négative des Canadiens envers Meech; leur attitude est devenue anti-Québec et anti-francophones par rebondissements. En fait, on a contribué à créer une véritable hystérie anti-française dont les manifestations extrêmes sont apparues lors de l'incident de Brockville en Ontario et des nombreuses déclarations d'unilinguisme anglais de municipalités situées un peu partout au Canada. On se demande encore ce qui a pu motiver cette prise de position de l'establishment, car le retour du Québec dans la légalité constitutionnelle devenait en soi un gage de notre sécurité et de notre pérennité, sans compter qu'il aurait dû signaler la fin de la crise et la reprise du processus *légitime* de renouvellement constitutionnel.

Mais l'histoire se répète. Comme l'ACFA a éventuellement compris, et le besoin d'écoles françaises (en 1983), et la nécessité de la

¹⁶ *Le Franco*, 13 juin 1987.

gestion scolaire (vers 1987), ainsi en février 1990, après un peu de tordage de bras¹⁷, elle s'est ralliée à l'Accord du lac Meech. Force est de constater, avouait sa présidente pour expliquer ce renversement de politique, que «si l'Accord du lac Meech échoue, les minorités francophones se retrouveront seules contre leur gouvernement provincial respectif»¹⁸. Or, à ce moment-là, soit 4 mois avant l'échéance de ratification, le dommage était déjà plus au moins complété, l'échec de Meech était consommé. Les récriminations québécoises émanant d'un peu partout lui avaient déjà porté un coup fatal; on entrait dans la phase du possible non-retour...

Le mémoire de l'ACFA à la commission Bélanger-Campeau en janvier 1991 nous éclaire quelque peu sur les motivations pour le moins ambiguës du comportement de l'association. Celle-ci y dit, entre autres, pourquoi elle n'a pas appuyé Meech: «nous avons eu l'impression que le Québec nous abandonnait complètement à notre sort»¹⁹; elle explique ensuite que dans le cas Bugnet, «nous avons vu le Québec se ranger derrière le gouvernement de l'Alberta. Nous acceptons mal, encore aujourd'hui, pourquoi vous avez supporté la partie adverse» (je passe sans commentaires en raison de ce que j'ai écrit plus haut sur ce sujet). Elle y dit ensuite, comme si la chronologie des événements était respectée: «Comment vouliez-vous que nous soyons en faveur d'un Accord qui sonnait le glas à tous nos espoirs quand nous en avions des preuves tangibles?» Si la syntaxe est suspecte, le sens de la proposition est clair, vu la contiguïté des idées: l'ACFA dit avoir été incapable d'appuyer Meech en 1987 à cause des «preuves tangibles» qu'elle a eues en 1989, lors des audiences devant la Cour suprême... Les explications continuent: au paragraphe suivant, l'ACFA reconnaît avoir été «farouchement hostile à l'Accord du lac Meech», mais elle dit avoir fait en février 1990 un «acte de foi» considérable», avoir «posé un geste d'amour et de solidarité envers le Québec en appuyant, avec la FFHQ et ses associations membres, l'Entente que voulait le Québec». Ce beau raisonnement dit donc que l'ACFA se donne la mort dans un grand «geste d'amour et de solidarité envers le Québec», car Meech

¹⁷ Lors d'une réunion des membres de la FFHQ, tenue à Winnipeg en février 1990.

¹⁸ *Le Franco*, 16 février 1990.

¹⁹ ACFA, «Pour un véritable partenariat francophone», *le Franco*, 18 janvier 1991, pp. 10-12.

était, ne l'avait-on pas répété et clamé partout, la mort certaine de la francophonie hors Québec... Je cite une dernière phrase de ce document qui révèle peut-être, grâce à l'éloquent lapsus que crée une faute syntaxique, le lieu d'aboutissement de la francophonie si elle ne peut se munir de leaders plus clairvoyants. Toujours par rapport à ce geste d'amour et de solidarité envers le Québec, l'ACFA conclut: «C'était pour nous, et nous le savions, mettre la communauté franco-albertaine en péril, en supprimant l'obligation des provinces et du gouvernement fédéral de promouvoir le fait français en Alberta». L'establishment francophone reconnaît-il enfin qu'il tient, dans ce débat, un discours suicidaire?

Le débat constitutionnel n'est qu'un exemple de ce discours anti-Québec qui parsème les gestes et les paroles de notre establishment. Il suffit souvent de peu de choses pour faire du «Quebec bashing», et c'est parfois d'inspiration nettement démagogique. Lors d'un discours intitulé «les Médias et les Minorités», publié dans *le Franco* du 17 mars 1989, Georges Arès, alors président de l'ACFA, après avoir reconnu le «pouvoir considérable et souvent redoutable» des médias, déplore, par exemple, que dans les déclarations relatives au projet de loi 178, l'on ait dénoncé le Québec «sans se soucier de comprendre que c'est le français qui est menacé au Canada, pas l'anglais. Sans expliquer, et peut-être sans vouloir le faire, que la minorité anglophone du Québec est la minorité la mieux traitée au pays». Deux mois plus tard, selon un article envoyé au réseau de Canadian Press, ce même Arès déclarait: «The governments of Alberta and Quebec are working together to deny their minorities their proper rights»²⁰.

Un autre exemple: à l'automne de 1989, Arès se réjouit des victoires électorales du Parti Égalité au Québec, expliquant que «finalement, nous [les minorités francophones] avons un appui au Québec»²¹.

Un dernier exemple qui indique à quel point ce sentiment québéco-phobique est profond, viscéral, à la direction de l'ACFA: dans *le Franco* du 9 août 1991, on annonce que le Québec verse une somme de 1.4 million de dollars (dont 335 700 pour l'Ouest) aux francophones hors Québec pour favoriser leur épanouissement communautaire. Après

²⁰ *The Advocate* (Red Deer, Alberta), May 18, 1989.

²¹ Lors d'une entrevue avec Stéphane Parent à l'émission «Point de rencontre» de CHFA (Edmonton), le 26 septembre 1989.

avoir expliqué qu'un seul des six projets de l'ACFA a été subventionné. Arès précise: «Nous avons demandé 60 000, et nous avons reçu qu'un petit 20 000 piastres». Arès continue en disant que si la somme paraît importante, il faut la diviser en six: «alors là, on voit bien que l'Alberta n'en reçoit pas gros». «M. Arès ne comprend pas, poursuit le reportage, pourquoi le Québec ne veut pas reconnaître que ces dollars ne sont en fait que des 'miettes'». Arès se livre à la spéculation: il s'agit peut-être d'une punition infligée par le Québec à l'ACFA pour sa position sur l'Accord du lac Meech et devant la Commission Bélanger-Campeau. Quand la journaliste, Sylvie Montier, lui propose qu'une telle somme semble signaler malgré tout un engagement du Québec envers la communauté francophone, Arès retorque qu'il n'est pas d'accord, que «ce serait plutôt l'inverse», car «ce sont les francophones hors Québec qui supportent économiquement le Québec» par des voyages et des achats de livres, que «cet argent-là, c'est souvent de l'argent que nous dépensons au Québec», et qu'en fin de compte, 1,4 million de dollars, ce «n'est que des *peanuts*, ce n'est rien que des miettes».

Ces commentaires tiennent presque de la mythomanie, car on apprend plus loin dans l'article qu'en fait, les 20 000 «miettes» allouées à l'ACFA faisaient partie d'une somme de 72 700 dollars donnée par le Québec à l'ensemble de la francophonie albertaine.

Que veut dire tout cela? On ne peut nier la possibilité d'une sorte de complexe de l'adolescent suivant lequel le sujet entretient des sentiments ambigus et paradoxaux par rapport à l'instance paternelle et maternelle et exprime ses velléités d'indépendance, manifestes dans un comportement gestuel et discursif éclaté. Le texte de l'annonce dont il a été question au tout début de cet essai est révélateur à cet égard. Signalons d'abord que pour bien le comprendre, il faut le lire comme un ensemble bien structuré de signes (ce qu'il est d'ailleurs au niveau graphique²²) à caractère dialogique. En effet, c'est «un membre de la famille, l'ACFA», qui s'adresse «au peuple québécois», les deux entités se transformant dans le discours au «nous» de la première partie et au «vous» de la deuxième. En fait, l'élément dialogique du texte est surtout pertinent dans sa forme, c'est-à-dire qu'il se trouve dans cette nette démarcation de deux entités distinctes que la forme établit, dans cette polarisation confirmée par la répétition du «nous sommes» de la première partie opposé au «voulez-vous» emphatique de la deuxième.

²² Voir le texte de l'annonce.

Même l'utilisation répétée et accentuée du mot «famille» dans le contexte révèle la scission ou l'impossible réunion des deux. Car en lui donnant un caractère ambigu, c'est-à-dire non qualifié, on lui retire son sens parce que c'est seulement dans la qualification — soit canadienne-française, québécoise, française, francophone ou anglaise — qu'il a une pertinence, et c'est doté d'une de ces qualifications qu'il devient inacceptable à l'une des parties.

Derrière ces reproches d'abandon proférés contre le Québec apparaît un discours «indépendantiste» et l'affirmation d'une communauté qui croit pouvoir vivre dans une aire qu'elle partage avec une autre (d'autres) communauté(s). Et qu'est le document *Dessein 2000*²³, qui annonce sur les cendres de la FFHQ la nouvelle orientation de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, sinon le manifeste d'une déclaration d'indépendance vis-à-vis du Québec, en revendiquant pour la francophonie hors Québec «un espace bien à elle», un «espace politique», une «aire mentale, psychologique» d'où est exclu le Québec?

S'il est vrai que le discours officiel de la francophonie dans *Dessein 2000* ne possède pas le vitriol des élucubrations de l'ACFA, il demeure toutefois imbu d'une rhétorique un peu ronflante, parfois frondeuse, qui ne peut masquer l'incertitude et l'hésitation. Dans un sens, les images comme le langage de vie et de mort identifiés dans le texte de l'annonce analysée, l'agression quelque peu manichéenne à l'endroit du Québec, les velléités d'indépendance sont autant d'aspects d'une communauté qui tâtonne, qui se cherche, qui veut s'affirmer, qui croit s'être trouvée, mais qui a encore trop bonne mémoire, peut-être, de ses antécédents historiques...

Aussi louable que puisse être un tel projet quand il prend la forme d'un langage clair et raisonné, aussi répréhensible et dangereux le devient-il quand il use de subterfuges comme la délation, l'agression et la démagogie... qui ne servent, en fin de compte, que le locuteur. Dans son meilleur intérêt, il faudrait que la francophonie albertaine trouve une façon de ne pas être doublement victime des discours irresponsables de ses leaders, francophones comme anglophones...

²³ *Le Devoir*, 14 juin 1991, p. B-10.

Annonces parues dans le Journal de Montréal et le Soleil de Québec les 17 et 18 janvier 1991

AU PEUPLE QUÉBÉCOIS

Pour des cadavres encore chauds on se sent plutôt bien!

NOUS AURIONS PU MOURIR:

- En 1885, lors de la pendaison de Louis Riel.
- en 1892 lors de la résolution Haultain décrétant que tous les procès-verbaux de l'assemblée législative seraient en anglais seulement;
- en 1987 lorsque le gouvernement Bourassa, contrairement à ses promesses, nous a abandonnés complètement dans l'Accord du lac Meech;
- en 1988, quand le gouvernement Bourassa n'a pas protesté, mais au contraire a approuvé l'abolition de nos droits historiques (Loi 60);
- en 1989, lorsque le gouvernement Bourassa s'est rangé contre les Franco-Albertains en Cour suprême dans le dossier de la gestion scolaire.

NOUS SOMMES DES BATAILLEURS:

- Nous nous sommes battus 8 ans pour obtenir une école française dans une petite communauté.
- nous avons occupé les locaux d'une commission scolaire pour obtenir l'enseignement en français au secondaire à Edmonton;
- un des nôtres a osé parler français à l'Assemblée législative et a refusé de s'en excuser.

NOUS SOMMES UNE COMMUNAUTE VIVANTE:

- Nous sommes la troisième plus importante communauté francophone hors Québec.
- 50% des jeunes francophones (15 à 24 ans) de l'Ouest vivent en Alberta;
- une centaine d'associations et d'organismes francophones travaillent à la promotion du fait français en Alberta;
- l'école Maurice Lavallée d'Edmonton a triplé ses inscriptions en 6 ans.

NOUS SOMMES MEMBRES DE LA FAMILLE

- Nous avons gagné notre place et nous la gagnons tous les jours;
- nous sommes vos ambassadeurs;
- nous sommes vos soldats de première ligne;
- nous sommes des bâtisseurs de communautés francophones.

SOYONS DES VÉRITABLES PARTENAIRES

Un membre de la famille

L'Association canadienne française de l'Alberta

L'ACFA comparaitra vendredi le 18 janvier 1991 à 10h00 devant la Commission sur l'Avenir politique et constitutionnel du Québec

AU PEUPLE QUÉBÉCOIS

Voulez-vous la disparition des Franco-Albertains?

LES DIFFICULTÉS:

- Depuis plus de 150 ans nous luttons pour obtenir la reconnaissance légitime du fait français en Alberta. Oui, nous avons subi de lourdes pertes dû à l'assimilation forcée, au manque de support constitutionnel et législatif et à une attitude anti-francophone.

NOS PROGRÈS:

- Nous faisons des progrès grâce à un début de support constitutionnel (l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés) garantissant la création d'écoles françaises, à une Loi sur les langues officielles qui nous reconnaît un peu nos besoins, à une attitude plus sympathique de la population albertainne.

	En 1982	En 1990	Potentiel
Écoles françaises	0	6	40 et plus
Élèves qui fréquentent des écoles françaises	0	1 605	13 000 et plus

PROGRÈS DE LA POPULATION ALBERTAINE:

- Elle compte le nombre d'élèves (27 363) en immersion française le plus élevé proportionnellement au Canada;
- 74% des Calgaryens, 33% des Edmontoniens et 47% de la population de l'Alberta sont en faveur de certaines lois bilingues. (Calgary Herald 1988)
- Les villes d'Edmonton et de Calgary ont refusé de se

NOUS N'OSONS PAS CROIRE QUE VOUS VOULEZ NOTRE DISPARITION

Un membre de la famille

L'Association canadienne-française de l'Alberta

déclarer unilingue anglaise l'an dernier. 119901

LA PRÉSENCE DU QUÉBEC AU CANADA:

Même sans le support actif du gouvernement du Québec cette présence

- Nous assure certains droits dans la constitution canadienne;
- nous garantissons des lois et des services fédéraux un peu favorables au fait français;
- et encourage une plus grande ouverture d'esprit de certaines législatures provinciales, (exemple: Loi des services français en Ontario).

LE RETRAIT UNILATÉRAL DU QUÉBEC DE LA CONFÉRENCE CANADIENNE SERAIT UN VÉRITABLE COUP DE POIGNARD AU CŒUR DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Mais avec la présence continue du Québec, l'établissement d'un véritable partenariat francophone, un support actif du gouvernement du Québec et un meilleur support du gouvernement fédéral, nous pouvons accomplir de grands projets:

- Un statut particulier avec des pouvoirs accrus pour le Québec afin d'assurer son plein épanouissement;
- un statut particulier et des droits accrus et pleinement respectés pour la communauté franco-albertainne.

TRADITION, MODERNITÉ ET CANADA FRANÇAIS

Claude Couture

*Faculté Saint-Jean
Université de l'Alberta*

En 1990, le rapport Bernard esquissait un portrait plutôt sombre de la francophonie hors Québec. Les auteurs de ce rapport de recherche, intitulé *le Déclin d'une culture*, ont défendu la thèse que les institutions en place et les politiques de bilinguisme ne sont pas suffisantes pour «coaliser» les francophones¹. Si l'on ne peut qu'être d'accord avec le fait que la promotion de la culture canadienne-française pourrait être de beaucoup améliorée, la façon dont ces auteurs ont posé le problème de la société canadienne-française mérite cependant d'être discutée. Ils ont notamment écrit:

À l'époque où volent en éclats les cadres de l'économie traditionnelle canadienne-française, les communautés francophones, aussi bien au Québec que dans les autres provinces, sont forcées de s'interroger sur leur intégration à l'économie capitaliste (agriculture extensive et travail forestier), les francophones ne peuvent plus différer la transformation de leur société.²

Dans cet article, la discussion portera sur trois principaux aspects. Premièrement, nous verrons s'il est pertinent de décrire l'économie et la société canadiennes-françaises comme étant globalement traditionnelles. Or, ce premier élément doit être analysé dans le contexte plus large des sociétés occidentales depuis le XIX^e siècle. Puis nous examinerons le cas spécifique du Québec. L'interprétation, erronée selon nous, d'un

¹ Roger Bernard (dir.), *le Déclin d'une culture: recherche, analyse et bibliographie, francophonie hors Québec (1980-89)*, Ottawa, Fédération des jeunes Canadiens français, 1990, 200 p.

² *Ibid.*, p. 53.

Québec traditionnel et monolithique avant la Révolution tranquille procède d'une mauvaise évaluation du rôle de la bourgeoisie canadienne-française. Enfin, nous reviendrons sur le cas spécifique des Canadiens français vivant à l'extérieur du Québec en tenant compte de ces caractéristiques générales des sociétés occidentales modernes et du cas québécois. Il est indispensable, selon nous, de situer l'étude des Canadiens français dans une perspective plus englobante pour comprendre que l'assimilation n'est pas nécessairement un phénomène d'acculturation entre une société dite traditionnelle et une société moderne, mais aussi une question de stratégies individuelles.

Le Couple tradition-modernité et la Théorie sociologique

L'opposition globale entre une société traditionnelle canadienne-française et une société «extérieure» moderne a été largement reprise dans la littérature en sciences sociales sur le Canada français. Elle nous vient, principalement, de l'héritage de l'École de Chicago auprès des sociologues québécois qui se sont inspirés, à tort ou à raison, des travaux d'Horace Miner et d'Everett Hughes sur le Canada français³.

Or, l'une des thèses les plus connues de la sociologie classique, reprise par l'École de Chicago, a trait à l'organisation familiale. Frédéric Le Play au XIX^e siècle⁴, puis, justement, des chercheurs de Chicago dans les années 1930 et Talcott Parsons dans les années 1950 ont tour à tour défendu l'idée que l'industrialisation et l'urbanisation étaient responsables de la fragmentation des réseaux familiaux «élargis» et de la *nucléarisation* de la famille. Toutefois, les travaux de recherche sur la famille entrepris il y a une vingtaine d'années ont sérieusement ébranlé cette vision.

³ Hubert Guindon, *Tradition, Modernité et Aspiration nationale de la société québécoise*, Montréal, Saint-Martin, 1990, 235 p. Voir aussi: Claude Couture, «Hubert Guindon et l'Analyse du Canada français», *Francophonie d'Amérique*, 1992, pp. 151-159; Horace Miner, *St-Denis, A French-Canadian Parish*, Chicago, University of Chicago Press, 1939, 300 p.; Everett Hughes, *French Canada in Transition*, Chicago, University of Chicago Press, 1943, 228 p.

⁴ Frédéric Le Play, *les Ouvriers européens*, Paris, 1855, 6 vol.; LePlay, *la Réforme sociale en France*, Paris, 1864, 2 vol.

Notamment, Peter Laslett et le Cambridge Group⁵ ont montré que la famille nucléaire était déjà répandue en certains endroits de l'Europe avant la Révolution industrielle (1750-1850). Un autre auteur, Michael Anderson, a inversé complètement les perspectives de recherche sur la famille en démontrant que dans les cités cotonnières du Lancashire à l'époque de la Révolution industrielle, le mode de vie des familles ouvrières était «complexe» et «étendu»⁶. Aujourd'hui, le consensus parmi les historiens est de définir la famille comme un lieu de stratégies qui impliquent un entrelacement complexe entre l'organisation familiale associée au monde pré-industriel et l'organisation familiale identifiée au monde industriel. Ces brefs exemples montrent qu'à partir de l'étude de l'organisation familiale, de plus en plus de chercheurs sont réticents à opposer globalement les sociétés pré-industrielles et les sociétés industrielles. Cette réticence est également manifeste dans un autre secteur de recherche, celui de l'étude des élites.

Le cas de l'Angleterre est patent. Pendant tout le XIX^e siècle, malgré la Révolution industrielle, les cent familles les plus riches d'Angleterre étaient aristocratiques⁷. À tel point que la domination politique des aristocrates n'a été ébranlée qu'au début du XX^e siècle⁸. Les recherches en histoire sociale sur l'Angleterre ont là encore fait la preuve qu'il est inacceptable d'opposer globalement, au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les sociétés pré-industrielles et les sociétés industrielles puisque la domination aristocratique s'est très bien ajustée à la montée d'une bourgeoisie industrielle.

⁵ Peter Laslett et Richard Wall (ed.), *Household and Family in Past Time*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, 623 p. Voir aussi: Martine Segalen, «Sous les feux croisés de l'histoire de la famille en Europe», *Revue d'histoire de l'Amérique française* (RHAF), vol. 39, no 2 (automne 1985), pp. 163-184.

⁶ Michael Anderson, *Family Structure in Nineteen Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971, 230 p.

⁷ Yves Lequin, «les Classes dominantes», dans Pierre Léon (dir.), *Histoire économique et sociale du monde*, Paris, Armand Colin, 1978, tome 4, pp. 612-617.

⁸ *Ibid.*

Plusieurs auteurs en sociologie historique⁹ sont convaincus que la présence de caractéristiques importantes des sociétés pré-industrielles dans un contexte industriel et urbain entre 1850 et 1950 est une caractéristique fondamentale du monde occidental. Trop souvent, dans les différentes interprétations du Canada français, on a eu tendance à minimiser ce trait typiquement occidental et à décrire la société canadienne-française comme étant la seule formation sociale occidentale caractérisée par ce phénomène.

Par ailleurs, dans la sociographie et l'historiographie du Canada français, Max Weber a été très souvent évoqué par les défenseurs du caractère fondamentalement traditionnel de cette société avant la Révolution tranquille. Malheureusement, la récupération de *l'Éthique protestante du capitalisme*¹⁰ découle fréquemment d'une utilisation inadéquate du facteur religieux comme principale cause de l'émergence du capitalisme moderne. Pourtant, la méthodologie weberienne peut justement être appliquée à l'encontre d'une approche fondée sur une définition rigide et déterministe de la transition des sociétés traditionnelles aux sociétés modernes. S'expliquant sur le choix de son métier de sociologue, Weber avait écrit en 1920: «En d'autres termes, la sociologie ... ne peut procéder que des actions d'un, de quelques, ou de nombreux individus séparés. C'est pourquoi elle se doit d'adapter des méthodes strictement *individualistes*»¹¹. L'individualisme méthodologique, d'inspiration weberienne, se distingue donc des approches structuralistes et fonctionnalistes en cherchant d'abord à comprendre l'interaction entre les structures et les individus¹². Une application rigoureuse de la méthodologie weberienne permet de faire ressortir des stratégies d'adaptation au changement, stratégies qui dans certains cas

⁹ Voir la véritable bible de la sociologie historique: Philip Abrams, *Historical Sociology*, New-York, Open Books, 1977, 355 p. Voir aussi l'article du même auteur: «The Sense of the Past and the Origins of Sociology», *Past and Present*, vol. 55, pp. 18-32.

¹⁰ Max Weber, *l'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964, 321 p.

¹¹ Max Weber, «Lettre datée du 9 mars 1920 à Robert Liefman», dans Raymond Boudon et François Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 1982, p. 1.

¹² Raymond Boudon, *la Logique du social*, Paris, Hachette, 1979, 335 p.

ont amené un phénomène d'imbrication complexe d'éléments associés aux sociétés traditionnelles avec des structures de la société moderne. Le problème de la rationalité dans un contexte de changement social est donc extrêmement complexe et il est très difficile de distinguer une rationalité dite traditionnelle et une rationalité «moderne» (voir l'exemple tiré du livre de Raymond Boudon, *la Logique du social*, en appendice). En fait, cette distinction est peut-être superflue si l'on veut saisir la complexité des stratégies élaborées par différents individus, dans n'importe quelle société, entre 1850 et 1950, soit au moment du triomphe du capitalisme industriel. Il nous apparaît que dans *toutes* les sociétés occidentales, il y a eu des stratégies impliquant des rapports de bijection et non de rupture entre des éléments des sociétés traditionnelles et les sociétés modernes. Dans le cas de l'Angleterre, il est clair que la nouvelle bourgeoisie industrielle du XIX^e siècle a adopté les valeurs politiques et sociales de l'aristocratie «whig» du XVII^e siècle, créant ainsi une société ambiguë, de plus en plus urbaine et industrielle, mais toujours dominée par l'élitisme aristocratique. Il appert que tous les pays occidentaux, comme l'a montré Arno Mayer¹³, ont reproduit, chacun avec ses propres caractéristiques, cette ambiguïté.

Le Problème de la bourgeoisie

Une autre erreur d'interprétation a été déterminante quant à la formulation d'une proposition importante de la sociographie et de l'historiographie du Canada français, c'est-à-dire l'absence d'une bourgeoisie francophone. Cette absence aurait ainsi marginalisé les Canadiens français par rapport à l'économie moderne. On peut résumer de la façon suivante le scénario de cette marginalisation¹⁴:

- les Canadiens français, à la suite de la Conquête, se seraient repliés dans l'agriculture, c'est-à-dire dans une sorte d'économie d'auto-subsistance en marge de la sphère économique officielle dominée par les anglophones;
- l'échec de la «petite bourgeoisie» en 1837-1838 aurait accentué cette marginalisation et la cristallisation d'une idéologie de

¹³ Arno Mayer, *la Persistance de l'Ancien Régime*. Paris, Flammarion, 1983, 350 p.

¹⁴ Cette partie est tirée de notre livre: *le Mythe de la modernisation du Québec*. Montréal, Éditions du Méridien, 1991, 130 p.

conservation, axée sur la foi, la tradition, l'agriculturisme et l'antimatérialisme;

- l'Église, surtout après 1840, aurait dominé cette société et monopolisé la production idéologique;
- l'idéologie dominante, secouée par les phénomènes d'industrialisation et d'urbanisation, n'en aurait pas moins gardé sa cohérence et son exclusivité jusqu'aux changements des années 1960;
- enfin, les quelques gens d'affaires canadiens-français des années 1840-1950, étant en marge de la production idéologique, n'auraient pas été en mesure de diffuser une idéologie d'acceptation du progrès, voire, dans certains cas, auraient adhéré, malgré leurs activités, à l'idéologie dominante¹⁵.

Or, contrairement à cette thèse que reprend le rapport Bernard, des Canadiens français ont semblé, à partir du premier tiers du XIX^e siècle, surmonter les obstacles liés au changement de métropole et ont répondu adéquatement aux enjeux économiques de leur époque. Le secteur bancaire illustre bien ce phénomène. En 1985, le professeur Ronald Rudin publiait une étude sur neuf banques canadiennes-françaises entre 1835 et 1925. Les banques étudiées étaient la Banque du peuple, la Banque Jacques-Cartier, la Banque Ville-Marie, la Banque provinciale, la Banque d'Hochelaga, la Banque nationale, la Banque de Saint-Hyacinthe, la Banque de Saint-Jean et la Banque canadienne nationale, créée en 1925 à la suite de la fusion de la Banque nationale et de la Banque d'Hochelaga¹⁶. Comparables aux institutions canadiennes-anglaises de même dimension, les institutions francophones ont mieux résisté aux pressions des très grosses banques au moment de la forte concentration bancaire de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle.

Rudin n'a vu aucune trace d'un esprit d'Ancien Régime qui aurait animé les premiers banquiers canadiens-français: les difficultés qu'ils rencontrèrent étaient essentiellement dues à l'étroitesse du marché québécois et à la quasi-impossibilité pour ces banques d'étendre leurs

¹⁵ Pour une analyse détaillée de l'historiographie québécoise, voir: Fernande Roy, *Progrès, Harmonie, Liberté: le libéralisme des milieux d'affaires francophones au tournant du siècle*, Montréal, Boréal, 1988, 302 p.

¹⁶ Ronald Rudin, *Banking en français*, Montréal, Boréal, 1985, 190 p. Voir aussi: Claude Couture, «les Banques canadiennes-françaises entre 1835 et 1925», *le Devoir*, 17 octobre 1985.

activités dans des milieux anglophones. Deux facteurs ont déterminé l'évolution des banques canadiennes-françaises: les changements structurels de l'économie canadienne et le clivage linguistique. De 1835 à 1875, les grandes banques, comme la Banque de Montréal, étaient essentiellement liées au grand commerce avec l'Angleterre, négligeant les activités commerciales internes. Voilà pourquoi les petits commerçants régionaux, francophones comme anglophones, créèrent des institutions bancaires pouvant servir de base au commerce local¹⁷. Au cours des années 1835-1875, le nombre de banques à chartes en Amérique du Nord britannique est passé de 11 à 51. Sept de ces banques étaient canadiennes-françaises et comptaient, en 1875, sur un capital qui témoignait d'activités économiques dynamiques. Sans intérêt pour les grandes et moyennes banques canadiennes-anglaises, les petits épargnants canadiens-français devinrent une clientèle stable pour les marchands-banquiers francophones.

De 1875 à 1921, les données structurelles changèrent. L'industrialisation et l'urbanisation, surtout à partir de 1901, amenèrent les grandes banques à diversifier leurs activités et à s'intéresser à la petite épargne. D'où la très forte concentration bancaire qui s'ensuivit. De 51 en 1875, le nombre de banques à chartes est passé à 18 en 1918¹⁸. Plusieurs banques canadiennes-anglaises disparurent, incapables de résister à la pression des grandes banques. D'importantes banques canadiennes-françaises échouèrent également dans la tourmente des années 1895-1899: la Banque du peuple, la Banque Jacques-Cartier, la Banque Ville-Marie. En 1908, les banques municipales de Saint-Jean et de Saint-Hyacinthe durent aussi fermer leurs portes, incapables de se ressourcer à l'extérieur de leur région. Quatre ans plus tard, l'équivalent anglophone de ces banques, la Eastern Townships Bank, fut absorbée par la Canadian Bank of Commerce.

Trois banques québécoises, par contre, ont su résister à l'expansion des banques comme la Banque de Montréal ou la Banque royale en préservant leur clientèle francophone. En vingt ans (1901-1921) la Banque nationale, la Banque d'Hochelaga et la Banque provinciale triplèrent leur capital, 95 % des nouveaux fonds provenant de l'épargne des Canadiens français¹⁹.

¹⁷ Rudin. *Banking*.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

Nettement déclassé par l'agriculture ontarienne entre 1835 et 1871, le monde rural canadien-français a connu, entre 1901 et 1921, une véritable révolution, qui vit la valeur de la production agricole québécoise doubler la production ontarienne pour ces mêmes années. De plus, toujours entre 1901 et 1921, l'exploitation de nouvelles ressources naturelles fit aussi doubler la valeur de la production industrielle au Québec et changea considérablement la société canadienne-française du début du XX^e siècle par rapport à la société canadienne-française de la première moitié du XIX^e siècle. Ces facteurs furent d'une grande importance dans le maintien des banques canadiennes-françaises²⁰.

L'histoire des banques canadiennes-françaises permet de suivre le passage d'une société agricole en crise en 1835 à une société industrielle et urbaine dotée d'une agriculture sophistiquée au début du XX^e siècle. Mais, si les activités de ces banques étaient non négligeables, la part du capital canadien-français par rapport à l'ensemble du capital canadien n'a cependant jamais dépassé 10 %. Il faut voir dans ce pourcentage la fragilité relative des institutions bancaires canadiennes-françaises et, surtout, l'impossibilité pour les banquiers francophones d'avoir accès à un marché nord-américain élargi.

Cela dit, il importe de distinguer entre la faiblesse relative de la bourgeoisie francophone et son inexistence. Car, outre le secteur bancaire, des francophones ont été actifs dans d'autres domaines. À tel point qu'en 1931, 57 % des propriétaires de manufactures au Québec étaient d'origine francophone. Par ailleurs, la même année, les francophones représentent 75 % des effectifs québécois dans l'industrie de la construction et 78 % dans le transport et les communications²¹. Certes, le nombre de francophones dans ces secteurs a diminué pendant la crise. Mais malgré ce recul, on ne peut nier la présence de francophones dans des activités économiques importantes. Ainsi, il est possible de reconnaître la présence d'une bourgeoisie francophone qu'on a eu tort de négliger. Dans la société canadienne-française elle-même, cette présence, même si elle était relativement faible, rend difficilement acceptable l'idée d'une société et d'une économie globalement

²⁰ *Ibid.*

²¹ Consulter les recensements canadiens de 1931 et 1941. Voir aussi: Yves Bélanger et Pierre Fournier, *l'Entreprise québécoise: développement historique et dynamique contemporaine*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, pp. 48-52.

traditionnelles. Prise sous un autre angle, cette présentation d'une formation sociale globalement traditionnelle est d'autant moins acceptable que l'étude des sociétés voisines, notamment anglo-saxonnes, a révélé une relation extrêmement complexe et non contradictoire, de 1850 à 1950, entre des éléments associés aux sociétés traditionnelles et des phénomènes caractéristiques des sociétés modernes.

D'autre part, en examinant l'histoire économique du Canada depuis le XVIII^e siècle, il est possible de nuancer la thèse du «repli dans l'agriculture». Nous diviserons cette histoire économique en cinq périodes principales²².

La première période s'étend du début du XVII^e siècle au début du XVIII^e siècle. Au cours de ces années, la Nouvelle-France n'est qu'un comptoir pour la traite des fourrures dans le cadre d'une économie mercantile, c'est-à-dire d'un marché protégé par la métropole. La rupture de ce régime de fonctionnement économique se produit au tournant du XVIII^e siècle. Dès lors s'ouvre une période caractérisée par la formation d'une économie à deux volets. Outre le commerce des fourrures qui continue à dominer l'économie, l'agriculture devient au XVIII^e siècle un secteur de moins en moins négligé. La population de la Nouvelle-France a doublé entre 1700 et 1730, et la superficie des terres en culture a quadruplé entre 1706 et 1739.

Ce type d'économie va continuer après 1760. La Conquête n'a pas changé le cadre de l'économie mercantile fondée sur l'exportation de fourrures et du blé²³. Par contre, le changement de métropole va entraîner la formation d'une nouvelle bourgeoisie, essentiellement anglo-saxonne et écossaise, qui a repris le projet de la bourgeoisie de la Nouvelle-France: faire du fleuve Saint-Laurent le principal axe commercial de l'Amérique du nord. Privés de contacts essentiels avec la nouvelle métropole, les Français qui sont demeurés dans la vallée du Saint-Laurent après la Conquête servaient de main-d'oeuvre expérimentée dans la traite des fourrures pour les compagnies britanniques ou

²² Pour une présentation plus détaillée de cette approche que nous reprenons ici, voir: Gilles Paquet et Jean-Pierre Wallot, «Sur quelques discontinuités dans l'expérience socio-économique du Québec: une hypothèse», RHAF, vol. 35, no 4 (mars 1982), pp. 482-522.

²³ Claude Couture, «la Conquête de 1760 et le Problème de la transition au capitalisme», RHAF, vol. 39, no 3 (hiver 1986), pp. 369-389.

même pour des compagnies américaines après la Guerre d'indépendance²⁴.

Cette deuxième forme d'économie fut remplacée au début du XIX^e siècle par une économie dominée par le capitalisme commercial. Phénomène important, la population doubla au Québec entre 1790 et 1815. Les exportations décuplèrent entre 1786 et 1810 et quadruplèrent entre 1807 et 1810²⁵. Cette période s'étendit jusqu'au milieu du XIX^e siècle et fut caractérisée par la pénétration importante du marché, la diversification des professions et du commerce, les premiers signes d'urbanisation importante, la résistance d'anciens éléments de la période «pré-capitaliste», la création des premières banques et, surtout, la lutte à finir entre Montréal et New York pour le titre de métropole commerciale de l'Amérique du Nord. New York, après l'ouverture du canal Érié en 1826, remporta une victoire définitive, non seulement sur Montréal, mais aussi sur Boston et Philadelphie.

La rupture de ce troisième régime de fonctionnement économique fut déclenchée lors de l'adoption du libre-échange par l'Angleterre entre 1846 et 1848. La perte d'un marché métropolitain protégé entraîna chez les élites économiques du pays, un changement de stratégie qui marqua le début de la quatrième principale période et signala l'avènement du capitalisme industriel.

Ce régime de fonctionnement économique a commencé avec le symbolique Manifeste annexionniste²⁶ de 1849 et s'est terminé avec la Seconde Guerre mondiale. L'urbanisation, l'industrialisation et l'émigration-immigration ont été les principaux phénomènes de cette époque. Concentrée en grande partie à Montréal, l'industrie canadienne attira des milliers de paysans québécois entre 1870 et 1920. De 14,9 % de la population en 1871, la population urbaine est passée à 23,8 % en 1891, 36,1 % en 1901, 44,5 % en 1911 et 51,8 % en 1921. La population du Québec, de 1 191 516 habitants en 1871, a grimpé à 2 874 662 en 1931. La croissance de Montréal et de sa région fut particulièrement spectaculaire: 100 273 habitants en 1861, 324 880 en 1901 et 1 million en 1931. Montréal fut en fait la première ville

²⁴ Lise Pothier, *Histoire des États-Unis*, Montréal, Modulo, 1987, 320 p.

²⁵ Paquet et Wallot, «Sur quelques discontinuités», p. 502.

²⁶ Manifeste signé par les principaux commerçants et financiers du Québec, surtout anglophones, mais aussi francophones, notamment Louis-Joseph Papineau.

canadienne à atteindre le cap du million d'habitants. Toutefois, malgré cette croissance spectaculaire de Montréal, il y eut près de 300 000 personnes qui ont quitté le Québec pour les États-Unis entre 1880 et 1900²⁷.

Concomitamment aux phénomènes d'urbanisation et d'émigration, s'esquissa à partir des années 1850-1870 l'industrialisation du Québec. La valeur de la production manufacturière tripla entre 1870 et 1900, puis doubla entre 1900 et 1910. Au cours de ces années, la vocation industrielle de Montréal s'affirma nettement. Autrefois centre commercial de transit axé sur l'exportation de matières premières, Montréal devint une véritable métropole industrielle au cours du dernier tiers du XIX^e siècle. Les principaux secteurs furent la production du matériel roulant (chemin de fer), les moulins à farine, les raffineries de sucre, le textile, la chaussure, le cuir, l'alimentation, le vêtement, etc.²⁸ Au début du XX^e siècle, l'hydro-électricité, l'industrie des pâtes et papier, l'industrie de l'amiante, entre autres, donnèrent au Québec un second souffle d'industrialisation. Par ailleurs, entre 1901 et 1921, la valeur de la production agricole au Québec augmenta de 478 %, résultat éloquent d'une spécialisation observée depuis les années 1870-1880. Ce fut également l'époque de la syndicalisation de milliers d'ouvriers. En 1940, il y avait, au Québec, 104 566 ouvriers syndiqués²⁹.

Selon Jean-Pierre Wallot et Gilles Paquet, cette période fut aussi caractérisée par deux décennies de régulation de l'économie et de redéfinition du rôle de l'État. Dans les années 1870, après le krach de Vienne de 1873 et au cours des années 1930, le rôle de l'État fut redéfini au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde occidental.

La Seconde Guerre mondiale fut justement la charnière de la quatrième grande discontinuité ou rupture, qui ouvrit la période des années 1950 à aujourd'hui, dominée par la présence importante de l'État et de l'économie «d'information». Dans ce cinquième régime de fonctionnement économique, le secteur dit «tertiaire» occupe une large part de la population active. L'économie «de marché» est remplacée par un système largement dominé par les monopoles qui fixent les prix, peu

²⁷ Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain: de la Confédération à la Crise*, Montréal. Boréal Express, 1979, pp. 55, 59, 60.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

importe le jeu de l'offre et de la demande³⁰. Face à ces monopoles, l'État joue un rôle important dans la régulation de l'économie, le développement de systèmes de santé et d'éducation plus démocratiques, la protection des minorités et l'aide aux petites et moyennes entreprises. Au Canada, après la crise économique des années 1930, l'État fédéral devient de plus en plus impliqué dans l'économie et les affaires sociales. Au niveau provincial, cette approche fut caractéristique des réformes apportées à l'État québécois lors de la Révolution tranquille. Cependant, contrairement à certaines interprétations, cette dernière n'a pas marqué une rupture complète avec une «société traditionnelle». Les élites du monde des affaires, identifiées lors des précédents régimes de fonctionnement économique, ont continué, malgré les réformes de l'État, à défendre une vision tout-à-fait libérale.

Le Canada français «hors Québec»

Peu importe les sociétés, les époques et les structures contraignantes, les individus ont toujours des marges de manoeuvre à l'intérieur desquelles ils définissent des stratégies. Ainsi, dans l'ensemble, le Canada français n'a pas été une société rurale passive qui perdit sa cohésion au XX^e siècle sous la pression d'un monde industriel «étranger» dont les mécanismes lui échappaient. À partir de ces prémisses, le scénario de l'évolution de la société canadienne-française que nous avons précédemment présenté pourrait être repensé de la façon suivante:

- Après la Conquête, les Canadiens français ne se sont pas repliés dans une agriculture d'auto-subsistance. Les études sur le monde rural québécois³¹ montrent une économie complexe, traversée par des marchés locaux et provinciaux étonnamment dynamiques.
- Au début du XIX^e siècle, et ce malgré les obstacles créés par le changement de métropole dans le cadre d'une économie mercantile, des Canadiens français ont réussi à intégrer les réseaux commerciaux anglo-saxons alors que d'autres ont cherché à développer les réseaux économiques canadiens-français, notamment dans le domaine bancaire.

³⁰ Paquet et Wallot. «Sur quelques discontinuités», p. 518.

³¹ Serge Courville et Normand Séguin, *le Monde rural québécois au XIX^e siècle*, Ottawa, Société historique du Canada, 1989, 33 p.

- Après 1840, l'Église, il est vrai, est devenue de plus en plus puissante alors que le courant libéral radical, issu des Patriotes, a été marginalisé. Mais un courant libéral classique s'est développé parallèlement à l'Église sans qu'il y eût entre ces deux forces sociales et politiques une opposition systématique.
- Le résultat fut que le Canada français de la période 1850-1950 ne fut pas une société traditionnelle monolithique. Société dominée par des courants conservateurs, certes, elle n'a en aucun temps été fondamentalement différente des sociétés voisines. Le Canada français a eu ses spécificités, mais ces caractères uniques ne permettent pas de conclure en l'existence d'une «folk society». L'ensemble des décisions individuelles prises au Canada français a conduit à une situation globale dans laquelle cette société a été une partie intégrante du monde occidental. Au Canada français comme ailleurs, une rationalité utilitariste a pu se développer en harmonie avec des éléments dits traditionnels qui étaient en fait des éléments conservateurs au sein des sociétés modernes de la période 1850-1950.

De la même façon, les Canadiens français hors Québec ne vont pas s'assimiler passivement et automatiquement sous l'effet de l'urbanisation. Esquissions ici un parallèle entre la situation des Canadiens français hors Québec et les études précédemment mentionnées sur la famille. Nous avons vu que les analyses d'éminents sociologues concernant l'éclatement de la famille étendue sous l'effet de l'urbanisation avaient été contredites par les études portant sur l'organisation familiale à la charnière des XIX^e et XX^e siècles. Ces études ont fait ressortir la famille comme un élément essentiel des stratégies définies par les premières générations d'ouvriers dans un contexte urbain. Plus important encore, ces études ont mis en évidence la diversité des stratégies et le fait que les individus impliqués dans les phénomènes d'urbanisation et d'industrialisation ne sont pas demeurés passifs. De la même façon, les Canadiens français hors Québec, comme n'importe quel autre groupe d'individus, sont en mesure de définir différentes stratégies selon leurs intérêts. Or, il est clair que pour plusieurs, l'assimilation présente certains avantages; intégration à la société majoritaire, meilleure opportunité d'emplois, etc. La résistance à l'assimilation est possible si l'on crée les moyens et les institutions pour contrer certains avantages apparents de l'assimilation. En d'autres mots, l'assimilation devrait être perçue comme un phénomène actif impliquant

une vaste gamme de stratégies individuelles et non strictement un phénomène passif résultant uniquement de la dissolution de la société traditionnelle.

Au contraire, le maintien d'éléments de la société dite traditionnelle dans un contexte urbain pourrait même être une des pièces maîtresses de la résistance à l'assimilation. Ainsi, la religion et les valeurs familiales donnent présentement à des milliers de francophones de l'Ouest canadien des moyens d'identification et de cohésion importants. Il est parfaitement concevable de vivre de façon conservatrice sa religion et ses valeurs familiales tant en évoluant principalement en français dans un contexte urbain anglo-saxon. L'important est d'avoir des institutions économiques, politiques et scolaires qui permettent une vie française. Par ailleurs, l'histoire économique du Canada français que nous avons esquissée précédemment montre qu'il n'y a pas nécessairement de contradiction entre la pratique d'une foi catholique et une vision libérale «classique» de l'économie et de la société. Là encore, les Canadiens français hors-Québec peuvent être tributaires d'un engouement pour l'entreprise privée qui n'est pas étranger à leur culture.

Plusieurs stratégies sont donc possibles et permettent une étonnante résistance qui continue à défier les faramineuses statistiques sur l'assimilation. Les professeurs Fedigan et Allaire ont déjà fait remarquer ce phénomène de résistance pour l'Alberta³². De 31 000 en 1941, le nombre d'Albertains qui réclament le français comme langue maternelle est passé à environ 65 000 en 1986. Si l'on ajoute les Albertains qui déclarent maîtriser les deux langues officielles, nous avons une communauté de 150 000 personnes. Cela est suffisant pour postuler qu'il y a un potentiel pour une vie française, même en Alberta.

Cependant, toute définition d'une stratégie de développement de ce potentiel est inséparable, pour l'instant, des institutions fédérales et de la *Charte canadienne des droits*. La politique est donc au coeur de cette

³² Laurence Fedigan et Gratien Allaire, «le Changement linguistique et culturel et les récits de vie», dans Jean-Guy Quenneville, Monique Genuist, Paul Genuist et Jacques Julien (dir.), *À la mesure du Pays...*, les actes du dixième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest, tenu au Collège Saint-Thomas More, Université de la Saskatchewan, les 12 et 13 octobre 1990. Saskatoon, Unité de recherches pour les études canadiennes-françaises, Collège Saint-Thomas More et le Département du français, Université de la Saskatchewan, 1991, pp. 55-65.

stratégie. Sur le terrain, la résistance des francophones et l'éventuelle promotion de leur culture sont réalisables à travers, principalement, les institutions fédérales. La *Loi sur les langues officielles* et la *Charte canadienne des droits* sont les instruments fondamentaux à partir desquels, présentement, des milliers de francophones travaillent partiellement ou même complètement en français dans les secteurs de la fonction publique et de l'éducation (notamment l'immersion). Les chiffres suivants permettent de comprendre à quel point ces institutions sont importantes. Sur 210 529 employés de la fonction publique fédérale, 59 576 sont francophones, c'est-à-dire 28 % du total³³. Dans l'ensemble, 13 448 emplois exigent essentiellement le français et 62 067 sont classés comme des emplois bilingues. Or, les francophones occupent 70 % de ces emplois³⁴. Par ailleurs, en Alberta, au niveau de l'éducation, alors qu'il n'y avait *aucune* école française homogène avant 1982, on en compte aujourd'hui 9 pour un total de 1 669 élèves³⁵.

Par contre, on ne peut qu'être d'accord avec le constat de fragmentation de l'identité canadienne-française depuis la Révolution tranquille posé par le rapport Bernard. Cette fragmentation a mené à des divergences profondes entre Québécois et Canadiens français quant à l'avenir du pays. Il est clair que la stratégie québécoise heurte les Canadiens français, dans la mesure où elle sape les seuls leviers qui, pour l'instant, sont en mesure d'appuyer le développement de la culture française à l'extérieur du Québec. Certes, les Canadiens français devraient éventuellement compter sur des institutions comme des centres culturels et des chambres de commerce francophones, mais il est certain que la disparition des structures fédérales porterait un dur coup aux projets de promotion de la vie française et qu'elle impliquera pour les Canadiens français une dramatique redéfinition des stratégies.

³³ *Système d'information sur les langues officielles*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles, relevé de juin 1991, p. 17.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Association canadienne-française de l'Alberta, Edmonton, dossier 4330.4, 1991.

Conclusion

En décrivant l'économie canadienne-française comme étant en marge de l'économie moderne, du moins jusqu'à la Révolution tranquille au Québec, les auteurs du rapport Bernard ont perpétué le mythe du caractère traditionnel du Canada français, par opposition à la modernité du monde anglo-saxon. Le processus de modernisation a évolué de façon complexe au Canada. Si la Révolution tranquille a signifié plusieurs réformes importantes au Québec, elle n'a pas pour autant marqué une rupture brutale avec un passé traditionnel. Dans tous les pays occidentaux, on a pu observer une articulation, certes spécifique à chaque pays, d'éléments dits traditionnels avec la réalité des sociétés dites modernes. Par ailleurs, dès le XIX^e siècle, le Canada français a toutes les caractéristiques d'une société complexe et moderne, mais encore traversée par des aspects traditionnels. En ne reconnaissant pas cette complexité, le rapport Bernard a enfermé l'interprétation du Canada français dans une vision déterministe et mécanique, sans aucune perspective critique face aux propositions de la sociologie classique et de l'École de Chicago quant au couple tradition-modernité.

Le même glissement a ensuite été au centre de l'interprétation du Canada français contemporain avec un constat aussi pessimiste et unidimensionnel que ce qui a été appliqué pour le Québec d'avant la Révolution tranquille. L'identité du Québec moderne, reprise dans le rapport Bernard, a en fait été construite, depuis la glorieuse révolution de 1960, sur une série d'exclusions: d'abord celle des dimensions non «traditionalistes» du passé du Canada français, puis celle des Canadiens français d'aujourd'hui. Cette deuxième exclusion est au coeur de l'interprétation pessimiste du rapport Bernard et a tendance à minimiser les aspects positifs des institutions politiques fédérales actuelles qui sont pourtant essentielles à la promotion de la culture canadienne-française, voire même de la construction d'une zone culturelle francophone dans un contexte urbain anglophone. L'idée que les Canadiens français pourraient être passivement intégrés dans l'univers urbain anglo-saxon est trop déterministe, et ce déterminisme est aussi pernicieux que les pressions de la culture anglo-saxonne. Cela est d'autant plus regrettable que les luttes des Canadiens français d'aujourd'hui s'affirment justement à partir d'une conception moderne des droits individuels que l'on retrouve dans la Charte canadienne des droits. C'est en tant qu'individus vivant dans un pays où le français est reconnu au niveau fédéral et au Québec depuis 1867 que les Canadiens français luttent pour leurs droits

et, par la même occasion, pour différentes stratégies socio-économiques qui vont leur permettre de se développer dans un contexte urbain. En somme, le bilinguisme officiel est indispensable pour «coaliser» les francophones en tant que source d'emplois et d'activités se déroulant en français. On ne pourra pas développer d'autres institutions et zones culturelles francophones si les institutions existantes ne sont pas d'abord renforcées et promues. Sur ce point, les auteurs du rapport Bernard ont parfaitement raison, même si leur façon de poser le problème est discutable.

Appendice

Dans *la Logique du social*³⁶, Raymond Boudon distingue trois processus de changement à partir d'une méthode dite individualiste: reproductif, cumulatif et de transformation. Reprenons l'exemple donné par Boudon d'un processus reproductif qui illustre très bien un phénomène de reproduction des structures traditionnelles dans une optique de rationalisation des profits. Bien que cet exemple semble très éloigné des Canadiens français de l'Ouest, il illustre bien ce phénomène d'absence de contradiction entre le maintien d'une situation décrite comme traditionnelle et une rationalité utilitariste.

Soit la relation entre un propriétaire (jotédar) et un métayer (kishan) telle qu'étudiée par Amit Bhaduri dans une recherche sur les villages du Bengale occidental (1970)³⁷. Chaque année, le kishan, ses revenus étant insuffisants, doit emprunter une certaine somme du jotédar. La relation entre le kishan et le jotédar peut s'exprimer par la formule:

$$z_t = (1 - a)x_t + i(c_{t-1} - y_{t-1}) \text{ où}$$

z_t = le revenu du jotédar au cycle t ;

$(1 - a)$ = la part de la récolte qui est donnée au jotédar par le kishan (a étant ce que le kishan prend pour lui-même);

x_t = la valeur de la récolte au cycle t ;

i = le taux d'intérêt;

c_{t-1} = la consommation du kishan au cycle précédent;

y_{t-1} = les ressources disponibles du kishan au cycle précédent.

Par ailleurs, le revenu du kishan peut s'exprimer par la formule:

$$y_t = ax_t - (1 + i)(c_{t-1} - y_{t-1}) \text{ où}$$

ax_t = la valeur de ce que le kishan garde de la récolte;

$(1 + i)(c_{t-1} - y_{t-1})$ = le total de la somme qu'il doit emprunter plus l'intérêt.

Supposons, comme l'a fait Raymond Boudon «pour fixer les idées»³⁸, que les différentes valeurs soient:

$a = 40\%$ de la récolte;

³⁶ Boudon, *la Logique du social*, p. 180.

³⁷ Amit Bhaduri, cité dans *ibid.*

³⁸ Boudon, *la Logique du social*, p. 186.

$$i = 100 \text{ \%};$$

$$x_t = 100;$$

$$c_{t-1} = 28;$$

$$y_{t-1} = 16.$$

Nous obtenons alors:

$$z_t = (1 - a)x_t + i(c_{t-1} - y_{t-1});$$

$$z_t = (0,60)(100) + 1(28 - 16) = 72;$$

$$y_t = ax_t - (1 + i)(c_{t-1} - y_{t-1});$$

$$y_t = (0,40)(100) - (1 + 1,0)(28 - 16) = 16.$$

Qu'arriverait-il si en raison d'une amélioration technique la valeur de la production augmentait, soit $x_t = 110$ (et non 100)? Nous obtiendrions alors les résultats suivants:

$$z_{t+1} = (0,60)(110) + (1)(28-16) = 78;$$

$$y_{t+1} = (0,40)(110) - (1 + 1,0)(28 - 16) = 20.$$

Pour le cycle $t + 1$, le jotédar et le kishan tireraient profit d'une situation où la production augmenterait. Les résultats seraient-ils les mêmes pour les cycles $t + 2$, $t + 3$, $t + 4$, etc.?

Voyons les calculs:

$$z_{t+2} = (0,60)(110) + (30,4^{39} - 20) = 76,4;$$

$$y_{t+2} = (0,40)(110) - 2(30,4 - 20) = 23,2;$$

$$z_{t+3} = (0,60)(110) + (32,32 - 23,2) = 75,12;$$

$$y_{t+3} = (0,40)(110) - 2(32,32 - 23,2) = 25,76;$$

$$z_{t+8} = (0,60)(110) + (37,16 - 31,08) = 72,08;$$

$$y_{t+8} = (0,40)(110) - 2(37,16 - 31,08) = 31,88^{40}.$$

Conclusion: après un cycle avantageux pour le jotédar et le kishan en $t + 1$, l'augmentation de la production, si elle reste au niveau de $t + 1$ pour les cycles suivants, devient désavantageuse pour le jotédar. Ce dernier n'a donc pas intérêt à transformer un mode de production traditionnel qui lui est plus profitable à moyen terme. Ainsi, selon une rationalité parfaitement utilitariste, une structure traditionnelle peut être maintenue. Que ce soit en Europe, en Asie ou dans l'Ouest canadien, la rationalité moderne utilitariste entretient donc des rapports ambigus avec la tradition.

³⁹ Cette augmentation est due à la hausse des dépenses du kishan.

⁴⁰ Boudon, *la Logique du social*, p.188.